



NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MAHALON

(Suite.)

Le 13 Juin 1911, au moment de la réparation de l'église, M. le chanoine Abgrall, architecte, et M. Blouet découvrirent, sous une dalle de 1 m. 20 de long sur 0 m. 60 de large, un caveau mesurant 4 m. 50 sur 1 m. 40. Le fond en était couvert d'ossements. Les fouilles ne furent pas poussées plus avant, et les reliques ne furent pas inventoriées. Elles ne l'ont pas été davantage depuis lors, car l'ouverture du caveau fut obstruée par une dalle en ciment armé. — C'est le caveau de la famille de Trémillec, et c'est au-dessus de ce caveau que se trouvait autrefois le tombeau que nous venons de décrire.

Le surlendemain, 15 Juin 1911, les ouvriers en continuant leurs travaux enlevèrent une dalle longue de 2 m. 20 et large de 0 m. 50 et se trouvèrent devant la tombe de la famille de Plœuc où fut enterrée, en 1611, Anne de Tyvarlen, femme de Jehan de Plœuc, seigneur de Kerandraon. D'après le procès-verbal fait

le 27 Juin 1635 à la demande de Nicolas de Plœuc, on voyait dans le chœur à cette époque « une tombe haute... vis-à-vis du grand autel, ayant la représentation d'un gendarme, et à l'entour une inscription en vieux caractères gothiques non lisibles... et deux autres tombes basses aux deux costés de celle qui est eslevée, lesdites trois tombes armoyées d'une *rencontre de cerf*. » Cette « tombe haute » et le gendarme ont disparu, mais le caveau est resté, et c'est ce caveau qui fut ouvert en 1911, exactement 300 ans après qu'y fut descendu le corps d'Anne de Tyvarlen. Ce caveau mesure 2 m. 40 de long et 0 m. 65 de large. On y a trouvé un crâne bien conservé et d'autres ossements. Deux barres de fer traversent le caveau dans le sens de la largeur, à quelques centimètres du fond. C'est sur ces barres, semble-t-il, que l'on faisait reposer les cercueils. — L'exploration s'arrêta là, et on recouvrit le tout afin de pouvoir continuer les travaux en cours (1).

×

Dans la partie de la nef qui a été reconstruite au XVIII^e siècle, un des piliers porte l'inscription suivante :

M^e F. PERICHON, R^e : A. GVILLOV, P^{tre}

Le collatéral Sud renferme la pierre tombale de
M^e JEAN PENFRAT, DOCT. RECT. DECEDE 1767

Au bas du collatéral Nord est déposé un sarcophage en granit qui sert maintenant de bénitier. Ses dimensions intérieures sont : 1 m. 67 de long, 0 m. 47 de large et 0 m. 25 de profondeur.

Au fond du sanctuaire, au-dessus du maître-autel, on voit, encastré dans le mur, un écusson en pierre

(1) Notes de M. l'abbé Blouet, recteur de Melgven.

portant une tête de cerf, armoiries des Kerharo de Kerandraon.

Au XVII^e siècle, l'église de Mahalon possédait des vitraux peints et l'on voyait dans les tympans des fenêtres flamboyantes les armes des maisons de Plœuc, Pont-Croix, Kergorlay, Tyvarlen, posées en écartelure, ainsi que les blasons des familles de Lanros, Poulmic, Porte-Neuve, Nevet, Quelennec, Kerharo, et plusieurs autres amplement décrits au procès-verbal du marquis de Plœuc en 1635. Sans aucun doute, ces vitraux étaient historiés comme l'étaient autrefois ceux de la plupart de nos églises et chapelles. Mais peu à peu, le temps aidé des tempêtes, des orages, de la grêle, en a brisé ou défoncé les panneaux ; des réparations maladroites ont été faites ; souvent on a remplacé par du verre blanc les morceaux disparus, puis les débris qui restaient, et c'est ainsi qu'aujourd'hui les jolies fenêtres gothiques flamboyantes de Mahalon n'ont plus que des tympans et des panneaux en verre ordinaire.

Deux cloches forment le carillon. La plus grande fut « baptisée » en 1926.

De nouveaux fonts baptismaux ont remplacé les anciens en 1911. Au-dessus de la cuve se dresse un petit monument en terre cuite représentant le baptême de Notre-Seigneur.

En 1911 également, le pavage de l'église a été refait en ciment, une toiture neuve a été posée, les lambris remplacés, tout l'intérieur restauré. Une jolie table de communion en ciment armé, style Louis XIII, a été faite sur le modèle de celle de Pleyben. Au milieu, une porte en fer forgé, artistement travaillée, donne accès dans le chœur.

×

La sacristie hexagonale, qui flanque l'église au Sud, a été rebâtie en 1726, par Jean Boédan, recteur.

CHAPELLE SAINT-PIERRE

La chapelle Saint-Pierre, dont les seigneurs de Kerandraon étaient les premiers prééminenciers, s'élève à la sortie du bourg, au Nord du village de Lanhoantec. La présence de cette chapelle dans un village en *Lan* indique qu'elle n'est dédiée à S. Pierre que depuis une époque relativement récente. L'on a changé le nom de la chapelle, nous avons vu qu'à une certaine époque ce fut une coutume courante, mais on n'a pas pu changer le nom du village, et c'est sous ce joli vocable de Lanhouantec que se cache encore le nom d'un de nos vieux saints locaux, qui fut le patron de la chapelle primitive. Lanhouantec signifie le monastère de Hoantec ; et il est intéressant de remarquer que dans un vieux bâtiment qui sert aujourd'hui de grange se trouve un bénitier encastré dans le mur...

Telle qu'elle existe aujourd'hui, la chapelle Saint-Pierre est un édifice du xv^e siècle composé d'une nef, de transepts et d'une abside carrée. Les pignons des deux ailes sont percés de fenêtres à meneaux flamboyants. La façade Ouest, dont la porte est très simple, est surmontée d'un joli clocheton à petite flèche bosselée, légèrement penchée, flanquée de fléchettes et décorée de tympan ajourés, avec une corniche denticulée. Au-dessus de la porte on lit la date de 1718. Autrefois, à droite, existait une autre porte qui a été bouchée.

A l'intérieur il n'y a qu'une seule nef, avec un arc triomphal à l'entrée du chœur, soutenu par des colonnes engagées à pans coupés. Ces colonnes et celles qui flanquent l'angle du mur de la nef présentent sur une de leurs faces une assez curieuse décoration, faite de motifs frettés et entrecroisés dans le genre de certains parafes d'écriture ancienne. A gauche de l'arcade

ogivale qui sépare la nef de l'abside, une inscription en caractères gothiques fait connaître la date de la dernière reconstruction de la chapelle (1552) et le nom du fabrique, Guillaume Le Coz :

IAN : M : B : I : U

G : COZ : FAB

Au-dessus du maître-autel, il y a les statues en bois de la Sainte-Vierge et de Saint Pierre, et, à l'autel de gauche, la statue de Saint Vinoc.

Les fenêtres qui éclairent les transepts ont conservé quelques fragments de vitraux. Dans celle du transept Sud, Notre-Seigneur est représenté assis au Jugement dernier ; on voit quelques têtes de chevaux et des soldats qui semblent s'enfuir. Puis, scène de l'Annonciation : l'ange porte une banderole avec les caractères *Grac. plen.*, et la Sainte-Vierge est représentée dans le tympan. Dans la fenêtre du transept Nord, l'on reconnaît saint Roch étendu à terre et son chien, puis le seigneur Gothard à cheval. On y voit aussi un écusson entouré du collier de Saint-Michel et portant : *écartelé aux 1 et 4, fascé de gueule et d'argent de six pièces, aux 2 et 3, d'argent à trois quintefeuilles de gueule 2 et 1*. M. le comte de Saint-Luc attribue ces armoiries à Guillaume de Coëtrieux, chevalier de Saint-Michel et gouverneur de Guingamp, qui mourut en 1616. La famille de sa mère, Françoise de Quélen du Vieux - Châtel, avait des terres à Mahalon. La maîtresse-vitre garde aussi quelques restes de vitraux. Autrefois on y voyait les armoiries des seigneurs de Kerandraon.

La façade occidentale de la chapelle a été rebâtie en 1718. La chapelle et son placître furent vendus comme biens nationaux le 29 Prairial an III à Yves Le Bihan pour la somme de 1.600 livres.



Située entre les trois écoles de Mahalon, la chapelle Saint-Pierre sert de chapelle de secours pour le catéchisme. Elle est aussi le but des processions liturgiques et, ces jours-là, la cloche de Saint-Pierre unit sa voix argentine à la voix plus puissante de ses sœurs de l'église paroissiale. Enfin la chapelle a un pardon annuel pieux et suivi qui a lieu toujours le dernier dimanche de Juin.



Tout à côté de la chapelle se dresse un calvaire en granit dont la partie supérieure moderne ne correspond guère au soubassement, qui a été fait pour supporter un poids plus lourd. De fait, l'ancienne croix était plus grande. On en voit les débris, Christ avec personnages, à l'intérieur de la chapelle, dans l'angle du transept Nord. Il s'y trouve aussi un croisillon d'un Christ moins ancien qui fut brisé le jour même de son érection par la chute d'une forte branche de l'un des ormes qui bordent le chemin.

CHAPELLE SAINT-FIACRE

Reconstruite en 1883, cette chapelle n'a conservé d'ancien que les deux culs-de-lampe qui sont encastés dans le pignon oriental. L'un d'eux supportait, jusqu'à ces derniers temps, la statue en bois de Saint Fiacre vêtu en ermite et tenant une bêche. Cette statue se trouve actuellement dans l'église paroissiale.

L'entretien de la chapelle Saint-Fiacre étant devenu trop coûteux, on l'a désaffectée et on a supprimé le pardon annuel qui, vers la mi-Septembre, mettait beaucoup d'animation dans ce joli paysage. Non loin de la chapelle, dans le vallon ombragé, se trouve la fontaine de Saint-Fiacre, intelligemment restaurée par

François Le Bihan en 1912. Comme c'était la coutume pour beaucoup d'autres fontaines saintes du pays breton, on y venait pieusement tremper les chemises des enfants malades et on les en revêtait en priant saint Fiacre de les guérir.

Le village de Lanfiat ou Lanfiacre où se trouve cette chapelle est mentionné dans la charte de fondation du prieuré de Saint-Tutuarn (île Tristan), dressée en 1126. Parmi les dons que Robert, évêque de Cornouaille, fit à ce prieuré, figurent les deux tiers de la dîme de Lanfiat. Dans la déclaration fournie au domaine royal en 1678 par Jean Rolland, sieur des Nos, procureur fiscal du prieuré, le rendement de cette dîme est évaluée à quatre combles de seigle.

Le cartulaire de l'église de Quimper fait mention d'une « donation faite par Geoffroy Ligaven, écuyer, pour l'obit de Meauce, veuve de Daniel Richoulart, d'une rente de 72 sous sur ses terres de Lanfiat en 1309 » (1).

CHAPELLES DISPARUES

Outre ces deux chapelles, le rôle des décimes mentionne la chapelle de Saint-Tujen. Située à l'extrémité de la paroisse, dans le village de Lantujen, au Midi du village, près du chemin qui conduit à Hentmeur, cette chapelle est tombée en ruines pendant la Révolution. Quelques pans de murs encore debout en 1883 ont servi à rebâtir la chapelle de Lanfiat, où l'on transféra également la table d'autel en granit et une statue représentant saint Tujen en abbé mitré. Cette statue se trouve aujourd'hui dans l'oratoire de l'école Saint-Joseph. Quant à la chapelle du Saint, il n'en reste plus rien. Seul des noms de champs, *Porz-Iliz*, *Porzik-an-Iliz*, *Park-ar-Groaz*, rappellent qu'autrefois il y eut là un sanctuaire.

(1) Cart. n° 51, folio 79.

Cependant, bien après la disparition de la chapelle, le fabricant de Saint-Tujen, muni de sa clochette, continua à venir chaque année au bord du grand chemin qui conduit au Cap, y implorer en faveur du Saint la générosité des nombreux pèlerins qui se rendaient à son autre sanctuaire — plus célèbre — de Primelin, le jour du pardon. Puis, un jour, la clochette de Saint Tujen sonna pour la dernière fois, le fabricant ne vint plus au bord du chemin, et, à partir de ce jour, s'effaça peu à peu dans les mémoires le souvenir de Saint-Tujen de Mahalon..., et s'il n'y avait pas eu le village de Lantujen pour perpétuer par son nom, le nom du Saint, il serait aujourd'hui complètement oublié !



Saint Vinoc, patron de Plouhinec, eut aussi autrefois sa chapelle à Mahalon, au village de Stang-Irvin. Naguère encore, la procession se rendait une fois l'an jusque là, pour commémorer la fête et le pardon qui s'y célébraient jadis. De cette chapelle, non plus, il ne reste rien, et l'on ignore son emplacement exact. Les plus anciens de Stang-Irvin se rappellent pourtant avoir vu dans leur jeunesse un tronc au bord de la route de Guiler. Le terrain vague qui avoisine le village porte le nom de *Menez-ar-Zant*. Apparemment, c'est là que devait s'élever la chapelle, à moins que ce ne fût dans la prairie qui est en contrebas, entre la fontaine et le calvaire qui existent encore.

La fontaine de Saint-Vinoc, qui fournit de l'eau à tout le village, a été reconstruite en 1808. Il s'y trouve une statuette en bois de saint Vinoc en moine.

De l'autre côté du petit vallon, non loin de la fontaine, se dresse le calvaire, jolie croix du xvi^e siècle, dont le fût, comme celui des croix érigées à l'occasion d'une épidémie, est semé de larmes.

Enfin, on peut encore citer comme chapelles disparues la chapelle du manoir de Tromelin, celle du manoir de Lanavan, celle du manoir de Kerandraon, et celle de Kerlouéna.

CROIX DE PIERRE

Dans cette paroisse existent encore plusieurs croix anciennes outre le calvaire de Saint-Pierre et la croix de Saint-Vinoc dont nous avons parlé :

La croix du cimetière qui porte le millésime de 1616 ;

A la jonction du chemin de Lescran et de la route de Mahalon à Plozévet, une croix appelée *ar Groaz-Ru*, portant sur son soubassement l'inscription suivante :

1647 KVENAL PRESTRE

Pascal Kervenal, qui était prêtre avant 1616, habitait le village de Lescran, où sa famille possédait une tenue.

On peut encore citer la croix de Lanfiat, au milieu du placître de la chapelle de Saint-Fiacre.

FONTAINES SAINTES

Autrefois la plupart des églises et chapelles de notre pays possédaient leur fontaine sacrée. Quelquefois la fontaine se trouvait dans l'église même, le plus souvent elle l'avoisinait, et on y venait, particulièrement le jour du pardon, boire de son eau en priant le saint ou la sainte, comme cela se pratique encore de nos jours dans plusieurs lieux de pèlerinage. Cette dévotion n'est autre chose qu'une forme du culte du Saint lui-même. Nos aïeux païens rendaient un culte aux eaux des fontaines ; et lorsque vinrent les premiers prédicateurs de la foi chrétienne, ils bâtirent les églises et

les chapelles aux abords de ces fontaines pour les sanctifier. Mais pour ne pas détourner d'eux les populations, ils ne supprimèrent pas radicalement le culte des fontaines saintes ; ils les christianisèrent en quelque sorte en les consacrant à Dieu ou à tel ou tel saint.

Toutes ces fontaines n'ont pas disparu. A Mahalon il y a, outre les fontaines de Saint-Fiacre et de Saint-Vinoc que nous avons signalées, la fontaine de Saint-Maudez, dans l'enclos du presbytère. Elle fournit de l'eau à tout le bourg. Dominant la fontaine, il y a une statue en pierre du Saint, malheureusement mutilée ;

La fontaine de Saint-Sébastien, à Landiduy, où l'on venait encore récemment allumer des cierges pour obtenir la guérison des rhumatismes.

Non loin de cette dernière fontaine, à l'Ouest du village de Lanvin, à 1.500 mètres de Pont-Croix, à l'intersection de la vieille route de Pont-Croix à Quimper par Guiler et du chemin venant de Pont-Croix à Mahalon, se trouve un endroit appelé *Plas-ar-Zalud*, parce qu'on y saluait la chapelle de Lochrist (en Beuzec), dont le clocher s'apercevait au fond du vallon de Trévien, par-delà la rive droite du Goayen.

AUMÔNERIE DE MAHALON

Fondé à Jérusalem au commencement du XII^e siècle, l'Ordre de l'Hôpital ne devait pas tarder à recevoir en Bretagne des dons importants qui lui permirent de créer un certain nombre d'hôpitaux. Le plus souvent ceux-ci furent établis dans les villes ou sur le bord des grands chemins. On sait que le vêtement noir des Hospitaliers était orné sur la poitrine d'une croix pattée de couleur blanche.

L'Ordre des Hospitaliers possédait à Mahalon une aumônerie (elemozine) dont l'existence est attestée par un charte de 1160 attribuée au duc de Bretagne

Conan IV. Par cette charte, le prince confirmait aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem la possession des biens qui leur avaient été antérieurement concédés dans le Duché.

L'aumônerie de Mahalon paraît avoir subsisté jusqu'au XIV^e siècle. Les restes de cet établissement étaient devenus, au siècle suivant, la propriété de Jehan Gouzerc'h et de Levenez Gouzerc'h, femme de Guéguen Le Quéré, qui rendirent aveu, en 1497, à Jehan de Cornouaille, seigneur de Coatmorvan « pour une maison nommée *Ty-ar-Rugnou* (maison des Terres) o son courtil situés au village prochial de Kerilis-Mazalon et ferant du bout devers souleil levant sur le chemin qui mesne de la chapelle de Saint-Pierre à l'église prochiale » (1).

C'est sur cet emplacement que fut, dans la suite, construit le presbytère.

Le bâtiment actuel a remplacé le manoir presbytéral édifié au XVIII^e siècle sur les ruines de l'ancienne aumônerie. De l'ancienne habitation on a conservé le portail en plein cintre qui donne accès dans la cour et une partie de la maison. Dans le pignon Sud on voit une longue et étroite fenêtre gothique coupée d'une traverse horizontale. Dans la cour gît un fragment de colonne cylindrique avec base (ou chapiteau) moulurée. Deux têtes en relief sont encastrées dans le mur qui sépare la cour du jardin. Dans le mur Ouest du jardin, une autre pierre porte l'inscription suivante :

MR IEGO DOCTEUR EN
THEOLOGIE D. L. SACR...
DE PARIS R. D. MAHAL...
EF. A SES FRAIS LE...
DE LA MRS DCI AU...
.. DIEU ...

(1) Archives de M. le comte de Saint-Luc.

L'aveu que fournirent, en 1681, pour la réformation du domaine royal Guillaume Guibon, de Brégouronec, procureur terrien, et Guillaume Le Peuziat, de Kervendal, fabrique et marguillier, contient la description de ce presbytère et de ses dépendances. Dans le même acte sont également mentionnés quatre champs nommés *Parkou Sant-Vaal* (1) que la fabrique possédait aux issues du village de Lescoat. (Arch. nat. P., 1690, v. f° 437.)

Le sceau des recteurs de Mahalon que reproduit l'Armorial général de 1696 portait : *d'azur au sautoir d'or.*

ANCIENS RECTEURS

Le plus ancien registre paroissial conservé à Mahalon s'ouvre en 1675. Les actes qu'il renferme et ceux que renferment les registres suivants permettent d'établir la liste des recteurs, curés et prêtres résidants qui se sont succédé dans la paroisse depuis cette époque. Nous en donnons ci-après la liste, aussi complète que possible, en nous aidant de divers documents en ce qui concerne les époques antérieures à 1675.

1390-1404. { Denis de Lannédern ;
Daniel de l'Isle ou de Insula ;
Guillaume Eléphant ;
Michel Conan.

1404. Nicolas Couzerc'h.

1512. Jean Lescoat.

1537. François de Lezongar.

1538. Décès de Hervé de Lezongar, qui était à la fois recteur de Mahalon et de Plogastel.

1596. Décès de Jehan de Kersaudy (fils d'Yvon de Kersaudy et de Marguerite de Trémarec).

1624. Mathurin Rouillé, chanoine de Cornouaille.

(1) C'est le même saint que S. Mazal ; *Maal* par contraction ; *Vaal* par mutation. Ce nom donné aux champs de la fabrique, confirme ce que nous avons dit plus haut au sujet de l'éponyme de Mahalon.

16... F. Richar.

1644. Hervé de Kergoët du Guilly, sieur de Tréamboul, décédé à Mahalon. Son grand-père, Alain de Kergoët, époux de Julienne de Trégain, était mort en 1596, dans les cachots de l'île Tristan, où l'avait enfermé le fameux bandit Guy Eder de la Fontenelle. Celui-ci lui ayant permis de faire son testament, il déshérita sa fille qui voulait se marier contre son gré (Bibl. nat. ms 31081).

1652. C. Céver. Son nom est gravé sur le cadran solaire en ardoise au-dessus du porche de l'église paroissiale.

1670-1681. Sébastien de Kerviher, doyen de Pont-Croix, gouverneur de Loc-Maria et chapelain de Poulgaou, fils de Pierre de Kerviher et de Marie Toulanlan, dame de Treffest. Il mourut le 21 Février 1681.

1682-1685. Yan de Chégaray, docteur en Sorbonne, fut transféré à Pouldreuzic.

1685-1697. Philippe - Corentin Jégo, docteur en Sorbonne, enterré à Mahalon, le 16 Novembre 1697.

1699-1742. Jean Boédan. Il fit rebâtir la sacristie en 1726, et en 1739, il légua à la fabrique le quart du convenant Kergouderien. Il mourut au presbytère de Mahalon, le 22 Avril 1742, âgé d'environ 74 ans et fut « enterré dans le cimetière de la mère église », le 24 Avril.

1742-1767. Jean Penfrat-Bassemaison, docteur en Sorbonne, mourut à Mahalon et y fut inhumé. Sa pierre tombale avec l'épitaphe se trouve dans le collatéral Sud de l'église. Son nom était gravé sur l'ancienne cloche de Guiler.

1768-1789. F. Perrichon, précédemment recteur de Merléac et de Cléden-Cap-Sizun. Il fit reconstruire l'église en 1772. Il devait être originaire de Lennon, où sa famille était possessionnée.

- 1789-1792. M. Sohier. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé.
1793-..... Falher, constitutionnel.

ANCIENS CURÉS ET PRÊTRES DE MAHALON

1596. Henry de Kerven, prêtre, demeurant à Kerigarret, afferme l'annate de Mahalon.
1615-1647. Pascal Kervénal, prêtre, demeurant à Lescran où il devait tenir une petite école et où il possédait une tenue. Son nom figure sur le soubassement de la Croix-Rouge.
1660. Hervé Jacq, neveu du précédent, curé, habitait à Kerétret où il possédait une tenue.
1669. Yvon Euzen (de Plomodiern), curé.
1672-1686. Noël Gadonay, curé. Il mourut à l'âge de 51 ans.
1673-1679. Jean Dotton (de Lanavan), curé de Guiler.
1675-1678. Yves Donarz, confesseur approuvé de Mahalon.
1677. En Octobre, enterrement de Pierre Melguen, escolier étudiant en philosophie.
1678. Philippe Rioual, prêtre prédicateur de Mahalon (né à Pleyben).
1681-1682. Guillaume Pennec, prêtre, fut enterré le 25 Octobre 1682.
1682. 25 Novembre, enterrement de Jean Le Sal, prêtre, 75 ans.
1682. Guillaume Quistinit, curé d'office après la mort du Recteur Yan de Chégaray, jusqu'à l'arrivée de messire Jégo, recteur.
1682. Kernilis, curé de Pont-Croix, devient curé de Mahalon à Guiler.
1675-1701. Guillaume Yannic, de Stang-an-Aman en Mahalon, curé depuis 1686. Il mourut le 29 Mars 1701, âgé de 52 ans.

1686. 27 Mars, enterrement de René Gourmelen, prêtre de Pouldergat.
1686. Guillaume Le Cloarec, diacre.
1686-1725. Jean Le Pérennou, prêtre, du manoir de Kersal. Il était fils ou frère de Glévan Le Pérennou « abbé de la confrérie de Saint-Magloire et enseigne de cette paroisse ». Il mourut âgé de 68 ans.
1689. Elie Le Bozec, curé de Mahalon à Guiler.
1690-1715. Antoine Melguen, prêtre. En 1692, il était curé de Guiler.
1697. Sébastien Savina, prêtre.
1701-1702. Pierre Le Floc'h, curé.
1701-1703. Jean Le Pennec, prêtre.
1702-1714. Yves Le Bihan, prêtre.
1703. Hervé Gounidec, curé.
1704. François Philippe du Guermeur, prêtre.
1704-1718. Jean Le Queffurus (de Meilars), curé de Mahalon, puis de Guiler.
1708. Yves Le Lyon, clerc tonsuré.
1711. 3 Avril, enterrement de Jean-Louis Duchêne, prêtre.
1711-1720. Jean Savina, curé.
1716-1760. Joseph Hélias, titulaire de la chapellenie de Kerharo. Sur la façade de sa maison, à Lestriaugan, est sculpté un calice. Sa famille habite toujours cette maison.
1720. Y. Bacon, curé de Mahalon à Guiler.
1730-1736. Yves Quéré, prêtre.
1731. H. Savina, sous-diacre.
1739-1758. Louis-François Boédan, curé.
1745-1746. Yves Tromeur, curé de Mahalon à Guiler.
1745. Quéméner, prêtre.
1747-1752. Alain Gloaguen, curé de Mahalon, puis de Guiler.
1752-1757. Gilles-Baptiste Le Hars, de Ty-Glas, au bourg de Mahalon, petit-fils de maître Trépos, no-

taire royal. Son père était originaire d'Elliant. Gilles-Baptiste Le Hars devint religieux de l'abbaye de Daoulas, chanoine régulier. Pendant la Révolution, il fut arrêté le 7 Décembre 1791, pour refus de prêter serment, puis relâché le 16 Janvier 1792. Arrêté de nouveau le 14 Décembre 1795, il était détenu le 8 Germinal an IV (28 Mars 1796) dans le ci-devant collège de Quimper. Il mourut peu après.

1756. Y. Thomas, prêtre.

1757-1766. Jean Colin, curé de Mahalon à Guiler.

1757. Jean Goardun, prêtre.

1758. Joseph Marie Mancel, prêtre.

1759. G. Lavanan, prêtre.

1760-1763. Le Coz, prêtre-curé de Mahalon, puis recteur de Perguet en 1763.

1760-1779. Allain Le Guillou, du bourg, curé. Il y eut des interruptions dans son ministère. Il fut le collaborateur de messire Perrichon dans la reconstruction de l'église paroissiale. Son nom est inscrit sur l'un des piliers de la nef, face à la chaire, au-dessous de celui de messire Perrichon. Il mourut à l'âge de 46 ans.

1763-1767. Yves Jourdain, curé d'office à la mort de Jean Penfrat, recteur.

1769-1776. G. Le Brusq, prêtre, originaire de Poullan.

1775-1782. Julien Perrichon, curé, précédemment chapelain de Saint-Mathieu. Il mourut à Mahalon en 1782, à l'âge de 51 ans. Il y fut inhumé : sa pierre tombale s'y voit encore vers le milieu du cimetière.

1782. Ollivier, curé de Mahalon à Guiler.

1782-1791. Sébastien Gloaguen, curé. Il ne prêta point le serment ; mourut au presbytère, le 7 Septembre 1791, âgé de 34 ans.

1792-1794. Paul Donnart, vicaire assermenté. En Janvier 1793, il fut nommé « officier civil pour les baptêmes et mariages ».

1785-1791. René Rochedreux, curé de Mahalon à Guiler. Il ne prêta pas le serment, fut arrêté le 7 Décembre 1791 et déporté en Espagne. Après la Révolution, il devint professeur à l'école de Meilars, puis recteur de la même paroisse.

1740-1795. René Le Guellec, prêtre de Mahalon. Il prêta le serment puis se rétracta et continua à faire du ministère à Mahalon malgré la présence du vicaire assermenté Paul Donnard.

MAHALON PENDANT LA RÉVOLUTION

Peu de temps avant le commencement de la Révolution, le 4 Mars 1789, François Perrichon, recteur de Mahalon, avait permuté avec Mathurin-Joseph Sohier, vicaire de la paroisse de Béliqec et titulaire du bénéfice de Saint-Jean du Meurrier, paroisse Saint-Jean de Nantes. Celui-ci refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. De plus, il avait pris copie, au séminaire, de la protestation de Mgr de Saint-Luc et il s'était chargé de la répandre et de la faire signer dans le pays. Les maîtres du jour ne le lui pardonnèrent pas. Il fut traité de séditieux et accusé de faire des prônes incendiaires, et, finalement, chassé. Son vicaire, Sébastien Gloaguen, refusa également de prêter serment. Il mourut au presbytère en Septembre 1791.

Le 27 Mars 1791 eurent lieu des élections pour remplacer par des recteurs assermentés les recteurs réfractaires du canton de Pont-Croix. Ce fut une dure besogne. Le Roux, curé de Peumerit, fut élu recteur de Mahalon. Poullan, Pouldergat et Meilars furent réservés à huitaine. Quelques jours après, Tréhot de Clermont, maire de Pont-Croix, écrivait : « On ne sait encore que dire des élections faites des curés. Les choix, dans ce canton, ont été excellemment faits, mais

la majeure partie a refusé d'accepter ; d'autres, après avoir accepté, se sont rétractés. L'embarras est de trouver des sujets : il y a de la manœuvre en diable pour détourner ceux qui sont bons... Ho ! par exemple qu'un recteur de Primelin, un recteur de Mahalon qui sont des séditeux, qui ont fait des prênes incendiaires, soient chassés, c'est pain bénit... » Il était entendu qu'on supprimerait plusieurs paroisses si on ne trouvait pas de prêtres assermentés à mettre à leur tête. « Ce n'est pas la peine d'induire de nouveaux recteurs en des dépenses pour s'établir dans des paroisses qui bientôt seront supprimées. Cela me paraît sage » (1). C'est ainsi qu'il fut question de partager Meilars entre les paroisses voisines.

L'élection des nouveaux recteurs fut reprise le 1^{er} Avril. Le Roux, curé de Peumerit, après avoir accepté, avait refusé de venir à Mahalon. Et ce jour-là, c'est Jean Saouzanet qui y fut nommé. Jean Saouzanet, né à Pont-Croix, le 28 Avril 1748, était prêtre en 1774 et devint professeur au collège de Quimper. A l'exemple de son principal, Claude Le Coz, il avait prêté serment. En apprenant sa nomination à Mahalon, Tréhot de Clermont écrivait : « Il n'acceptera sûrement pas ; la sous-principalité lui pend à l'oreille et cette place convient mieux à sa paresse et à son indolence. » C'est, en effet, ce qui arriva : il ne vint jamais à Mahalon et fut nommé sous-principal au collège. Plus tard, en 1794, il devint curé constitutionnel de Fouesnant. Il mourut après le Concordat, après avoir refusé un confesseur.

M. Sohier restait donc toujours à Mahalon. Tréhot de Clermont écrivait encore : « Le remplacement et le déplacement des Recteurs se sont passés fort tranquillement. Il n'y a que le Recteur de Mahalon qui

(1) Correspondance de Tréhot de Clermont, *Bull. Dioc.*, 1907, p. 217 ss.

tient bon. On a nommé deux sujets de suite qui ont d'abord accepté et qui ensuite ont remercié. »

Mahalon avait deux vicaires. L'un d'entre eux était chargé spécialement de la trêve de Guiler. A cette époque, c'était l'abbé René Rochedreux, né à Concarneau, en 1756, qui en était chargé. A l'exemple de son recteur, M. Sohier, il refusa de prêter serment à la Constitution civile du clergé. De plus, il commenta cette Constitution en chaire et dit à ses tréviens qu'il était interdit de vendre et d'acheter les biens du clergé. Pour ces déclarations, il fut arrêté et jugé. Tréhot de Clermont nous fournit quelques détails sur ce jugement : « Je suis allé à l'audience pour entendre le jugement de l'abbé Rochedreux, vicaire de Mahalon à Guilair, qui, au mois de Janvier, recevant le décret sur la Constitution civile du clergé et en en donnant lecture au prône et l'expliquant, dit qu'il ne croyait pas qu'il fût permis de vendre et d'acquérir les biens du clergé ; que cela était défendu par les conciles, sous peine d'anathème et d'excommunication, qu'il se croyait obligé d'avertir tous ceux qui en achèteront de ne point s'adresser à lui en confession, sains ou malades, parce qu'il ne les absoudrait pas, à moins de restitution ou de volonté déclarée de restituer en cas d'impuissance, et qu'il assurait qu'aucun prêtre ne pouvait pas plus les absoudre que lui, que d'ailleurs les choses pouvaient revenir dans leur ancien état et qu'il ne conseillait à personne de s'exposer à perdre son argent dans ces acquisitions. — On parle et il avoue deux prênes sur cette matière. Il fut justifié de l'accusation portée contre lui d'avoir laissé mourir un des acquéreurs de biens ecclésiastiques sans confession et sans sacrements, en disant qu'il ignorait que cet homme fût malade, lorsqu'un dimanche, il avertit son peuple qu'il était obligé de s'absenter toute la semaine et qu'il priaient ceux qui auraient besoin de

secours pendant ce temps, d'appeler le vicaire de Mahalon ou celui de Landudec, voisins qu'il en avait prévenus ; que cet homme était mort le vendredi suivant, pendant son absence, et que quand il eût été chez lui, cet homme serait mort dans le même état, puisqu'on ne vint réclamer de secours qu'au moment où le malade était tellement mourant que son confrère de Mahalon le trouva mort. »

Pour ces prétendus délits, l'abbé Rochedreux, assis au banc des accusés, reçut une admonestation sévère, et en outre, fut condamné à être privé de tout traitement pendant six mois, et, ce qui dut le peiner bien davantage, il fut condamné à être suspendu de toute fonction pendant le même laps de temps. Et Tréhot de Clermont continue : « Le jugement est un peu trop rigoureux pour un aussi vieux péché qui date de Décembre dernier ou de Janvier, qui n'a produit aucun effet fâcheux et qui n'a été commis que par l'impulsion d'un forcené de Recteur de qui il dépendait. »

Le « forcené de Recteur » c'était toujours M. Sohier. Cela se passait le 15 Avril 1791.

Le 1^{er} Décembre suivant, l'abbé Rochedreux fut de nouveau arrêté en exécution de l'arrêté du Département du 29 Novembre. Voici les raisons que donne de cette arrestation le District de Pont-Croix, dans sa séance du 9 Décembre : « Le district de Pont-Croix a fait mettre en état d'arrestation : Rochedreux, pour avoir, malgré le jugement qui l'avait flétri d'une admonition publique et sans réclamation, continué ses prédications incendiaires contre les lois, ses outrages contre différents curés constitutionnels, et notamment le sieur Ollivier ; s'être immiscé sans aucune autorisation dans les fonctions curiales à Pouldergat, Landudec, Plozévet ; s'être différentes fois on ne peut plus insolument comporté envers l'administration et y avoir mis le comble en exigeant une restitution des

taxes allouées aux témoins entendus contre lui, et s'être rendu par le fait sinon évidemment coupable, du moins violemment suspect de concussion ; pour s'être, après une conduite aussi scandaleuse, mis à la solde d'une maison (Mme La Porte, qui a une chapelle dont on demande la suppression) connue par les grands bienfaits qu'elle a obtenus de l'Etat et de son ingratitude envers lui, par deux émigrations, et par conséquent on ne peut plus suspecte... »

On le voit, les chefs d'accusation ne manquaient pas contre ce prêtre zélé, vaillant et énergique. Mais l'acte d'accusation qui voudrait être une flétrissure est, au contraire, un panégyrique. Il nous le montre continuant son ministère malgré le jugement qui l'avait déjà condamné et qui n'avait en rien amoindri son ardeur. Sûr de sa voie, il dit à ses ouailles ce qu'il pense de la Constitution civile et les met en garde — en vrai pasteur — contre les prêtres assermentés. Et les gens des paroisses voisines, pour n'avoir pas affaire à ces prêtres, ont recours à lui. Voilà ce qu'il faut entendre par « s'être immiscé sans aucune autorisation dans les fonctions curiales à Pouldergat, Landudec, Plozévet ». Il fait preuve d'un courage peu ordinaire en réclamant au District la restitution de ce qu'il a été condamné à payer aux témoins entendus contre lui. Cette démarche qui le fait proclamer « violemment suspect de concussion », nous le montre au contraire sous sa vraie figure : digne, fier et courageux.

(A suivre.)

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DU CRANN ⁽¹⁾ en Spézet

(Suite.)

Pardons.

Voici les jours de pardon au Crann, en 1772, d'après la monographie de Spézet, composée à cette époque par le recteur, M. Causer ⁽²⁾ : le dimanche de la Trinité, grand pardon ; le 2 Février, Purification de la Sainte Vierge, messe basse le matin ; Assomption ; Nativité (8 Septembre) ; Conception (8 Décembre) de la Sainte Vierge ; lundi de Pâques, grand'messe et vêpres ; le jour de la Petite Fête-Dieu, vêpres seulement ; le jour de saint Marc ; le lundi des Rogations ; en la fête de sainte Anne (26 Juillet), messe basse et grand'messe ; saint Etienne (26 Décembre) ; tous les samedis de carême, excepté le premier et le dernier.

Aujourd'hui, on célèbre le pardon le dimanche de la Trinité, à laquelle la chapelle est dédiée. M. Le Grand, recteur, signale, vers 1850, l'existence dans la chapelle d'une planche qui portait les mots : *Indulgence plénière*. Cette indulgence était accordée, depuis 1696, aux pèlerins qui assistaient à la fête patronale ⁽³⁾.

(1) Voir Ogée au mot *Pencran*. — Notre-Dame du Crann s'appelle aussi *Itron-Varia-ar-C'hoat*.

(2) Archives du Finistère. — Cf. *Bull. Soc. Arch. du Fin.*, 1888, p. 274-282.

(3) Aux comptes de la chapelle figurent, en 1696, 9 livres « pour faire venir des indulgences plénières de Rome pour le jour de la Trinité », et, en 1697, 4 livres, 14 sols, « pour faire imprimer les bulles de la dite chapelle pour le dimanche de la Trinité ». (*Arch. Fin.*, 268, G. 8.)

« Le grand pardon, nous écrit M. l'abbé Riou, recteur de Spézet, attire encore bon nombre de pèlerins. La procession est particulièrement bien suivie. Beaucoup de fidèles y portent des cierges. Quelques-uns, chaque année, y prennent part pieds nus et en bras de chemise ; elle est cependant assez longue, puisqu'elle vient à l'église paroissiale, où se donne le Salut du Saint-Sacrement, pour retourner ensuite à la chapelle. Le parcours total est donc de deux kilomètres. L'image vénérée de Notre Dame, revêtue d'un beau manteau de soie, est portée par 32 femmes qui se sont offertes pour cet office, le plus souvent en vue d'acquitter une promesse ou un vœu.

» La statue est exposée toute la journée au milieu de la chapelle ; on y brûle de nombreux cierges, et chaque pèlerin se fait un devoir de contourner trois fois la statue et de baiser le manteau de la sainte Patronne. »

« Le jour du pardon, note M. Le Grand, vers le milieu du siècle dernier, on donne en offrande beaucoup de vêtements ; les futurs conscrits demandent un bon numéro lors du tirage au sort ; les femmes enceintes sollicitent une heureuse délivrance..

» De temps immémorial, ajoute le même recteur, le jour du pardon, on met les reliques en adjudication, et les plus offrants les portent, revêtus de rochets. Quelques personnes font la procession autour de la chapelle, à *genoux nus*. »

Diverses offrandes étaient faites jadis, à la chapelle, le jour du pardon. Les comptes du XVIII^e siècle, conservés aux Archives départementales (268, G. 8), mentionnent des dons de veaux, cochons, beurre, froment, seigle, avoine, sarrasin, vêtements.

Le 8 Septembre se célèbre le pardon de Saint-Eloi. A peu près tous les chevaux de la paroisse sont là. Leurs cavaliers, au trot le plus souvent, leur font

contourner trois fois la chapelle, puis les mènent s'abreuver à la fontaine. A l'issue des messes a lieu la bénédiction solennelle des chevaux, groupés devant la chapelle.

Dévotions.

D'après M. Causer, à la date de 1772, on allait en procession à la chapelle du Crann : le jour de la communion des enfants, le lundi des Rogations, le jour de la Fête-Dieu avant la grand'messe, le jour de la petite Fête-Dieu, et le lundi de Pâques. Quand il y avait grand'messe au Crann, avant la messe on faisait toujours en procession le tour du cimetière.

Actuellement encore, la retraite des enfants se clôture par une procession à la chapelle du Crann, où se fait la consécration des communiantes à la Sainte Vierge.

La dévotion au sanctuaire du Crann est toujours vivante dans la paroisse. Les messes que l'on y célèbre aux fêtes de la Sainte Vierge, comme à celles de sainte Anne, saint Jacques, saint Laurent, sont généralement bien suivies.

Les jeunes mariées offraient jadis à Notre Dame du Crann leur guirlande de fleurs d'oranger, et l'on en voit encore une douzaine suspendues autour de l'autel ; mais cet accessoire ayant pour ainsi dire disparu de la toilette des jeunes épousées, la coutume dont nous parlons est tombée en désuétude.

Les jeunes conscrits offraient également à la Vierge leur flot de rubans. Quelques-uns le font encore, et, après avoir assisté le samedi, au pardon de Rumengol, reviennent prendre part à celui de N.-D. du Crann.

On prie notamment dans notre chapelle pour les malades et les défunts ; de très nombreuses messes sont dites chaque année à ces intentions. On y fait aussi de fréquentes visites pour les malades. Cette

pratique consistait, autrefois, à venir au Crann trois mercredis ou trois vendredis consécutifs, et à contourner trois fois la chapelle en récitant le chapelet. Désormais, on se plaît à y venir neuf jours de rang : chaque jour, on fait une fois le tour de la chapelle, et parfois c'est à genoux qu'on la contourne. Des grâces ont été obtenues par ces messes et ces neuvaines : quelques *ex-voto* en sont l'attestation. M. Le Grand signale déjà ces témoignages de gratitude populaire : « Des béquilles, écrit-il, des statuets et des membres en cire suspendus aux pieds de la statue de Notre Dame indiquent des guérisons de boiteux et l'heureuse délivrance de femmes en couches. »

Voici quelques passages d'une lettre adressée à M. le Recteur de Spézet, en 1911, par une personne de Lorient et relatant deux guérisons que cette dame attribue à la Vierge du Crann :

« J'allais à l'école chez les Filles du Saint-Esprit à Gourin et, tous les ans, elles nous conduisaient en pèlerinage à Notre-Dame du Crann. Nous lui apportions des fleurs, pour orner son autel. C'est ainsi que j'ai eu l'idée de demander la guérison de mon père, lorsque, en 1855, son bras droit demeura paralysé à la suite de la fièvre typhoïde. Nous fîmes ensemble un pèlerinage au Crann, et au sortir de la chapelle, il se trouva complètement guéri.

» Plus tard, en 1906, mon petit-fils était atteint d'une hernie et d'un hydrocèle, et on devait l'opérer. Ne voulant pas assister à l'opération, je me rendis à l'église pendant les préparatifs, et je promis de faire le pèlerinage de Lorient à Notre-Dame du Crann, si l'enfant guérissait sans opération. En revenant de l'église, je trouvai, avec une grande surprise et une grande joie, ce cher petit qui m'attendait devant notre maison, pour me dire que le docteur l'avait trouvé beaucoup mieux que la veille.

» J'allai bien vite demander à ma fille ce qui s'était passé. Elle me dit que les médecins, ayant examiné l'enfant sur la table d'opération, avaient déclaré que le mal avait considérablement diminué, et que l'on verrait plus tard. Depuis ce jour, ce cher petit a guéri progressivement, et ne se ressent plus de ces infirmités » (1).

Aucune personne de Spézet ne passerait devant la chapelle du Crann sans se découvrir, se signer et réciter un *Ave Maria*.

Calvaire et Fontaine.

Près de la chapelle se dresse un calvaire en granit, très simple, restauré en 1908. Le socle porte la date de 1781.

Quant à la fontaine sainte, qui est dans le voisinage, « on s'y lave, notait M. Le Grand, on boit de son eau, on s'en fait jeter sur le cou et dans les manches. C'est toujours pour obtenir quelque faveur par l'intercession de la Sainte Vierge ».

Détails historiques.

Les comptes de la chapelle, à la fin du xvii^e siècle et au cours du suivant (1688-1774), nous donnent sur son histoire quelques particularités intéressantes.

Des réparations furent faites à l'édifice en 1689, 1695 (blanchiment de l'intérieur), 1700, 1703, 1721, 1729, 1733, 1735, 1747, 1753, 1756.

Les verrières furent restaurées en 1688, 1699, 1707, 1719, 1730, 1732, 1733, 1735, 1738, 1741 (travail exécuté par M. Rogeron, de Quimper), 1752, 1753, 1755, 1756.

(1) Archives paroissiales de Spézet.

Une somme de 111 livres est affectée en 1691 à la confection d'un jubé, ainsi qu'à la réparation de la chaire à prêcher et des confessionnaux.

60 livres sont dépensées, en 1727, pour mettre en état le retable du maître-autel.

De grosses réparations furent faites à Notre-Dame de Crann en 1756. Voici le bilan de la dépense :

Aux scieurs	90 livres, 11 sols.
Aux charpentiers	137 livres, 1 sol.
Au cloutier	156 livres, 1 sol.
Pour des lattes	26 livres, 10 sols.
Chaux	25 livres, 5 sols.
Couvreurs	141 livres, 15 sols.
Tuiles	6 livres.
Vitrier	139 livres, 10 sols.
Retables	54 livres.

En 1689, la chapelle fournit 60 livres « pour aider à la construction de la chapelle de Monsieur Saint Conogan ». Elle donne 7 livres « aux soldats levés de dessus la paroisse par ordre du syndic et des paroissiens ». Quelques années plus tard, en 1694, par ordre de l'Evêque de Quimper, elle prête 100 livres à la fabrique de la chapelle Saint-Jean (1).

En 1772, M. Causer notait que le trésor de la chapelle renfermait, anciennement, dans une boîte d'argent les reliques qui suivent :

1. *De (2) et capillis Beatæ Mariæ Virginis* (du et des cheveux de la Sainte Vierge).
2. *De capite et tibia Beati Juliani* (fragment de la tête et du tibia de saint Julien).
3. *Pars reliquiarum Beati Petri* (reliques de saint Pierre).

(1) Arch. Fin., 268, G. 8.

(2) Le mot latin est d'une lecture difficile.

4. *Pars sepulchri Domini nostri Jesu Christi* (fragment du sépulcre de Notre Seigneur Jésus-Christ).

5. *Pars sepulchri sancti Lazari* (fragment du sépulcre de saint Lazare).

6. *Pars reliquiarum Beatæ Teclæ* (reliques de sainte Thècle).

7. *Pars de Sancta Cruce* (parcelle de la Sainte Croix).

8. *Pars de reliquiis Sancti Andreæ* (reliques de saint André).

9. *Pars de reliquiis Sancti Cypriani* (reliques de saint Cyprien).

10. *Pars de reliquiis Beati Laurentii martyris* (reliques de saint Laurent, martyr).

« Il existe aussi, ajoute le bon recteur, dans la chapelle de Notre-Dame, un grand chapelet composé de grains bruns qui ont la réputation d'être bons pour le mal des yeux. Le fabrique est dans l'usage d'en prêter cinq ou six grains aux personnes dévotes qui ont de la confiance en ce chapelet. On le prête gratuitement pour quinze jours et rien de plus. »

Nous savons encore par M. Causer que les prêtres ne faisaient pas payer leur assistance aux mariages et enterrements faits dans la chapelle du Crann. La raison en est qu'ils étaient dédommagés par les quêtes de cette chapelle. Pendant cinq ans, M. Causer, à l'exemple de ses prédécesseurs, a cédé aux autres prêtres la part qui lui revenait de cette quête. En 1772, il le réclame : « Ma raison, dit-il, est qu'un pasteur a droit même de tiercer (1) toutes les quêtes qui se font au nom des églises et chapelles de sa paroisse. Or, la quête du Crann se fait au nom de cette chapelle par son fabrique ; si elle se faisait au nom du clergé, elle ne produirait rien. »

Un marché passé en 1774 entre M. Causer, recteur,

(1) C'est-à-dire de prendre le tiers des quêtes.

et Pierre Trévidic, maître-couvreur, oblige ce dernier à garantir de pluie toutes les églises et chapelles pour 72 livres par an. Dans cette somme, la chapelle du Crann figure pour 18 livres.

A la même époque, les prairies du Crann sont affermées pour 15 livres à M. Causer par Joseph Héliou, fabrique de la chapelle du Crann.

Le tableau suivant nous donne la quote-part fournie par la chapelle du Crann, au point de vue des décimes (1), en 1774 :

La fabrique.....	8 livres, 2 sols, 6 deniers.
Le Rosaire.....	1 livre, 5 sols.
N.-D. du Crann....	10 livres.
Saint-Thudec	1 livre, 5 sols.
Sainte-Brigide	1 livre, 5 sols.
Saint-Conogan	1 livre, 5 sols.
Saint-Adrien	1 livre, 5 sols.
Saint-Jean	1 livre, 5 sols.
Saint-Denis	1 livre, 5 sols.

A la date du 6 Mai 1804, s'adressant à M. Boissière, chanoine titulaire, M. Le Moal, desservant provisoire de Spézet, lui écrit : « Les succursaliens de Spézet désirent beaucoup de conserver les chapelles de la commune, mais en particulier la chapelle du Crann et celle de Saint-Adrien ; il vous supplie d'avoir la complaisance de vous intéresser pour cela auprès de Sa Grandeur » (2).

Au sujet de notre chapelle, l'abbé Guyomarch, recteur de Spézet, écrit le 12 Mars 1806, à Mgr Dombideau de Crouseilles : « La chapelle du Crann, dédiée à la Sainte Vierge (une chapelle à l'antique), ne demande que peu de réparations. »

(1) Les décimes étaient une contribution volontaire que le clergé s'imposait pour venir en aide à l'Etat.

(2) Il s'agit de Monseigneur André. Archives de l'Evêché.

Quelques années plus tard, le 6 Avril 1813, il signale les sept chapelles de Spézet, comme « très nécessaires pour l'édification du culte et l'entretien de la dévotion de la grande populace qui monte à plus de trois mille âmes ». Ces chapelles sont « non vendues et accordées par sa majesté l'Empereur à notre respectable prélat ».

Nos archives épiscopales relatent, en l'année 1846, une correspondance échangée entre le préfet du Finistère, l'évêque de Quimper, Mgr Graveran, la fabrique de Spézet, et M. Le Grand, recteur de cette paroisse, au sujet de la réfection du plomb des verrières de la chapelle du Crann.

Le 29 Octobre 1852, un décret du ministre de l'Instruction publique et des Cultes autorise l'acceptation du legs fait par le sieur Guillou à la chapelle du Crann et prononce l'érection de cette chapelle en chapelle de secours.

Nous insérons ici un renseignement sans date fourni par M. Le Men, archiviste du Finistère.

« Un des pignons de la chapelle du Crann contenant une très belle verrière s'écroulait. Un des habitants recueillit les panneaux du vitrail, les entassa dans un coin de la chapelle, et y veilla avec la plus grande attention. Un jour de fête, où les flots du peuple se pressaient dans le sanctuaire, il monta faction devant le dépôt ; mais il y eut un moment où il fallut céder à la vague ; des pieds portèrent sur les vitraux recouverts de paille, ce qui était insuffisant pour les préserver entièrement. De là viennent les lacunes qui se remarquent aujourd'hui dans la verrière ; elle aurait entièrement disparu sans les efforts de ce brave homme » (1).

La chapelle avait besoin de réparation en 1911. A ce moment, M. Le Bleis, recteur, se préoccupe de la

(1) Archives de l'Evêché.

restaurer. De son temps, on refait la toiture, le lambris, le pavé et on nettoie tout l'intérieur. Le travail, exécuté sous la direction de M. Chaussepied, architecte, coûta 8.250 francs. En 1912, on garnit d'une vitre sans sujet une fenêtre du bas-côté Nord, et l'on décore l'œil-de-bœuf du pignon Ouest d'une verrière représentant la résurrection de Notre Seigneur.

M. Ségalen devient recteur en 1913 et décide la restauration des vitraux. Plans et devis sont prêts en 1914, quand éclate la guerre. Ce n'est que l'année suivante, à partir du 15 Août, que l'on met en place, restaurés, les vitraux de la Nativité du Sauveur. L'année 1916 vit la restauration des verrières du trépas et du couronnement de la Sainte Vierge, et de saint Eloi. Enfin, la date du 24 Mai 1918 marque la fin du travail et amène la mise en place des vitraux de saint Laurent, de saint Jacques, et de la maîtresse-vitre représentant la Passion de Notre Seigneur.

Ces travaux de restauration furent exécutés par M. Bonnot, de Paris, sous la direction des Beaux-Arts. Ils ont coûté 13.000 francs.

Cantique de N.-D. du Crann (1).

TON : *Patronez douss Montrouless.*

DISKAN :

1.

Itron ar Chrann, o ! Guere'hez,
Rouanez an Envou,
C'hui 'zo ive rouanez,
Mestrez or c'halonou.
Mari, mam garantezus.
Ni ho caro bepret,
Bepret ni ' garo Jesus
Or Salver benniguet.

Ni a deuio d'ho chapel
Gant guir devotion ;
Dirac oc'h imach santel
Ni ho pedo, Itron,
Ha c'hui a ziguemero
Peden ho pugale,
Ha varnomp c'hui a scuillo
Tensor grassou Doue.

(1) Ce cantique imprimé en 1896, chez Desmoulins, Lanerneau, porte l'Imprimatur de M. Corrigan, vicaire général.

2.

Ni ho pedo aliez
En on oll ezomou,
Dreist holl en dristidiguez,
Er boan, en ankenniou :
O ! grit no deui biken
Nicun ac'hanomp-ni
Da goll ar fisians christen,
Ha da falgaloni.

3.

D'or bugaligou, Mari,
Abred ni a zesco
Ho caret oc'h enori,
Ha ni o digasso,
Ni o digasso ama
Guerc'hez, en ho kichen,
Ma teuoc'h d'o benniga,
O ! Mam ar Gristenien !

4.

Ni o erbedo ouzoc'h
Muioc'h c'hoas, mam dener.
Pa deuint divezatoc'h
Da receo o C'hrouer :
En o c'halon c'hui ' zalc'ho
Ar grassou precius
Neve diskennet enno
Gant corf ha goad Jesus.

5.

Ia, mirit, Itron ar Chrann,
Mirit o eneou
Bepred pur, chast ha guen-cann
Eguis liliennou.
Ac evit ma vint ato
Deoc'h ha d'ho Mab fidel
Astennit noz-deiz varno
Guerc'hez sacr, ho mantel.

6.

Ha pa deuo an devez,
Devez leun a ankenn
Ma vo galvet, o ! Guerc'hez,

Or iaouankis d'an tenn,
D'ho chapel ni ' ziredo,
D'ho pedi, o ! mam vad,
Ha c'hui, neuze, or miro
Dious re vras calonad.

7.

Ha pa rankint d'an arme
Mont, da heul an drapo,
Neuze dreist oll, o ! neuze,
Mari ni ho pedo
Da zivoal dious peb danger
O c'horf ac o ene :
Ken a zistroint d'ar gêr
Ni ho pedo bemde.

8.

Ni ho ped, O ! mam garet,
Grit eur sell a druez
Var or c'herent decedet,
Grit, dre ho madelez,
Ma zaint d'al lec'h a repoz
D'ho cuelet, o ! Mari !
Da gana, er baradoz,
Deoc'h gloar ha meuleudi

9.

Ho chapel, Itron ar Chrann,
Tro var dro ' zo brudet,
Tud memez eus pell ac'hann
A vez enni guelet :
Evidomp ac evito
O ! pedit deis ha noz,
Ma talc'himp oll stard ato
Da feiz on tadou coz.

10.

Tud fall, en ur mod iskiz,
A ra hirio brezel
D'or Mam santel an Iliz :
Roit dezi scoazel.
Ia, gant ho prec'h galloudus,
Arpit pried ho Mab,
Kennerzit Vikel Jesus
On Tad santel ar Pab. !

Noms des Fabriques du Crann (1688-1774) (1).

- | | |
|------------------------------|---------------------------|
| 1688. Guillaume Conan. | 1732. Daniel Pognonec. |
| 1689. Laurens Pognonec. | 1733. Guillaume Lelibran. |
| 1690. Martin Derien. | 1734. Charles Boudehen. |
| 1691. Jean Lamour. | 1735. Christophe Morvan. |
| 1692. Daniel Campion. | 1736. Jacques Keragavat. |
| 1693. Yves Dinasquet. | 1737. Vincent Conan. |
| 1694. Ollivier Legrand. | 1738. Chelon Louarn . |
| 1695. Michel Jafrec. | 1739. Michel Levenes. |
| 1696. Jean Urgan. | 1740. Yves Le Moal. |
| 1697. Laurens Jafrec. | 1741. Jacques Pasquet. |
| 1698. Yves Rivoal. | 1742. Henri Le Grand. |
| 1699. Maurice Jolivet. | 1743. Guillaume Héliou. |
| 1700. Maurice Le Roux. | 1744. Hervé Poupon. |
| 1701. Allain Héméré. | 1745. Jean Falher. |
| 1702. Guillaume Huyban. | 1746. Vincent Lemoal. |
| 1703. Christophe Kermanac'h. | 1747. Jacques Kermanac'h. |
| 1704. Daniel Cochenec. | 1748. Jean Coent. |
| 1705. Guillaume Moal. | 1749. Jean Canevet. |
| 1706. Henri Cochenec., | 1750. Guillaume Coent. |
| 1707. Jean Lejacq. | 1751. Christophe Canevet. |
| 1708. Guillaume Péron. | 1752. Pierre Cochenec. |
| 1709. Yves Le Guen. | 1753. Jean Cam. |
| 1710. Yves Péron. | 1754. Christophe Grall. |
| 1711. Jean David. | 1755. Michel Billes. |
| 1712. Charles Moal. | 1756. Pierre Scotet. |
| 1713. Guillaume Coent. | 1757. Yves Corvest. |
| 1714. Charles Péron. | 1758. Guillaume Cloarec. |
| 1715. Georges Jolivet. | 1759. Jean Lemoal. |
| 1716. Jacques Le Jacq. | 1760. Christophe David. |
| 1717. Yves Falher. | 1761. Jean Boudehen. |
| 1718. Jean Gaudec. | 1762. Jean Guevel. |
| 1719. Jérôme Boudehen. | 1763. Vincent Cochenec. |
| 1720. François Leon. | 1764. Louis Jafré. |
| 1721. Yves Coent. | 1765. Etienne Jacq. |
| 1722. Christophe Pasquet. | 1766. Joseph Le Bla. |
| 1723. Allain Morvan. | 1767. Charles Héliou. |
| 1724. Jean Le Bla. | 1768. Michel Le Borgn. |
| 1725. Ollivier Derien. | 1769. François Jézéquel. |
| 1726. Daniel Le Moal. | 1770. Jean Campion. |
| 1727. Allain Coent. | 1771. François Guyomar. |
| 1728. Nicolas Guével. | 1772. Allain Tanguy. |
| 1729. Jean Gaudec. | 1773. Claude Le Ber. |
| 1730. Jean Kerdafrec. | 1774. Yves Le Moal. |
| 1731. Sébastien Le Guen. | |

(1) Arch. Fin., 268, G. 8.

EXTRAITS DU JOURNAL

FAIT PAR

ANNA-LOUISE DU PARSCAU DU PLESSIX

pendant les Années 1792-97 et 1800 (1)

(Suite.)

Vendredi 25 Janvier 1793. — Temps doux, couvert ; petite pluie. Reçu samedi dernier une lettre de Madame de Kerpezdron, religieuse du petit couvent de Vannes ; et qui, ayant été mise dehors comme les autres, s'est retirée à Josselin, où elle demeure avec sa sœur (religieuse aussi au Mont-Cassin) dans une petite chambre. Obligées de travailler pour vivre, les deux sont infirmes : elles nous sont parentes, et ont eu mille soins pour moi pendant que j'ai été confiée à leurs soins, un an, au petit couvent, en 1792, et deux mois au Mont-Cassin en 1783.

Il est bien douloureux pour moi de ne pouvoir leur rendre service ; mais hélas ! je n'ai pas le sou moi-même : on ne paie plus les pensions, et l'arrêt est mis sur mon très petit bien.

Samedi 26. — Hélas ! nos craintes, nos soupçons étaient justes et fondés. Louis XVI n'est plus. L'odieux jugement prononcé contre le meilleur, le plus vertueux des rois, a été exécuté sous les yeux du peuple de Paris, de la France tout entière.

Les enragés d'ici (de Landerneau) sont partagés d'opinion sur la mort du Roy ; les uns applaudissent,

(1) Cf. Bull. Dioc., 1928, p. 217 ss.

les autres en sont fâchés. Brest, en général, est mécontent de cette atrocité. Le régiment que nous avons ici est consterné.

Dimanche 27 Janvier 1793. — Les bans de Chapelain ont été passés à Plouneventer par le maire, car le recteur n'a pu dire la messe, ayant reçu l'avis que les quatre dragons qui ont juré de l'arrêter sont déguisés en paysans, et doivent le suivre au sortir de l'église, quelque part qu'il aille. Faujour de Kerisaouen est venu proposer un valet de ferme à maman : elle a envoyé Louise et Claire à Lesvéoque, où cet homme a servi pour s'informer s'il lui convient. François a répondu que non : il s'enivre paraît-il. Ainsi Louise et Claire iront demain dire à Faujour que maman ne prend point son client, et pourquoi.

Marie Hilly, fille de Marie Roule, de Penamprat, est venue demander le conseil de maman pour un mariage qu'on lui propose. Maman l'y a déterminée et les noces se feront la semaine prochaine, si c'est possible. Louisa, sœur du jeune meunier de Kerogan se marie aussi ces jours-ci, avec le fils aîné du borgne de Kervilien. Ce mariage est convenable de part et d'autre. La crainte du sort décide tous les jeunes gens à prendre femme.

La mère tous les saints, sœur de Jean Pinvidic, est venue demander quelques remèdes pour son frère, qui, en revenant hier de Landerneau, tomba en apoplexie : il serait bien malheureux que cet homme mourut ou restât dans cet état ; c'est un homme riche, mais qui a une nombreuse famille ; et lui, est tout à fait estimable. Il a rendu mille services aux bons prêtres depuis cette persécution qui les accable.

Le temps est maussade. Samedi nous reçumes une lettre de Manette, elle se porte bien ainsi que mon frère et ses enfants. Le chevalier s'est engagé soldat dans les troupes wallones-espagnoles et a été recom-

mandé par M. de Castries : peu de jeunes gens ont été placés de même. Enfin, il a du pain. Dieu veuille nous le conserver dans sa grâce et nous le rendre bien portant.

Lundi 28 Janvier. — Même temps. Louise et Claire ont été chez Faujour ce matin. Paulin est venu parler à maman. Madame de Coatanscours ne peut pas revenir encore à Kerjean.

Mardi 29 Janvier. — Mauvais temps, petite pluie. Les noces de Chapalain et deux autres ont été faites ce matin à 6 heures à Plouneventer par notre bon recteur.

Mercredi 30 Janvier 1793. — On a été à Landivisiau prendre plein un grand mannequin de pommes de terre. Le maire de Plouneventer, Jean Mével, le procureur de la commune Miossec du Letty, et le greffier, sont venus ici, ont porté leurs cahiers pour faire nos certificats et nous épargner la peine de les aller signer à la chambre commune : ils ont diné ici.

Jeudi 31 Janvier. — Temps passable, ondées. Marie-Anne la cuisinière, a été priée d'être la fille d'honneur de la fille qui épouse.....
.....
.....

C'est que plus vous nous aimez, plus vous nous châtiez. Faites-moi donc la grâce, mon Dieu, de ne jamais murmurer, quelque souffrance que j'éprouve dans l'esprit ou dans le corps, et quelque malheureuse que je sois aux yeux du monde. Mais ayez enfin pitié de nous ; sauvez ce royaume ; touchez le cœur de ses habitants ; ramenez-les à vous ; que vos autels soient relevés ; que la persécution contre vos ministres fidèles cesse ; que vos louanges retentissent sans crainte dans vos temples saints ; que la Reine, ses enfants, Madame Elisabeth, enfin toute la famille auguste du bon roi

que nous pleurons toujours, soient préservés de la fureur des méchants ; que nos émigrés nous soient rendus en bonne santé ; enfin que la France soit heureuse sous la domination d'un roi selon votre cœur, ô mon Dieu !

Hélas ! quand reverrai-je mes frères, mes sœurs et leurs enfants : ils sont errants, manquant de toutes les commodités, éloignés de leur patrie ; et pour combien de temps ?

Pauvre chevalier ! Toi qui, pour soulager mon frère aîné qui te nourrissait et t'entretenait comme son fils, et pour servir ta patrie et venger ton roi, et enfin pour avoir du pain, t'es engagé comme simple soldat dans les troupes wallones-espagnoles, veuille Dieu que tu respectes, que tu sers, te conserver et te ramener bientôt dans le sein de ta famille.

Je prie ton ange gardien de te couvrir d'une armure impénétrable aux traits de la volupté et de tous les autres ennemis de ton âme. Puisses-tu, formé par le malheur, prendre le goût des bonnes lectures, t'instruire par elles, et devenir un héros aussi grand que Turenne et religieux comme lui. Mais, que dis-je, prends papa pour modèle, si tu lui ressembles un jour, ah ! que je serai contente !

Lundi 4 Février 1793. — Pluie, vent, noces de Chapalain (c'est-à-dire le repas) au brouillard.

On est allé à Landerneau, maman a demandé par Monsieur Renault les annales de la République.

Mardi 5. — Temps couvert ; le nouveau valet est arrivé mené par Jean Riou : il se nomme Jean Saout, et est frère du domestique du recteur de Plouvorn : il parle un peu, lit et écrit le français.

Mercredi 6. — Beau temps, le matin, pluie l'après-midi, tempête le soir : repas de noce du borgne, les mariés et leur compagnie ont été dire leurs prières à

Saint Derrien, ne pouvant avoir de messe. Ils ont tous repassé par la cour du château pour aller dîner. Toutes ces fêtes sont tristes et mornes : autrefois la joie et la gaieté y présidaient. Mais alors nous avons un culte, un roi, des lois : mais hélas, aujourd'hui !

Nous avons commencé à lire le soir tout haut dans la salle, les voyages du jeune Anacharsis ; ouvrage bien écrit, intéressant et instructif. On a planté sur l'esplanade deux châtaigniers.

Jeudi 7. — Pluie, grêle ; un fort coup de tonnerre à six heures et demie du matin.

Vendredi 8. — Pluie : Rien de nouveau.

Samedi 9. — Temps couvert le matin ; petite pluie l'après-midi ; lettres du chevalier. Plusieurs circonstances l'ont empêché de se rendre en Espagne : il est à Amsterdam plus mal à l'aise que jamais : il espère cependant que cette situation ne sera pas longue : tous les émigrés ont ordre de se réunir en Allemagne, où l'empereur en va faire un corps d'armée.

Un émigré mande du 30 Janvier que sûrement, dans deux mois il sera en Bretagne. Pauvres malheureux, que de peines, que de maux ils éprouvent pour défendre la plus sainte des causes. O vous, mon Dieu, qui le permettez, soyez leur force, leur consolation : faites-les enfin triompher des assassins du meilleur des rois, de ceux qui foulent aux pieds les lois de notre sainte religion.

On va vendre à Brest le mobilier de Madame de Balleroy, et sous ses yeux : et on ne lui laissera que la moitié de sa maison et de son mobilier : à Brézal, à Maillé, à Kerno, on va vendre les bois. On refuse toujours à maman la main levée de ses biens qui n'eussent jamais dû lui être enlevés, puisqu'elle n'a point quitté le royaume : mais l'injustice règne avec une audace effrénée ainsi que l'inhumanité, la barbarie et l'impiété.

La ville de Brest qu'on disait mécontente de la mort de Louis XVI, vient d'écrire à ce sujet une lettre de félicitations. A Landerneau, on donne des bals.

Dimanche 10 Février 1793. — Pluie et grêle par ondées. Le jardinier est allé à Morlaix mener le chien couchant. Nous passons notre dimanche gras à lire et à écrire : Je croirai me rendre coupable en me permettant quelques divertissements dans ces temps malheureux : et tous les fidèles chrétiens, tous les bons français autrement dits aristocrates, et même les partisans de la révolution appelés aussi patriotes, citoyens ou démocrates ne doivent pas se livrer au plaisir et à la réjouissance.

Lundi gras, 11 Février 1793. — Pluie : après-midi, noces et banquet de la fille de Jean Thilly : repas au moulin. Tous nos domestiques en sont. On nous a porté du fard, des tourtes, des gâteaux etc. Le temps est fort beau maintenant. Claire, Lise et moi, nous nous sommes promenées pendant toute la matinée : les chemins sont affreux ; mais c'est égal, nous voulions courir ; et la boue ou autres obstacles sont faciles à franchir, alors que la volonté est ferme. L'après dîner, j'ai lu et travaillé, et le soir nous avons continué dans la salle, la lecture du jeune Anacharsis. En vérité, si la France était heureuse, je ne donnerais pas cette récréation pour tous les bals et fêtes du monde : Vive le plaisir quand on le prend dans ces objets honnêtes, simples et peu dispendieux : alors il ne coûte pas des remords, la satiété, les regrets qui suivent toujours les amusements ordinaires des soi-disants heureux de ce siècle.

Mardi gras 12 Février. — Petite pluie le matin, temps couvert après dîner : mêmes amusements que la veille. Les gens du moulin sont tous venus dîner ici, c'est une famille bien respectable. Manette et Lise se sont amusées à coudre mes draps ensemble, de ma-

nière qu'en entrant dans mon lit j'ai été fort attrapée, ne trouvant aucune place pour mes pieds, ce qui m'a fait employer une demi-heure pour tirer les fils, ainsi que ceux du lit de Jeannette, la femme de chambre, à qui on en avait fait autant.

On a encore renvoyé ses certificats à maman, sous prétexte qu'ils n'étaient pas dans la dernière forme voulue : et voici ce que font ces méchants du département et des districts de Landerneau et de Lesneven. Ils vous donnent un modèle de la manière dont les certificats doivent être faits, quinze jours avant : et pendant ce temps-là, ils ajoutent quelque chose à la forme prescrite, de façon que, quand vous leur présentez leurs certificats, d'après leur modèle, ils vous répondent qu'ils ne sont pas faits suivant la dernière forme : ainsi vous n'aurez pas la main levée de vos biens que nous avons retenus, gardons et garderons contre toute justice, tant que nous pourrons : et pendant ce temps-là vous pouvez mourir de faim, n'ayant plus rien. Cela nous est bien égal, nous agissons en francs républicains, et vive la liberté donnée aux patriotes de faire le plus de mal qu'ils peuvent.

Mercredi des Cendres, 13 Février. — Petite pluie : temps gras : foire de Landivisiau : on y est allé pour vendre Brillante et son veau, et acheter un cochon : mais on n'a fait ni l'un, ni l'autre, parce qu'il n'y avait pas beaucoup d'acheteurs. La douzaine d'œufs coûte onze sols : la livre de beurre 19 sols. La pauvre Joséphine est dans un état de vapeurs cruelles depuis un mois surtout, et encore plus depuis quinze jours : elle a commencé aujourd'hui à prendre des bains presque froids.

Jeudi 14. — Soleil, et ondées de pluie. Monsieur Kerlidou, qui par frayeur de la mort a eu le malheur de faire le serment au château du Taureau, en a été relâché, mais n'ayant pas voulu, dit-on, accepter le

traitement fixé pour les prêtres assermentés, et s'étant rétracté, il est poursuivi et recherché de nouveau pour être renfermé ou tué. Il est venu ici à onze heures du matin (s'il était vrai qu'il se fût rétracté, marcherait-il ainsi en plein jour ?). Maman lui a dit que la nouvelle du serment qu'il avait fait nous avait bien affligées (ce qui est très vrai), qu'elle priait Dieu de tout son cœur de l'éclairer et de lui donner la force de réparer sa faute ; mais qu'elle ne pouvait le recevoir chez elle, que s'il était vraiment rétracté, il serait bien plus exposé ici qu'ailleurs à être pris comme l'avaient été d'autres prêtres ; et que, dans le cas contraire, toutes relations seraient rompues entre lui et elle et toute sa maison : elle lui a donné cent sols pour avoir du pain et l'a fait s'en aller. O mon Dieu : qu'est-ce que l'homme privé de votre grâce ? Celui-ci avait refusé de prêter le serment quand on lui offrait une paroisse s'il le faisait : il s'était laissé prendre et mener au château du Taureau ; il y a souffert pendant cinq mois avec patience et courage : vous l'abandonnez un instant, ô mon Dieu ! et il n'est plus que faible. Seigneur, ayez pitié de lui ; souvenez-vous de sa charité, de sa bonté, de son bon cœur envers les malheureux, et ne permettez pas qu'il meure hors du sein de l'Eglise.

Les trois commissaires de la Convention envoyés en Bretagne pour donner des ordres pour la défense des côtes passèrent à Landerneau lundi 11, et furent reçus comme l'était autrefois le Roi. Le régiment, les corps administratifs et la garde nationale furent les recevoir à l'entrée de la ville, et les personnes qui refusèrent d'honorer ainsi les bourreaux de Louis XVI (car deux de ces hommes ont voté la mort) furent mises en prison et y restèrent quatre heures. M. Renault fut de ce nombre. A Brest, ils furent reçus au bruit des coups de canon et d'une manière pompeuse : c'est un avocat, un procureur et un marchand qui

— 42 —

viennent former des camps et organiser des armées.
Ah ! ah !

Madame de Tromenec est morte à Landerneau, et parce qu'elle était aristocrate, le prêtre intrus a refusé de l'enterrer. Quelle triste chose !

Vendredi 15 Février 1793. — Temps couvert. M. La-grange est arrivé le soir. Joséphine est mieux, il a ordonné des bains froids. Le nouveau jardinier envoyé par Madame Kerannou est aussi arrivé aujourd'hui.

Samedi 16. — Temps couvert, pluie. Le petit neveu de la cuisinière qui était ici depuis huit jours est retourné à Landerneau. Le nouveau jardinier est allé prendre ses hardes à Brest, et doit revenir lundi.

Le maire Jean Mével a dîné ici et a passé la journée ainsi que Manette, à faire de nouveaux certificats pour maman : reste à savoir s'ils obtiendront la main levée. J'ai été ranger des œufs dans la nouvelle boîte.

(A suivre.)

UN GRAND POÈTE BRETON

JEAN GUILLOU

Recteur de Penmarc'h

(1830-1887).

Jean Guillou, né à Cléder, le 2 Décembre 1830, reçut l'ordination sacerdotale le 2 Juin 1855, des mains de Mgr Sergent. D'abord professeur au collège de Lesneven, il fut nommé instituteur à Plouguerneau le 10 Août 1857, puis vicaire à Hanvec le 14 Septembre 1863, d'où il passa à Lanhouarneau le 18 Août 1865. Recteur de Locmaria-Quimper depuis le 30 Mai 1870, il devenait, le 20 Mars 1872, pasteur de Penmarc'h, où il mourut le 1^{er} Septembre 1887. Penmarc'h garde son tombeau (1).

M. Guillou, auteur breton, a écrit en prose et en vers. Je laisse la prose et ne parle que des vers. Encore ici faut-il distinguer. L'œuvre poétique de Jean Guillou comprend d'une part des *sóniou* et des *gwerziou*, d'autre part des cantiques. Cette étude ne traite que des cantiques.

Où trouver les cantiques de M. Guillou ? — Allons voir les vieux papiers... Dans les archives, rien, aucun manuscrit, aucune donnée. Consultons la tradition. Des prêtres du diocèse de Quimper, qui ont connu M. Guillou, nous apprennent qu'il est l'auteur du Re-

(1) On trouvera sa biographie détaillée, sous la plume de M. l'abbé Perrot, vicaire alors de Plouguerneau, dans *Feiz-ha-Breiz*, 1922, p. 261-264, 201-203.

cueil diocésain de nos cantiques bretons. Ce renseignement nous est également fourni par le Père Bourdoulous, dans une étude fort suggestive publiée par *Feiz-ha-Breiz* sur les *Cantiques bretons* (1).

La première édition du travail de l'abbé Guillou, revêtue de l'*Imprimatur* en date du 24 Avril 1880, a pour titre : *Kantikou brezounek Eskopti Kemper ha Leon, renket a nevez dre urs ann Aotrou 'n Eskop Nouvel*. Une deuxième édition parut en 1901, sous l'épiscopat de Mgr Dubillard ; elle porte comme titre : *Kantikou brezounek Eskopti Kemper ha Leon*.

Avant M. Guillou, divers recueils de cantiques étaient en usage au diocèse de Quimper. Citons pour le XIX^e siècle :

1° *Hent ar Barados* (1805), de M. l'abbé Dumoulin. A ce recueil, M. Guillou a emprunté, en le refondant et en abrégant, le touchant dialogue entre Jésus et les enfants : *Me a meus hirio prepaet eur banket*.

2° *Cantikou evit usach ar Retrejou hag ar Missionou, composet gant eur Belec eus a Eskopti Quimper, G. R. P. S.* (1833). Ce recueil est de M. Riouall, curé de Scaër. Ici, M. Guillou a pris deux cantiques : *Me a laca va fizians* et *Elez eus ar baradoz*.

3° *Kanaouennou santel dilennet ha reizet evit Eskopti Kemper*, par Jean-Guillaume Henry (1842 et 1865). L'édition de 1865 contient, en appendice, une table fort précieuse au point de vue historique, où chaque cantique est généralement suivi du nom de son auteur. M. Guillou a pris à M. Henry deux des cantiques qu'il a composés : *Ni ho salud, o leun a c'hras*, et *Peger kaer ez eo Mamm Jezus*.

4° *Guersiou nevez gret gant daou veleg eus a eskopti Kemper* (1851). Ces deux prêtres sont l'abbé Bozec, recteur de Saint-Goazec, et l'abbé Cosquer, vi-

(1) *Feiz-ha-Breiz*, 1905, p. 298-299.

caire à Poullan. M. Guillou nous a conservé le touchant cantique dû au talent de M. Bozec : *O na hir eo an noz*.

5° *Cantikou spirituel evit ar Missionou, ar Retrejou, etc.* (1854). A ce recueil du Père Rot, qui connut un beau succès, M. Guillou a emprunté le cantique si populaire : *Sant Joseph, pried Mari*.

Mgr Nouvel avait, en 1877, unifié les divers catéchismes en usage dans son diocèse. Il voulut, quelque temps après, constituer un recueil unique de cantiques, et il chargea de cette besogne le prêtre que l'opinion publique lui désignait comme le plus capable de mener à bonne fin un pareil travail.

Grâce au zèle et au talent poétique de l'abbé Guillou, l'œuvre était sur pied en 1880. Malgré quelques lacunes, l'absence, par exemple, d'un cantique sur *la Messe*, ce recueil de chants religieux est un pur chef-d'œuvre.

Parmi les *Kantikou brezounek*, il y a d'anciens et de nouveaux cantiques. D'entre les anciens, les uns sont laissés tels quels ou à peu près, d'autres ont été légèrement remaniés, quelques-uns sont entièrement refondus. En ce qui touche les nouveaux cantiques, les uns proviennent d'auteurs contemporains, d'autres, un assez grand nombre, sont dus à l'abbé Guillou lui-même.

Nous avons déjà dit que M. Guillou dépendait des auteurs du XIX^e siècle. Il faut ajouter qu'en lui nous entendons toute la tradition bretonne depuis le XVII^e siècle. C'est ainsi qu'il est tributaire du Père Maunoir : *Eun Doue hebken a adori ; Mab den, sonjit en oc'h eur diveza*, du Père Martin S. J. (1650) : *Diskennomp oll, kristenien*, de Fiacre Cochart : *Gwerz ar garnel*, de Le Bris (XVII^e-XVIII^e siècles) : *Ar voien d'en em assuri*, de l'abbé Kerneau, recteur de Plougouven (1816) : *Jezuz, peger bras ve*, de Mgr Le Joubioux,

vicaire général de Vannes (1856) : *Mari, hur Mam carantéus*, de l'abbé Guilloux, recteur de Kergrist (1857), l'un des plus grands poètes du diocèse de Vannes : *Er gouyan, guet e frim, en dès quitteit en doar* (1), de Mlle de Mesmeur ; *C'houi oll a zo kristenien*, etc...

Quelle est la part personnelle de l'abbé Guillou dans la composition des cantiques qui constituent notre Recueil diocésain ? — Lui-même, peu soucieux d'histoire à l'égal de la plupart de ses contemporains, a négligé de le dire. Il était pourtant aisé de l'écrire dans un court *Avant-Propos*, ou encore au moyen d'initiales à la fin de chaque cantique. Si l'on table sur la liste des noms d'auteurs fournie par l'abbé Henry, on peut dire, à coup sûr, que tel ou tel cantique de notre Recueil diocésain ne sont pas de M. Guillou. D'après des notes du Père Bourdoulous, une vingtaine de cantiques nous apparaissent comme l'œuvre du Recteur de Penmarc'h.

Il est donc l'auteur d'un quart du Recueil diocésain, qui comprend 85 cantiques.

Voici maintenant l'ordre général dans lequel il a disposé les *Kantikou brezounek*.

Ce sont d'abord les prières du matin et du soir en Cornouaille, en Léon et en Tréguier. Vient ensuite la messe, assez peu honorée, puisqu'elle n'a que deux strophes : *Me ho salud, korf ma Salver, M'ho salud ivez, goad divin...* Deux courts cantiques sont consacrés au Saint-Sacrement : *Adoromp oll... Euz a vrema...* Vient ensuite ce qui concerne la foi, l'Eglise, les sacrements. Puis une large part est faite aux Missions comme aux Retraites :

1° La pénitence. — Ici, deux cantiques de M. Guillou : *Eunn Doue zeu d'ho kervel*, et *Poent ez eo d'ehoc'h, pec'her...*

(1) Guillou : *Ar goanv en deus kuitteat gant he frim an douar*.

2° Les tableaux. — L'abbé Guillou expliquait fort bien ces tableaux dans les Missions. C'est lui qui a composé le cantique : *Sellit piz ouz ann taolennou*.

3° Les fins dernières. — Il faut signaler ici un vrai joyau littéraire de M. Guillou : *Tremen 'ra peb tra*. L'auteur traduit largement un cantique du Bienheureux de Montfort (édition de 1790) :

Jeunesse et beauté,
Plaisir, force et santé
Tout passe.
Comme le vaisseau
Qu'on voit flotter sur l'eau,
Tout passe,
Il n'est plus de trace,
Ainsi vont les honneurs
Les biens et les grandeurs...

4° La contrition et la Passion du Sauveur. — De M. Guillou : *Pec'het em euz*.

5° Le péché et la confession. — Il faut noter ici de M. Guillou *Gwerz ar vesventi* et *Gwerz ar zul*. Il a refait le cantique *Pa zaoulinomp evit kovez*, de M. Le Jeune, recteur de Plougoulm (1829).

6° La clôture de la Mission. — *Kavet am euz ar peoc'h*, splendide cantique, composé par M. Guillou, pour la Mission de Brasparts, en Mai 1874.

7° La communion, le Sacré-Cœur, le Paradis.

8° La vie chrétienne. — M. Guillou a légèrement remanié le gracieux cantique *Ama pell diouz ann trouz*, que l'abbé Henry avait adapté du breton de Vannes. Les deux dernières strophes ont été interverties. Le vers de l'abbé Guillou est plus fluide que celui de M. Henry. — *Eurus an hini* est encore de M. Guillou.

Après les cantiques de Missions, viennent ceux qui chantent les louanges de Marie. Sans compter le *Magnificat* et l'*Ave Maris Stella*, il y en a 27. De M. Guillou, nous connaissons : *Evit beva gant levenez*, — *Dallet oamp holl*, — *Guerc'hez sakr*, — *Guir vugale*

ar Verc'hez, — Holl vugale Adam, — Kanomp eur c'hantik nevez, — Kasset e voue gant Doue, — Pion lavaro, — Tremenet eo ar miz santel.

Le Recueil nous offre, vers la fin, des cantiques relatifs à l'Ange gardien, à sainte Anne et à saint Joseph, puis il s'achève sur le cantique du Pape et le charmant *Bagik sant Per*, dû à M. Guillou ; l'auteur a accompagné ce cantique, fait pour les marins, d'une mélodie qui imite le bruit cadencé des rames.

X

Deux cantilènes de l'abbé Guillou ont paru dans *Feiz-ha-Breiz* : *Cantik ar Pab hag an Ilis*, en 1868, *Cantik ar velegiach*, en 1876.

Le premier de ces chants exhorte les fidèles à contribuer à l'Œuvre du *Denier de Saint-Pierre*, fondée en 1860 par l'initiative de Montalembert, en même temps qu'il exalte l'héroïsme des Zouaves pontificaux de Monte-Libretti et de Mentana (1).

Ar Pab gant Breiz a zo karet,
Breiz gant ar Pab 'zo bennighet ;
A greiz kalon gant hor peden,
Ni roi d'ar Pab hon aluzen...

Evit hor prena Mab Doue
En deut roet goad ha bue ;
Evit he Ilis, he difen
E kaver ivez goad kristen.

Eur zell hepken, na velit ket
An dud-se e Rom diredet,

Prest da rei goad ha bue
Evit ar Pab, evit Doue.

Enor eta d'ar zouaved,
Tud a galon, mar so er bed ;
Ar maro a hell o tiskar
Doue o sav da vont d'ar gloar.

Mil bennos d'ar famillou-se
A ro d'ar Pab o bugale ;
Bennoz da nep ra he ziner
Da Jesus, d'ar Pab, da sant Per.

Le second cantique fut composé à l'occasion du cinquantenaire de prêtrise de l'abbé Jézéquel, recteur de Cléder, et chanté à Cléder même, le jour où le jubilaire célébra ses noces d'or sacerdotales. C'est là une pièce d'une belle venue, tout empreinte de simplicité et d'esprit surnaturel.

(1) *Bull. Dioc.*, 1930, p. 261, ss.

Aux yeux du monde, le prêtre n'a aucune apparence :

Bez a zeuz var an douar tud dister da velet,
Ne zougont na kurunen, na mantel alaouret ;
Liou ar c'haon var ho dillad, beva reont en distre
He kenver iliz Doue ha tachen ar maro

Les humbles origines du prêtre le font mépriser du siècle :

Nint ket gânet pinvidik, eun ti soul peurvuira
Ha roas disglao ha goudor d'ho bloaveziou kenta ;
Dre ze ar bed alies a ra varno faë
Hag a lavar gant disprij : « Petra eo an dud-ze ? »

Jésus, lui aussi, n'a-t-il pas été en butte au mépris du monde, lui qui naquit dans une misérable crèche ! Celui-là, du reste, est grand, qui, appelé au sacerdoce, se rend à l'appel divin, et voit enfin ses désirs comblés, quand un jour il monte à l'autel :

Neuze mab al labourer, konsakret he zaouarn,
Neo mui great evit c'houezi var an alar ouarn ;
Kregi ra er c'halir aour, gant seiz fin eo guisket ;
Env, douar ha purkator a drid ouz he velet.

Et voici le nouveau consacré qui consacre lui-même le pain et le vin :

Mont a ra ouz an aoter gant ar guin, ar bara ;
Ha pa vez en drô dezhan an elez o krena,
Dre eur ger holl gallouduz ar bara hag ar guin
A zo chenchet e substanz eur c'horf, eur goad divin

Plus puissant qu'Elie, Moïse, Josué, doué d'une force supérieure à celle des rois ou des anges, il purifie, par l'absolution, l'âme souillée du pécheur. Sauver les âmes est sa fonction :

Savetei an eneu... o santella micher !
Micher eo an elez mad hag hini hor zalver.

Et voici la finale, qui est une leçon à l'adresse des fidèles :

Sentit outho gant doujans pa viot var ho iec'hed ;
Abred galvit anezho da zeiz trist ar c'hlenved ;
Pa vezo red deoc'h mervel, ra zeui c'hoaz ho bennos.
Da zigueri d'oc'h ene dor aour ar barados.



Quatre ans après la mort de M. Guillou, en 1891, M. Le Sann, curé de Bannalec, éditait à Quimper, chez de Kerangal, un ouvrage breton intitulé : *Miz Mari an eskob dall... ha Kantikou miz Mari an Aotrou Guillou. maro persoun e Penmarc'h.*

Dans un bref *Avant-Propos*, l'auteur nous informe qu'il livre au public un certain nombre de Cantiques inédits de M. Guillou, *Kantiker braz an Eskopti*. Chacun d'eux, ajoute-t-il, est un chant de louange à la Sainte Vierge, une page de sa vie, une leçon pour ses pieux enfants.

Les cantiques du *Mois de Marie* de l'abbé Guillou sont au nombre de 24. Huit figurent déjà dans le Recueil diocésain. Il en reste donc 16, inédits avant 1891.

M. Le Sann, curé de Bannalec, avait été pendant cinq à six ans le voisin de M. Guillou, comme recteur de Plonéour-Lanvern. Il était d'ailleurs originaire de Saint-Pol de Léon. C'est à titre d'ami et de voisin qu'il hérita des manuscrits du recteur de Penmarc'h.

Que le lecteur nous permette de lui mettre sous les yeux, pour qu'il puisse le savourer à loisir, ce charmant poème de M. Guillou en l'honneur de Marie présentée au Temple, pure merveille de tendresse et d'esprit de foi :

GOUEL MARIA MIS DU

AR VERC'HES O VONT D'ANN TEMPL

Quam pulchrè graditur...

Bihanik c'hoas, laouankik flam
Hag he dournik e dourn he mam,
Mari, enor bro Israël,
A gerz laouen d'ann templ santel.

Bihanik eo, n'e deus gullet
Nemet teir guech e Nazareth
Ann deliou glaz, ar bleun nevez,
Goude ar goanv o tont er guez.

Bihanik eo ha koulskoude
He c'haloun oll zo da Zoue :
Dreist peb unan, enn he zri bloaz
Dreist ann Elez eo leun a c'hras.

He speret zo leun a furnes,
He c'haloun leun a garantas,
Henvel-mad eo ouz ar stered
A loa skedus a veac'h krouet.

Nag hi zo koant, merc'hik Anna,
O tont d'ann templ d'en em voestla ;
D'en em voestla korf hag ene
E templ Slon, e ti Doue !

Dre ma tosta ouz ann aoter
He zreidigou a sko lijer ;
Doue a glask, Doue ebken.
Dezhan en em ro da viken.

Perak Joachim, perak Anna,
Daelou ker piz o kimmiada ?
Eb ho merc'hik muia-karet
Ho ti vezo ien ha sklaset.

C'hui lavar din gant eur feis kre :
« Dreist tad ha mam ema Doue,

Senti outhan eo mad ann den,
Senti atao, senti laouen.

Mari, hor merc'h, hon oll joa,
A gemer al loden vella :
Peoc'h ar galoun, ann eürusdet,
E-mesk ann dud ne vleunont ket. »

« O merc'hik dous, kenavezo,
Da Nazareth ni a zistro :
Kreskit ama, kreskit bemdez
Dirak ann oll e santelez. »

Gant Mari, deskit bugale,
En em rei abred da Zoue,
Deskit ganthi he zervicha ;
Ann abreta eo ar guella (1).



Il est une autre série de cantilènes, composées par notre poète. Elles sont faites spécialement en vue de consécration, de bénédictions ou de restaurations d'églises ou de chapelles.

M. Guillou est certainement l'auteur des cantiques suivants : église de Plounévez-Lochrist, consacrée le 25 Juin 1873 ; église de Sizun, restaurée en 1875 ; église de Lannilis, consacrée le 23 Septembre 1876 ; chapelle de N.-D. de Lambader, bénite le 9 Septembre 1877 ; église de Plobannalec, consacrée en Mai 1879 ; église de Tréboul, consacrée en Décembre 1884 ; église de Saint-Jean-Trolimon, restaurée et consacrée en Octobre 1886 (cantique de saint Jean).

Sont très probablement de M. Guillou le cantique de l'église de Scaër, consacrée le 17 Juin 1875, et celui de l'église de Pleuven, consacrée en 1876 (cantique en l'honneur de saint Mathurin).

Toutes ces cantilènes sont des chefs-d'œuvre et mériteraient d'être groupées en un même recueil. Avant de donner ici comme spécimens les cantiques de Plou-

(1) *Kantikou Miz Mari*, p. 13-15.

névez-Lochrist et de Lannilis, rappelons cette magnifique strophe que l'auteur jugeait si belle qu'il l'a insérée dans deux de ses chants, les cantiques de Plobanalec et de Tréboul :

Atlas ! Doue galloudus, da rei deoc'h digemer
Eur palez oll alaouret a vez c'hoaz re zister ;
Ho trôn eo ar baradoz, an douar ho skabell,
Ha stered ar firmamant eo perlez ha mantell (1).

Voici le cantique de l'église de Plounévez-Lochrist, consacrée le 25 Juin 1873 (2) :

TON : *Bale Arzur*.

DISKAN :

*Var an douar evel enn Ee,
Gloar ha meuleudi da Zoue
Euz an eil kanvet d'eguille.*

Evidoc'h oll, Guinevezis,
Na kaëra gouel, na kaëra deis !
Rag setu peure'hreat hoc'h ilis !

Emañ peure'hreat, koant ha skeduz,
Livet en guen, en glaz, en ruz,
Brao da velet ha dudiu.

Dre bep prenest ar sklerijen
A darz pinvidik ha laouen,
Evel arc'hant pe aour melen.

Ha dreist peb tra ar pemp aoter
Nag hint zo flam, nag hint zo kaër...
Ia, pemp tron int 'vit hor Zalver.

Ah ! dalc'hit start, tud Guinevez,
D'ho feiz koz en illis nevez,
Hirio, varc'hoaz ha da jamez.

Petra 'dalfe, benerez flour,
Guer livet brao, arc'hant hag aour,
Ma ve ho feiz toc'hor ha paour ?

Jesus, hor mestr hag hon Aotrou
Ne zisken ket da glask madou :
Ne glask nemet ho kalonou.

Aman e chom sul ha bemdez
Evit rei deoc'h grasou nevez
Ha kreski tan ho karantez.

Aman e chom evit maga
Hon eneou gant ar bara
Ar zantella, an nerzusa.

Aman, pec'her, evidout-te,
Eo digor divrec'h eunn Doue :
Truez en deuz ouz da ene.

Setu aman, o kristenien,
Porchet an Ee, ti ar beden,
Ti Jesus, guir Doue, guir den.

Santel, santel, teir guech santel
Eo palez an Eternel
Krenit ha stouit, tud fidel !

(1) *Bull. Dioc.* 1930, p. 332.

(2) Je dois cette pièce à la complaisance de M. Caër, recteur de Plounévez-Lochrist.

Le cantique de Lannilis est une paraphrase du Psaume 84 (Vulgate 83) *Quam dilecta...* (1).

TON : *Bale Arzur* (2).

DISKAN :

*Pegen dous eo, Doue santel,
Beza e skeud ho tiouaskell !*

Tridal a ran en hoc'h iliz,
Ha va c'halon e lamm em c'hreiz.

En hoc'h iliz nevez savet,
Dre ma 'zeo koant ha kaër meurbet.

Koulz ha rouanez eo gwisket,
Gant he sae mein dantelezet.

Ar pillierou nerzus ha teo
A zo henvel ouz gwez dero.

Dindan ar bec'h ne blegint ket,
Chom a raï sounn ho fenn kalet.

Tridal a ran en hoc'h iliz,
Ha va c'halon a lamm em c'hreiz.

Va c'halon paour, na lammit mui,
N'eus ken a nerz em izili !

Evel ar c'hoar dirag an tan,
Dirazoc'h, Jezuz, e teuzan !

An durzunell, ar gwenili
O deus eun neiz da c'houdori.

Da c'houdori o ewnigou,
Gant aoun na varvfent gand ar riou.

Hoc'h aoter sakr, krouer ar bed,
Setu va neiz muia karet !

Eurus ar re a vez atao
En nenv o veuli hoc'h hano !

En draonien ma leun a c'hlac'har,
Euruz ivez an neb ho kar !

Eurus an hini 'oar eo paour,
Hag a c'houlenn ouzoc'h sikour !

Eurus an den a glask bemdez
Ober gwelloc'h ho polontez !

Eurus, eurus, mil gwech eurus
Her goût a ran, o va Jezuz !

Rak eun dervez en ho kichen
A dalv kant vloaz ha kant ouspenn !

×

L'un des derniers cantiques, composés, à notre connaissance par M. Guillou, est celui des marins du Guilvinec, qui fut chanté la première fois au jubilé donné dans cette paroisse en 1886. Il est imprimé dans les *Kantikou* du Guilvinec (3).

Jean Guillou est un enfant de la mer. Longtemps, il a fréquenté les grèves et les falaises de Cléder, tout comme celles de Penmarc'h. Le spectacle de la mer et de ses tempêtes a gravé dans son âme une empreinte

(1) Gracieuse communication de M. Perrot, recteur de Scrignac.

(2) Il faut répéter le second vers de chaque strophe.

(3) Brest, Presse Libérale 1916, page 26.

ineffaçable que reflètent plusieurs de ses cantiques. Il connaît le sillage du bateau qui, bien vite, disparaît :

Skeuden da vuez
Eo al lestr a velez,
Tremen ra peb tra,
He roudou er mor
Zo klos a veac'h digor
Tremen ra peb tra (1).

Il a vu la barque en détresse se débattre parmi les sauvages récifs :

E Rom hag e kals broiou
Eo goasket an Ilis ;
Peurlaeret eo he madou
Gant enebourien kriz.
Hirra ma c'heller guelet
Er mor euz tarziou guen,
Bagik sant Per zo strinket
Euz eur garrek d'eben (2).

Il sait qu'une simple planche sépare de la mort le pauvre matelot :

Etrezomp-ni hag ar maro
Ne zeus nemet planken tano :
Piou zo eta ouz hon diouall
En tarziou guen, en noz tenval ?
C'houi da genta, Salver Jezuz... (3)

Il n'ignore pas que l'étoile d'or qui apparaît à travers les gros nuages donne du cœur au marin désespéré :

En arne du eur stereden o para
A ro kalon ha nerz d'ar sturier paour ;
Sellit en env ar c'houmoul a danoa,
Rak savet eo ar verelaouen aour (4).

(1) Selaou va breur ker...

(2) Euz an Arvor, ar gourre...

(3) Brassa mignonet hor Zalver...

(4) Dallet oamp holl...

Plus d'une fois il a vu les effets désastreux du raz de marée :

Ia, evel eur reverzi
A zav, a zav atao,
An orgouill, ar vezventi
O doa beuzet or bro (1).

Il sait que parfois le cruel océan engloutit le paquebot, corps et biens :

Eul lestr karget a zanvez, ma teu da bensea,
Euz kement vad a zouge ne jom ganthan netra,
Ar mor, en eur c'hinaouad, a lounkaz tout a bez...
Ouz ar mor te zo henvel, merzventi didruez ! (2)

A cet égard, le *Bagik sant Per* est significatif. L'Eglise y est représentée sous l'image d'une barque dont saint Pierre est le pilote. Elle doit pêcher des hommes et les mener au port du ciel. Dans la fureur de l'ouragan, Pierre conduit sûrement son vaisseau sur la crête écumante des flots. Les gros navires descendent dans l'abîme, la petite barque de Pierre va toujours son chemin. La prière du pilote apostolique ressemble à celle du matelot breton :

Va Doue, va zikourit evit tremen ar Raz,
Rak va bag a zo bihan hag ar mor a zo bras.

Quand les vents tombent, dans le calme des flots il faut ramer ; Pierre rame avec énergie, sans fatigue aucune, car la bonne pêche qu'il a faite le reconforte.

Qui demeure dans la barque de Pierre prendra terre un jour aux plages de l'éternité.

×

A ce rapide aperçu, l'on constate que l'abbé Jean Guillou est une de nos gloires littéraires bretonnes. Ce n'est pas un vulgaire versificateur, c'est un poète de grande allure. Des hommes de cette taille méritent

(1) Itron chapel Tremenou...

(2) A benn nebeut bloaveztou...

les honneurs. Sous les auspices du *Bleun-Brug*, nous les lui avons rendus à Cléder et à Penmarc'h. Les dirigeants de ce groupe breton ont pensé que l'on pouvait faire davantage, et le *Feiz-ha-Breiz* a ouvert une souscription en vue de la publication des œuvres de M. Guillou. L'édition est aujourd'hui coûteuse, et l'on voudrait réunir un millier de souscripteurs, avant de risquer les frais de l'entreprise.

Bretons, l'abbé Guillou a illustré notre pays. Payons-le de retour. On dit qu'avant de composer ses cantiques, il faisait l'aumône aux pauvres rencontrés en chemin. A notre tour, portons-lui notre obole, et que bientôt s'élève splendide, le monument littéraire que l'on veut bâtir à sa gloire.

H. P.

BIBLIOGRAPHIE

TABLES CAPITULAIRES DES FRÈRES MINEURS DE L'OBSERVANCE ET DES RÉCOLLETS DE BRETAGNE (1476-1780), publiées avec une introduction de Max. COURTECUISSE, ancien archiviste des Côtes-du-Nord, archiviste du Var. — In-8° de LXXXVII-264 p. (*Mémoires et Documents d'Histoire Franciscaine*, tome I). — Paris, J. Vrin, 6, place de la Sorbonne.

La longue introduction de cet ouvrage est une esquisse générale de l'histoire des couvents des Franciscains bretons, établis au courant du xv^e siècle et qui ont formé, en 1517, la province de Bretagne. De courtes notices y sont consacrées à 21 couvents, parmi lesquels nous intéressent davantage, comme appartenant au diocèse de Quimper et de Léon, ceux de Pile-Vierge, de Cuburien, de Landerneau, de l'Abervrac'h, de Lesneven et du Folgoat. Quelques pages nous apprennent ce que fut en Bretagne la réforme des Récollets. Après un bref aperçu sur l'organisation des groupements de religieux, vient une liste des ministres et chapitres provinciaux. On lira ensuite avec plaisir ce qui concerne la vie conventuelle, la discipline, les noviciats, les études, les prédicateurs et les confesseurs.

Les tables capitulaires contiennent d'excellents renseignements, dont nous ferons bientôt notre profit, en rédigeant la monographie de Cuburien.

H. P.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MAHALON

(Suite.)

En même temps que René Rochedreux, le District de Pont-Croix fit arrêter un autre prêtre réfractaire, Henry Charlès, vicaire de Plozévet, qui deviendra recteur de Mahalon après la signature du Concordat. Henry Charlès, né au village de Landrer, en Plogoff, le 9 Janvier 1763, reçut la prêtrise en 1790. Il fut arrêté « pour avoir fait un très grand mal à Plozévet, où il a aidé à mettre à la torture le vertueux Quillivic (on sait ce que signifie à cette époque le mot *vertueux*) et avoir secondé les efforts des réfractaires pour élever la résistance la plus alarmante en Plogoff et Cléden qui s'étaient d'abord signalés par le patriotisme le plus chaud et leur ralliement unanime à la Constitution ; pour ne pas s'être rendu à Brest (après notification de l'arrêté du 2 Juillet) » (1).

M. Boissière nous a conservé, dans son manuscrit, le récit de leur arrestation. « Dans le District de Pont-Croix, dit-il, on se saisit dès le 1^{er} Décembre 1791, de

(1) Chanoine PEYRON, *Documents...*, II, p. 77-78.

MM. Le Gac... des braves Gloaguen, vicaire de Ploaré, *Charlès*, prêtre de Plozévet, Plohinec, vicaire de Pont-Croix, et *Rochedreux*, vicaire de la trêve de Guilers, paroisse de Mahalon, lequel avait déjà éprouvé auparavant une procédure criminelle, à raison de son zèle à instruire ses tréviens...

» De ces ecclésiastiques, le vicaire de Pont-Croix seulement demeurait dans la ville, les autres y étaient venus pour y faire leurs affaires. Le Directoire les fit avertir secrètement de se rendre au District. A leur arrivée, on leur rit au nez, en leur disant qu'ils sont en arrestation pour Brest. Ils demandent l'arrêté du Département, on le leur communique. Ils prouvent au District qu'il passe les ordres du Département. On n'en tient compte.

» La canaille est mise sous les armes, et si bien stipendiée, que rien ne transpire.

» On fait préparer une malheureuse charrette à demi-couverte, et, vers les dix heures du soir, par le plus mauvais temps, on les entasse dans cette misérable voiture, sans leur procurer même de la lumière pour s'y arranger. L'un d'entr'eux demande une lanterne ; le président du District luy répond qu'il en trouvera peut-être en route.

» On les fait partir ainsi pour Quimper, distant de six lieues, escortés d'environ vingt des plus misérables sujets de la ville ; et ils arrivent au Département, vers les huit heures du matin. On les y fait attendre près de deux heures, à la porte de la cour, sans doute pour donner le temps à la population de les insulter, mais une seule femme du voisinage en a le courage.

» Conduits enfin dans la cour, puis dans l'antichambre du Directoire, on ne leur propose pas de changer de hardes, quoiqu'ils fussent dans le plus pitoyable état. Arrive le président vers les 10 heures et leur fait faire du feu, mais sans leur offrir rien à manger, malgré le besoin qu'ils en avaient. Viennent

ensuite successivement les autres membres du Directoire ; quelques-uns en passant dans l'antichambre font semblant de les saluer, d'autres ne font aucun cas d'eux. Le fameux Gomaire, vicaire d'Expilly, les regarde de la manière la plus dédaigneuse ; ils attendent l'arrivée d'Expilly qui, leur avait-on dit, devait aussi assister à leur jugement, mais retenu, probablement par la honte, il ne vint pas.

» Vers les onze heures, ils prient qu'on leur donne quelque chose à manger, et enfin après plusieurs demandes, on remet au suisse quelque argent pour leur acheter du pain, et celui qui le leur distribue le fait en leur tournant le dos, leur donnant les plus grandes marques de mépris et faisant retentir la maison de l'air : *Ça ira*, etc.

» A midy le Président dit aux prisonniers qu'il faut passer au Séminaire où l'on aura soin d'eux, et que s'ils ont quelque chose à répondre aux griefs dont ils sont chargés, ils en auront la liberté. Mais il faut observer qu'ils ignoraient quels étaient ces griefs.

» La garde nationale qui les escortait les fait traverser toute la ville, et au lieu des insultes auxquelles ils s'attendaient, ils virent verser des larmes sur leur sort.

» Le supérieur constitutionnel Le Coz leur désigne des chambres ; il rougit en leur présence et se retire promptement, comme un geôlier qui ne peut envisager des prisonniers qu'on luy confie.

» Au bout de cinq jours, ordre de les conduire à Brest. On les fait passer par les dehors de la ville, personne ne les insulte à l'exception d'un certain Mollet, armurier, forcené patriote, qui les suit près d'un quart de lieue, faisant retentir à leurs oreilles la clochette des agonisants qu'il avait prise à l'hôpital général... » (1).

(1) PEYRON..., *Le Manuscrit de M. Boissière*, Brest, 1927, pp. 54-56.

Au château de Brest, où ils furent incarcérés, MM. Charlès et Rochedreux retrouvèrent M. Gilles-Baptiste Le Hars, chanoine régulier de Daoulas, « homme d'une grande pitié », qui venait, lui aussi, d'être arrêté par la Garde nationale. Il était né à Ty-Glas, au bourg de Mahalon, le 16 Octobre 1727, de Gilles Le Hars, marchand, originaire d'Elliant, et de Marie-Gillette Trépos. Il était petit-fils de maître Jacques Trépos, notaire royal.

Les prisonniers eurent beaucoup à souffrir au château de Brest. Ils subirent toutes sortes de mauvais traitements : injures, menaces de mort, promiscuité, entassement dans des salles trop petites, privations, etc...

Le 24 Juillet 1792, un arrêté du Département désigne 65 prêtres qui seront déportés en Espagne pour avoir refusé de prêter le serment. Le 9 Août ce nombre fut porté à 72. Parmi eux nous trouvons Henry Charlès, alors âgé de 29 ans, et René Rochedreux, âgé de 35 ans.

Embarqués le 12 Août, sur le *Jean-Jacques*, commandé par le capitaine Thoumire, les proscrits abordèrent le 18 au port de Ribadeo, en Galice, après avoir couru les plus grands dangers dans une tempête qui s'éleva le 16, et fut si violente le 17, et surtout le 18, que le capitaine et son équipage furent eux-mêmes effrayés. Les proscrits trouvèrent asile là-bas dans des communautés religieuses et diverses maisons particulières. Ils y demeurèrent jusqu'à la fin de la Révolution.

A son retour d'Espagne, René Rochedreux resta quelques années à la Rochelle, ensuite il devint professeur à la petite école de Meilars, et, en 1804, recteur de cette même paroisse. Il mourut recteur de l'Île-Tudy, le 28 Novembre, à l'âge de 72 ans.

Henry Charlès devint, en 1804, vicaire, puis recteur de Mahalon.

×

M. Le Hars n'était pas resté longtemps au château de Brest. Dès le 16 Janvier 1792, il avait été relâché. Arrêté de nouveau, il fut détenu, d'abord à Kerlot, ensuite aux Capucins de Landerneau. Désigné, le 14 Messidor an II (2 Juillet 1794), pour être déporté à Rochefort, il fut ensuite, en raison de son âge, exempté de la déportation et condamné à la réclusion. Il se vit élargi à Quimper en Mai 1795. Le 21 Brumaire an VII (11 Novembre 1798), il était désigné pour être déporté à l'Île de Ré. Encore une fois, grâce au ministre de la police générale, Duval, il échappa à la proscription. Il mourut à Quimper, avant la fin de la Révolution.

×

M. Sohier, recteur de Mahalon, avait dû quitter sa paroisse en 1792, Il s'était retiré à Lamboban, en Cléden, chez Lucie Gloaguen, et y séjourna trois mois. C'est là qu'il mourut le 4 Février 1793. Lucie Gloaguen, pour lui avoir donné asile, fut incarcérée à Pont-Croix. De son côté, la municipalité de Cléden reçut une semonce du District. Elle fut mandée au Directoire du Département, ainsi que celles des paroisses voisines, pour y rendre compte de la situation de leurs communes. A l'égard de Cléden, le District déclara : « Qu'il y a eu et qu'il y a constamment un grand nombre de prêtres, et que la municipalité a tenu sur leur résidence un silence d'autant plus coupable que le ci-devant curé de Mahalon, l'énergumène Sohier, y est mort dans une maison nationale, l'ancien presbytère de Lamboban, après une habitation de plus de trois mois, sans que la municipalité en ait donné aucun avis à l'Administration. »

Son vicaire, Sébastien Gloaguen, était mort au presbytère de Mahalon, le 8 Septembre 1791, à l'âge de 34 ans, sans avoir jamais prêté serment.

La paroisse dut rester quelques mois sans prêtre, car nous voyons Expilly réduit à adresser certaines dispenses au District lui-même, ne connaissant pas dans le canton un prêtre à qui il pût en confier l'exécution. Le 23 Juillet 1792, il écrivait au District de Pont-Croix :

« J'ai l'honneur de vous adresser la dispense du troisième ban pour les deux mariages qui devaient se faire à Mahalon. Le curé ou vicaire étant en fuite, je délègue en blanc tel prêtre que vous jugerez à propos d'indiquer » (1).

Le curé en fuite était M. Sohier.

Le 1^{er} Septembre 1792, le prêtre constitutionnel de Meilars paraît à Mahalon. En Décembre suivant, arrive le vicaire assermenté Donnard, qui fut nommé en Janvier 1793 « officier civil pour les baptêmes et mariages ». Quelque temps après, survient un autre prêtre constitutionnel nommé Falher. Il avait été ordonné par Expilly. Il habitait à Mahalon le premier étage du presbytère. Le rez-de-chaussée était occupé par « Guillaume-Corentin Faucheur, nommé instituteur de la langue française à notre commune de Meilars et Mahalon... au dit citoyen Faucheur de s'arranger avec le citoyen vicaire pour le jardin et autres dépendances ou de les partager de moitié... » (2).

Falher ne resta pas longtemps à Mahalon. Donnard y exerça jusqu'à 1794.

×

Un prêtre originaire de Mahalon, Alexandre-Guillaume Le Guellec, était vicaire à l'Île de Sein quand il prêta le serment de 1790. Quelque temps après, il devenait curé de Plovan, paroisse à laquelle Pouldreuzic était alors rattaché comme succursale.

(1) Chanoine PEYRON, *Documents...*, II, p. 187.

(2) Délib. munic. de Meilars, 15 Floréal, an III.

En Janvier 1793, il se plaint à Expilly de la délimitation défectueuse de sa paroisse, et l'Evêque du Finistère lui répond, le 29 du même mois, dans les termes suivants :

« Le District de Pont-Croix, mon cher coopérateur, ne peut vous refuser une expédition du décret de l'Assemblée nationale qui fixe la circonscription de toutes les paroisses de son ressort. Je suis sûr que ce décret est rendu il y a longtemps, il l'a été par l'Assemblée Constituante et rapporté par moi-même à la tribune de cette Assemblée. Il est possible que cette circonscription soit mal faite, il est certain quelle qu'elle soit que je l'ai signée et approuvée, je le devais puisque je ne recevais aucune réclamation et que je ne connaissais pas les localités.

» Si cette circonscription de votre paroisse n'est pas conforme à la commodité de vos paroissiens et à vos vues, c'est un malheur, car je n'en vois point de remède. Le Département, le District et moi réunis ne pourraient infirmer ce décret. Ainsi, mon cher pasteur, il faut prendre votre parti en brave et travailler à ramener tous ces aristocrates aux vrais principes par votre douceur, votre patience, votre zèle et votre bon exemple : *labor improbus omnia vincit*. Je viens de vérifier la circonscription de votre paroisse, et j'ai vu que réellement Pouldreuzic est succursale de Plovan. Ne vous découragez pas, mon cher pasteur, le temps et le courage avec la grâce de Dieu opèrent bien des merveilles. Vous aurez plus de mérite et de gloire si vous triomphez ; peut-être ce canton sera-t-il un jour votre plus grande consolation. Agréez mon sincère attachement. »

Le 8 Septembre 1793, M. Le Guellec se rend à la chapelle de Penhors, dans l'intention d'y dire la messe, le jour du « pardon » ; mais il se heurte à l'opposition du maire de Pouldreuzic, qui détient les clefs de la

chapelle. Aussitôt il écrit au Département, pour le mettre au courant du fâcheux incident (1).

Résolu de quitter Plovan « inondé, dit-il, de prêtres insermentés », il demande au District de Pont-Croix, le 8 Octobre 1794, de lui obtenir la paroisse de Combrit. Deux mois plus tard (11 Décembre), son frère, qui habite Peumerit, lui conseille de solliciter plutôt Gourlison, où il sera « loin des tracasseries de mauvais voisins ».

Au début d'Avril 1795, il est toujours à Plovan. Tourmenté sans doute par le remords, il décide de se réconcilier avec l'Eglise catholique, et écrit à M. Dieuleveut, recteur de Pouldreuzic, pour lui demander comment procéder.

Dans sa réponse en latin, datée du 5 Avril, le vaillant confesseur de la foi (2) lui trace la voie à suivre. Il lui montre qu'il a eu tort d'exercer les fonctions ecclésiastiques, non seulement sans le consentement de l'Eglise, mais encore contre sa volonté formelle et la façon d'agir des pasteurs de second ordre, tous les évêques de France à la réserve de quatre. Tous ces pasteurs sont d'accord sur le point en question avec le Souverain Pontife, et il est interdit en cette matière de s'écarter de leur sentiment. Pratiquement, l'abbé Le Guellec devra cesser les fonctions ecclésiastiques, sauf le cas de nécessité, et aviser tous ceux dont il aura entendu la confession qu'ils aient à la recommencer, à cause de nullité. Ceci devra être dit publiquement. Qu'il s'en aille ensuite trouver les vicaires généraux et qu'il attende le jugement de l'Eglise : « *et in pace iudicium ecclesie expectabis, qui, si tactus dolore cordis intrinseco omnia hæc præstiteris, gaudium magnum erit in cælo.* »

En post-scriptum, M. Dieuleveut ajoute ces mots

(1) PEYRON, *Op. cit.*, II, p. 293-294.

(2) H. FÉRENNÈS, *Notre-Dame de Penhors*, 1928, p. 7 ss.

touchants : « Je vous invite, mon cher bon ami et confrère, à me venir voir. Je ne suis pas riche, mais en attendant un meilleur avenir, je partagerai volontiers avec vous le peu que j'ai. »

L'adresse de la lettre porte : « Monsieur Guellec clericus Plovan ».

Le 12 Avril, dimanche de la *Quasimodo*, M. Guellec montait en chaire à Plovan et lisait sa rétractation de serment devant les paroissiens rassemblés. Le soir même, il en adressait le texte à la municipalité :

« Je soussigné déclare avoir, dimanche 12 Avril, au prône d'une messe, désapprouvé publiquement les prétendues réformes que l'Assemblée Nationale a faites dans la discipline de l'Eglise. Les Apôtres seuls ayant reçu de Jésus-Christ le pouvoir de gouverner l'Eglise, et par conséquent de former des règlements de discipline, les Apôtres seuls et leurs successeurs ont le droit de les changer. Les anciens règlements, qui ont été révoqués ou abolis, étant devenus nuls, ne peuvent avoir de nouveau force de loi qu'en vertu de l'autorité des Evêques ; c'est à eux seuls à les sanctionner, car la puissance civile ne saurait jamais atteindre au droit de la puissance ecclésiastique, d'où il suit qu'un Evêque ne peut actuellement, puisque l'Eglise n'a pas changé sa discipline, recevoir en France ni même en Europe son institution que du Souverain Pontife, que tout ce que feront ces Evêques dans un diocèse, sans le consentement du Pape serait tout à fait nul par défaut de juridiction, qu'il serait lui-même irrégulier et schismatique, que tous ceux qui le reconnaîtraient le seraient également, que tous les pouvoirs que recevraient les prêtres en vertu de la mission qu'il leur aurait donnés seraient aussi nuls.

» D'après cette grande maxime de foi, j'ai hautement et à ma honte déclaré et je déclare encore que toutes les fonctions que j'ai faites depuis mon serment

sont nulles et sacrilèges, que je cesserai dès à présent de faire toutes fonctions ecclésiastiques. — Plovan, 12 Avril 1795. »

Quelques jours plus tard, le 23 Avril, le prêtre converti recevait de l'abbé Piclet, vicaire à Locronan et confesseur de la foi (1), un billet qui l'invitait aimablement à se rendre au château du Hilguy, en Plogastel-Saint-Germain, pour s'y entretenir avec un vicaire général « qui l'aime et l'estime beaucoup ».

C'est à Quimper que M. Le Guellec se rencontra, le 6 Mai, avec le vicaire général Le Normant du Pharon, qui lui accorda de vive voix le droit de remplir les fonctions ecclésiastiques. Craignant que l'agent national de Plovan ne l'admît pas à s'acquitter de ces fonctions, il s'imagina de confectionner un court billet, rédigé en latin, où un personnage fictif : *Raolin, vic. f.* (2) est censé lui accorder les pouvoirs.

Mis au courant de l'événement du 12 Avril par la municipalité de Plovan, le District de Pont-Croix fit séquestrer le mobilier de l'abbé Le Guellec, un jour qu'il était absent. Divers documents furent saisis, entre autres les lettres de MM. Dieuleveut et Piclet, et le billet fictif signé « Raolin ».

Le 27 Floréal an III (16 Mai 1795), M. Le Guellec fut arrêté et conduit en prison à Pont-Croix. Il y subit une procédure criminelle où il était accusé d'avoir rétracté le serment et « arboré l'étendard de la rébellion et de la révolte », et, au surplus, d'être l'auteur d'un faux. Au bout de deux mois de détention, il fut élargi : « à une voix près, écrit M. Boissière, il était condamné aux galères et au bannissement » (3).

L'abbé Le Guellec se fixa alors à Mahalon.

(1) H. PÉRENNÈS, *Les Prêtres du diocèse de Quimper...*, II, p. 161-165.

(2) L'abbé Raoulin était l'ancien recteur de Poullan. M. Guellec fera observer au tribunal de Pont-Croix qu'il a écrit *Raolin* et non *Raoulin*.

(3) *Manuscrit*, p. 146-147. — Cf. Arch. du Finistère, L. 5. Tribunal du District de Pont-Croix.

Coroller, recteur intrus de Landudec, qui avait tant contribué à faire guillotiner M. Riou, recteur de Lababan, le dénonçait au District de Pont-Croix, le 29 Thermidor an III (18 Août 1795) pour avoir préparé une « insurrection » à Guiler. Voici en quels termes :

« Il est enfin temps de réprimer la fureur, la rage et le fanatisme des prêtres insermentés, qui ne cessent de fomenter des troubles en bénissant ou faisant semblant de bénir les églises et cimetières où ont été les prêtres assermentés, et prêchant continuellement de les haïr et de les fuir.

» Aujourd'hui, 8 jours, 22 Thermidor, il y avait assemblée à Guiler. Invité par le maire et les bons citoyens de cette commune d'y aller pour célébrer, j'y fus.

» A mon arrivée, les confédérés des prêtres insermentés se soulevèrent à dire hautement qu'on n'aurait pas célébré. Le maire, pour les fléchir, leur fit des instances. Rien ne pouvait les calmer ; je fus moi-même à la porte de l'église et je fus repoussé avec violence, par Guillaume Le Gall et Jean Le Brun, de Kerspérou, Jean Le Goff et Corentin Talidec, de Kernerben, Alain Siriou, de Typicolot, tous en Guiler, et quelques autres. Au grand scandale de tout le peuple, je fus obligé de me retirer sans célébrer.

» Cette insurrection était préparée, dit-on, par le prêtre Guellec, qui réside à Mahalon et qui a été faire quelques enterrements à Guiler... » (1).

L'abbé Le Guellec n'en continua pas moins à exercer son ministère clandestin à Mahalon, jusqu'au jour où il fut surpris, à 7 heures du soir, par un membre du District chargé de l'arrêter, « célébrant un baptême, aux flambeaux et au son de la cloche ». Le 27 Brumaire an IV (18 Novembre 1795), le District de Pont-Croix rend compte de cette arrestation : « Le nommé

(1) Chanoine PEYRON, *Documents...*, II, p. 372.

Guellec, de Mahalon, est en la maison d'arrêt de notre ville... Un de nous a trouvé, dans la sacristie de l'église où ce prêtre tenait ses assises, un registre que nous vous envoyons (1), où le saint homme prend la qualité de prêtre délégué... » (2).

Au mois de Mars 1796, M. Le Guellec signa, avec ses compagnons de prison, une pétition pour qu'on les laissât à Quimper au lieu de les transférer au Château de Brest. Mais un prêtre du Morbihan s'étant évadé, le Département ordonna immédiatement le départ pour Brest de 9 prêtres soupçonnés d'avoir protégé l'évasion. M. Le Guellec était du nombre. Ils protestèrent, mais durent partir le lendemain (3).

Plus d'un an plus tard, nous le retrouvons à Quimper. Il y fut interrogé une première fois le 24 Fructidor an V (10 Septembre 1797) par le jury d'accusation de l'arrondissement de Quimper, puis, onze jours plus tard, en audience publique du tribunal de police correctionnel (4).

Il s'évada dans la suite, et on ne fit pas beaucoup de recherches pour le reprendre (5). A partir de ce moment, nous perdons ses traces, jusqu'à la fin de la Révolution. Au Concordat, il devient recteur de Saint-Yvi, où il meurt en Avril 1805.

Un héros de la foi, M. Kerdréac'h, fit deux baptêmes et cinq mariages à Mahalon, en 1797-1798 (6).

La population se montra généralement dévouée à ses prêtres, non seulement à Mahalon, mais dans le canton tout entier, malgré l'acharnement que mit le District à les poursuivre et malgré les dénonciations quotidiennes. D'ailleurs, pour donner satisfaction à

(1) Ce registre, qui ne comprend que deux feuillets, est aujourd'hui aux Archives départementales.

(2) PEYRON, *Op. cit.*, p. 167.

(3) *Ibid.* p. 168.

(4) H. PÉRENNÈS, *Les Prêtres du diocèse de Quimper morts pour la foi ou déportés*, II, p. 312.

(5) *Manuscrit Boissière*, p. 154.

(6) H. PÉRENNÈS, *Notre-Dame de Penhors*, p. 11.

toutes ces dénonciations, à toutes les demandes de protection venant de prêtres assermentés, il fallait en mains des ressources et une force armée dont le District de Pont-Croix était totalement dépourvu. Le 14 Février 1793, il écrivait au Département pour exposer son impuissance :

« Plus de 50 prêtres réfractaires ont désolé le canton par leur fanatisme, plusieurs ont subi la juste rigueur de la loi par une déportation forcée ou volontaire, mais plusieurs ont échappé jusqu'ici à la surveillance des bons citoyens et entretiennent dans plusieurs communes de perfides intelligences. Il n'y a presque aucun moyen de défense » (1).

×

Jusqu'à la Révolution, Guiler était une trêve de Mahalon. Elle fut alors attachée à Landudec. Ce ne fut pas du goût des habitants, et Guiler devint un sujet de plaintes continuelles pour Coroller, l'intrus de Landudec. Le 12 Décembre 1792, par exemple, il écrivait au District de Pont-Croix :

« Vous avez en mains le pouvoir de faire exécuter, respecter, suivre et maintenir les lois ; vous êtes en charge pour rétablir le bon ordre, faire germer la paix et la concorde ; vous ne pourrez jamais y réussir qu'en faisant éloigner tous les réfractaires ecclésiastiques, et en faisant à leurs confédérés reconnaître et suivre les lois et les décrets, tels que les non-conformistes de Guilaire, qui refusent de reconnaître cette succursale comme annexée à Landudec, et qui commencent aujourd'hui à s'y rassembler dans l'église, en synagoge (*sic*) et à y chanter à haute-voix l'Introït de la messe, le *Gloria in excelsis*, le *Credo* et le reste, ainsi que les vêpres, disant aussi des oraisons et même le *Dominus Vobiscum*, comme s'ils étaient sous les ordres sacrés. J'ai recours à votre ministère pour faire

(1) PEYRON, *Documents...*, II, p. 258.

rentrer dans le devoir ces non-conformistes de Guilaire, et je requiers qu'on leur fasse notifier, à leurs frais, une copie de la circonscription des paroisses, avec défense de s'assembler dans l'église en tumulte et d'y chanter...

» Les enragés de Guilaire sont Jean Le Brun, nommé maire, Alain Stéphan et Jacques son fils, Guillaume Stéphan, du bourg et sonneur de cloche, Jacques Lucas et Joseph Stéphan, qui sont les chantres et vicaires. Tous ces rebelles ci-dénommés refusent de reconnaître Guilaire comme annexé à Landudec, et même plusieurs autres. Ils attirent à leur synagogue (*sic*) plusieurs de Landudec. Ainsi, je vous prie de vouloir bien y mettre ordre, autrement je me trouverai bientôt seul à l'office, et je serai forcé de remercier, comme a fait Olivier, curé de Pouldergat.

» Comme Guilaire n'est point composé de 500 âmes, il ne doit pas avoir de municipalité. »

Une autre fois, le 7 Février 1793, Coroller écrit encore au District :

« Je vous dénonce le Maire de Guilaire pour réfractaire à la loi et attroupant ses confédérés dans cette chapelle, les dimanches et jours de fêtes, à l'heure même de l'office à Landudec, et fournissant par là occasion aux prêtres réfractaires de célébrer dans cette chapelle, vu qu'il a la clef devers lui, car j'y fus hier pour célébrer la messe, et je ne pus la célébrer, ne trouvant point la clef.

» ... Je demande que le maire de Guilers soit tenu à remettre les clefs de cette chapelle à Guillaume Canévet, procureur de cette commune, ou à moi-même ; je demande qu'on éloigne, s'il est possible, les prêtres réfractaires, ... car ils font un mal infini... » (1).

Finalement, pourtant, Guiler fut érigé en commune et en paroisse indépendante.

(1) PEYRON, Documents..., II, p. 258.

×

L'embarras n'était pas moins grand pour exécuter, dans ce canton « fanatisé », l'exécution du décret obligeant les fabriques à faire la remise de leurs vases sacrés, croix, argenterie. Les municipaux se défient des ordres arbitraires que pourraient donner, dans ce sens, les membres du District, et réclament un écrit *moulet*, imprimé, avant de se séparer d'objets auxquels ils tiennent beaucoup, et qui font l'honneur de la paroisse. Et devant cette résistance, le District déclare mélancoliquement : « Les campagnes ne s'éclairent pas et n'abandonnent pas leurs préjugés en un jour ».

La tradition rapporte que, pour éviter la profanation d'une belle croix d'or qui existait alors à Mahalon, les paroissiens la cachèrent dans une prairie des environs de Ramyéré. Et si la tradition est exacte, elle y serait encore...

ENQUÊTE SUR LA MENDICITÉ EN 1791

A Mahalon, le nombre des mendiants atteignait 229, ce qui est énorme. L'enquête donne, comme unique cause, la paresse de défricher, et fait observer qu'il faudrait réparer les ponts et défricher de nouvelles terres.

A Guiler, le nombre des mendiants est de 106. Pauvreté forcée, dit l'enquête, sans moyens de remédier à la mendicité.

En général, pour tout le District, le désœuvrement et l'habitude de mendier sont les causes de la misère des habitants. On propose d'obliger chaque paroisse de nourrir ses pauvres et, pour empêcher le vagabondage des mendiants, de les forcer à avoir chacun une médaille portant le nom de leur paroisse (1).

(1) Archives départementales.

L'ABBÉ CHARLÈS

Après la Révolution, Jacques Lasbleiz avait été nommé desservant de Mahalon. Comme son vicaire, M. Charlès, il était né à Landrer, en Plogoff. Agé de 61 ans en 1803, il avait été promu au sacerdoce le 27 Mars 1773.

Malade, il se décharge sur M. Charlès du soin de diriger la paroisse. « M. Charlès, dit-il, dessert seul cette succursale depuis le 13 Décembre 1803, puisque depuis ce temps je n'ai pu le seconder en rien », et il supplie qu'on lui laisse ce vicaire. Bientôt, M. Lasbleiz, se considérant dans l'impossibilité de desservir Mahalon, profite de l'occasion que lui fournit Mgr André de se retirer. En même temps, l'Evêque propose à M. Charlès de le nommer à l'île de Sein. Il répond par un refus, alléguant que, depuis plusieurs semaines, il doit prendre, par ordre du médecin, des tisanes pour tempérer l'âcreté du sang, occasionnée par ses suées tant à Plozévet qu'à Mahalon. « La nourriture que je pourrais avoir à l'île, ajoute-t-il, ne serait pas propre à l'adoucir, tout y étant sallé... » (*sic*). Il termine sa lettre au chanoine Boissière en lui souhaitant bon courage et grande patience pour pouvoir supporter les importunités de tant de prêtres !

En 1807, il déclare que « le paysan est dans une grande misère. Il a beaucoup à payer et il ne peut faire argent de rien ».

Pendant son exil en Espagne, M. Charlès avait appris l'espagnol, et, plus tard, il aimait à terminer ses lettres en cette langue quand il écrivait à M. Le Clanche, secrétaire de l'Evêché. Celui-ci avait partagé son sort, d'où l'amitié qui les unissait. Toutes les lettres de M. Charlès sont teintées de neurasthénie. Il était, à vrai dire, encombré de besogne. Déjà chargé de Mahalon et de Meilars, le vicaire général lui demande, en 1809, de s'occuper aussi de Guiler. Il répond :

« M. de Tromelin me prie de me charger de Guiler. Il ne savait pas, sans doute, que je desservais Meilars il y a long-temps. J'ai donné la pâque à ceux de Mahalon, à ceux de Guiler, à ceux de Meilars en grande partie, et à ceux qui se sont présentés d'ailleurs avec la permission requise dans le temps de la pâque. Il y a plusieurs années que M. de Meilars ne pouvait presque rien. Aujourd'hui, il est devenu tout à fait incapable. Vouloir que je desserve ces trois paroisses, c'est me demander l'impossible. J'ai encore desservi Mahalon, Meilars et Plozévet du temps de la maladie de feu M. Jannou et de l'attaque de paralysie de M. Pennanech. J'étais alors plus fort. Je sens aujourd'hui que j'ai été victime de mon trop grand zèle. J'ai essuyé, depuis, deux fortes maladies. Je crois qu'une troisième n'est pas éloignée. Elle sera peut-être la dernière.

» Voyez donc, Monsieur, s'il y a quelque moyen de me soulager, en envoyant des prêtres dans ces deux endroits. Si on n'envoie du secours à la campagne, on n'y verra bientôt aucun prêtre. Il coûte à mon cœur d'annoncer de pareilles nouvelles à Sa Grandeur. Je suis sûr qu'elle en gémera.

» Je vais donner la pâque aux enfants de Mahalon et à ceux de Guiler. Exigera-t-on que je la donne à ceux de Meilars ? Je suis aux ordres de Monseigneur. Il sait que je n'ai jamais refusé de travailler, il verra aussi que je ne puis résister à tant de fatigues. »

Quinze jours plus tard, le 29 Mai 1809, il annonce la mort de M. Alain Pennanech, recteur de Meilars :

« Moins plein de jours que de bonnes œuvres, il vient de passer à une meilleure vie. Il est mort le 27 Mai, à l'âge de 63 ans.

» Vu la grande disette de prêtres, je crois que je serai obligé de desservir Meilars. Je le ferai pendant que je serai bien portant. Que l'on envoie à Landudec

un prêtre qui desservira Guiler, ou que l'on donne la desserte de cette succursale à M. Massé, qui a deux vicaires. Guiler est beaucoup plus près de Pouldergat que de Mahalon. Si cet arrangement plaît à Sa Grandeur, je la prie de me munir de tous les pouvoirs nécessaires pour conduire le peuple de Meilars qui est dur et ignorant. »

On lui accorde provisoirement les pouvoirs nécessaires, jusqu'à ce que Monseigneur en ait autrement statué.

Un an après, Guiler n'avait pas encore de recteur, et M. Charlès se plaint à M. l'abbé Le Clanche :

« M. l'abbé de Tromelin, dans sa lettre du 6 Mars 1809, me pria de vouloir bien administrer les sacrements aux habitants de Guiler et leur procurer les secours spirituels dont ils pourraient avoir besoin pendant la vacance de cette succursale. Je trouve qu'elle est trop longue. Avant son invitation, j'avais commencé à écouter ces malheureux, mais bons catholiques, rejetés de toutes parts. Cette année, j'ai encore commencé à les disposer au devoir pascal, et j'espère achever cette bonne œuvre si le bon Dieu me conserve la santé. Mais je dirai naïvement à Sa Grandeur que je ne puis pas les secourir en santé et maladie. Les villages les plus éloignés de Guiler sont à deux grandes lieues de Bretagne du bourg de Mahalon. J'ai été dans ces villages voir des malades, et toujours à pied. Je n'ai pas de cheval et ne veux pas des leurs. Ils ne me conviennent nullement. Je n'ai pas pitié de mon corps. Je sens cependant, qu'à force d'aller, il s'affaiblit beaucoup. Un bon desservant à Landudec pourrait se charger de la succursale de Guiler. La paroisse de Mahalon est beaucoup trop grande pour un seul prêtre.

» Je connais, cher ami, la grande disette de prêtres. Aussi, quand vous annoncerez ma triste situation à

Sa Grandeur, veuillez bien user de ménagement. J'aime mieux crever (*sic*) de fatigues que de la voir mourir de chagrin. Elle est beaucoup plus nécessaire à son diocèse que moi dans ce pays... »

Il ajoute, en espagnol, que leur ami commun, Mével, recteur de Primelin, est délivré de sa fièvre (1).

Le 14 Décembre 1810, voici qu'il revient sur le même sujet :

« Je vais encore vous annoncer que je ne puis pas desservir Guiler. Je dirai avec S. Martin : *Non recuso laborem*, mais aussi avec le saint homme Job : *Nec fortitudo lapidum fortitudo mea, nec caro mea aenea est* ».

En 1813, il répond à une circulaire au sujet des chapelles de la paroisse : « Il y a deux chapelles dans la paroisse de Mahalon. Elles appartiennent à la commune. Sans être nécessaires au culte, elles sont utiles à cause de la dévotion du peuple. Elles ont été jusqu'ici assez bien réparées, et continueraient de l'être, si la quête n'était pas défendue. Je vous ai toujours représenté que le peuple de Mahalon était pauvre mais religieux. Je suis sûr qu'il serait étonné, pour ne pas dire scandalisé, si on interdisait ses chapelles ».

René Rochedreux avait été nommé à Meilars, qu'il quitta en 1813. Et M. Charlès écrit à l'Evêché : « Vous n'ignorez pas la sortie de M. Rochedreux de Meilars. Depuis son départ, ces pauvres gens se jettent sur mes bras. Je leur ai procuré jusqu'ici les secours spirituels que j'étais en droit de leur donner. On parle de noces qu'on prétend faire à Mahalon. Vous sentez bien que je ne puis pas les faire sans être autorisé par Sa Grandeur ».

Une attaque de paralysie l'empêcha bientôt de suffire à sa propre paroisse. « Tous les confrères qui m'ont fait le plaisir de venir voir m'ont blâmé parce que je

(1) H. PÉRENNÈS, *Les Prêtres du diocèse de Quimper...*, II, pp. 60-65.

n'avais pas demandé un vicaire. Je ne l'aurais pas encore fait, si mes forces s'étaient rétablies à mon goût. Elles se rétablissent, mais fort lentement. Rien ne me gêne dans le ministère que lorsqu'il faut aller voir des malades au loin. Je n'ai jamais été grand cavalier et je pense qu'il est trop tard aujourd'hui de commencer à en faire l'apprentissage.

» Veuillez donc, Monsieur, intercéder pour moi auprès de Sa Grandeur pour qu'elle m'accorde un vicaire. Priez-la de ne pas m'envoyer un de ces gens que personne ne veut. Je voudrais avoir un jeune prêtre que j'instruirai de mon mieux ».

Cette lettre, datée du 16 Mars 1818, resta sans réponse. Le maire de Mahalon, Cariou, écrivit à son tour à l'Evêque, exposant « que Monsieur Charlès est dans l'impossibilité de continuer l'exercice de ses fonctions, étant atteint de paralysie ; il y a au moins deux ans, que depuis qu'il est malade il ne peut pas se transporter chez personne ; qu'il y a environ deux mois qu'il n'a pu dire la messe ; que depuis le commencement de sa maladie il n'a pu confesser personne ; en conséquence, nous vous prions d'avoir la bonté de lui envoyer de l'aide, parce que notre commune est actuellement sans culte... »

A la fin de cette lettre, M. Jaffrey, curé de Pont-Croix, ajouta ces mots : « J'atteste et certifie la vérité de l'exposé ci-dessus, et je prie Monseigneur de vouloir bien y avoir égard... »

Un vicaire fut enfin accordé : M. Guiffant. Mais déjà M. Charlès était à toute extrémité. Il mourut le jeudi 4 Février 1819, âgé de 55 ans seulement, usé par ses années d'exil et le travail formidable que lui donnèrent Mahalon, Meilars et Guiler.

(A suivre.)

LANGUENGAR

Notes sur la vie et la mort d'une petite Paroisse.

Languengar était, jusqu'à la Révolution, une petite paroisse située au Nord-Est de Lesneven.

Elle devait sans doute son origine — ou du moins sa dénomination — à l'un de ces Saints bretons dont nous ne gardons guère d'autre souvenir que le nom gravé sur le sol.

Saint Guengar — qu'on a parfois identifié, mais à tort, croyons-nous, avec saint Guiner ou Guigner ou Eguiner — avait fondé là, aux premières heures peut-être de la christianisation du pays, un petit monastère, un « *lann* », y avait vécu saintement avec quelques moines et était parti pour le Ciel.

Saint Guengar n'était pourtant pas le patron de la paroisse. La patronne de Languengar était sainte Azénor.

Avec un charme exquis, Albert le Grand a raconté « *l'Histoire admirable de saint Budoc, archevesque de Dol et de la princesse Azénor de Léon, sa mère* ».

Saint Budoc est le patron de Porspoder et de Plourin-Ploudalmézeau en Léon, de Beuzec-Cap-Sizun, de Beuzec-Conq, de Trégarvan et autrefois de Beuzec-Cap-Caval (Beuzec = Budoc) en Cornouaille ; il a des chapelles à Landunvez et à Plomeur. Son culte est donc encore aujourd'hui assez répandu.

Le culte de sainte Azénor ne fut jamais aussi étendu. Elle n'eut jamais sous son patronage que la petite paroisse de Languengar.

L'une des tours du Château de Brest, datant en partie du XIII^e siècle, porte encore le nom de *Tour Azénor*.

A Châtelaudren, dans la *chapelle de Notre-Dame du Tertre*, sur les lambris, de curieuses peintures du XV^e siècle racontaient l'histoire de sainte Azénor.

A Porspoder, dans l'ossuaire transformé en chapelle, un très ancien rétable redit aussi ses touchantes tribulations.

Le rentier du Folgoët, dans les extraits qu'en donne M. de Kerdanet dans sa *Notice sur Notre Dame du Folgoët*, mentionne le 5 Août 1421, la donation d'un champ par Azénor Moal, et ce champ porte le nom de *Parc Azénor*. Il y a encore dans le pays, des femmes — peu nombreuses cependant — qui portent le joli nom d'Azénor ou d'Honorée, car Azénor est devenu Enor, Enori, Honorée, et en breton on dit le plus souvent « *santez Enori ou santez Honorée* ».

Il y a aussi des Honorine et des Eléonore qui, probablement, ont pour patronne sainte Azénor ; en remontant dans le passé, on trouverait que leurs maraines sont des Enori ou des Honorée.

De l'église de Languengar, vendue à la Révolution et détruite en 1832, il ne reste plus rien. Une croix au bord de la route, un fût de colonne, quelques pierres, en marquent seulement la place. Trois fontaines subsistent : la première en bordure de la route, tout près de la croix dont nous venons de parler ; elle n'a pas d'autre nom que celui de *Feunteun Languengar*, et nous n'avons pas trouvé de tradition qui s'y rattache.

La deuxième se trouve dans une prairie, près de la ferme qui a remplacé le presbytère et qu'on appelle encore aujourd'hui *ar Presbytal koz*. Les pierres qui l'encadrent, comme celles qui entourent le lavoir, proviennent de l'église ou du cimetière.

La troisième est située au village de Closmeur, tout

près de Lesneven. C'est cette dernière fontaine qui porte le nom de *Feunteun Santez-Enori*. Elle est surmontée d'une ancienne croix massive en granit, mais n'a rien de monumental.

Elle est connue cependant de tout le pays environnant et on y vient aujourd'hui encore des paroisses d'alentour. Ce sont les mères qui ne peuvent nourrir elles-mêmes leurs enfants qui viennent demander là cette grâce à sainte Azénor. Le rit consiste à vider la fontaine au moyen de bassins ou d'écuelles en récitant des prières, et à boire ensuite de l'eau de la source. C'est le même rit qu'à la fontaine, beaucoup plus fréquentée, de sainte Ediltrude « *Santez Ventroc, Ar Zantez* » à Tréfléz (1).

C'est la seule forme, croyons-nous, sous laquelle subsiste aujourd'hui le culte de sainte Azénor.

La statue en bois de la Sainte, celle qui se trouvait dans l'église de Languengar, après avoir passé par la *chapelle du Saint-Esprit* — chapelle aujourd'hui remplacée par une belle croix de granit —, après avoir fait un séjour au musée religieux de Saint-Louis de Brest, a trouvé un refuge dans l'église de Lesneven, où les descendants des anciens paroissiens de Languengar peuvent encore la vénérer.

×

Le territoire de Languengar avait la forme d'un rectangle allongé de Lesneven vers Plouider.

Il semble bien que ce territoire, comme celui de Goulven et de Tréfléz, a été découpé, à une date assez reculée, dans Plouider qui était ici la grande paroisse primitive, le « *plou* », le plou de *Sant Dider* dont on a fait un Saint Didier qu'il a bien fallu aller chercher

(1) Le même rit s'accomplissait autrefois à la fontaine de Sainte-Pétronille, en Ploudaniel.

quelque part et qu'on a fini par trouver à Langres ou à Vienne.

La substitution remonte d'ailleurs très haut dans le passé ; elle était faite avant le xv^e siècle. Et cependant, aujourd'hui encore, les fidèles disent toujours *Sant Dider* et jamais *Sant Didier*.

Dans les anciens actes on écrivait : *Ploe-Ider* ou *Ploe-Dider*, le bourg était appelé *Guic-Ider*, et il y a encore aujourd'hui à Plouider le *Parc Sant-Dider* et la *Feunteun Sant-Dider* et les habitants se disent encore *Ploéis-Dider*.

La dépendance de Languengar par rapport à Plouider est encore indiquée par ce fait qu'en 1420 Languengar appartenait aux Coatmenec'h, vicomtes de Plouider (1).

Lors des réformations de 1427 et 1448, Languengar est paroisse.

Mais ce fut toujours une petite paroisse. Au xviii^e siècle, elle est classée dans la sixième et dernière classe des bénéfices ecclésiastiques ayant moins de 300 livres de revenus. Avec Saint-Mathieu *in finibus terræ* et Lanneufret, Languengar est coté à 100 livres. Lesneven était dans la 4^e classe des bénéfices ayant de 500 à 800 livres de revenus, et Plouider de la 3^e classe ayant de 800 à 1.100 livres de revenus.

×

Il y avait sur la paroisse de Languengar les terres nobles de Lescoët, de Traongurun et de Lanselin.

La première était l'apanage de l'antique famille du même nom, à laquelle appartenait Guillaume de

(1) Famille depuis longtemps disparue : La branche aînée s'est fondue au xv^e siècle dans Le Vayer, puis La Feillée, Beaumanoir du Besso et Rosmadec, d'où la vicomté de Coatmenec'h a passé aux Kergroadez, Montmorency et enfin Barbier de Lescoët. La branche cadette de Kerrom, près Saint-Pol-de-Léon, s'est fondue dans du Louët de Coatjunval. Armes : fascé de gueules et de vair de 6 pièces ; devise : *Sott*.

Lescoët, capitaine de Lesneven en 1357 pour Charles de Blois, époux de Tiphaine de Keraurais. Leur fille héritière Méance épousa Hervé sire du Chastel, dont l'un des descendants, Hervé du Chastel, fonda par testament, en 1477, un collège de six chapelains ou chanoines dans l'église de Saint-Michel de Lesneven. Depuis, Lescoët passa par mariage aux Rieux, et par acquit aux Boiséon. En effet, par contrat du 15 Mars 1589, Guy de Scépeaux, comte de Chemillé, et sa femme Marie de Rieux, héritière des du Châtel, cédèrent aux seigneur et dame de Boiséon, non pas la seigneurie du Châtel elle-même, mais certaines terres qui en dépendaient en Plouguerneau et Guissény et en plus les terres et seigneuries de Lescoët et Mesnoalet en Léon (1).

Un de Lescoët de la branche cadette de Kergoff la racheta aux Boiséon (2).

Vers 1595, Claudine de Lescoët, dame de Lescoët et de Kergoff, épousa Jacques Barbier, seigneur de Kernao, gouverneur de Lesneven en 1603, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, celui-là même qui devait être le protecteur et le bienfaiteur des Récollets lors de la fondation de leur couvent en 1625. C'est ainsi que la terre de Lescoët passa aux Barbier de Kernao, qui devaient la garder jusqu'à la Révolution, en prenant le titre de barons, puis de marquis de Lescoët.

M. de Kerdanet nous dit que la terre de Kergoff en Kernouës et celle de Lescoët en Languengar, unies depuis longtemps, furent érigées en châtellenies, par lettres patentes de Louis XIV du mois de Juin 1656, en faveur d'Alain Barbier, seigneur de Kernao, fils de Jacques Barbier et de Claudine de Lescoët, héritière de sa maison (3).

(1) Mesnoalet était dans la paroisse de Guilers.

(2) Note de M. LE GUENNEC.

(3) Les armes du Barbier de Lescoët étaient : d'argent à deux fasces de sable, et la devise : *Sur ma vie*.

On voit encore les armes des Lescoët : *de sable à la fasce d'argent chargée de 3 quinte feuilles de sable et surmontée d'un lambel*, à l'une des clefs de voûte de la chapelle de N.-D. de Locmaria, en Plabennec. Leur devise était : *Maguit mad* (nourrissez bien).

Lors d'un différend avec la ville au sujet des prééminences, lorsqu'il est question de la reconstruction de l'église vers 1754, il est dit dans un rapport « que le chef-lieu de la terre de Lescoët est dans la paroisse de Languengar et non en celle de Lesneven ».

En 1635, voici quelles étaient les prééminences des Lescoët-Barbier dans l'église de Languengar.

« A la maîtresse vitre, se voyaient les armes des du Châtel : *d'or à trois fasces de gueules*, dont les écussons étaient mitrés et crossés ; « au soufflet en haut, l'image de la Trinité et le dictum du Châtel, autour des dits écussons : « *Mar car Doue, S'il plaît à Dieu* » ; en la chapelle plus haute, du côté gauche, est la chapelle de Lescoët ; plus bas que les armes du Châtel, on voit en la vitre un écusson *d'argent à 3 tourteaux de gueules et un lambel*, et un autre mi-parti, portant au second : *d'azur à 3 râteaux d'or*, qu'on dit être les armes de Keranguen, S^r de Traongurun, armes mises depuis peu en place de celles du Châtel.

« Opposition de la dame de Kergroadès, qui se dit fondatrice de l'église, avec droit de présenter le Recteur, et prétend que, comme propriétaire de la chapellenie de Coatmenec'h, elle a les armes de Coatmenec'h au pignon suzain de l'église et au principal portique d'icelle. »

×

Nous ignorons quels furent les anciens seigneurs de Traongurun.

En 1618, Traongurun appartient aux Barbier de Kerjean. « A cette date, en effet, le manoir de Kerjean

est érigé en marquisat pour les Barbier, mais en y réunissant la terre de Lanven, qu'ils avaient acquise de l'Abbaye du Relecq en 1563, et trois autres seigneuries situées aux environs de Lesneven, à savoir *Rodalvez, Traongurun et Kerbiquet*. »

Et cependant, nous venons de voir qu'en 1635 les Kéranguen, sieurs de Traongurun, ont leurs armes dans l'église de Languengar immédiatement au-dessous des armes du Châtel et même, semble-t-il, depuis longtemps déjà.

Il est vrai que cela n'est pas allé sans difficultés. C'est ainsi qu'en 1623, le seigneur de Kerlifiry ou Kertiviny en Cléder, propriétaire de Lanselin, intente un procès aux Kéranguen au sujet des usurpations faites par ces derniers de divers écussons dans les vitraux et sur l'ossuaire de l'église de Languengar. Le seigneur de Kerlifiry, qui se dit issu de la grande famille de Kermavan (*Carman ou Kervaon*), traite avec arrogance sa partie adverse qu'il prétend issue de boutiquiers de Lesneven ! (1).

Cette famille de Kéranguen paraît avoir été l'une des plus importantes de la région à cette époque. « Le 14 Février 1581, Marie Barz, veuve de Jehan Le Jar, demeurant en la trêve de *Treffoumezan (Trémaouézan)*, en la paroisse de Ploudaniel, vend à Michel de Kéranguen, *capitaine de Lesneven*, pour le prix de neuf écus d'or solides, une vieille mesure à apparence de maison, située en la dite ville de Lesneven, entre terre du collège (des chanoines de Sainte-Anne) et le chemin menant au lieu du Cosquer, sur la rue dite de Jérusalem, à charge de payer 10 sols de rente chacun an aux gens du Collège. »

Le 9 Août 1594, Jean de Kéranguen est parmi les notables du Léon qui signent au Folgoët leur soumission à Henri IV entre les mains de Sourdéac, gouver-

(1) Note de M. LE GUENNEC.

neur de Brest. Dans cet acte, « ils protestent n'avoir oncques eu l'intention de se désunir de l'Etat et couronne de France, et que telle difficulté qu'ils faisaient de reconnaître l'autorité de Sa Majesté, n'était que dans la crainte de tomber sous la domination de l'hérésie ; mais que depuis, s'étant la conversion de Sa dite Majesté faite à la foi catholique, apostolique et romaine, qui était ce que plus ils désiraient, ils se réduisent sous son obéissance, et promettent de servir le roi de leurs personnes et biens avec la même fidélité qu'ils avaient fait aux rois ses devanciers ».

Le Léon, par la voix de ses représentants, affirmait sa foi et sa loyauté.

Dans un procès-verbal dressé en Septembre 1632, par Guillaume Le Clerc, sieur de Goasquellen, fabrique, nous voyons que les Kéranguen ont leurs tombes dans le chœur même de l'église Saint-Michel de Lesneven.

« Au troisième rang : une tombe à défunt écuyer Gabriel Kéranguen, sieur de Traongurun, armoriée de ses armes d'argent à 3 tourteaux de gueules, devise : *Laka evez*, et appartenant depuis aux héritiers de défunte Marie de Kéranguen, dame de Kerigoual.

» Autre tombe, où est inhumé ledit sieur de Traongurun, avec trois autres emplacements de tombes au même rang.

» Au quatrième rang : devers l'Epître, un grand escabeau avec petite fenêtre en la muraille costière, audit sieur de Traongurun, avec ses armes. »

Les Kéranguen avaient aussi leurs prééminences dans la chapelle Notre-Dame de Lesneven, car dans un procès-verbal de réparations urgentes à faire, signé en Décembre 1635 par le fameux peintre verrier Alain Cap, il est remontré aux seigneurs prééminenciers qu'ils aient à effectuer les réparations qui de ce chef leur incombent. A savoir : Messires René, seigneur baron de Penmarc'h, René de Lescoët, seigneur de

Kergoff, écuyer Pierre Calloët, sieur de Kerantang, curateur des enfants mineurs des feus sieur et dame de Traongurun, etc... » Les sieurs de Traongurun arrivaient donc au troisième rang parmi les prééminenciers de Notre-Dame.

Le sieur et la dame de Traongurun défunts dont il est ici question sont Gabriel de Kéranguen, fils de François de Kéranguen et de Françoise Le Mercier de Beaurepos. Inhumé dans le chœur de Saint-Michel, le 23 Août 1632, il avait été le *père spirituel* — c'est-à-dire le protecteur officiel, le syndic — des Récollets. Sa femme Marie Calloët, dame de Kerguezec, morte à Lesneven, le 5 Novembre 1635, fut enterrée aux Dominicains de Morlaix.

Les enfants allèrent sans doute à Morlaix avec leur tuteur, car dans les registres de Saint-Martin de Morlaix, à la date du 8 Février 1638, on trouve mention du mariage de noble écuyer Yves Le Borgne, seigneur de Langaran, et de Françoise de Kéranguen, fille de feu M^{re} Gabriel de Kéranguen, et de feu Marie Calloët, sieur et dame de Traongurun, de la paroisse de Languengar ; le mariage fut célébré dans la chapelle de Saint-Jacques en Saint-Matthieu.

Peu après, Traongurun fut acheté par un riche financier morlaisien, Jacques Allain, sieur de la Marre, dont l'un des fils, Pierre-Hiérôme Allain, sieur de Montafilant, *Traongurun, Lancelin*, etc... était gentilhomme de la vènerie du duc de Berry, en 1710 (1).

En 1660, il y a encore une dame de Traongurun, qui est membre bienfaitrice de la confrérie de la Sainte-Trinité.

C'était la confrérie des « tailleurs d'habits » et l'une des plus anciennes de Lesneven. Fondée en 1429, elle avait son autel de la Trinité à la chapelle Notre-Dame. Elle fut florissante jusque vers 1730.

(1) Note communiquée par M. Louis LE GUENNEC.

Avant de quitter les Kéranguen, disons qu'il en est aussi mention dans les archives de Sainte-Anne d'Auray. A la date du 22 Juin 1646, on lit ce procès-verbal : « Le 22^e Juin 1646, Damoiselle Péronelle de Keranguen, fille de Drongurun (en marge : Manoir de Drongurun) près Lesneven, évêché de Saint-Paul de Léon, épouse de François Trémel, sieur de Dourmap, conseiller du Roi et son lieutenant au siège de Lesneven, sieur et dame de Dourmat (Dourmap en Plouider), sont venus ici rendre leurs vœux et actions de grâces de ce qu'ayant été entre deux et trois ans en mariage sans enfants ils se vouèrent à Madame Sainte Anne et promirent que si c'était une fille qu'elle en porterait le premier nom puis celui de sa marraine, en effet l'enfant s'appelle Anna Marie. Elle promet aussi de lui faire porter l'habit de Notre-Dame des Carmes jusque à sept ans, lequel ils ont fait bénir ici et de plus elle a donné en reconnaissance sa jupe de noces toute neuve qui est gros de Naples tabizé (tapissé) enrichie d'une dentelle d'argent de 4 à 5 pouces de large (c'est-à-dire 0 m. 12 ou 0 m. 13) pour être mise en un devant d'autel, dont ils ont promis de payer l'exécution et tout ce qui restera pour la faire. »

On trouve encore en 1671 un Nicolas Kéranguen, prêtre, chanoine du Folgoët, demeurant en la paroisse d'Elestrec. Mais nous ne pensons pas qu'il soit de la famille noble de Traongurun.

On dit en 1671 qu'il venait presque tous les jours depuis 1663 dire la messe à Notre-Dame de Lesneven Missire Guillaume Emdivivat, prêtre de Trégarantec, y venait depuis une vingtaine d'années. Il en était de même du recteur et du vicaire de Kernouës, ce qui nous montre combien étaient nombreuses les fondations à Notre-Dame et grande la dévotion qui y attirait les fidèles.

Malheureusement, à cette époque déjà la chapelle

Notre-Dame menaçait ruine. C'est ce que déclarent, dans un procès-verbal du 6 Août 1671, les prêtres dont nous venons de rappeler les noms. Le recteur de Trégarantec disait « qu'il était fort incommodé à l'autel par les chutes de chaux et de pierres, comme aussi par le vent qui faisait remuer le corporal et la Sainte Hostie et qui obligeait à mettre la patène dessus ». Kéranguen dit aussi « que par mauvais temps, la pluie et le vent faisaient tomber pierres et chaux sur l'autel, de manière qu'on ne pouvait pas conserver le Saint-Sacrement ».

Le 22 Juillet 1687, le tonnerre tomba sur Notre-Dame et ajouta encore au délabrement. D'autre part, des procès interminables arrêtaient les réparations, de sorte que tôt après la construction de la nouvelle église de Saint-Michel (1763), l'Evêque, par mesure de précaution, dut interdire la chapelle Notre-Dame. Elle fut démolie en 1773 avec l'intention de la reconstruire, mais là encore les responsabilités se dérobaient dans la chicane, et la Révolution survint, qui dispersa même les ruines.

×

Lanselin doit sans doute son nom, comme Languengar, à un petit monastère primitif fondé ou dirigé par *Sant Silin* (1).

Vers 1525, il y a un sieur de Lanselin qui semble être un des compagnons habituels du trop fameux Marhec, seigneur de Guicquelleau.

C'est ainsi que, le 18 Décembre 1526, on voit Jehan Marhec, Guillaume du Beaudiez, Tanguy Denys, sieur de Lancelin et Jehan de Keraldanet, fils aîné du sieur de Rascol, « s'en aller à Plounéventer parler au recteur dudit lieu pour avoir de lui les cent écus qu'il avait promis bailler à Catherine Marhec, sa nièce et

(1) LOTK : *Les noms des Saints bretons.*

sœur de Jehan Marhec, en faveur du mariage d'entre elle et ledit Jehan de Keraldanet ».

Tanguy Denys, sieur de Lanselin, est l'un des convives de Guicquelleau, dans la nuit dramatique du 15 au 16 Janvier 1527, où Henry de Penmarc'h fut lâchement assassiné par son hôte Jehan Marhec. Le sieur de Lanselin se vit lui-même menacé par le forcené qui, pour tous ses crimes, fut, le 17 Février suivant, conduit au gibet où il eut la tête tranchée.

Dans le rentier du Folgoët on trouvait, à la date de 1488, une donation faite par Alain Denis, d'une pièce de terre « aux mètres (limites) de Rétalezre ». Cet Alain Denis était peut-être de la famille des sieurs de Lanselin.

En 1623, Lanselin, nous l'avons vu, appartenait aux sieurs de Kerlifiry et en 1710, à Pierré-Jérôme Allain, sieur de Montafilant.

×

Languengar, nous l'avons dit, était l'une des plus petites paroisses du diocèse de Léon. Le recteur était pauvre, « puisqu'il est notoire, écrit l'un d'eux, qu'il ne jouit pas, à beaucoup près, de la portion congrue ».

Mais Languengar est tout près de Lesneven — à peine un quart de lieue les sépare — de sorte que les recteurs pouvaient être aussi chanoines de la collégiale de Sainte-Anne érigée en l'église Saint-Michel ou encore aumôniers des confréries, d'autres enfin, pouvaient aider à desservir les nombreuses fondations de la chapelle Notre-Dame.

Beaucoup de ces Recteurs portent le titre de *maîtres-ès-arts* et font partie de la célèbre *Confrérie des Maîtres-ès-arts* de Lesneven, qui rayonne sur tout le Léon et même au delà.

Le premier recteur dont nous ayons trouvé mention est Guillaume Joncour, prêtre du diocèse de Quimper qui, le 28 Décembre 1467, fut nommé recteur de Lan-

guengar par le Pape Paul II sur la résignation, entré les mains du Pape, de Alain Corre. — Ces deux recteurs ne purent être chanoines, puisque la collégiale ne fut fondée qu'en 1477.

En 1544, nous trouvons recteur de Languengar Gilles Godeuc, qui est aussi chanoine de la collégiale. C'est ce que nous apprend la conclusion d'un procès, où il est dit « que Jacques de Kernechquérault s'engage à payer 14 livres aux gens du collège (des chanoines) représentés par Missire Gilles Godeuc, recteur de Languengar, demeurant à Kerlouan, contrat fait et agréé en la maison de Marie du Poulpry, à Lesneven ».

Si l'on s'étonne de voir ce recteur de Languengar et chanoine de Lesneven résider à Kerlouan, il faut se rappeler que l'on était alors à l'époque de la *commende* et de ses abus, où l'on voit les bénéfices se multiplier scandaleusement sur la même tête. C'est ainsi qu'en 1573, nous voyons encore missire Jehan Kerdaniel, sieur de Tréornou, recteur de Lambézellec et y résidant, procureur des chanoines de Sainte-Anne « qui n'a daigné rendre ses comptes de gestion que six ans sur douze ». Ces bénéficiers se faisaient remplacer au chœur par quelques pauvres prêtres de Lesneven ou des environs.

Ce Gilles Godeuc devait être un personnage assez remarquable : nous le trouvons en 1539 à Nantes, à la session extraordinaire des Etats réunis pour la réformation de l'ancienne coutume de Bretagne. Avec messire François du Faou, doyen du Folgoët, et messire Alain de la Bouexière, sénéchal de la juridiction de Lesneven, on voit là Gilles Godeuc, procureur de Mgr Christophe de Chavigné, évêque de Léon, d'Hamon Barbier, abbé de Saint-Mathieu — le fameux abbé aux innombrables prébendes — et des chanoines de Lesneven.

Après la période troublée de la Ligue, c'est Prigent

Boudeur qui fut recteur de Languengar, de 1623 à 1649. Il était maître-ès-arts et chanoine de Lesneven. Il vit la fondation du couvent des Récollets en 1625 et mourut le 12 Juin 1649.

Le 13 Juin, Mgr de Rieux nommait à sa place Jacques Rospars, qui reste à Languengar jusqu'en 1654.

Vient ensuite Guillaume Gall (ou Guillerm Gall) qui est maître-ès-arts ; puis Yves Yort ou Jort, qui est chanoine de Lesneven et qui reste à Languengar de 1664 à 1684. Il participa à la grande mission prêchée par le P. Maunoir, du 20 Octobre au 20 Novembre 1669. Le jour de la communion pour les âmes du purgatoire, on distribua plus de 18.000 hosties, ce qui montre qu'on vint à la mission de tout le Léon.

Ce recteur de Languengar avait une grande dévotion à Notre-Dame de Lesneven ; il y conduisait ses paroissiens. Nous voyons, en effet, cette mention dans un cahier de comptes d'un gouverneur de Notre-Dame à la date du 16 Juin 1674 : « Procession de sainte Enori de Languengar, 15 sols. »

(A suivre.)

LES PRONES D'UN RECTEUR DE LANDUNVEZ au temps de Louis XIV

(Suite.)

Les lecteurs du Bulletin Diocésain se souviennent d'avoir lu, dans des livraisons de 1924-1926, quelques pages sur les Prônes de Messire Guillaume Rannou, recteur de Landunvez. Voici encore une série de notes qui aideront à mieux connaître la vie d'une paroisse du Bas-Léon à cette époque déjà reculée.

LES ORPHELINS

Le dimanche 16 Avril 1690, au prône de la grand' messe, M. le Recteur, d'un ton menaçant, déclara :

« Si les assesseurs ne me rendent le roolle aujourd'hui, ils auront demain un exploit » (1).

Ce rôle, en breton *ar roll*, c'était la liste des orphelins secourus par la paroisse.

En 1690, les lois dites sociales n'existent pas encore. Au budget de l'Etat, nulle somme n'est réservée à l'Assistance publique ; dans nos paroisses rurales, il n'y a ni Bureau de bienfaisance, ni hospice, ni dispensaire d'aucune sorte. C'est à chaque paroisse de veiller sur les orphelins et les enfants abandonnés ; à elle de les nourrir, de les soigner en cas de maladie. Au début de chaque année, les « assesseurs » ou

(1) Assignation à comparaître en justice. Le mot s'emploie encore parmi les Bretons du Léon : « *Resevet e meus eun explet* : j'ai reçu un exploit ».

répartiteurs choisis par le Général, dressent la liste des enfants assistés, puis ils nomment, parmi les paroissiens, quelques personnes qui auront, durant toute l'année, la charge de veiller à leur subsistance et entretien. Opération fort délicate, malaisée et sujette à critiques. Rares, en effet, sont ceux qui, de bon cœur, acceptent d'être astreints à faire l'aumône aux enfants d'autrui : c'est une charge que plusieurs rejetteraient volontiers sur les épaules du voisin. De là, des mécontentements, des jalousies qui attirent aux assesseurs maintes plaintes et récriminations. Pour y échapper, ils retardent, tant qu'ils peuvent, la confection du rôle, au grand dommage des malheureux enfants qui restent des semaines entières, parfois des mois (nous sommes au 16 Avril) sans secours aucun, ne vivant que de mendicité.

A Landunvez, il y a, Dieu merci, un Recteur qui prétend remplir tout son rôle de chef de paroisse, et qui veut être réellement le père des orphelins et des pauvres. Il gourmande donc les assesseurs négligents, leur reproche leurs retards coupables et, finalement, les menace de poursuites devant les tribunaux.

En cette matière d'assistance publique, Messire Rannou fit toujours preuve d'un zèle et d'une fermeté dignes d'éloges. Ses prônes nous le montrent prenant en mains la cause des pauvres orphelins, intervenant en leur faveur, du haut de la chaire, énergiquement, pressant ses paroissiens de remplir envers eux leur devoir de charité.

Que si les prières ne suffisent pas, il usera de menaces, et ces menaces, on le sait, ne sont pas vaines paroles :

« Ceux qui doivent pour les mineurs (1) de Ian Andrézet, sont avertis de payer à Ian Kérenneur dans les premiers jours, ou auront des frais. » (11 Janvier 1688).

(1) En breton : *minoret*, *ar vinoret* : les orphelins.

Quelques jours plus tard, ce sont d'autres paroissiens qui s'entendent rappeler à l'ordre :

« Ceux qui sont assignés sur le rouble des enfants mineurs de Ropartz Trébaol, ayent à payer à Françoise Trébaol aujourd'hui ou demain, ou auront des frais. » (1^{er} Février 1688).

Pour faire céder les récalcitrants, il publiera, s'il le faut, leurs noms en chaire, à leur grande honte, devant toute l'assemblée des fidèles :

« Ceux qui doivent aux mineurs d'Yvon Richard et de Marie Forest paieront : Sébastien Kéraés, Pierre Cadour, Prigent ar Gentil, André Taloc, Guillaume Kervorgant, etc., etc. »

LES PAUVRES

Si les orphelins avaient en messire Rannou un fidèle protecteur, les pauvres n'étaient pas moins l'objet de sa sollicitude.

La mendicité a été l'une des grandes plaies du temps passé ; elle l'est restée jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Les personnes d'un certain âge se rappellent encore les innombrables mendiants, éclopés et estropiés de tout âge et de tout sexe qui, jadis, se rassemblaient aux abords des champs de foire et des lieux de pèlerinage, et que l'on voyait cheminer par bandes, durant toute la belle saison, de foire en foire, de pardon en pardon, jusqu'au moment où, l'automne venu, ils rentraient dans leurs paroisses respectives pour y prendre leurs quartiers d'hiver.

Ils n'y prenaient d'ailleurs qu'un repos relatif. Après Noël, ils avaient l'habitude de faire, dans leur paroisse, une première tournée de quête, *an Noëllat*, puis, pendant la Semaine-Sainte, une autre, appelée dans certaines paroisses : *tro ar Pask-louarn*. Tous les vendredis, enfin, ils faisaient *an dro-wener*, « la tournée du vendredi » : de longues théories de femmes, d'enfants et de vieillards, parfois même des

hommes encore valides mais enclins à la paresse, parcouraient nos campagnes, quêtant à la porte des maisons un peu de farine, des pommes de terre ou de l'argent.

Il en était de même à Landunvez au temps de Louis XIV. Là aussi, il y a des pauvres nombreux, obligés de mendier pour vivre. Or, messire Rannou s'est constitué leur avocat. Jeune étudiant de théologie à Paris, il avait assisté aux prédications de Bossuet ; il avait lu son fameux discours sur « l'éminente dignité des pauvres dans l'Eglise ». Devenu Recteur, il expliquera à ses paroissiens le « Mystère de la Charité », tel que l'entendait le grand orateur chrétien : « Ne vous persuadez pas, mes Frères, que Dieu ait abandonné le soin des pauvres... Il leur a assigné leur subsistance sur les biens que vous possédez... Il a voulu que vous eussiez l'honneur de faire vivre vos semblables... Ces pauvres, que vous méprisez tant, Dieu les établit ses trésoriers et ses receveurs généraux... »

Hautes leçons, que les chrétiens de Landunvez comprennent et mettent en pratique. Chez eux, le mendiant a toujours droit d'entrée ; le « *klasker bara* » est assuré de trouver, le soir, une soupe chaude au coin du feu, un peu de paille dans l'étable pour dormir.

Mieux encore. Dans les meilleures familles, peu à peu un usage s'établit : après chaque décès, pour attirer au défunt des prières plus nombreuses, on fait aux pauvres, en son nom, une ample distribution d'aumônes. Bonne aubaine que le Recteur est heureux d'annoncer :

« J'avertis les pauvres de ma paroisse d'aller chez la défunte Jeanne Kerros, où on doit donner la charité. » (14 Mars 1688).

Mais, c'est surtout pendant la maladie que les pauvres éprouvent, sentent le plus leur misère. Aussi, les

instances du Recteur se font-elles alors plus pressantes :

« Je recommande à vos charités les pauvres malades, chacun vers son quartier, et par exprès le Tynévez de Saint-Gonvarc'h, Françoise Laot de Trémarzan, et les autres... » (11 Avril 1689).

On pourrait citer de nombreux textes de même genre. Messire Rannou d'ailleurs ne se contente pas de prêcher aux autres le devoir de charité ; il donne lui-même l'exemple. Il a son « rôle » particulier, sa liste de pauvres, admis à se présenter chaque vendredi au presbytère. Liste soigneusement tenue à jour, où chaque pauvre a sa fiche de signalement, âge, infirmités, nombre d'enfants ou de personnes à sa charge, etc., avec la somme que la « carabassen » ou servante doit leur remettre.

Voici en 1690, écrits de la main du Recteur, les noms des pauvres de Landunvez :

Thomas Pellen, de Penfoul, six enfants, le plus âgé de dix ans, 10 sols ;
Margarit ar Yaouanc, d'arc'hantel, aagée, 7 sols ;
Marie Lenvec, d'arc'hantel, malade depuis 3 ans, 7 s.
Lévénez Cornen, de Kergastel, avec une mineure, 5 s.
Tanguy Bosoc, de Kerouazoc, 3 s.
Barbe Cloastre de Poulouarn, avec une impuissante, 5 s.
Isabelle Le Roux, de Navant, pauvre, 10 s.
Mari Potin de Kersent, a un orphelin de Guilleret, 3 s.
A deux filles pauvres de Langalès qui sont sœurs, 7 s.
A l'orphelin de Vincent Marzin, 5 s., etc., etc.

Ainsi entendons-nous, jusqu'au fond de la Bretagne, le fidèle écho de la doctrine prêchée à Metz et à Paris par Bossuet : « Par l'aumône, on empêche les péchés des autres, les péchés contre nature, l'inceste, une infinité de péchés où la pauvreté engage. » En pratiquant et en prêchant le « Mystère de la Charité », le Recteur bas-breton contribuait, lui aussi, à sauver la foi et les mœurs de ses paroissiens.

LA GUERRE

1688. De nouveau, Louis XIV, « l'engloutisseur de pays et d'Etats », comme disent les Hollandais, est en guerre avec les rois, ses voisins, tous effrayés par ses conquêtes, alarmés par ses prétentions à la domination universelle.

Dès 1686, Guillaume d'Orange, stathouder de Hollande, ennemi farouche du roi de France, a formé, avec plusieurs princes allemands, une coalition appelée *Ligue d'Augsbourg*, coalition fortifiée de nouvelles adhésions pendant les deux années qui suivent.

En 1688, Jacques II Stuart, roi d'Angleterre, catholique et francophile, est renversé du trône, et remplacé par le grand ennemi de Louis XIV, Guillaume d'Orange lui-même, qui prend le nom de Guillaume III, et l'Angleterre, à son tour, donne sa pleine adhésion à la Ligue d'Augsbourg.

En cette même année, la France entre en guerre, sans un allié, seule contre toute l'Europe : « La date de la chute des Stuarts, dit un historien, coupe en deux parties égales le règne personnel de Louis XIV. A partir de ce moment, malgré de brillantes éclaircies, le ciel ira pour nous s'assombrissant. »

La misère aussi ira augmentant d'année en année.

La Bretagne, autant que les autres provinces, souffre de la guerre. Les paroisses côtières surtout — Landunvez est du nombre — sont éprouvées : leurs jeunes hommes sont pris par l'Inscription maritime pour armer les vaisseaux du roi : les maisons se vident, les familles sont dans l'inquiétude. D'autre part, toute navigation est suspendue et tout commerce arrêté : les marins caboteurs du petit port de Kersaint, les armateurs d'Argenton perdent leur gagne-pain ; les

paysans ne peuvent plus exporter leur blé, leur lin (1) ni leurs toiles. C'est la ruine pour tous les habitants.

Messire Rannou ne peut que constater cette détresse générale. Il voit la désolation qui l'entoure ; il en est lui-même accablé. Dans ses prênes, nul enthousiasme pour la guerre ; à peine quelques brèves allusions. Lui, le fervent admirateur de Louis XIV « notre grand Roy », comme il l'appelle, il se contente de dire, de temps en temps, une prière « pour les armes du roy », de transmettre à ses paroissiens « les mandements du roy », les billets pour les levées de matelots, pour les réquisitions de blé et d'argent. Point de phrases ronflantes. Des notes brèves, sèches, qu'il griffonne à la hâte sur son cahier de prênes, — mais notes, pourtant, à travers lesquelles, à différentes reprises, on sent battre le cœur du pauvre peuple, excédé par les misères de toutes sortes, soupirant après la paix, et suppliant le ciel de la lui accorder.

(1) Pendant le xvii^e siècle, les principales cultures de tout le Léon consistaient en blé, et surtout en lin. Le lin, en effet, poussait à merveille sur le sol de l'Armor engraisé par les goëmons et le « mœrl ».

(A suivre.)

Mission prêchée à Quimper

par le P. HONORÉ, de Cannes, Capucin,
en 1686

Le Père Honoré (Ange-Raymond), né à Cannes, le 7 Août 1632, fit profession chez les Capucins de la province de Provence, à Carpentras, le 7 Août 1650. Ses études terminées à Avignon, il reçut ses lettres de prédicateur et commença dès lors la vie de missionnaire qu'il continua pendant plus de 30 ans. C'est en Provence et dans le Comtat qu'il débuta dans la carrière apostolique, mais sa réputation franchit bientôt les limites de cette province, et, à l'exemple de saint Vincent Ferrier, qu'il s'était choisi comme patron et comme modèle, le P. Honoré se fit entendre dans presque toutes les provinces de France, à partir de 1675 jusqu'à sa mort.

Ce sont les Supérieurs de la province des Capucins de Paris qui attirèrent leur confrère dans la capitale. Ils agissaient de même à l'égard de tous les Capucins renommés comme prédicateurs, et dans la *Liste véritable et générale de tous les prédicateurs* qui ont prêché à Paris de 1646 à 1790, nous relevons les noms de plusieurs Capucins bretons qui ont occupé des chaires à Paris, en particulier celui du P. Antoine, de Brest, dont nous avons parlé (1).

Pour ménager au P. Honoré l'occasion de se faire connaître, les Supérieurs lui firent d'abord prêcher dans les principales paroisses de Paris « quelques sermons détachés qui attirèrent et passionnèrent toute

(1) *Bull. dioc.*, Mai-Juin 1930, p. 142 ss.

cette grande ville », écrit le P. Albert de Paris, auteur d'un *Manuel de la Mission*, et qui fut pendant quelques années le collaborateur du P. Honoré. Son grand talent oratoire s'étant ainsi affirmé, les curés de Paris se hâtèrent de réclamer ses services, les Evêques qui avaient occasion de l'entendre pendant leur séjour à Paris le retenaient pour leurs diocèses, et ainsi, de Marseille à Quimper, d'Arras à Bordeaux, nombreuses sont les villes où il a donné avec ses collaborateurs les exercices de la mission. Il donna une mission à Nantes, au mois de Décembre 1684. On peut croire que les échos de cette mission parvinrent jusqu'à Quimper et suggérèrent à Mgr de Coëtlogon le désir de faire donner les mêmes exercices dans sa ville épiscopale, par le célèbre missionnaire que toutes les villes se disputaient.

Nous venons de parler de collaborateurs, en effet, parfois le P. Honoré demandait le concours de prêtres séculiers, mais ses compagnons habituels étaient des religieux de son Ordre, comme le P. Jérôme, de Quimper (1), qui suivit le P. Honoré de 1678 à 1680, et d'autres encore que nous retrouverons plus loin. Mais les uns et les autres ne pouvaient supporter longtemps les écrasants travaux des missions, les uns

(1) Le catalogue de la Bibliothèque de Nantes attribue au « P. Hiérosme, de Quimper » un petit ouvrage intitulé : *Pratique de l'Oraison mentale*. Mais quand on parcourt cet ouvrage, on ne trouve nulle part le nom du P. Hiérosme. Le titre exact du volume est : « *Pratique de l'Oraison mentale avec plusieurs avis pour la bien faire et trente méditations sur les vérités les plus importantes de l'Évangile, par les Pères Missionnaires Capucins de la Province de Bretagne*. (Nantes, Michel Mareschal, 1685, pet. in-12 de 264 pp.) C'est un des ouvrages du P. Honoré de Cannes, la première édition est de 1678 ; le nom de l'auteur n'est pas indiqué au titre, qui porte simplement : « Par les RR. PP. Missionnaires Capucins ». On en connaît de nombreuses éditions publiées par les Capucins des diverses provinces de France qui les répandaient dans leurs Missions. L'attribution de cet ouvrage au « P. Hiérosme de Quimper » est donc une erreur du rédacteur du Catalogue. Il est probable que le P. Jérôme, ayant été témoin du bien que ce petit livre opérait dans les Missions, a engagé ses confrères de Bretagne à rééditer le travail du célèbre missionnaire, mais il n'en est pas l'auteur.

mouraient à la peine, les autres devaient se retirer au bout de quelques années ; pour les remplacer, le P. Honoré les trouvait dans les provinces des Capucins de France. Lui seul était infatigable, il soutint pendant 34 ans ce rude labeur des missions. Il mourut, on peut bien le dire, les armes à la main, le 14 Janvier 1694, à Toulon, au moment de commencer une mission dans cette ville.

« C'était, dit Grandet, qui avait connu le Père à la mission d'Angers, un grand homme sec, bien fait, le visage long, le nez aquilin, les yeux vifs dont le tempérament était tout de feu. Il avait un grand esprit, belle mémoire, bon cœur et un grand zèle, d'une forte santé, infatigable, naturellement éloquent, bel organe, une voix de tonnerre et fort claire, se faisant entendre dans les plus grands auditoires, honnête, complaisant, prudent, sachant admirablement gagner les petits et les grands. Dieu qui le destinait à la prédication de l'Évangile, lui avait donné le don d'oraison et des larmes » (1).

Les missions du P. Honoré excitaient un tel enthousiasme que les gazettes du temps en parlaient comme d'événements extraordinaires, et l'on comprend que, dans certaines villes au moins, où le succès avait été plus éclatant, des relations aient été imprimées pour conserver le souvenir de la mission. Mais on ne connaît plus que cinq de ces relations : Montpellier, Angers, Saumur, Quimper et Amiens, et les exemplaires, devenus très rares, sont à peu près introuvables. La relation de la mission de Quimper ne se rencontre pas à la bibliothèque de cette ville ; il est même possible que le seul exemplaire qui subsiste soit celui qui se trouve à la Bibliothèque Nationale sous la cote L^{k7} 8104.

(1) *Mémoires de Joseph Grandet, prêtre de Saint-Sulpice, troisième Supérieur du Grand Séminaire d'Angers*, t. II, p. 255.

Cette relation est anonyme ; elle porte l'approbation de Mgr François de Coëtlogon, évêque de Quimper, ainsi que deux quatrains sous ce titre : « Remerciements à Mgr notre Evêque pour nous avoir procuré cette sainte mission. »

Enfin, la relation nous donne douze cantiques composés par le grand missionnaire : sur le *Pater*, l'*Ave* le *Credo*, l'*Angele Dei*, sur les Commandements de Dieu et de l'Eglise, le *Veni Creator*, le pécheur converti, l'acte de Contrition avant la Communion, après la Communion, et une paraphrase du *Stabat Mater*. Tous ces cantiques se chantaient sur un air unique. Le P. Honoré avait voulu éviter un double écueil ; celui d'abord d'adapter à des paroles saintes un air emprunté à des chants profanes et de nature à provoquer des réminiscences dangereuses (que l'on se rappelle les anciens recueils de cantiques, dans lesquels l'air est indiqué par les premières paroles de romances connues de tout le monde) ; puis il fallait tenir compte de la difficulté pour le peuple d'apprendre des airs trop compliqués. Mais cet air unique ne satisfaisait pas les amis de la variété ; en certains pays, on tenait à des cantiques d'un rythme différent ; impossible de leur adapter l'air du P. Honoré. « C'est pourquoi, dit le P. Albert dans son *Manuel des Missions*, nous avons gardé son air et nous y avons ajouté d'autres. » Néanmoins, en Bretagne, où les cantiques du P. Le Nobletz et du P. Maunoir étaient populaires et le sont toujours restés, l'air du P. Honoré n'était pas cependant inconnu même parmi les populations de langue bretonne. Ainsi, dans *Ar Mirouer divin eus a Passion Jesus-Christ*, l'auteur a soin d'ajouter que ses cantiques doivent se chanter : *Var ton an Tat Honoré Capucin Missioner a Franç* (1).

(1) *Ar Mirouer divin eus a Passion Jesus-Christ e pehini e teu ar re predestinet d'ar Baradoz da sellet bemdez evit distrugea ar viçou ha pratica ar vertuziou. Lequel e guers var ton an Tat Honoré Capu-*

La relation se termine par une épître de 10 strophes adressée à l'Evêque de Quimper, signée L'Hostis, prêtre, 4 Octobre 1682. Est-ce l'auteur de la relation dont nous allons donner le texte ? On ne le saura probablement jamais.

Journal ou relation d'une Mission faite à Quimper, par le Révérend Père HONORÉ, de Cannes, Capucin, duquel plusieurs dessins de sermons sont ici rapportés. (A Quimper, chez R. Malassis, imprimeur de Monseigneur l'Evêque. M D C L X X X V I, 19 pp.) (Bibl. Nat. LK⁷, 8104.)

Les grands biens que fait d'ordinaire le Père Honoré, fameux missionnaire, dans tous les diocèses où il est appelé, obligèrent Mgr l'Evêque à le prier avec tant d'insistance de venir dans le sien faire une mission ; que ce Père, dont le zèle est infatigable, n'a pu refuser ce Prélat, malgré l'éloignement des lieux, et ce fut le 24 Mars 1686, qu'il ouvrit cette mission

*cin Missionner à Franç. gret a composet gant an Tadou Capucinet Missionerien. (E Montroullès, à Imprimery M. de Ploesquellec tost d'ar Pont-Bourret, er + Aour. MDCLVIII, in-12 de 54 p.). (Bibl. Nat. D 18.607.) D'après les approbations données à ce petit livre par le P. Ange, de Saint-Brieuc, provincial, le P. Michel, de Châteauneuf, gardien de Morlaix et Laurent de Guingamp, lecteur en théologie, l'auteur est un Capucin désigné par les initiales : R. P. D. L., que nous croyons pouvoir traduire par : le P. Bonaventure, de Landerneau, vêtu le 6 Novembre 1655. Sur un exemplaire du *Sacré Collège de Jésus*, du P. Maunoir, Quimper-Corentin, J. Hardouyn, 1659, qui appartenait à M. J. Le Fur, bibliothécaire-archiviste à Rennes, on lisait cette note : *Ce livre a été longtemps à l'usage du P. Bonaventure de Landerneau, et a été donné au P. Grégoire de Rostrenen, à condition de le donner au couvent de Roscoff, quoiqu'il n'en ait jamais été. — L'ouvrage au P. Eusèbe du Faou par le P. Grégoire, Capucin à Quimperlé, le 16 Juillet 1723. — Rendu par le P. Eusèbe au P. Grégoire qui l'a remis à Roscoff, l'an 1730.**

Note M^{ss} au 2^e feuillet. *Thesaurus Britigenurum ad usum Patris Fratris Gregorii de Rostrenen, capucini, ex infima parte Britanniae minoris (quae patrio idiomate dicitur Traon-Chanaan) ortundi. Anno Dni 1695.*

Qui pourrait identifier ce Traon-Chanaan ?

promise, dans la cathédrale de Quimper, par une excellente prédication, où il prit pour texte cette parole de Notre Seigneur à ses Apôtres : *Je vous envoie comme mon Père m'a envoyé.* Il fit entrer deux grandes vérités dans ce discours, la première que Dieu voulait sauver tous les hommes, la seconde, qu'il y en aura pourtant peu de sauvés ; il répondit fort bien à l'objection des libertins, qui disent que Dieu voulant sauver tous les hommes, et rien ne pouvant résister à sa volonté, qu'ils seront infailliblement sauvés, mais il fit remarquer qu'il y a en Dieu une volonté absolue comme celle de créer le ciel et la terre, et ils furent faits aussitôt qu'il le voulut ; mais qu'il y a aussi en Dieu une volonté conditionnelle, comme est celle de sauver les hommes à condition qu'ils coopéreront à sa grâce.

Dès ce premier sermon, on jugea que la réputation de ce célèbre missionnaire était bien fondée, que Dieu l'avait rendu un digne ministre de sa parole, et qu'il était consommé par une longue expérience dans l'art de gagner les âmes à Jésus-Christ. Il fut assisté dans ses emplois par les Pères Clément et Albert (1), qui prêchaient aussi très bien et par plusieurs autres Capucins qui furent occupés pendant cette sainte mission à entendre les confessions.

Le P. Clément prêchait dès 5 heures du matin, et il ne laissait pas d'avoir une foule d'auditeurs. Mgr l'Evêque et MM. du Chapitre et du Présidial furent

(1) Le P. Clément de la Canourgue (Lozère), vaillant missionnaire de la province des Capucins du Languedoc, que le P. Honoré avait remarqué en 1682 à la mission de Rodez. Il se l'était adjoint, mais le P. Clément ne put tenir plus de sept ans, il mourut à Lectoure en 1689, pendant la mission qu'il y prêchait avec le P. Honoré.

Le P. Albert, de Paris, qui fut aussi le collaborateur du P. Honoré, a écrit : *Manuel de la Mission à l'usage des Capucins de la Province de Paris, où tout ce qu'ils ont observé dans les missions de plus utile pour la conversion des âmes est mis en ordre pour en faciliter la pratique*, par le P. Albert, de Paris, Capucin Missionnaire. (A Troyes, chez Jacques Oudot, imprimeur et marchand libraire, rue du Temple, 1702, 1 vol. in-12 de 186 p.)

fort assidus ; il est du Languedoc, son ton gascon plaisait beaucoup en ce pays-ci. Il exhorta dans son premier sermon à ne pas différer de profiter de la mission, et craindre qu'elle passe sans en tirer du fruit, qu'il faut, comme dit S. Augustin, à l'exemple de l'aveugle-né crier de toute sa force de crainte que Jésus-Christ passe sans vous entendre, *timeo Jesum transeuntem*, et il ajouta qu'on devait s'abstenir quelque temps de ses autres affaires pour s'appliquer à la plus importante pendant cette mission, comme ceux qui abandonnent les plaisirs des villes pendant quelques semaines pour aller recueillir à la campagne leurs moissons.

Le P. Albert fut employé à terminer des procès et à faire des réconciliations, ce à quoi il réussissait très habilement, comme aussi en des conférences publiques qu'il faisait avec le P. Clément, sur des matières de religion qui n'étaient pas moins utiles que des sermons, aussi s'y trouvait-il presque autant de monde. Ce P. Albert a ici prêché seulement cinq ou six sermons dans des couvents de religieuses, lesquelles en paraissaient charmées, ce qui a fait regretter à plusieurs personnes d'avoir perdu de si beaux discours, qu'on voyait bien à sa conversation savante et polie qu'il était capable de faire.

Dans la deuxième prédication que fit le P. Honoré, il fit voir que l'affaire de notre salut était notre première affaire, quoique le monde la mette la dernière, parce que Notre Sauveur dit : *Cherchez premièrement le royaume du ciel*, il fit voir aussi qu'elle était notre grande affaire, par l'excellence du Ciel qui en est la fin, et il fit voir encore qu'elle est notre unique affaire, parce que le reste ne sert de rien si l'on perd son âme.

Quand ce zélé missionnaire tenait un crucifix en main à la fin d'un sermon, il faisait pleurer tout le monde.

Il faut remarquer que Mgr de Quimper pria ce Père d'employer toutes ses saintes adresses pour toucher les cœurs ; car dans quelques diocèses, il y a eu des Evêques qui l'ont empêché de joindre à la force de ses discours des processions et des confessions générales, des représentations de tableaux et des têtes de mort. Mais, en vérité, c'est lui ôter une partie de ses talents, dont il se sert très utilement, que de gêner l'étendue de son zèle. Quoique ses sermons soient extrêmement forts tout seuls, c'est n'avoir que la moitié du P. Honoré, quand on retranche une partie des admirables inventions de sa charité.

Le prédicateur de Carême ne voulant pas céder sa place, fut cause que le P. Honoré ne put prêcher que sur la fin de la mission deux ou trois fois le jour ; tout le monde en était bien fâché, et on y perdait beaucoup. Il ne céda que les jours de la Passion, dont on eut bien de la joie, quoique ce Père-là prêchant fit verser bien des larmes à ses auditeurs et crier miséricorde.

On ne se repentait point de se lever dès la pointe du jour pour aller ouïr le P. Clément. Il se signala fort sur l'amour de Dieu en faisant voir : 1° que ses perfections, qu'il appelait ses attraits, 2° ses bienfaits, 3° que son autorité nous engageaient à l'aimer sur toutes choses, lui seul ayant le droit de commander de lui donner des cœurs qu'il a faits.

Un autre matin, il parut fort en colère contre les jureurs de Dieu, et montra combien ce péché est grand : 1° parce qu'il attaque Dieu directement, 2° parce qu'il est le plus étendu, puisque l'enfer est son terme, où l'on continuera toujours de jurer et de blasphémer, 3° parce qu'il est le plus punissable à cause de ses motifs faibles.

Le P. Honoré disposa à faire de bonnes confessions dès ses premiers sermons et montra qu'elles doivent

être : 1° entières, pour tout dire ses péchés autant qu'on peut s'en souvenir ; 2° généreuses, pour surmonter la honte qu'on a de s'accuser soi-même de ses péchés ; 3° sensibles, pour ne pas conter l'histoire vilaine de ses péchés sans douleur et sans repentir de les avoir commis ; sur tous les motifs qui peuvent exciter une vraie contrition, il faisait merveille. Il faisait voir aussi la nécessité des confessions générales pour plusieurs, leur utilité et leur facilité à l'égard de tous les fidèles. Il voulut que les confesseurs commençassent par entendre les filles de la ville en confession avant les femmes et les hommes, lesquels on communia aussi séparément. Tout le monde eût voulu aller à confesse au P. Honoré, mais pour éviter d'être accablé par la foule, il déclara en chaire qu'il ne confessait que les personnes principales des villes, qu'il portait d'ordinaire à racheter leurs péchés par l'aumône.

Mgr l'Evêque logea chez lui ces bons Pères, le couvent des Capucins étant trop éloigné de la cathédrale (1), où ils passaient les jours à prêcher et à confesser. Ils étaient fort agréables dans la conversation, leur dévotion n'est point triste et farouche, et Mgr l'Evêque a souvent dit qu'il voudrait être assez grand seigneur pour avoir toujours deux ou trois savants comme eux dans la maison pour profiter de leurs études. Ils avaient coutume de boire leur eau fort chaude avec un peu de vin à leurs repas, ils étaient aussi grands preneurs de café, disant que ces boissons chaudes les garantissaient du rhume (2). Ils

(1) Le couvent des Capucins de Quimper se trouvait place de la Tour-d'Auvergne, là où l'on voit actuellement le Lycée de Filles.

(2) Le 4 Octobre 1684, M. Grandet donna, à la demande du P. Honoré, le panegyrique de S. François aux Capucins de Tours. « Avant le sermon, le P. Honoré lui apprêta et lui apporta lui-même du café, breuvage dont il ne s'était jamais servi, et que le P. Honoré disait avoir la propriété de donner de l'esprit et de la mémoire aux prédicateurs. » (Mémoires de J. Grandet, II, p. 287.)

admiraient qu'un jeune garçon les suivait dans toutes leurs missions, et trouvait à vivre à leur suite, il ne les servait pourtant qu'à faire chauffer leur eau et leur café ; cela me faisait souvenir de Diogène qui, voyant des souris qui couraient autour de son tonneau pour vivre des miettes de pain qu'il mangeait, dit en s'étonnant : « Quoi, le pauvre Diogène a aussi des parasites ! »

Le 30^e jour de Mars, le maréchal d'Estrées, qui allait à Brest, coucha à l'Evêché et recommanda l'armée navale du Roi, qu'il allait commander, aux prières du P. Honoré, laquelle était prête à se mettre en mer. On a grande raison de se recommander à ses prières, car c'est un grand homme de Dieu ; j'admirais sa piété qu'il faisait paraître en répétant au commencement de tous ses sermons les points principaux de notre foi, qu'il appelait l'abrégé de notre créance nécessaire au salut, ce qui fatiguait la patience des auditeurs habiles, mais ce zélé missionnaire avait égard à toute sorte de personnes et songeait à instruire les ignorants sans chercher sa propre gloire.

Le P. Clément excita dans un de ses sermons avec beaucoup de succès les plaideurs à fuir les procès et à terminer leurs différends par arbitrage. Il fit voir que trois sortes de personnes doivent travailler aux accommodements : 1° les parties mêmes ; 2° les amis communs ; 3° les juges aussi. Cela prouvé bien délicatement persuadait et plaisait beaucoup. Sur le commandement d'adorer Dieu, il montra que nous le devons faire par la soumission de notre esprit, par l'amour de nos cœurs, et par le service de nos mains. Une autre fois, il fit voir que la loi de Dieu est plus juste, plus avantageuse, plus facile que celle du monde, pour confondre les libertins, les intéressés, les délicats qui ne veulent pas obéir. Je trouve que toutes les prédications de ce Père, comme les maisons des

Capucins, se ressemblent toutes, pour le tour uniforme, mais agréable et utile qu'il leur donnait toujours.

On se réveillait avec plaisir pour aller entendre le P. Clément dès cinq heures du matin. Sur la pénitence, il disait que personne ne pouvait se passer de la faire, que si on ne la faisait en ce monde, on la ferait en enfer, mais composée d'une contrition sans espérance, d'une confession sans amour, d'une satisfaction sans utilité. Sur l'absolution, il prêcha que plusieurs la recevaient, mais non pas toujours la grâce de l'absolution, faute de se bien préparer à la mériter. Sur le devoir des maîtres à l'égard des serviteurs, il fit voir qu'ils leur doivent de l'amour comme à leurs semblables, des récompenses par justice et de l'instruction comme à des chrétiens dont ils doivent ménager le salut ; il ajouta que les serviteurs, de leur côté, doivent à leurs maîtres de l'obéissance, du respect et de la fidélité.

Le P. Honoré ne prêche pas avec plus de justesse, mais avec encore plus de force ; quel fruit ne fit pas son sermon sur le reproche de la conscience, qu'il nomma après saint Chrysostome et saint Bernard un témoin qui tourmente, un témoin qui accuse, un juge qui condamne, et il dit en finissant ce beau passage de saint Augustin : *Mundana transeunt, mundana fallunt, mundana damnant* ; il ne prêcha pas bien moins fortement sur le bienfait de l'Eucharistie, qu'il mit au-dessus de ceux de la nature, de la grâce et de la gloire.

De jeunes prédicateurs faisaient bien leur profit de tant de beaux desseins de sermons ; le P. Honoré en fit deux sur la Résurrection de Notre Sauveur, et montra que la nôtre à la grâce doit être comme celle de Jésus-Christ, vraie, entière, constante, *Jam non moritur*, qu'il fallait ménager les grâces de la mission et craindre la rechute dans les premiers désordres à

cause de l'incertitude du temps, de l'éloignement des grâces et de l'inconstance de notre volonté, d'autant plus, que par la récurrence on irrite Dieu, l'homme s'affaiblit, le démon se fortifie.

Je n'ai point encore dit que le P. Honoré instruisit deux ou trois fois de la manière qu'il faut faire la méditation, qu'il en fit voir si bien l'importance, que des personnes de piété ont fondé une Méditation qui se doit faire dans la cathédrale, une fois toutes les semaines, par un ecclésiastique, sur le modèle que le Père faisait (1). Les aumônes et les restitutions indéterminées ont aussi fourni deux mille livres pour entretenir de sept ans en sept ans une mission à perpétuité. Sur le même fonds des charités, on a encore donné aux Pères Jésuites, pour bâtir leur Retraite pour les hommes huit cents livres, la Retraite pour les femmes que conduisent les Pères Capucins a eu autant, l'Hôpital général a eu mille écus, voilà les fruits ordinaires des sermons du P. Honoré, comme on voit dans les diverses relations de ses missions. Ce qui fait que l'on convient que Mgr l'Evêque de Quimper ne pouvait point procurer un plus grand bien à son diocèse, que d'y attirer un si saint missionnaire qui, en moins de six semaines, y a fait des changements et des conversions admirables. Il ôta un grand abus où l'on était ici, de souffrir des marchés et des foires les jours de fêtes et dimanches, et désabusa les femmes de la mauvaise crainte qu'elles avaient d'aller avec les hommes à la procession des fonts baptismaux qu'on fait pendant les fêtes de Pâques ; cette crainte était fondée, à ce que l'on croit, sur quelque méchante raillerie qui avait prévalu à leur devoir.

(1) Vingt ans plus tard, le P. Albert, de Paris écrivait dans son *Manuel des Missions*, édité en 1702, p. 108 : « J'ai appris qu'à Quimper et à Caen, où nous fîmes la mission en 1686, des ecclésiastiques ont continué, avec bien du fruit la Méditation qui y avait été fondée pour tous les samedis de l'année. »

Un libraire suit le P. Honoré à toutes ses missions pour y débiter les livres de piété que ce Père a composés, dont il a fait un grand débit. On y voit une grande partie des bons enseignements qu'il prêche, ils sont fort propres pour conserver ceux qui l'ont entendu dans les pratiques de piété qu'ils se sont proposé pendant la mission de suivre soigneusement. Ce libraire a aussi débité des prières mises en vers, que le P. Honoré fit chanter dans l'église par deux enfants de chœur : l'*Ave Maria*, lorsqu'il prêche, et un acte de contrition dans le temps de la bénédiction du Saint-Sacrement, que Mgr l'Evêque ou quelqu'un de MM. les Chanoines donnait tous les jours pendant cette sainte mission. Ces belles prières sont notées à la fin de ce journal, qui, étant chantées par tous ceux de l'assemblée à genoux, inspiraient beaucoup de piété.

Afin de ne point redire ce que l'on voit dans les relations des autres missions que le P. Honoré a faites ailleurs, je dirai seulement qu'après avoir invité les pères et les mères d'amener leurs enfants à un sermon où il les devait instruire pour leur première communion, il leur fit demander tout haut pardon d'avoir fait souvent fâcher leurs parents par leurs petites malices, et ensuite obligea les pères et mères de lever la main pour leur donner la bénédiction, à quoi on obéit, si tôt qu'il eut dit que tous les plus honnêtes gens donnassent l'exemple, et que les ecclésiastiques même comme pères spirituels eussent à bénir ces aimables enfants, ce qui surprit d'abord par sa nouveauté, mais dont on fut ensuite fort édifié.

Il sait se rendre maître de tout son auditoire par son éloquence et par ce grand zèle pour le salut des âmes qu'on remarque en tout ce qu'il dit, et qui seul le fait agir et conduire toutes choses selon tous les divers projets de piété qu'il forme dans son esprit. C'est ainsi que, remarquant qu'il y aurait de la difficulté pour le

pas et le rang dans les processions générales, il dit que les plus humbles eussent à marcher les derniers pour être les premiers dans le ciel. On suivit son conseil, et on alla les uns à côté des autres comme on se rencontra, sans distinction de personnes. Les ecclésiastiques ne manquèrent pas de pratiquer cette humilité, les Curés même, qu'on appelle en Bretagne des Recteurs, qui étaient venus au Synode que Monseigneur tint pendant la mission, prirent ce même parti, et MM. les Chanoines leur en eussent donné l'exemple sans que dans toutes les cérémonies ils doivent toujours marcher les plus proches des Evêques.

(A suivre.)

NÉCROLOGIE

L'Abbé François QUINIOU



L'un de nos meilleurs collaborateurs, M. Quiniou, recteur de Penmarc'h, vient de mourir, le 6 Mars dernier.

Né à Ploaré, le 14 Mars 1870, il fut successivement vicaire à Plogastel-Saint-Germain (1894-1897) et à Saint-Thégonnec (1897-1914), puis recteur à Mellac (1914-1921) et à Penmarc'h (1921-1931).

Débordant de verve et d'humour, François Quiniou avait l'esprit orné et le cœur bien placé. Il laisse à ses paroissiens l'impression d'un excellent prêtre, à ses nombreux amis le souvenir d'un cœur d'or, aux amateurs d'histoire locale, l'exemple d'une vie consacrée aux recherches.

Ses travaux sont universellement appréciés.

En voici la liste :

Monographie de l'église de Saint-Thégonnec. — Abbeville, Paillart, 1905.

L'église de Saint-Thégon-

nec et ses annexes. — Abbeville, Paillart, 1909.

Notre-Dame de Vrai-Secours de Saint-Thégonnec, 1913.

Un confesseur de la foi sous la Révolution : Guillaume Guillou, recteur de Mellac. — Douarnenez, Le Moan, 1919.

Penmarc'h, église et chapelles. — Quimper, Bargain, 1924.

Penmarc'h, son histoire, ses monuments. — Quimper, Le Goaziou, 1925.

Saint-Thégonnec : Une Paroisse bretonne sous la Révolution. — Brest, Presse Libérale, 1929.

Nous savons gré à M. Waquet, archiviste départemental, d'avoir fait un éloge bien senti de notre ami défunt, à la dernière séance (Mars) de la Société Archéologique du Finistère.

H. P.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MAHALON

(Suite.)

VIEUX MANOIRS

MANOIR DE CAZEVOAYEN

A environ 2 kilomètres 1/2 au Nord-Est du bourg se trouve la motte féodale de Cazevoayen ou Cazec-Goazien (cavale du Goazien). De forme ovale, elle mesure 32 mètres de grand axe et 3 mètres de hauteur.

MANOIR DE COATMORVAN

Le castel Coatmorvan, mentionné dans un aveu de 1561, est situé à un kilomètre au Sud de la motte de Cazevoayen. C'est un épais retranchement en terre qui abritait deux groupes de bâtiments, dont l'origine ne saurait guère être postérieure au XI^e siècle.

A une soixantaine de mètres au Nord de l'enceinte fortifiée, on aperçoit quelques substructions d'un vieux colombier.

Coatmorvan appartient, au XV^e siècle, à Yvon Buzic, puis à Jehan de Cornouaille, Loys de Cornouaille, et

Jehan de Cornouaille, fils du précédent, au xvi^e siècle, à Jacquette de Cornouaille qui légua sa fortune à sa cousine germaine, Françoise de Kerguégant. Celle-ci épousa Charles de Guer, dont le fils Yvon de Guer reçut Coatmorvan en héritage. Des mains d'Yvon de Guer le manoir passa à la maison de Tyvarlen.

« La cueillette des redevances se faisait en partie au bourg de Pouldergat, où, chaque année, un copieux repas, appelé *viande des garçons*, était servi au receveur et au sergent de Coatmorvan, et en partie à Pontecroix. Dans cette dernière ville, les redevances en argent se payaient sur les marches de Notre-Dame-de-Roscudon, près de laquelle était placée une chaise ou chaire servant aux receveurs des seigneuries qui, comme celle de Coëtmorvan, convoquaient leurs tenanciers à cet endroit. » (1).

MANOIR DE KERANDRAON

Ce manoir se trouve auprès du bourg de Mahalon. Il a dû être considérable : des douves bordaient en partie son enceinte. Un portail pratiqué dans une forte muraille crénelée donnait accès dans sa cour. Actuellement, la cour est limitée, au Levant, par une haute muraille percée au rez-de-chaussée de portes en ogives, et, aux étages supérieurs, de plusieurs fenêtres. Cette façade ruinée d'un grand corps de logis, à en juger par l'appareil petit de pierres, l'étroitesse des fenêtres, l'ogive aiguë des portes surmontées d'un arc à claveaux, la sobriété, ou, pour mieux dire, l'absence de toute ornementation, pourrait dater peut-être du xiv^e siècle. Des appentis servant de granges et d'étables étaient adossés au rempart crénelé qui forme au Sud et à l'Ouest la clôture de la cour.

Le manoir de Kerandraon était demeuré à peu près intact jusqu'en 1750. A cette époque, on démolit

(1) Conen de Saint-Luc, *Mahalon*, p. 16-21.

l'étage supérieur dont les pierres furent transportées au Guilguiffin, en Landudec. De la construction primitive il ne reste plus aujourd'hui qu'un corps de logis du xv^e ou du xvi^e siècle, en pierres de taille, avec une porte à ornements gothiques. Seul le rez-de-chaussée subsiste en partie. Il comprend, outre la tourelle à pans coupés qui contient un monumental escalier en vis, une salle de 12 mètres de longueur sur 6 m. 60 de largeur et 4 m. 15 de hauteur. Cette salle est éclairée par deux grandes fenêtres à croisées de pierre.

Un colombier s'élève au Nord-Ouest du manoir. Entre ce dernier et l'église paroissiale s'étend un verger d'une contenance d'environ trois hectares qu'entourait naguère un mur qui subsiste encore en partie. Et ce mur en ruines donne encore un air de grandeur à Kerandraon et rappelle un peu sa splendeur d'autrefois.

La seigneurie de Kerandraon a été pendant plusieurs siècles en la possession d'une très ancienne famille, les Kercaro ou-Kerharo, qui avaient pour berceau, dans la paroisse de Cléden-Cap-Sizun, le manoir de Kercaro (Villa Cervi) situé à trois ou quatre cents mètres de la mer et à peu de distance de la voie romaine qui aboutissait à la forteresse de Castel-Meur. Ce manoir de Kercaro paraît avoir été abandonné de bonne heure par ses seigneurs que l'on trouve, dès le xiv^e siècle, établis à Mahalon. En tout cas, il était en ruines longtemps avant 1540. De ce manoir dépendait le bois taillis de Coatdéro, dernier vestige d'un quartier de la forêt de Névet, qui jadis s'étendait depuis le Ménez-Hom et le Porzay jusque dans le Cap-Sizun.

En venant à Mahalon et en y édifiant le manoir de Kerandraon, les Kerharo ne donnèrent leur nom qu'au moulin dépendant du manoir et qui, aujourd'hui encore, s'appelle Meil-Kerharo.



La seigneurie de Kerandraon avait droit de haute, moyenne et basse justice et possédait les premières prééminences de l'église de Mahalon où l'on voyait, au-dessus du portail occidental, le blason des Kercaro : *de gueules au massacre de cerf d'or*. Maintenant encore on peut voir, au-dessus du maître-autel, un écusson en pierre portant une tête de cerf. Les seigneurs de Kerandraon étaient aussi premiers prééminenciers de la chapelle de Saint-Pierre.

Un procès-verbal, dressé le 17 Juin 1535, à la demande de Nicolas de Plœuc, seigneur de Kerharo, leur attribuait en outre, dans le chœur de l'église, six tombes basses, et, devant le maître-autel, une tombe élevée sur laquelle était représenté un chevalier portant sur son écu *un rencontre de cerf* : « une tombe haute... vis-à-vis du grand autel, ayant la représentation gravée d'un gendarme, et à l'entour une inscription en vieux caractères gothiques non lisibles... et deux autres tombes basses aux deux côtés de celle qui est eslevée, lesdites trois tombes armoyées d'un *rencontre de cerf*. » C'est dans cette « tombe haute » que fut inhumée, en 1611, Anne de Tyvarlen, dame douairière de Plœuc.

Chaque année, à la fête de « Monsieur Saint Mahé », le manoir de Kerandraon devait comme chefrentes un bouquet de roses au seigneur de Pont-Croix auquel ne le rattachait toutefois aucun lien de sujétion féodale puisque, de temps immémorial, Kerandraon relevait directement du Duc. C'est au Dauphin, Duc de Bretagne, que Guillaume de Tyvarlen, comme garde naturel de son fils Nicolas, présenta en 1540 son aveu pour cette seigneurie qui, outre le manoir avec ses maisons, porte-close, colombier, verger cerné de murs et autres appartenances, comprenait le moulin à eau appelé Meil-Kerharo, les domaines de Kerjacob

ou Keransal (aujourd'hui Kersal) et de Lanhoantec (aujourd'hui Lohoantec), composé de trois tenues, et plusieurs autres convenants dans les paroisses de Mahalon et de Meilars. De Kerandraon dépendaient également quelques domaines relevant de Coatmorvan, à savoir : les trois domaines de Kerilis-Mazalon, c'est-à-dire le presbytère et deux autres maisons qui, à eux trois, constituaient le bourg de Mahalon à cette époque. L'une de ces maisons était *Ty-Glas* (1), appelée de ce nom parce qu'elle était couverte en ardoises à une époque où la plupart des maisons étaient couvertes en chaume. Un souterrain, dont l'ouverture se voit encore au milieu de la maison, la reliait au manoir de Kerandraon. A Ty-Glas habitait, au xvii^e siècle, Maître Jacques Trépos, notaire royal.

Le bourg de Mahalon est toujours tout petit puisqu'il compte moins de dix feux. C'est pourtant un progrès considérable sur son état en 1540 !

De Kerandraon dépendait encore, tout en relevant de Coatmorvan, les villages de Penanroz, de Kérégoat (aujourd'hui Kéréval) et de Lestréogan.

LES SEIGNEURS DE KERANDRAON

Pendant la guerre de Succession de Bretagne, cette guerre fratricide qui désola notre pays au xiv^e siècle, Henry de Kercaro, seigneur de Kerandraon, avait suivi la bannière de Charles de Blois. Après la bataille d'Auray où fut tué Charles de Blois, Henry de Kercaro bénéficia, ainsi que les sires de Névet et de Kerengar, de l'amnistie accordée par Jean de Montfort en 1364 aux partisans de son rival.

Henry de Kercaro, fils du précédent, était âgé de 51 ans en 1411 lorsqu'il fut entendu comme témoin dans l'enquête relative aux droits du Vicomte de Léon

(1) *Ty-Glas* : la maison bleue.

en Cornouaille, ce qui le fait naître par conséquent en 1360.

Ses successeurs portèrent comme lui le prénom d'Henry. L'un d'eux, qui mourut en 1475 et qui devait être le petit-fils du précédent, fut père de Jehan de Kercaro avec qui s'éteignit la descendance masculine de cette famille.

Jehan de Kercaro (1456-1501) épousa Jehanne de Kerigny, dame de Kerdrein en Guengat. (Les Kerigny portaient *d'azur au lion d'or couronné et lampassé d'argent.*) Il eut pour héritière principale sa fille aînée, Françoise de Kercaro, qui se maria à Charles de Guer, seigneur de la Porteneuve. (Nous avons vu précédemment qu'à la mort de Françoise de Kercaro, Charles de Guer épousa en secondes nocces Françoise de Kerguégant, en 1510.)

Décédée en 1508, Françoise de Kercaro fut ensevelie dans l'église de Riec. Elle laissait un fils, René de Guer, qui épousa, en 1520, Françoise Le Thominec, dont il n'eut pas d'enfant, et une fille, Magdelaine, qui fut mariée à Guillaume de Tyvarlen, seigneur de Guilguiffin en Landudec et de Brémalen en Saint-Nic. L'écusson des Tyvarlen était *d'azur à un château d'or.* A noble et puissant homme Guillaume de Tyvarlen appartenait, en 1542, la présentation d'une chapellenie fondée dans la chapelle N.-D. des Carmes en la cathédrale de Quimper. Il mourut en 1560.

Magdelaine de Guer mourut vers 1535, après avoir recueilli dans la succession de son frère René les seigneuries de Kerandraon, Kercaro, Lescogan et Kerdrein qu'elle transmit à son fils, Nicolas de Tyvarlen.

En 1574, celui-ci hérita de tous les droits sur la seigneurie de Coatmorvant, à la suite d'un arrangement avec la maison de Guer à laquelle il appartenait par sa mère. Il mourut en 1585. Avec lui s'éteignit la filiation masculine de la maison de Tyvarlen. De son alliance avec Louise de Rosmadec, il ne laissait que

quatre filles, dont l'aînée, Anne de Tyvarlen, épousa Jehan de Ploëuc, le 14 Novembre 1580. (La maison de Ploëuc avait pour armes : *d'hermines à 3 chevrons de gueules.*) C'est par ce mariage d'Anne de Tyvarlen avec Jehan de Ploëuc, seigneur du Breignou en Plouvien, puis après son mariage, seigneur de Kerharo et de Guilguiffin, que Kerandraon est passé à la famille de Ploëuc. Anne mourut en 1611 et fut enterrée dans l'église paroissiale de Mahalon.

Kerandraon passa à son fils Nicolas de Ploëuc qui, en 1635, fit dresser le procès-verbal de ses prééminences et privilèges. Il fonda une tombe dans la chapelle de la Vierge de l'église des Carmes de Pont-l'Abbé, en 1647. Il y fut inhumé en 1655. Plus tard, son fils Sébastien, mort sans postérité, y fut inhumé aussi.

Un autre fils, René de Ploëuc, né en 1619, mort en 1685, lui succéda. Il épousa Marie Gourcun, dame de Mesros (en Plozévet ?), dont il eut de nombreux enfants. Parmi eux, citons Vincent de Ploëuc, dit Monsieur de Kercaro, qui mourut à Brest, le 15 Septembre 1753 ; Marie, fille aînée, dite Dame de Kerharo, qui semble ne s'être pas mariée ; Anne, Dame de Coatmorvan, morte à Quimper, le 1^{er} Avril 1747, qui ne se maria pas non plus ; Mauricette de Ploëuc, que nous voyons, le 28 Octobre 1676, tenir sur les fonts baptismaux un enfant de Jacques Trépos, notaire royal, et de Marie Gourmelen, qui demeuraient à Ty-Glas (1). François-Hyacinthe de Ploëuc, né en 1661, et qui devint évêque de Quimper, de 1707 à 1739, appartenait aussi à cette famille.

Tout l'héritage revint à un neveu, René-Joseph de Ploëuc, né le 6 Juin 1692, qui mourut à Philisbourg,

(1) Le 11 Mars 1689, sa mère, « haute et puissante Dame Marie Gourcun » fut marraine d'un autre enfant du Maître Jacques Trépos de Ty-Glas.

le 4 Juin 1734. Ses descendants possèdent encore Kerandraon.

Le manoir appartient actuellement à Mme la Baronne de Gargan, fille du Comte Henry de Salaberry.

MANOIR DE KERLAOUÉAN

Il ne subsiste aujourd'hui aucun vestige de ce manoir qui fut le berceau d'une famille d'ancienne chevalerie. C'était une terre importante avec ses bois de haute futaie, ses prééminences et prérogatives. Elle a eu des seigneurs particuliers, possesseurs d'une chapelle funéraire aux Cordeliers de Quimper, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les halles. Quatre seigneurs du nom sont mentionnés entre 1335 et 1376 dans l'obit des Cordeliers comme ayant été enterrés dans cette chapelle du couvent des Cordeliers :

Le 4 des calendes de Juin 1335 : mort de Guillaume de Kerlaouéan « qui aimait beaucoup l'ordre ».

Le 6 des calendes de Juillet 1370 : mort d'Alain de Kerlaouéan « qui aimait beaucoup le couvent et fut inhumé en habit de frère ». Cet Alain de Kerlaouéan, fils de Guillaume, était, en 1344, capitaine de Quimper pour Charles de Blois.

Le 5 des Ides de Novembre 1374 : mort de Marguerite de Plœuc, dame de Kerlaouéan, veuve d'Alain, « qui aimait extrêmement l'ordre ».

Le 3 des calendes d'Août 1376 : mort d'Azélice de Kerlaouéan, « inhumé en habit de frère »...

Le fils d'Alain de Kerlaouéan, avait épousé Hazevis de Meylar (1), veuve de Guillaume de Pennault. (Du premier mariage de Hazevis de Meylar (1350) était née Plezon de Pennault, qui épousa Alain de Tyvarlen, et mourut en 1421, âgée de 70 ans.) De son ma-

(1) Archives de la Loire-Inférieure, B. 2.035. — Aveu rendu en 1380 par Hazevis de Meylar pour les biens qu'elle tenait en douaire.

riage avec Hazevis de Meylar, Alain de Kerlaouéan ne laissa que deux filles. Il mourut en 1379. L'aînée de ses filles, Constance de Kerlaouéan, épousa Jehan de Poulmic, gouverneur de Quimper. Elle mourut en 1403. Sa sœur puînée, Alix de Kerlaouéan, mariée à Jehan de Langueouez, décéda en 1416. Leur fils (?), Jehan de Langueouez, représentait le Duc de Bretagne Jean V à la cérémonie de la pose de la première façade de la cathédrale de Quimper.

Entrée dans la maison de Chastel, en 1459, par l'alliance de Marie de Poulmic avec Olivier de Chastel, la seigneurie de Kerlaouéan fut apportée en mariage en 1528 par Jeanne du Chastel, fille de Tanguy du Chastel et de Marie du Juch, à Alain de Rosmadec, seigneur de Tyvarlen, de Pont-Croix et de Glomel.

A noble et puissant Alain de Rosmadec appartenait en 1532 le patronage d'une chapellenie fondée par l'évêque Jean de Lespervez dans la chapelle de Saint-Benoît (aujourd'hui du Sacré-Cœur) de la cathédrale de Quimper. Ce seigneur figure aussi dans un acte de 1514 comme patron d'une autre chapellenie fondée par Jean de Rosmadec pour le repos de l'âme de Jean de Lespervez, évêque de Cornouaille, et pour celui des âmes de ses parents et de ses bienfaiteurs.

La seigneurie de Kerlaouéan resta dans la descendance d'Alain de Rosmadec jusqu'en 1630, date à laquelle Françoise du Quélennec, veuve de Gilles de Visdelou, dame de Pratanras, en fit l'acquisition.

Outre le manoir et son moulin, cette terre comprenait une douzaine de convenants au nombre desquels se trouvaient Kerangouzouc'h (Kergorc'h) avec ses quinze journaux de terre, Kerjaffrédour (Kersavidour), Kerliguit et le manoir de Kerdrein, terre ayant des droits honorifiques, située dans la trêve de Guiler et qui comprenait environ 34 journaux.

Après le décès de la dame douairière de Visdelou, survenu en 1634, Kerlaouéan entra dans le partage

de son fils aîné, Claude de Visdelou, seigneur de Bienassis et de Pratanras, qui fut Sénéchal de Cornouaille, de 1626 à 1634, puis conseiller au Parlement (1634), président aux enquêtes (1637). Il mourut le 4 Mars 1658, et Kerlaouéan passa à son petit-fils, héritier principal, François-Hyacinthe de Visdelou, gouverneur de Quimper, en 1683. Ses descendants aliénèrent, au XVIII^e siècle, la terre de Kerlaouéan. En 1732, le manoir était loué à Jacques Allanou, et le moulin à Guillaume Le Cornec.

Le vieux manoir auquel a succédé une habitation moderne et le moulin qui est devenu l'une des minoteries importantes du pays, surtout depuis qu'il a été remanié en 1928, sont actuellement la propriété des descendants de M. Le Bihan, ancien maire de Mahalon.

L'écusson des seigneurs de Kerlaouéan portait : *de gueule à bande fuselée d'or*. A la cathédrale de Quimper, cet écusson figure au tympan de l'un des vitraux du croisillon Nord du transept, dans la deuxième fenêtre du côté Ouest. Ces armoiries se trouvaient, avant 1790, dans la fenêtre du pignon Nord du transept.

La famille de Poulmic, dans laquelle se fonda Kerlaouéan, était originaire de Lanvéoc, sur la rade de Brest, où se trouvait la seigneurie du même nom. Ses armoiries étaient : *échiqueté d'argent et de gueules de six tires*.

Les armes de Kerdrein en Guiler portaient : *d'hermines au chef endanché de 6 pièces de sable*

POULGUIDOU

Sur le bord de l'étang de Poulguidou ou Poulguilou s'élevait autrefois un château dont le plan cadastral indique l'emplacement. Un aveu fourni au roi en 1699 par dame Louise Allain, veuve du Marquis de Plœuc, le mentionne en ces termes : « Le manoir de Poul-

guilou, consistant en vieilles ruines, vieilles douves, colombier, estang, moulin et pourpris, plus 2 métairies nobles » (1).

On retrouve ses substructions sur une pointe de terre qui s'avance dans l'étang et qui devait former un îlot à l'époque où les douves qui l'entourent sur deux de ses côtés communiquaient avec l'étang et étaient alimentées par ses eaux. Le plan de ce château semble le rattacher à la classe des *mottes* ou forteresses féodales du XI^e siècle. Perché sur son îlot, défendu par les eaux de l'étang, ce château était imprenable.

Poulguidou, appelé autrefois Polgelou, eut, à l'origine, des seigneurs de son nom. L'un d'eux, Guillin de Polgelou, chevalier, qui contestait au chapitre de Quimper les redevances en avoines et en gelines que payaient cinq villages de Trégunc, se désista en 1245 de ses prétentions en faveur dudit chapitre (2).

Au commencement du XV^e siècle, Polgelou appartenait au sire de Kaer, Jehan de Malestroit, dont le rachat fut payé en 1416. La seigneurie de Kaer était dans la paroisse de Locmaria-Kaer (aujourd'hui Locmariaquer), diocèse de Vannes.

Jehan de Malestroit était lieutenant du duc de Bretagne Jean IV, ou plus précisément de sa veuve, la duchesse Jehanne de Navarre, quand il se rendit coupable, en 1399, de diverses entreprises, de concert avec Jean Hilaire, comme lui lieutenant de la duchesse. Sans parler des exactions de toutes sortes qu'ils commirent à Quimper, ils commencèrent au confluent des deux rivières qui baignaient les murs de cette ville, la construction d'une forteresse importante qui rendait le duc entièrement maître de la place. L'évêque de Quimper, qui était alors Thibaud de Malestroit (1384-1408), quoique parent de l'un des coupables,

(1) De Théjean, *Histoire de la maison de Plœuc*.

(2) *Cartulaire du Chapitre de Quimper*.

excommunia solennellement les deux officiers de la duchesse et leurs « complices », par un acte du 8 Février 1400 (1).

Dans la première moitié du xv^e siècle, Poulguidou passe par héritage à Hervé de Névet, qui mourut en 1444, puis, plus tard, à Jehan de Névet, lors de la réformation de 1536.

Plus tard encore, Poulguidou appartenait à Jacques de Névet, fils du précédent, gouverneur de la ville de Quimper et lieutenant du roi. Il avait embrassé la religion prétendue réformée, et épousa la fille du seigneur de Guengat, qui était du même parti (2). Il mourut en 1558, laissant Poulguidou à sa fille aînée, Catherine de Névet, qu'il avait mariée à Jehan de Kerouant seigneur de Kernuz.

Dans les dernières années du xvi^e siècle, Jehanne de Kerouant, petite-fille et principale héritière des précédents, épousa Vincent de Coetanezre, seigneur du Granec en Collorec, qui était veuf d'Anne de Mesgouez. De ce premier mariage était née une fille qui épousa, en 1610, Jean de Carné.

En 1595, Vincent de Coetanezre qui avait à se venger du bandit Guy Eder de la Fontenelle, lequel, peu avant, pillait son château du Granec, se trouvait à la tête des paysans réunis à Plogastel-Saint-Germain pour venir investir l'île Tristan, repaire du brigand. On sait que la Fontenelle fondit à l'improviste sur les paysans et en fit un horrible massacre. Ceux qui échappèrent à la mort furent faits prisonniers et entassés dans les cachots fétides de l'île Tristan. Parmi eux se trouvait Vincent de Coetanezre. Mais, plus heureux que la plupart de ses compagnons, il ne tarda pas à recouvrer la liberté, contre une forte rançon bien entendu.

(1) Le Menn, *Monographie de la Cathédrale de Quimper*.

(2) Son fils aîné, René, renonça au protestantisme après la mort de son père et lui succéda dans ses charges et son gouvernement.

Du mariage de Jehanne de Kerouant avec Vincent de Coetanezre naquit une fille unique, Suzanne de Coetanezre. Elle se maria vers 1612 à Vincent de Plœuc de Tymeur et lui apporta par son mariage son riche patrimoine dans lequel étaient compris les manoirs de Lescongar et de Poulguidou.

Jean de Plœuc, baron de Kerouant, eut en partage ces deux manoirs, en 1628, de la succession de sa mère, Suzanne de Coetanezre. Il habitait Kernuz et avait épousé, vers 1635, sa cousine germaine Anne de Carné, dont il eut un fils, Pierre de Plœuc, marié en 1658 à Jeanne de Penfeuntenyo, et trois filles. A la mort d'Anne de Carné, Jean de Plœuc épousa en secondes noces Françoise du Drémiet. Celle-ci était veuve en 1648.

En 1640, Jean de Plœuc avait vendu ses deux manoirs de Lescongar et de Poulguidou à Pierre Le Barz, sieur de Kerlambert, riche marchand de Pont-Croix. Dans l'acte de vente, Poulguidou est estimé 2.000 livres tournois. Ses dépendances, métairie, colombier, étang, chaussée et emplacement de moulin rapportaient annuellement 12 livres et 4 chapons. (La pêche de l'étang, dont la superficie est évaluée à 25 hectares, était louée 24 livres en 1715.) En outre, sur les villages de Landiduy, Feunteunigou, Lescran - Huela et Lescran - Izela, des cheffrentes étaient dues à cette seigneurie qui relevait directement du roi et dont les prééminences dans l'église de Mahalon consistaient en plusieurs écussons aux armes de Névet : *d'or au léopard morné de gueules*.

Dix ans plus tard, Poulguidou passa par échange des mains du sieur de Kerlambert dans celles de Sébastien de Plœuc du Guilguiffin, qui habitait alors le manoir de Kerandraon (1650).

×

En 1778, la famille de Névet possédait encore à Mahalon :

La proche mouvance et seigneurie sur une partie du manoir de Tromelin appartenant alors à Mme de Forcalquier ;

Le manoir de Kerdalec dépendant autrefois du manoir de Tromelin, chargé envers le sieur de Névet d'une chefrente ;

Le lieu de Kerfranc dépendant du manoir de Tromelin ;

La tenue Laouéan ;

Quatre journaux et demi de terre entre Bronuel et Trématouarn pour lesquels il est dû la quinzième gerbe lorsqu'il y a labour ;

La ligence sur le moulin de Landiduy, sur Brégonou, sur le champ Parc-Cloarec à Kervihum ;

La ligence sans chefrente sur Prat-ar-Vio, proche de Lezivet ;

La ligence sur les terres autrefois à Grégoire le Cam de Kérégat ;

La ligence sur le village de Penguel où il est dû de chefrente au seigneur de Névet 40 sols et au seigneur de Tyvarlen 5 livres et 2 chapons.

MANOIR DE LANAVAN

Il est le mieux conservé des anciens manoirs de Mahalon. Il garde encore, à l'entrée de sa cour, un portail gothique monumental, et des dépendances anciennes. Les ruines de certains corps de logis conservent de fort jolies fenêtres. Le colombier, situé dans un verger au Sud du manoir, est magnifique avec ses centaines de petits compartiments accouplés et sa grande vasque centrale en granit où les pigeons venaient se baigner et se désaltérer. L'on imagine facilement les énormes dégâts que causait une telle nuée d'oiseaux lorsqu'ils s'abattaient sur un champ de blé...

Il ne reste aucune trace de la chapelle. Elle se trouvait à une certaine distance du château. Aujourd'hui, une prairie en couvre l'emplacement.

Il est probable que le premier manoir qui fut construit à Lanavan ou Lanalan datait seulement de la seconde partie du xv^e siècle, car dans la réformation de 1443, Lanalan, qui appartenait à Guillaume de Tyvarlen, seigneur du Guilguiffin, est cité, non comme manoir, mais comme un simple village. C'est seulement quand il devint la propriété des Penfrat qu'un manoir y fut construit.

La famille des Penfrat avait pour berceau le manoir de Penfrat en Landudec où résidait, en 1426, Maître Yves Penfrat. Elle paraît avoir eu une origine commune avec les Pencoët qui portaient les mêmes armes et dont le nom rappelait celui de l'ancien castel de Penengoet, peu éloigné de Penfrat.

En 1502, le manoir de Lanavan était habité par Maître Yves Penfrat auquel succéda Jehanne Penfrat qui, décédée vers 1519, eut pour fils et héritier Yvon Geffroy, écuyer.

Celui-ci fut père de trois enfants dont l'aîné, Alain Geffroy, mourut sans postérité. Ses deux filles, Marguerite et Hélène, épousèrent, l'une François du Marc'hallec'h, sieur de Trélen, l'autre François de Coetanezre, sieur des Salles, qui demeurait au manoir du même nom en la paroisse de Kerfeunteun. François de Coetanezre et damoiselle Hélène Geffroy, sa femme, furent inhumés tous deux dans la chapelle Saint-Corentin de la cathédrale de Quimper. Leurs tombes voisinaient avec celles des seigneurs de Névet et du Marc'hallec'h.

Après la mort de son beau-frère Alain Geoffroy survenue en 1572, François du Marc'hallec'h vint habiter Lanavan dont sa femme avait hérité. Décédé lui-même quelques années plus tard, sans laisser d'enfants, il fut inhumé dans la tombe que les seigneurs de Lana-

van possédaient dans l'église de Plozévet. Sa veuve, Marguerite Geoffroy, se remaria alors à Pierre du Dresnay. Elle vivait encore en 1605. Lorsqu'elle mourut, la terre de Lanavan passa à l'aînée de ses nièces, Julienne de Coetanezre, dame de Reuvillon, fille de sa sœur Hélène.

Julienne de Coetanezre avait épousé en premières noces René du Dresnay, seigneur de Kercourtois. Les armes des Dresnay, seigneurs de Kercourtois, étaient *d'argent à la croix ancrée de sable, accompagnée de trois coquilles de gueules*. Leur écu se voyait dans la nef de la cathédrale de Quimper.

René du Dresnay eut une fin tragique pendant la guerre de la Ligue en 1594. L'historien de la Ligue, le chanoine Moreau, en a fait le récit.

Au cours de cette guerre, René du Dresnay fut chef des Ligueurs de la Haute-Cornouaille. Un vieux chant breton, recueilli par Hersart de la Villemarqué, nous a conservé le souvenir de cette levée en masse des paysans bas-bretons, contre ceux qu'ils considéraient à la fois comme les ennemis de leurs croyances catholiques et de leur nationalité bretonne. Ce même chant populaire nous représente René du Dresnay, seigneur de Kercourtois, donnant à ses hommes l'exemple de la bravoure la plus héroïque : « Prenez exemple sur moi, dit-il, et vous serez croisés ! » « A peine il achevait ces mots qu'il s'était ouvert une veine du bras et que le sang jaillissait, et qu'il avait peint une croix rouge sur le devant de son pourpoint blanc ; et que tous ils étaient croisés dans un instant » (1).

Lorsqu'il mourut, en 1594, il commandait une compagnie de gens d'armes de cent cinquante hommes. Il eut une mort glorieuse en défendant, seul, pendant une heure le pont de la Houssaie, près de Pontivy, contre 5 à 600 ennemis.

(1) Barzaz-Breiz.

Restée veuve avec une fille en bas-âge nommée Marguerite, Julienne de Coetanezre était remariée avant 1597 au capitaine du Clou, se disant gentilhomme poitevin et sieur de Reuvillon, qui paraît avoir vécu jusqu'à 1616. C'est ce du Clou qui s'empara par ruse du bandit Guy Eder de La Fontenelle alors que celui-ci venait de piller Pont-Croix et les environs et d'y faire pendre un bon nombre d'habitants et qu'il rêvait de prendre aussi Quimper. Précisément du Clou faisait partie de la garnison de Quimper. Il fit semblant de se laisser gagner à la cause de La Fontenelle. Il s'en alla avec une partie de ses gens occuper le manoir de Kerguelenen, en Pouldergat, où il avait, fort souvent, la nuit, des conférences avec La Fontenelle. Un beau jour du Clou écrivit à Guy Eder de La Fontenelle qu'il arrivait de Quimper, où il avait trouvé leurs partisans bien disposés et en bon nombre, que l'heure serait bientôt venue d'agir, mais qu'il avait besoin de s'entretenir avec lui, une fois encore, pour prendre leurs dernières dispositions avant d'agir. En conséquence, du Clou pria son cher La Fontenelle de le venir voir, au lieu habituel de leurs rendez-vous, le lendemain soir, sans escorte et sans bruit ; et que, de son côté, il s'y rendrait avec un seul laquais.

Ravi du succès de ses négociations et se réjouissant déjà à la pensée de s'emparer de Quimper, Guy Eder renvoie sur l'heure le messager avec la promesse d'être exact au rendez-vous.

Ceci se passait un soir du mois d'Octobre 1595. La nuit était déjà profonde, quand deux cavaliers sortirent furtivement du fort de Douarnenez. Ils s'engagèrent silencieusement sur le vieux chemin qui, de cette localité, conduisait à Pouldergat : c'étaient La Fontenelle et son fidèle lieutenant Lestel, sieur de la Boule, qui se rendaient confiants à l'appel de du Clou.

La courte distance qui les séparait du lieu de rendez-vous fut promptement franchie, et, bientôt, les cava-

liers mettaient pied à terre, en présence du capitaine de Kerguénélen qui, embrassant tendrement celui qu'il allait trahir, commença à conférer avec La Fontenelle, comme il le faisait habituellement. Soudain un coup de feu retentit, signal d'une décharge de carabines, et une troupe de trente hommes armés surgit des haies dans lesquelles ils étaient cachés. Du Clou saisit La Fontenelle au collet et s'en rendit maître, après une courte lutte, tandis que La Boule, voyant l'inutilité de tout essai de défense, et sachant combien sa présence serait nécessaire au fort en l'absence de Guy Eder de La Fontenelle, s'enfuyait au grand galop de son cheval. Du Clou n'essaya point, d'ailleurs, de le poursuivre. Il fit remettre sa petite troupe en ordre de marche et conduisit, de ce pas, son prisonnier à Quimper, où il le remit aux mains du sieur de Saint-Luc. Celui-ci se montra fort satisfait d'une telle capture.

Saint-Luc n'était pas le seul à se réjouir de l'arrestation de La Fontenelle : chacun « se flattait d'être délivré de ses courses et des ravages qu'il faisait dans le pays. Les habitants de Quimper représentèrent à Saint-Luc qu'il convenait de mettre le prisonnier entre les mains de la Justice, pour lui faire expier sur une roue tous les crimes dont il s'était noirci. C'était le plus grand service que l'on pût rendre à la Province; mais Saint-Luc avait d'autres vues... Il tira de Fontenelle une rançon de quatorze mille écus et lui rendit la liberté dont il ne se servit que pour devenir encore le fléau de la Basse-Bretagne. C'est ainsi qu'un sordide intérêt l'emporta, en cette occasion, sur l'utilité publique » (1).

Enfin, quatre ans après la mort du capitaine Du Clou, vers 1620, Julienne de Coetanezre contractait une troisième union avec Martin de Bragelonne, dont le frère aîné, Claude de Bragelonne était, depuis plu-

(1) Dom Taillandier, *Histoire de Bretagne*, T. II, page 448.

sieurs années, marié à Marguerite du Dresnay, fille de Julienne. Celle-ci devenait ainsi belle-sœur de sa fille !...

Julienne de Coetanezre avait vendu en 1616 une partie de ses domaines ; notamment deux tenues à Mezros-Izela en Plozévet, vendues à Yves Le Sal, de Pont-Croix, et Kerlom en Mahalon, acquis par Jean Michelet, dit Scol, d'Audierne. Vers la même époque, elle vendit le manoir de Lanavan à Sébastien Le Gubaer et à Marie Gouesnou, sieur et dame de Keraval.

Dans la suite on trouve ce manoir entre les mains d'un petit-fils des acquéreurs, François Le Gubaer, qui avait pour femme Suzanne Le Baillif, et dont la fille aînée, Marie-Anne Le Gubaer, épousa, en 1676, Jean-Grégoire de Keratry, sieur de Kerbiquet.

François Le Gubaer, qui mourut en 1679, avait, en 1678, fourni aveu au Roi pour le manoir de Lanavan dont les dépendances comprenaient cour close au Midi, jardin au Levant, futaie au Couchant, chapelle en ruine, colombier, métairie... Cet aveu décrit longuement les prééminences de Lanavan qui possédait :

A Mahalon, dans la chapelle Saint-Michel, à droite du chœur, une tombe sur laquelle était sculpté un *éléphant portant un château* (armes des Penfrat) ;

A Plozévet, dans le chœur, une tombe haute chargée de cinq écussons des armes pleines ou en alliance des seigneurs de Lanavan, et, dans la maîtresse-vitre, une écusson parti au 1, *d'azur à l'éléphant d'argent portant une tour d'or*, et au 2, *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois cignards de même*.

Enfin, le blason de Lanavan se voyait à la Trinité, dans la fenêtre de l'abside, au-dessous des armoiries des Rohan et des Le Barbu.

Marie-Anne Le Gubaer et Jean-Grégoire de Keratry, sieur de Kerbiquet, eurent plusieurs enfants. Les registres paroissiaux nous ont conservé les noms de quelques-uns.

Le 10 Octobre 1678, baptême de François de Keratry. Parrain : Maître François, chef de nom et d'armes de Keratry, seigneur du dit lieu. Marraine : Dame Suzanne Le Baillif, dame de Lanavan.

Le 15 Juillet 1680, baptême de Renée de Keratry, qui eut pour marraine Renée de Toulguengat, et pour parrain Sébastien de Kervilher.

Le 3 Avril 1683, baptême de Gabriel de Keratry. Parrain : Jean Plouhinec, de Kerdrézec. Marraine : Urbane Claquin, de Lesplozévet.

Le 30 Août 1684, baptême de Pierre-Corentin de Keratry. Ce baptême fut fait par Sébastien de Toulguengat, prêtre. Le parrain fut noble escuyer Pierre-Corentin de Kerilher, seigneur de Kerouret, et la marraine, noble demoiselle Anne Larour, dame de Keror-nan.

En 1686, baptême de Jean de Keratry qui fut enterré trois mois plus tard.

A la mort de Marie-Anne Le Gubaer, Jean-Grégoire de Keratry se remaria à Urbane Billoart. De ce mariage naquirent trois filles, Françoise, le 23 Août 1689, Marie-Corentine en 1690 et Marguerite en 1692. Urbane Billoart mourut à son tour et fut enterrée le 26 Février 1692. « Escuyer Jean-Grégoire de Keratry, sieur de Kerbiquet, son mari, suivait le convoi », nous dit l'acte de décès.

Enfin, Jean-Grégoire de Keratry convola une troisième fois avec Catherine-Jacquette de Keryec qui lui donna un fils, Jacques de Keratry, dont le baptême eut lieu le 13 Décembre 1695. Le parrain fut Jacques de Keratry, chef de nom et d'armes et seigneur dudit lieu ; la marraine fut damoiselle Marie Plougoum, dame de Penanros. Du même mariage naquirent deux filles. L'une fut baptisée le 31 Mai 1699 et eut pour parrain noble homme messire Boédan, recteur de Mahalon, et pour marraine Marie-Corentine Rospiec, dame de Trévin. L'autre ne vécut que quelques mois.

Jean-Grégoire de Keratry, seigneur de Kerbiquet et Lavanan, mourut en 1699.

Après lui, la terre de Lanavan appartint à Pierre-Corentin de Keratry qui l'avait héritée de sa mère, Marie-Anne Le Gubaer. Mais il ne la posséda pas longtemps. Il s'était marié à Isabelle de Ravaot. Et soit qu'ils fissent de folles dépenses, soit qu'ils fissent de mauvaises affaires, ils furent bientôt criblés de dettes. Et, en 1716, la terre de Lanavan fut saisie à la requête de leurs créanciers. Cette terre comprenait, outre le manoir et sa réserve affermés 165 livres à la dame de Quélen, la grande garenne de Lanavan contenant plus de 100 journaux, les domaines de Kervenalet et de Rulan en Mahalon, quatre convenants dans Plozévet et une terre à Kergurun en Plovan.

Vendu judiciairement à Rennes en 1723, Lanavan eut pour acquéreur Jean-Baptiste Le Baillif, sieur de Porzsaluden, chevalier de l'ordre de Saint-Louis et porte-étendard des cheveu-légers de la Garde. Il était le fils aîné de Nicolas Le Baillif, sieur de Porzsaluden, l'un des 200 cheveu-légers de la Garde du Roi. Sa mère, Claude Le Gubaer, morte en 1689, était sœur de François Le Gubaer. Elle avait eu en partage Kerouzinic et le moulin de Lanavan.

Quelques années avant sa mort, arrivée en 1735, Jean-Baptiste Le Baillif avait reconstruit la maison d'habitation de Lanavan, dont la façade rappelle celle de l'ancien presbytère de Plozévet. De son mariage avec Anne Porlodec, fille d'Eutrope Porlodec, sieur de Kerlivin, mort en 1704, et de Catherine Le Sicourmat, qui lui survécut jusqu'en 1745, était issu Jean-Pierre Le Baillif de Porzsaluden, qui servit, comme son père et son grand-père, dans les cheveu-légers de la Garde.

Le dernier descendant de cette famille, Jean-Pierre Le Baillif, prit part, en Juillet 1795, au débarquement des Emigrés à Quiberon. Sept cents d'entre eux furent

lâchement fusillés à Auray par ordre du Comité du Salut Public. Parmi eux se trouvait Jean-Pierre Le Baillif.

Lanavan avait été séquestré pendant la Révolution comme bien national et vendu comme tel le 26 Septembre 1793. Jean-François Guéguen s'en porta acquéreur.

MANOIR DE TROMELIN

Au fond de la vallée du Goyen, dans un nid de verdure, se cache, près de son moulin, le manoir de Tromelin ou Tromeil. L'habitation actuelle, de construction relativement récente, a remplacé un édifice du xv^e siècle dont on n'a conservé que la porte. L'écu triangulaire placé au-dessus de cette porte devait jadis être armorié du blason de la famille de Tromelin : *d'azur au lévrier passant d'argent*.

Le manoir de Tromelin était encore intact au xviii^e siècle. Il comprenait alors ses maisons, logements, écuries, cour close, chapelle, colombier, rabines ou allées, bois de hautes futaies faits d'arbres ayant au moins cent ans, bois de décoration, des garennes, terres froides et chaudes, prés et prairies. Au Midi de la cour se trouvait une grande écurie surmontée d'un grenier à foin, semblable à celle du manoir de Penquélenec en Peumerit.

Des anciennes constructions il ne reste plus rien depuis qu'on a démoli, il y a quelques années, le colombier. Le site a perdu de son charme et de son pittoresque du fait de cette disparition malheureuse. Majestueusement dressé sur un monticule ayant la forme d'un cône tronqué, ce colombier ressemblait de loin à un fortin destiné à défendre les approches du manoir...

Au début du xvii^e siècle, la terre de Tromelin comprenait la garenne de Keribit, les domaines de Tro-

Beuzec en Meilars, Kerdalec, Kervendal, Tremat-houarn-Uhela, Kernerben, le bourg de Guiler et, en partie, Lescoat, Poulguiler, Cosquéric et Kerliongar. C'était donc la plus grosse propriété de Mahalon, surtout lorsque par mariage la seigneurie de Lésivy se fondit avec celle de Tromelin.

De la seigneurie de Lésivy - Tromelin dépendaient encore : Kerloët en Meilars, le manoir de Penquelen en Meilars, Lesplomeur, la Magdelaine, Lescors, Le Run en Plomeur.

La seigneurie s'exerçait par Sénéchal, Lieutenant, Procureur d'office et Greffier. Les seigneurs de Tromelin possédaient divers privilèges et prérogatives, prééminences d'église, bancs, enfeus et chapelle prohibitive dans l'église paroissiale de Mahalon, un banc avec plusieurs écussons dans l'église tréviale de Guiler.

×

Henry de Tuonmelin qui avait édifié ce manoir était auditeur des Comptes et commissaire à la Réformation de la noblesse bretonne en 1443. Il mourut en 1449. Sa femme devait appartenir à la maison de la Couldraie. Il ne laissa qu'une fille qui était mariée à Jehan de Tréganvez. Leur fils, Jehan II, de Tréganvez, comparut en 1481 à la montre de Carhaix pour son père archer en brigandine, et pour sa mère, dame de Tuonmelin. La famille de Tréganvez était originaire de Tréganvez en Beuzec-Cap-Caval, où on la trouve en 1426. Nous la retrouvons, en 1545, à Plouhinec au manoir de Kerguennec. Jehan de Tréganvez devait avoir une jolie fortune pour l'époque puisqu'il reçoit injonction de présenter un *homme d'armes complet* à la montre de Carhaix en 1481. Il possédait en Plomelin la carrière de Kerrem dont on extraya des pierres pour la construction de la cathédrale de Quimper. Cette carrière était louée par la fabrique de la cathédrale en

1478 à raison de 10 livres monnaie par an, soit environ 300 francs de notre monnaie d'avant-guerre (1).

Le fils de Jehan II de Tréganvez, Charles de Tréganvez, époux de Marie de Talhouet, mourut en 1524, et eut pour principale héritière sa fille aînée Marguerite qui, par son mariage apporta Tromelin à Ronan de Trémillec, originaire de Plomeur. En 1528, notre demoiselle Marguerite de Tréganvez, dame de Tromelin, présenta la chapellenie fondée dans la chapelle du Crucifix dans la cathédrale de Quimper par son aïeul Henry de Tuonmelin. En 1533, la même chapellenie fut présentée par Ronan de Trémillec, son mari (2).

Décédée en 1534, Marguerite de Tréganvez fut inhumée dans l'église de Mahalon, dans la tombe de ses ancêtres. La même tombe devait, quatorze ans plus tard, recevoir aussi les restes de son mari. Son fils, Raoul de Trémillec, cité dans la Réformation de 1539 comme seigneur de Kerdal, lui succéda dans les seigneuries de Tréganvez et de Tromelin. Il mourut en 1547, un an avant son père. Marié vers 1538 à Jeanne de Penguilly, il en avait eu plusieurs enfants. Un seul survivait, René de Trémillec, qui s'éteignit sans postérité en 1560. Sa succession fut recueillie par son oncle paternel Maurice de Trémillec (3).

Il semble que Maurice de Trémillec était issu du second mariage de Ronan de Trémillec avec Olive Bohyc ou Kerléan. En 1579, il épousa Louise de Botigneau, veuve d'Alain de Lezongar, et mourut en 1584, laissant de cette union un fils en bas âge, Toussaint de Trémillec, qui le suivit de près dans la tombe, et une fille nommée Anne, née en 1580, qui resta seule héritière des immenses domaines de Tromelin et des nombreux manoirs que possédait sa famille.

(1) Le Menn, *Monogr. de la Cathédrale*.

(2) *Ibid.*

(3) Aveu rendu en 1561 pour Tromelin de Lésivy. (Arch. de la Loire-Inférieure. B. 1235.)

Anne de Trémillec (1580-1618) devait être déjà mariée à Jean de Jégado, seigneur de Kerollain, lorsque ce vaillant homme de guerre sauva la ville de Quimper dont la Fontenelle allait s'emparer (1597). Elle lui donna cinq filles et un fils. Quatre des filles se marièrent : *Françoise* à Pierre Poullain du Val Pontlo ; *Anne* à Charles Le Heuc, seigneur de Lestiala ; *Julienne* à Jean du Haffont de Lestrédiagat, et *Marie* à Yves de Quélen de la Crecholain. Le fils, Pierre de Jégado, seigneur de Kerollain, fonda dans son manoir de Kerlot, en Plomelin, une abbaye dont sa sœur, Elisabeth de Jégado, fut la première abbesse. Ce monastère fut ensuite transféré au monastère de l'Isle, non loin de l'endroit où se trouve actuellement à Quimper le palais de Justice.

Pierre de Jégado, qui était écuyer de la petite écurie du roi et capitaine garde-côtes de l'Evêché de Cornouaille, mourut en 1657. Il avait épousé Françoise de Trécesson dont il n'eut qu'une fille qui mourut en bas âge à Rennes. Pierre de Jégado et sa femme faisaient, paraît-il (1), très mauvais ménage. Les querelles étaient fréquentes entre les époux, et ce n'était pas sans raison. Il paraît que Françoise de Trécesson, comme diverses autres grandes dames de Rennes, se faisait fouetter jusqu'au sang pour obtenir, du diable sans doute, certaines faveurs. L'une de ces dames, une veuve qui désirait un riche mari et qui se faisait fustiger dans ce but, trouva un jour qu'on y allait trop fort, et s'écria : « Plus doucement, s'il vous plaît ! J'aime autant qu'il soit un peu moins riche !... » Nous ignorons le but précis pour lequel Françoise de Trécesson se faisait fouetter jusqu'au sang, et la faveur qu'elle cherchait à obtenir par ce procédé peu banal. En tout cas, son mari, qui n'aimait pas beaucoup ces façons, la chassa de sa maison. Elle dut se retirer chez

(1) Tallement des Riaux.

sa mère, Gillette Hay, douairière de Trécesson, et y rester, car Pierre de Jégado refusa toujours de la recevoir, se bornant à lui payer une pension de 2.400 livres.

Comme ils ne laissaient pas d'enfants, la succession de Tromelin passa aux neveux de Pierre de Jégado, Pierre Poullain, sieur de Pontlo, et Guillaume Poullain, sieur du Val, tous deux fils de sa sœur Françoise.

La succession, que ceux-ci n'acceptèrent que sous bénéfice d'inventaire, était encore en liquidation en 1666. A cette époque, Guillaume Poullain habitait le manoir de Tromelin où il résida plusieurs années.

En 1672, la terre de Tromelin fut acquise judiciairement aux requêtes du palais à Rennes par le Marquis de Rosmadec sur les biens saisis sur le seigneur du Val Pontlo. Cette réunion au marquisat de Pont-Croix marqua le commencement de la décadence de Tromelin. Le manoir et son moulin, affermés alors 430 livres, étaient au siècle suivant afféagés pour la somme de 400 livres par an. En 1732, le manoir et ses 70 journaux de terre étaient loués à Jean Gloaguen pour 210 livres. Les moulins à eau du manoir de Tromelin étaient loués à part à la même époque aux héritiers directs de Mathurin Senecy pour la somme de 220 livres. Enfin, en 1778, le manoir appartenait à Madame de Forcalquier.

×

Pour nous résumer : les Tuonmelin ou Tromelin se fondirent dans Tréganvez qui portaient *écartelé aux 1 et 4 d'azur à 5 billettes d'or en sautoir, aux 2 et 3 de gueule à une tour d'argent*. Les Tréganvez se fondirent dans Trémillec qui portaient *de gueule à trois croissants d'argent*. A leur tour, les Trémillec se fondirent dans Jégado avant 1597. Les Jégado portaient *de gueule au lion d'argent armé de sable*. C'est par mariages successifs que la seigneurie de Tromelin

passa ainsi de famille en famille. Mais c'est par acquêt qu'elle passa en 1672 au Marquis de Rosmadec.

La famille Le Bars qui possède actuellement Tromelin se rattache aux Le Bars de Kerlambert, les riches marchands de Pont-Croix sous le règne de Louis XIII, que nous avons vu acquérir Poulguilou et Lescongar en 1640.

(A suivre.)



LANGUENGAR

Notes sur la vie et la mort d'une petite Paroisse.

(Suite.)

Après Yves Yort, les recteurs se succèdent rapidement : de 1684 à 1686, c'est Jean Prigent qui se démet ; nous le retrouverons tout à l'heure comme chanoine de Lesneven ; — de 1686 à 1688, Jean Belican, et de 1704 à 1708, Jacques Le Bescond, qui meurt le 16 Décembre, à l'âge de 30 ans.

Le recteur suivant fut Guillaume Pasquier, qui était chanoine de Lesneven depuis 1686. Il mourut au bourg de Lannilis. Son corps fut apporté en la chapelle des Récollets, reçu au flambeau et enterré le lendemain dimanche, 7 Juillet 1709. Il avait beaucoup aimé ces religieux, auxquels il légua ses livres.

Lorsque Guillaume Pasquier fut présenté au canonicat vacant à la collégiale de Sainte-Anne, le 23 Janvier 1686, le droit de présentation appartenait à Louise-Renée de Pénancoët, la célèbre duchesse de Portsmouth.

C'est en 1684, le 6 Octobre, que, par acte de son procureur, écuyer René Le Ciet, sieur de Mestidren, la duchesse avait acquis tous les biens possédés dans le Léon par le duc de Brissac, héritier des seigneurs du Châtel, fondateurs de la collégiale de Sainte-Anne. Elle avait acquis par là même le droit de présentation des chanoines, et elle en usait pour la première fois.

Mais dès 1684, en femme qui sait faire reconnaître

ses droits et gérer ses intérêts, elle était entrée en relation avec les chanoines. C'est ce que nous voyons par les comptes de Missire Jean Prigent, procureur du Chapitre, qui portent au 12 Novembre 1685 : « Pour des confitures sèches présentées à Madame la Duchesse, 13 sols 4 deniers. »

Etait-elle venue à Lesneven, ou bien lui offrit-on ces confitures à Brest où elle faisait un court séjour ? — Ce qui est certain, c'est qu'elle y vint en 1686 et pour une visite solennelle.

C'est la préparation de ce grand événement qu'il faut voir dans les lignes suivantes des comptes de missire Jean Prigent : « Le 10 Avril 1686, pour les dépens de Monsieur notre Recteur et moi, députés par le collège des chanoines pour aller à Brest rendre visite à Madame la Duchesse, notre patronne, 78 sols. — Pour le louage de nos chevaux, 48 sols. — Pour leur nourriture pendant deux jours, 40 sols. »

Ce « Monsieur notre Recteur » était missire Jean Laoust, originaire de Lesneven même, qui avait obtenu récemment — en 1681 — de la Cour de Rennes le droit de se qualifier *Recteur* de Lesneven. Jusque là étant, comme ses prédécesseurs, à la nomination de l'Abbesse de Saint-Sulpice de Rennes, il n'avait le droit qu'au titre de *Vicaire perpétuel* de Lesneven.

C'est le 5 Mai 1686, le 3^e dimanche après Pâques, que se fait la réception solennelle de la duchesse de Portsmouth.

La veille, les habitants avaient reçu une lettre du marquis de Lavardin, lieutenant général de la province de Bretagne, qui leur écrivait de Brest son désir que la Communauté de Lesneven rendit à Mme la duchesse de Portsmouth les honneurs dus à une personne de son rang.

Les habitants décidèrent d'envoyer leur Syndic, accompagné du plus grand nombre possible d'entre eux, saluer cette dame à son arrivée, en lui présentant

« un plat des plus belles confitures ». (C'était évidemment son faible ou bien c'était une spécialité de Lesneven à cette époque.)

Les chanoines, de leur côté, firent confectionner par Guillaume, leur bedeau, un dais qui fut posé au-dessus du banc réservé dans le chœur aux présentateurs et où se plaça ladite dame, leur patronne. « Ils firent balayer le chœur et muraille deux fois, 15 sols, et plus, pour ficelles, clous et épingles, 6 sols. »

En ce temps-là, cependant, la duchesse avait perdu ses principaux protecteurs : la duchesse d'Orléans, Henriette d'Angleterre, était morte en 1670, et Charles II, le Roi d'Angleterre, dont elle avait été la favorite, était mort en 1685. Mais, on le voit, elle gardait encore son crédit près de Louis XIV, qui se souvenait des services qu'elle lui avait rendus pendant son séjour à la Cour d'Angleterre.

La duchesse exerça son droit de présentation pendant trente ans, de 1684 à 1714, sans difficulté. Une fois, cependant, elle trouve opposition. Le 11 Août 1711, à la place de missire Le Fèvre décédé, elle présentait Henri de Villemaudy, sous-diacre au diocèse d'Angoulême. — Ce sous-diacre était le fils de sa secrétaire, Mme de la Villemaudy. — Dans leur délibération, les chanoines déclarent l'avoir reçu, mais avec les oppositions accoutumées, c'est-à-dire que le nouvel élu n'était pas prêtre, donc incapable de desservir la fondation de la collégiale, et qu'il était étranger au diocèse et non résidant, donc dans l'impossibilité de participer au chœur aux prières canoniales.

En 1714, la duchesse de Portsmouth dut vendre la seigneurie du Châtel, avec tous les droits y afférents au financier Crozat, qui devint par là-même présentateur de la collégiale de Sainte-Anne. Après lui, ce fut son gendre, Charles-Antoine de Gontaut-Biron, et le dernier présentateur fut Louis de Gontaut-Biron, duc de Lauzun, marquis du Châtel et de Carman, maître

de camp de Royal-Dragons, lieutenant général de la province de Beauvoisis, noble Génois. — Ce dernier présentateur se souciait fort peu des chanoines de Lesneven. Après avoir pris part à la guerre de l'Indépendance américaine (1778), il commanda les armées de la République sur le Rhin (1792), puis dans le Var et enfin contre les Vendéens, et pour n'avoir pas réussi contre ces derniers, il porta sa tête sur l'échafaud à Paris, en 1793.

Le chanoine Jean Prigent, qui fut si peu de temps recteur de Languengar et eut un rôle si actif dans les relations de la Collégiale avec la duchesse de Portsmouth, a laissé quelques autres traces de son activité.

Il en est question à propos d'un prône fait à Notre-Dame, le dimanche 7 Mars 1777 : « Au prône de la grand'messe, célébrée par Jean Le Gall, prêtre, chanoine de Sainte-Anne, ayant pour diacre Pierre Bidault, aussi chanoine, et Jean Prigent, minor, prêtre (*minor*, c'est donc qu'il y avait un Jean Prigent *major*, aîné, — cela s'est vu depuis ailleurs !) ledit prône fait par François Le Reffloch, chanoine, faisant les fonctions curiales ; a été remontré de la part de Goulven Kéraméal, sieur dudit lieu et d'Ollivier Gellart, trésoriers de Notre-Dame, qu'après qu'on eût placé sur le grand autel le rétable fait par François L'Herel, maître sculpteur, on a remarqué qu'il manque beaucoup de jour, et pour avoir de la clarté de la grande fenêtre de Kerno, il convient de hausser l'arcade donnant sur cette chapelle.

» A été aussi remontré que le sépulcre dédié à N. S., n'étant en lieu décent, on désire le placer en l'ancienne sacristie. »

Nous pensons qu'il s'agit là d'un magnifique Christ au sépulcre de grandeur naturelle qui, au moment de la démolition de la chapelle Notre-Dame, en 1773, fut transporté dans la crypte de l'église nouvellement

construite (1763). Il fut en dépôt pendant quelques années au musée religieux de Brest.

Ramené à Lesneven, il a reçu les hommages des fidèles dans la touchante cérémonie du baisement des pieds du Christ durant la mission de 1930 et sera de nouveau placé dans l'église.

En 1684, Jean Prigent est procureur syndic du collège des chanoines et fait une déclaration détaillée des biens de la collégiale, déclaration destinée aux commissaires de la réformation du domaine.

Il tient aussi ses comptes en règle. Pour 1685, nous notons : « Payé aux marguilliers députés pour faire la cueillette des deniers pour la construction d'un presbytère, 11 livres.

» Payé à Landerneau, pour 2 milliers d'ardoises, 6 livres.

» Pour le dîner à l'hôtel du Lion d'Or, de ceux qui les ont charroyés, 28 sols.

» A Nicol, libraire, pour coller et accommoder les chartes du canon de la messe, de l'*In principio* et du *Lavabo*, 7 sols.

» Pour 2 petits bâtons de fer pour appuyer le pot à fleurs de plomb qui est au-dessus de la tour de notre chœur, 10 sols.

» Pour une aune et demie de toile de Pontivy, pour faire des serviettes à l'autel, 30 sols.

» Payé à Bernard Prigent, maître-tailleur de Guissény, pour une bourse, une pale, un voile de calice, le tout couvert de brodure et de damas rouge, 1 écu. »

Était-il lui-même de Guissény, le bon chanoine, pour aller ainsi chercher un tailleur si loin alors qu'il y en avait tant à Lesneven?... Il fut lui-même, en 1799, chapelain de la Confrérie de la Sainte-Trinité la confrérie des tailleurs.

« Pour 6 chandeliers de bois faits par un sculpteur de Lannion, 21 livres.

» Pour les faire garnir de fer blanc, 10 s. 6 d.

» Pour le dîner des sieurs chanoines au bourg de Ploudaniel, et des sieurs Grall, prêtre de cette paroisse, et Le Gall, sous-diacre, à la fin d'un service pour le repos de Marie Bléas, femme de Charles Quéménéur, notre fermier de Kernahellan, 42 s. 6 d.

» (Lorsque ce Charles Quéménéur mourut, en 1697, les chanoines firent aller la clochette autour de la ville pour leur fermier), soit, 5 sols.

» Pour le port d'une lettre au sieur Pattouillac, notre procureur à Vannes, pour le procès que nous avons avec le sieur Cadrouillac, prêtre, 3 sols. »

Nous trouvons, en 1711, mention de Jean Le Roux, recteur de Languengar, mais sans aucun renseignement.

En 1712, Sébastien Audren de Kerdrel, recteur de Lanildut, était titulaire de la chapellenie de Traongurun à Languengar.

En 1735, c'est missire Jean Chopin qui est nommé recteur de Languengar. Il devait y rester 23 ans.

Il ne devint chanoine de Sainte-Anne que le 8 Février 1747, l'année même de la visite du duc de Penthièvre à Lesneven.

Il prend part aux délibérations qui préparent cet événement : « On offrira le vin du Chapitre à son Altesse sérénissime, Monseigneur le duc de Penthièvre, prince du sang, duc, pair, amiral de France et gouverneur de cette province, et le doyen des chanoines, le sieur Joubier, le complimentera. »

Cette visite princière eut au moins ce résultat d'obliger les habitants à réparer les routes devenues presque impraticables. « Il faut convoquer toutes les paroisses, dit la communauté de Lesneven, pour élargir et réparer les chemins du pays de Léon, de manière que les carrosses et autres voitures de son Altesse puissent passer avec facilité. » — On soigna particulièrement la route de Penmarch à Lesneven. — C'est du château

de Penmarch que le duc devait venir à Lesneven — et la route de Lesneven à Plouescat — c'est par là que le cortège devait s'en aller. — On prépare 19 ou 20 chambres et lits pour les seigneurs qui suivent le duc et les écuries et autres logements pour les chevaux et les équipages.

Et le 30 Août 1747, Mgr le duc de Penthièvre se présentait avec toute sa suite à l'entrée de Lesneven, où une porte, garnie de lauriers, avait été dressée au haut de la rue Ségalen. Son arrivée est saluée par des vivats et de nombreux coups de fusils. La Communauté offre le « vin de ville », le doyen de la collégiale fait son compliment et offre le « vin du Chapitre ». Le duc répond et, précédé des chevaliers du Papegai, des milices bourgeoises, de tous les corps de la ville, des membres de la communauté et du clergé, et suivi de la foule joyeuse, il s'avance vers l'église, où on chante un *Te Deum*. Le soir, un grand feu d'artifice fut tiré devant les halles.

Cette réception solennelle, « dont le duc parut content », coûta à la ville 576 livres 18 sols.

En 1758, le chanoine Jean Chopin, recteur de Languengar, est nommé recteur de l'importante paroisse de Ploudalmézeau, où il ne fut pas heureux : il dut démissionner au bout de quelques années. Il est remplacé à Languengar et peu après à la collégiale — par messire René-Nicolas Desloges, qui meurt le 17 Mai 1761, à l'âge de 30 ans.

A la collégiale lui succède messire Jacques-Marie Bourdon, sieur abbé du Goasven, prêtre, originaire de la paroisse de Saint-Louis de Brest ; mais à Languengar, c'est messire Mathias de Chateaufur qui devient recteur.

Peu après, le 20 Février 1762, ce nouveau recteur, « sieur abbé de Kervolant, résidant en cette ville de Lesneven, paroisse Saint-Michel, est reçu chanoine à la place du sieur Rolland Le Bourdonnec, décédé ».

A la mort de M. de Chateaufur, survenue le 28 Août 1772, il y eut quelques difficultés. Une délibération des chanoines du 21 Juin 1773 dit, en effet : « Le S^r Tersec, procureur des créanciers de M. de Chateaufur, menace le Chapitre de le signifier pour rendre compte aux héritiers bénéficiaires de ce qui leur est dû. Le Chapitre décide : 1° de demander mémoire de ce qui est dû à M. de Keraudraon, avocat du Chapitre ; 2° d'établir état des messes non desservies par M. de Chateaufur ; 3° de réclamer au général de la paroisse les frais adjugés à la collégiale par sentence du Présidial. »

En 1790, le manoir des Iles, en Kernouès, était habité par la famille de Chateaufur (1).

Le successeur de M. de Chateaufur fut Toussaint-Yves Le Floch, né à Lesneven en 1736. Il était professeur au collège de Saint-Pol, lorsqu'il fut nommé en 1772 recteur de Languengar.

Il fut le maître et l'ami du poète breton Claude Le Laé, de Lannilis — l'auteur de Michel Morin. — Le poète dans ses œuvres parle avec tendresse et reconnaissance de ce « précepteur, maître d'études et maître de quartier », qui l'aidait et l'encourageait dans ses essais poétiques.

Il ne fut pas chanoine de Lesneven. Il resta d'ailleurs très peu de temps à Languengar. C'est lui, cependant, qui eut à répondre à l'enquête sur la mendicité ordonnée dans toutes les paroisses en 1774.

Voici sa réponse : « Il y a, en toute la paroisse de Languengar, 44 familles tant grandes que petites, lesquelles forment un total de 230 personnes.

» Parmi ces 44 familles, il y en a 15 qui, sans être

(1) Les Chateaufur étaient originaires de Plounévez-Lochrist. Ils avaient pour armes : « d'azur au château d'argent flanqué de deux tours plus basses de même, le tout joint ensemble ». — Note du D^r Odey.

riches, sont cependant aisées ; 21, qui peuvent vivre sans mendier, et 8 de mendiants, lesquels forment un total de 40 personnes de tout âge et de tout sexe. Il y a, par conséquent, un cinquième de mendiants dans la paroisse.

» Les causes les plus ordinaires de la mendicité sont, non seulement la cherté du blé et le défaut habituel du travail, car les gens aisés font presque tout le labourage eux-mêmes, mais encore, chez les uns le grand nombre d'enfants, et en général parmi tous, l'habitude nécessaire qu'ils ont contractée de faire usage de tabac, ce qui absorbe environ un tiers par semaine de leur salaire.

» Il y a, dans la paroisse, des mendiants de toute espèce, vieillards, infirmes, enfants et gens valides.

» Quoique la paroisse soit fort petite, en procurant un asile aux vieillards et aux infirmes, les paroissiens, quoique non riches, pourraient suffire au soulagement des gens valides. Et le moyen le plus efficace pour supprimer la mendicité, est d'empêcher les pauvres de mendier hors de leur paroisse. Par ce moyen, ceux qui, sans nécessité, se sont livrés à la mendicité, se trouveraient forcés de s'occuper à quelque travail convenable, et les coureurs n'enlèveraient pas la subsistance des pauvres originaires.

» On ne voit pas comment on pourrait faire un établissement pour les pauvres, car l'église est elle-même pauvre, et le recteur ne peut être qu'une faible ressource, puisqu'il est notoire qu'il ne jouit pas, à beaucoup près, de la portion congrue.

» Il reste donc à désirer que quelque personne puissante et charitable fasse un fonds pour le soulagement des pauvres malheureux de cette paroisse. »

En quittant Languengar Toussaint-Yves Le Floch devint recteur de Sizun. Il fut l'un des vaillants qui restèrent cachés dans le Léon pendant la Révolution. En l'an III (1794-1795), il résidait au manoir de Ker-

morvan, en Plounévez-Lochrist. Il avait reçu les pouvoirs de vicaire général pendant la tourmente (1).

Echappé à la Terreur, le recteur de Sizun allait être victime des lois de proscription du Directoire.

En effet, la loi du 19 Fructidor an V (5 Septembre 1797), en révoquant celle du 7 du même mois qui rappelait les prêtres déportés, remettait en vigueur la loi du 26 Août 1792, qui ordonnait la déportation des prêtres qui avaient refusé le serment à la Constitution civile du Clergé.

C'est en vertu de cette loi que des prêtres en grand nombre furent de nouveau incarcérés et déportés les uns à Rochefort et les autres à l'île de Ré.

M. Toussaint Le Floch entra à l'île de Ré le 7 Mai 1799, et ne fut libéré que le 15 Avril 1800. On sait les souffrances que les prêtres déportés eurent à supporter.

Au Concordat, M. Toussaint-Yves Le Floch devint curé de Sizun et il y mourut le 4 Février 1814.

En 1776, Toussaint-Yves Le Floch avait été remplacé par René Castel, qui mourut à son poste le 22 Novembre 1782. Sa pierre tombale, ramenée de l'ancien cimetière de Languengar, se trouve aujourd'hui au presbytère de Lesneven.

(A suivre.)

(1) Chanoine H. PÉRENNÈS, *Les Prêtres de Quimper... déportés pendant la Révolution*, T. II, p. 179.

DOUZE PLACES EN 28 ANS

Au chevet de l'église de Plougonven, dans le cimetière, il y a une tombe curieuse. Sur la pierre funéraire s'élève la statue d'un prêtre qui, du haut d'une chaire, fait le geste de prêcher. C'est l'œuvre d'un sculpteur, né à Plougonven même, et dont le Finistère admire les œuvres si variées, Yann Larhantec.

C'est le tombeau d'un prêtre, Bernard Letournier, mort presque nonagénaire en 1883, et qui a eu le grand mérite de ressusciter dans le pays breton le mode de prédication de Dom Michel Le Nobletz, la prédication par l'explication de ses tableaux. Pendant trente ans, il a prêché dans le Tréguier, soit dans le diocèse de Quimper, soit dans celui de Saint-Brieuc, et, au dire des Evêques des deux diocèses, au dire des recteurs de ces paroisses, il a vraiment fait œuvre apostolique. Sa conduite sacerdotale a toujours été très digne et nous verrons Mgr Graveran l'attester dans une circonstance pénible de sa vie. Mais ce fut un apôtre d'une originalité extraordinaire. Dans son ouvrage sur Plougonven, M. Le Guennec dit lui-même : « C'est un de ces types originaux, frappés d'une empreinte si accusée et si personnelle comme notre époque ahâtardie n'en connaît plus ». M. Le Guennec serait étonné s'il connaissait, comme l'auteur de cet article, nos bons confrères d'aujourd'hui, il verrait que l'originalité existe encore, comme elle existera toujours, parmi des hommes voués par leur célibat à une vie solitaire. Mais on ne parle sur papier que des morts. D'ailleurs, cette originalité ne nuit qu'à celui qui la porte et rend la vie sociale plus agréable aux autres, parce qu'elle les divertit, les supérieurs exceptés toutefois.

Bernard Letournier est né à Plougonven, au manoir du Guervéan, en pleine Révolution, le 30 Juillet 1793. Son père était notaire ; le 21 Mai 1784, il avait été chargé des intérêts de l'abbaye du Relecq : « Nous, frère Claude Verguet, vicaire général de l'Ordre de Citeaux, prieur de l'abbaye royale du Relecq, même ordre, diocèse de Léon, en Bretagne, agissant en privé et pour les autres religieux de la dite abbaye, et encore comme porteur de procuration générale et spéciale de M. Duvivier du Lansac, chanoine et comte de Léon, seigneur abbé commendataire du Relecq, savoir faisons que, sur la connaissance personnelle que nous avons de François-Marie Letournier, de ses bonne vie et mœurs, professant la religion catholique, apostolique et romaine, de ses capacité et expérience au fait de la pratique, l'avons par le présent créé et institué, comme de fait créons et instituons gratuitement, procureur seulement pour nos juridictions du Relecq et pour jouir des honneurs et émoluments attachés à la charge de procureur. Prions MM. les Juges de le recevoir en la dite qualité, le présent mandement révocable à notre volonté. Fait... ce jour, 21 Mai 1784 ».

« Le 1^{er} Mai 1787, M. Alexandre-Louis-Hugues Freslon, chevalier, grand-croix de Saint-Jean de Jérusalem, ancien capitaine général des Escadres de la Religion et Commandeur de la Feuillée, le Palacret, Plouaret, Pontmelvez, Maël et Louch, Saint-Jean de Croisty de Quimper, et tous membres en dépendant, nomme François-Marie Letournier notaire et procureur en la juridiction de La Feuillée et annexes. »

« Le 7 Juin 1787, Messire François-Louis, chef de nom et d'armes de Lamarche, chevalier, seigneur de Kerhors, Kernaon et Le Botmeur, nomme François-Marie Letournier en l'état et office de greffier dans la cour et juridiction du Botmeur, pour en régir les greffes et en partager avec lui les émoluments. »

Mais la Révolution éclate ; toutes ces juridictions

furent supprimées. Le notaire ne profita-t-il pas un peu de l'aliénation des biens déclarés nationaux et de l'abbaye du Relecq et de la Commanderie de La Feuillée ? Il est permis de le supposer, car à sa mort, en 1825, sa veuve, faisant émanciper deux filles mineures, renonce aussitôt à tous ses biens et l'abbé Teurnier sera le curateur de ses sœurs. De plus, pendant toute sa vie, le prêtre sera poursuivi par l'idée de fonder un hôpital, et, c'est peut-être là le secret qui l'empêchera de se fixer dans une paroisse. Ses dispositions testamentaires, que nous verrons plus loin, semblent dominées par une idée de restitution.

Quoi qu'il en soit, en 1804, M. Leteurnier père est riche et honoré ; sur la présentation du maire et du desservant de Plougouven, il est nommé marguillier. Il lui naît deux filles, une nommée Marie-Jeanne, le 12 Mai 1806, et une nommée Marie-Yvonne, le 21 Mars 1809. Sous la Restauration, le 12 Mars 1817, il est nommé juge de paix du canton du Ponthou, arrondissement de Morlaix.

M. Leteurnier a un frère prêtre, recteur de Plufur, dans l'ancien diocèse de Tréguier, paroisse qui ressortit depuis la Révolution au diocèse de Saint-Brieuc. Ce prêtre refuse le serment à la Constitution civile du clergé : « Ce jour, 24 Octobre 1792, s'est présenté à la municipalité de Plufur, Jean-Efflam-Marie Leteurnier, prêtre, lequel y a déclaré que, pour obéir à la Loi, ne croyant pas en conscience pouvoir jurer, il préfère être déporté ou se déporter lui-même ; il demande un passe-port pour s'en aller dans un pays où il vivra tranquille, réservant de s'en retourner dans sa patrie, quand la loi le permettra. » Le bon recteur va en Espagne, d'où il revient le 30 Septembre 1802. L'Evêque de Saint-Brieuc le nomme à nouveau recteur de Plufur. C'est près de lui que Bernard Leteurnier fit ses études.

En 1814, Bernard Leteurnier entre au Grand Sémi-

naire de Quimper ; le samedi, veille du dimanche de la Passion, en 1815, il reçoit la tonsure dans la chapelle de l'Evêché, des mains de Mgr Dombideau de Crouseilles. L'année suivante, il reçoit les ordres mineurs, le sous-diaconat et le diaconat, et il est ordonné prêtre le 11 Août 1816.

Tôt après son ordination sacerdotale, Bernard Leteurnier est nommé vicaire à Riec. Aussitôt arrivé à Riec, le jeune prêtre a le mal du pays, car le Supérieur du Grand Séminaire, M. Le Louédec, lui promet de travailler à le rapprocher de Plougouven. « Il est probable, lui écrivait-il, que véritablement vous serez rapproché de votre pays ; j'en suis fâché pour le mien et surtout pour M. le Recteur. Tout ce que je sais, c'est qu'une lettre de votre papa a fait grande impression sur Mgr l'Evêque. » De plus, il est pris de scrupule dans l'exercice du saint ministère et le Supérieur, consulté par lui, répond : « Les danses dont vous parlez ou se tiennent dans le même village ou dans des villages différents ; si *prius*, il n'y a pas de cas réservé ; si *postérius*, il y a cas réservé pour toutes les personnes du sexe qui viennent d'un autre village et pour les maîtres et maîtresses de la maison où se tient la danse ». — « Pour ce qui est de l'habitude de jurer, écrit une autre fois le Supérieur, consultez mon cahier de la Pénitence à l'article des personnes dignes ou indignes de l'absolution ; j'y ai détaillé les jurements les plus communs dans les campagnes. L'article de l'intempérance, très ordinaire chez vos paroissiens, se réduit à examiner si les pénitents en question, toutes les fois que l'occasion se présente, s'y abandonnent, puisque l'habitude ne se connaît que par la facilité de tomber dans le péché et, dans tous les cas, ceux qui se sont enivrés 6, 7, 8 fois, doivent être éprouvés plus ou moins longtemps, selon les autres dispositions ; mais un délai de deux, trois mois peut suffire et même un délai plus court quand ces personnes ne s'enivrent

que par occasion particulière, v. g. noces, dîners de familles, marchés, foires, etc... Pour ce qui est de l'ignorance religieuse, pour s'assurer que le fidèle a le minimum de connaissances exigées pour recevoir valablement les sacrements, interrogez toujours dans les termes mêmes du catéchisme... »

Le 4 Juillet 1817, M. Leteurnier est nommé vicaire à Plougasnou. L'Evêque lui-même lui écrit à cette occasion : « Monsieur, je n'ai pas pu plus tôt vous donner votre mission. Je vous rapproche de votre famille. Après avoir rempli auprès de votre mère ce que le devoir filial vous prescrit, vous vous rendrez le plus tôt possible à Plougasnou, car le desservant a besoin de secours. Ménagez votre santé et croyez que, dans toutes les circonstances, je serai disposé à vous prouver mon sincère et respectueux attachement. — P. V., év. de Quimper. »

Le 30 Juillet 1821, M. Leteurnier est nommé recteur de Plouguer et, en lui envoyant ses pargés, l'Evêque lui écrit : « Je vous accorde, Monsieur, tous les pouvoirs qui vous sont nécessaires pour la desserte de la paroisse de Plouguer, même celui d'absoudre des cas réservés avec ou sans censure. J'ai la confiance que vous ferez le bien dans cette paroisse et que votre zèle s'étendra jusqu'aux habitants de Carhaix qui, en général, sont avides de la parole de Dieu. Vous serez obligé de demeurer pendant quelque temps chez M. le Curé de Carhaix, car je viens d'apprendre que le presbytère de Plouguer n'est pas encore dans l'état convenable pour vous recevoir. Je suis convaincu que le Maire, homme estimable sous tous les rapports, ne négligera rien pour hâter le moment où il vous sera permis d'en jouir. Je consens volontiers que lorsque vous aurez passé quelques jours à Plouguer, vous retourniez à Plougasnou terminer vos affaires. Je vous renouvelle, Monsieur, l'assurance de mon respectueux attachement. — P. V., évêque de Quimper. »

En Décembre 1821, M. Leteurnier habite le presbytère de Plouguer, mais un vol tôt après est commis la nuit dans la sacristie. Le pauvre recteur a peur et demande à quitter la paroisse. L'Evêque lui écrit pour le consoler : « Je suis très affligé, Monsieur, de ce que vous me marquez. C'est moins la perte qu'a faite l'église, qui d'ailleurs est heureusement modique, que la criminelle audace des voleurs que je déplore. Il est fâcheux que l'on n'ait pas suivi l'avis que j'ai donné pour toutes les paroisses de faire coucher quelqu'un dans la sacristie. Je suis très fort d'avis que vous n'habitiez votre presbytère que lorsqu'on aura bâti un mur qui vous mette à l'abri de toute attaque... »

Le 4 Février 1823, M. Leteurnier est nommé recteur de Plomodiern. « Je vous envoie votre institution pour Plomodiern, lui écrit M. Le Clanche, secrétaire de l'Evêché. Vous pourrez aller voir votre mère la semaine prochaine. Vous avez tous les pouvoirs pour Plouguer jusqu'à ce que vous ayez quitté définitivement cette paroisse. — Tâchez d'être à Plomodiern le 17 de ce mois... »

Que se passa-t-il ? Refusa-t-il cette paroisse ? Peut-être, car le 19 Mars de la même année, M. Leteurnier est nommé recteur de Brasparts.

« Monseigneur me charge de vous adresser votre institution pour Brasparts, lui écrit le Secrétaire de l'Evêché. Sa Grandeur vous ordonne de vous y rendre de suite. »

La collection de ses pargés, que nous a aimablement communiquée M. Fily, ancien aumônier du Guervenan, actuellement aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Brest, nous montre que le 25 Octobre 1824, l'année suivante, M. Leteurnier était nommé recteur du Cloître-Morlaix. C'est la paroisse où il résida le plus longtemps, car il y tint six ans de suite. Mais le 1^{er} Mars 1830, le voici recteur de Henvic. L'année suivante, le 1^{er} Novembre 1831, il est nommé

recteur de Botsorhel, où il fit une longue maladie et dut se faire aider et remplacer par un prêtre de la maison de retraite de Saint-Pol-de-Léon, l'abbé Nivez, car nous avons un reçu des honoraires fournis à ce prêtre par le trésorier de la Fabrique, M. Pivert.

Sa maladie provient, dit-il à l'Evêque, du surcroît de fatigue que lui donne la desserte de Guerlesquin ajoutée à celle de sa propre paroisse, car M. Hervoche, recteur de Guerlesquin, a été nommé recteur de Roscanvel et l'Evêque n'a pas de prêtre disponible à placer à Guerlesquin.

En 1838, il y a changement de bréviaire dans le diocèse. M. Letournier veut garder l'ancien bréviaire et dans ce but écrit à l'Evêché, ajoutant une demande de changement de poste. « Monsieur et cher pasteur, lui répond le vicaire général, M. Sauveur, j'ai présenté votre requête à Monseigneur. Sa Grandeur, après avoir un peu balancé, m'a dit qu'Elle vous autorisait à faire usage de l'ancien bréviaire, mais en vous ordonnant d'acheter le nouveau bréviaire, parce que, a-t-elle ajouté, quand M. Letournier aura le bréviaire devant lui, il pourra plus facilement y prendre goût... J'ai fait connaître à Monseigneur le désir bien vif que vous avez d'avoir une autre paroisse. Sa Grandeur n'a répondu à cela ni oui ni non. A supposer qu'Elle se décide à vous accorder votre demande, la chose ne pourra pas avoir lieu avant quelque temps d'ici... »

Cependant, le 7 Juillet 1838, M. Letournier obtint gain de cause, mais pour se voir nommer de nouveau recteur du Cloître-Morlaix. Les difficultés se multiplient vite, car dès le 26 Octobre 1839, le curé de Morlaix, M. Keramanac'h, lui écrit : « Mon cher recteur, Monseigneur vient vous retirer du Cloître pour vous placer à Saint-Urbain. Sa Grandeur vous donne par là une nouvelle marque de l'intérêt qu'Elle vous porte. Les persécutions injustes auxquelles vous étiez en butte depuis quelque temps, ont nécessité votre

changement du Cloître, qui va rester sans pasteur d'ici longtemps-peut-être. C'est un malheur pour les honnêtes gens qui vous ont donné des marques d'attachement. Vous allez dans une meilleure paroisse. Monseigneur n'avait pas d'autre dans le moment à vous donner. Je suis persuadé que vous y serez bien. Vous y trouverez des familles chrétiennes et respectables qui vous appuieront par leur crédit et par leur exemple. Je plains les bons habitants du Cloître d'être privés d'un bon pasteur à cause de la malice et de la mauvaise foi de quelques individus sans aveu. Consolez-vous et agréez... »

Mais, à la mort de Mgr de Poulpiquet, l'abbé Graveran, curé de Saint-Louis de Brest, est nommé évêque de Quimper. Aussitôt M. Letournier lui écrit pour le féliciter et aussi pour lui demander un nouveau poste, prétextant vouloir y fonder un hôpital. « Mon cher Monsieur Letournier, lui répond Mgr Graveran, à la date du 3 Juin 1840, j'ai reçu, à Quimper, votre lettre du 31 Mai, je vous remercie de tout ce qu'elle renferme d'aimable et d'affectueux pour moi. Vos projets me semblent très généreux et seront, je n'en doute pas, très utiles à la religion. Je ne puis cependant m'en occuper pour l'heure, car je n'ai encore et ne puis exercer aucune juridiction. Je dois d'ailleurs me disposer à un grand voyage. Nous causerons plus tard.

» Votre très affectionné serviteur, Graveran, évêque nommé de Quimper. »

Ce voyage était celui du sacre. Mais M. Letournier ne se tient pas pour battu, il revient à la charge, car le 5 Août 1841, il est nommé recteur de Leuhan. Hélas ! le pauvre Letournier n'est pas content. Quatre ans plus tard, l'Evêque lui écrit, à la date du 9 Septembre 1845 : « Mon cher Monsieur Letournier, vous m'avez souvent prié de vous donner le gouvernement d'une paroisse, ajoutant que vous le désireriez sur

un point élevé, au bord de la mer, et assez grande pour posséder en même temps un vicariat. En ce moment, M. le recteur de Primelin, près Pont-Croix, se voit forcé par le mauvais état de sa santé de quitter la paroisse. Il me prie de le faire remplacer sans retard. Je vous offre ce poste ; il y a un vicaire de la dernière ordination. Comme il est sans traitement, vous auriez quelque léger sacrifice à faire pour qu'il soit convenablement traité. Si vous acceptez, arrivez sans retard. En cas de refus, ne faites pas attendre votre réponse. Recevez... — J. M., Ev. de Quimper. »

M. Letournier accepta, se fit installer et demanda un nouveau poste.

La mansuétude de l'administration épiscopale a tout de même des limites, et Mgr Graveran fit entendre à son ancien élève, avec la force que donne cette qualité d'ancien maître, que « la mer ne montait pas au niveau des montagnes » en Bretagne, et il lui conseilla puisqu'il était riche et que sa parole faisait tant de bien, de se retirer au Guervénan, de s'y consacrer aux missions et à l'œuvre d'hôpital auquel il songeait.

M. Letournier était d'une vertu qui imposait. Très grand et très austère, il était vénéré. Cette « bougeotte » qui le dépare lui-même et qui aurait lassé le plus doux des évêques, saint François de Sales, nous semble avoir pour cause et son apostolat des missions et son désir de consacrer à une œuvre pieuse une grande partie de sa fortune.

Le monument qui s'élève sur la tombe de M. Letournier souligne le beau côté du sacerdoce de cet homme.

Après la tourmente révolutionnaire, nos populations bretonnes, privées pendant longtemps d'instruction chrétienne, bouleversées dans leurs habitudes et traditions, avaient besoin comme au temps de Michel Le Nobletz, d'être profondément remuées. Pendant plus de trente ans, M. Letournier parcourt

les diocèses de Quimper et de Saint-Brieuc. Dans les missions, les jubilés, les adorations, il apporte avec lui les tableaux de dom Michel et il explique les « taolennou » d'une façon humoristique et horrifiante, dit M. Le Guennec, et avec des résultats vraiment merveilleux. Que de lettres lui sont adressées qui toutes disent : « Apportez vos tableaux sans manque, votre voix à cantiques et vos cantiques. » Ce ministère, il l'a commencé comme vicaire à Plougasnou. Un vicaire général de Saint-Brieuc, M. Ellès, écrit cette prière : « M. Trémel, vicaire à Plestin, voudra bien, par l'effet de son obligeance, pour M. Letournier, vicaire à Plougasnou, que j'ai l'honneur de saluer de tout mon cœur, communiquer à ce dernier que, vu sa charité, je lui accorde, par le présent, à l'égard des Plestinais, et ce, pendant un an, tous les pouvoirs dont il a besoin pour confesser ceux et celles de cette paroisse qui auront la volonté de l'y demander au tribunal de la Pénitence, bien persuadé que le dit M. Letournier ne s'en servira que pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes.

« Lannion, le 21 Juin 1820. »

En 1826, M. Keramanac'h, curé de Morlaix, lui écrit : « Monseigneur l'Evêque de Quimper me charge de vous prier de vouloir bien vous rendre à Morlaix, le 24 Octobre prochain, afin d'y travailler au jubilé. Je me joins à Sa Grandeur pour vous engager très instamment à vous rendre à cette prière. J'ai hâte de pouvoir vous dire de vive voix combien je suis satisfait du choix que notre bon Prélat a fait de vous pour concourir au bien spirituel de mes paroissiens. »

M. Guézengar, supérieur des missions bretonnes dans le diocèse de Quimper, lui communique à tout instant le choix que l'Evêque fait de lui pour l'aider.

M. Morinet, recteur de Logonna-Daoulas, a obtenu de lui la promesse de travailler à son adoration. M. Letournier a failli déjà à une promesse du même

genre, et alors il faut lire les prières et supplications du bon recteur : « Marquez sur votre bref le jour où elle doit commencer et celui où elle doit finir. Vous y serez avec vos amis les plus intimes... » Il fait état de sa qualité de compatriote pour toucher son cœur. Le pauvre M. Leturnier est demandé de tous les côtés et ne peut suffire aux appels. Or, des actes multipliés créent facilement chez nous une habitude. Habitué à aller et venir, à se déplacer, comment voulez-vous que M. Leturnier ait pu aimer la fixité ? Sa parole chaude et imagée obtient un succès merveilleux ; il suffit qu'il parle pour que les églises se remplissent. Parfois même l'église ne peut contenir la foule des auditeurs et M. Leturnier alors, comme à Lannéanou, un jour, raconte M. Le Guennec, se hisse dans le clocheton à demi démolí de la chapelle Saint-Sébastien et c'est de cette chaire haut perchée et passablement périlleuse qu'il parle à la foule.

Et il ne prêche pas ses tableaux que dans les églises. Les jours de foire ou de marché, quand il est libre, il vient sur la place, et, demandant à un paysan de porter ses tableaux développés, il interpelle hommes et femmes : « *Deuit aman, paotred ha merc'hed* », crie-t-il. Et on s'assemble autour de lui et il se met à expliquer les tableaux.

Sa morale est austère, se ressent du jansénisme et il flagelle avec audace les vices, ne se gêne même pas pour faire des allusions personnelles et des critiques parfois politiques. La Restauration, forte de son droit héréditaire, n'a jamais inquiété les prédicateurs même ceux qui critiquaient son gouvernement ; la monarchie des Bourbons était habituée depuis Bossuet aux hardiesses de la critique. Mais les gouvernements nés de l'émeute sont très chatouilleux, ils se cabrent devant la moindre critique. C'est ainsi que le gouvernement de Louis-Philippe s'émut profondément d'un sermon de M. Leturnier. Le 13 Mai 1847, prêtre habi-

tué à Plougonven, notre héros prêche à l'église paroissiale pour la fête de l'Ascension. D'après le rapport de l'Evêque, il termina ainsi son instruction :

« Personne n'est exempt de peine ici-bas ; le Roi même, sur son trône, n'est pas exempt d'inquiétude. Dans ces jours de disette, son cœur doit être douloureusement affecté en voyant la détresse d'une grande portion de son peuple. Dieu nous afflige de divers fléaux ; vous avez vu la guerre, les maladies, le choléra morbus, vous voyez aujourd'hui la cherté. Mais vous, riches, vous ne devez pas profiter de ce moment difficile pour renvoyer vos serviteurs ou retrancher leurs gages ou les réduire aux simples aliments, sous prétexte que le grain est cher et que sa vente vous produira beaucoup d'argent. Une pareille conduite ne fait qu'accroître le nombre des pauvres que nous voyons avec une grande douleur se présenter dans les maisons pour demander du travail et des secours. Maîtres cruels, vous ferez mieux de les conserver à votre service et de les récompenser selon leur travail.

» Mais vous aussi, serviteurs, vous devez être reconnaissants envers vos maîtres et vous, pauvres, vous révolterez-vous ? Non, au contraire, observez la justice à l'égard des personnes riches, car si on attende à leur fortune, elles ne pourront vous procurer ni travail ni aumône.

» Casser un peu de pierres sur le chemin, ce n'est pas assez pour casser la faim de tant de pauvres gens que nous voyons sur cette paroisse ; il faut faire quelque chose de plus, accroître la culture, briser la terre et lui donner un bon labour. Il eût été à désirer, s'il eût été possible, de diminuer les contributions et charges publiques pour augmenter les secours.

» J'ai appris avec douleur que le jour de la fête patronale de cette paroisse, pendant les vêpres et la procession du Saint-Sacrement, une foule de gens se

tenaient dans le cimetière et sur la place comme dans une foire. Ces gens étaient-ils du pays ? Oui. Du canton ? Oui. De la paroisse ? Oui. C'étaient des gens qui venaient de faire leur jubilé dans le Carême et d'accomplir le devoir pascal. Prenez garde, chrétiens, qu'abusant des grâces, Dieu ne vous abandonne et que, comme nos voisins d'Angleterre, vous ne perdiez la foi pour devenir protestants. Nous vous prions de vous préserver des mauvais exemples, des enseignements (c'est là le sens du mot *scholiou*), des écrits pervers, d'être fermes dans la foi, de défendre votre religion au péril de vos jours, car le nom de vrai catholique n'appartient pas à celui qui ne serait pas dans la disposition de défendre sa religion. »

On le voit, c'était un peu « pot-pourri ». Le prédicateur malheureusement parlait d'abondance de cœur ; il n'avait rien écrit et la chaire demande plus de sérénité. Mais ce sermon fut dénoncé au gouvernement par le maire de Plougonven. Le parquet de Morlaix fut saisi de l'affaire. Le Garde des Sceaux lui-même écrivit à l'Evêque pour lui demander d'interdire le prédicateur. Mgr Graveran s'indigna.

« Non, Excellence, lui écrivait-il, il y a 35 ans que je connais M. Letournier, il y a 30 ans qu'il est prêtre. Dans cette longue carrière, il n'a jamais été l'objet d'aucune censure ecclésiastique. Sa conduite a été en tout temps parfaitement régulière. Pour un prêtre de ce caractère, le blâme de son Evêque aura été une grande peine, une peine qui aura égalé sa faute. Ma conscience ne me permet pas de prononcer l'interdit que demande Votre Excellence. Ses confrères en seraient scandalisés et si le tribunal de Morlaix le frappe, le clergé acceptera cette sanction mais non mon interdit.

» Le maire de Plougonven, M. Bouven, qui l'a dénoncé, est un très honorable homme, mais il existe

de tout temps entre sa famille et celle de M. Letournier une rivalité d'influence locale. Ces deux familles sont les plus riches de la localité.

» De plus, le maire dénonciateur n'a pas entendu le sermon, il n'était pas à l'église. Il a demandé à l'instituteur de lui faire le rapport et quand celui-ci, témoin auriculaire, l'a rédigé, il l'a jeté au feu, en réclamant un rapport plus violent. Le maire a fait signer en blanc la feuille sur laquelle ensuite devait être rédigé le rapport que les signataires n'ont pas lu, et l'un des signataires m'écrit pour retirer sa signature qui lui a été, dit-il, arrachée. Les vicaires de Plougonven me disent que si M. Letournier a eu des paroles sujettes à critique, il y a beaucoup d'exagération dans les chefs d'accusation portés contre lui. »

Or, le dénonciateur accusait M. Letournier d'avoir dit : 1° que le fléau de cherté n'avait d'autres causes que l'irrégion et l'insouciance du chef de l'Etat ; 2° Les germes de la foi sont étouffés en France par les doctrines fausses et anticatholiques que l'on répand dans les écoles publiques. On doit se tenir en garde contre ces funestes erreurs ou nous serons tous protestants ; 3° Une loi est nécessaire qui accorderait au clergé seul (*sic*) la liberté d'instruire la jeunesse comme il l'entendrait ; 4° Casse-t-on la faim des gens en les faisant casser des cailloux ? 5° Quel emploi fait-on des contributions qui pèsent sur le peuple ? S'en sert-on pour adoucir le sort des malheureux ? Non, elles ne servent qu'à entretenir une certaine classe qui en abuse.

Sur le 3° grief, l'enquête démontra que M. Letournier n'avait pas même fait allusion à l'enseignement des prêtres.

En vain, le Garde des Sceaux pressa-t-il le Préfet d'intervenir près de l'Evêque pour obtenir l'interdit, Mgr Graveran tint bon. Le prélat montra à M. Letour-

nier les lettres échangées par lui avec le Garde des Sceaux et lui demanda de rester un certain temps sans prêcher pour éviter de nouvelles affaires, mais il ne lui interdit pas la prédication d'une façon absolue.

Aussi M. Letournier cessa-t-il toute prédication dans le diocèse de Quimper, mais il continua ce ministère dans le diocèse de Saint-Brieuc, car une lettre de l'Evêque, datée du 4 Juillet 1847, lui accorde tous les pouvoirs :

« Nous, Evêque de Saint-Brieuc, avons ordonné et ordonnons : M. Bernard Letournier, prêtre du diocèse de Quimper, est autorisé à exercer le saint ministère dans notre diocèse à la demande des recteurs qui lui en adresseront la demande. Nous lui accordons à cet effet tous les pouvoirs dont jouiront les recteurs eux-mêmes pour la prédication et l'administration des sacrements dans les paroisses où il sera invité et ces pouvoirs dureront pendant tout le temps qu'il demeurera dans la dite paroisse à l'occasion des exercices religieux pour lesquels il aura été invité, même après la clôture de ces exercices.

» Donné à Saint-Brieuc sous notre sceau, notre seing et le contre-seing de notre Secrétaire, le 4 Juillet 1847. — J.-S. Pierre, Ev. de Saint-Brieuc. »

Mais le Gouvernement mit tant de zèle à tracasser les recteurs qui appelaient M. Letournier, que pratiquement celui-ci dut se taire.

N'étant plus recteur, n'étant plus ouvrier de mission, c'était la retraite complète. M. Letournier se retira au Guervéan, le manoir familial.

Une autre idée a poursuivie M. Letournier jusqu'ici, celle de fonder un hôpital, et cette préoccupation date d'avant la mort de son père en 1825. Il s'en ouvre fréquemment à l'administration diocésaine. Vicaire à Plougasnou, il a eu l'idée de faire desservir l'hôpital de Lannion par les Sœurs blanches. L'Evêque l'ap-

prouve, mais la Supérieure générale de la Congrégation, Mme La Villelén, n'accepta point l'offre. Il pense ensuite établir un hôpital à Locquirec, mais le Vicaire général ne trouve pas Locquirec assez central. En un mot, il pense à son projet chaque fois qu'il arrive dans une nouvelle paroisse et cependant ce projet ne se réalisera qu'après sa mort.

Dans sa retraite du Guervéan, M. Letournier n'a plus qu'à s'occuper de la gestion de ses terres et il s'y emploie activement. Il y mène une vie toute campagnarde, travaillant aux champs, menant ses bêtes au labour, courant les foires pour y vendre chevaux ou vaches. Jamais il n'use de voiture pour ses déplacements. Il va toujours à pied. Il cultive surtout les pommiers et répand dans tout le pays la variété appelée « galeuse ».

En 1858, il vint à Brest, dit M. Le Guennec, saluer Napoléon III. Quand le clergé de l'arrondissement de Morlaix fut présenté à l'Empereur, l'abbé Letournier s'était porté au premier rang. Sa taille gigantesque, son air rébarbatif, sa mine étrange frappèrent le Souverain à un point tel que voyant l'excellent prêtre s'approcher pour le saluer, Napoléon recula d'un pas en portant instinctivement la main à la garde de son épée.

Une autre fois, venu à Morlaix saluer le Prince de Joinville, il osa féliciter le Prince de la beauté et des grâces de son épouse.

Il vient tous les ans à Quimper suivre les exercices de la retraite ecclésiastique et il fait le voyage à pied. Arrivé au Grand Séminaire, il a l'air dispos, sa soutane seule portant les traces des repos qu'il a pris sur les talus.

Sa vie est d'une sobriété étrange. Jamais il ne mange rien avant une heure de l'après-midi. Il dit sa messe tous les jours à midi à l'église paroissiale ; c'est une vieille servante qui la lui répond.

Un jour, un 15 Octobre, on fêtait la Sainte-Thérèse au Carmel de Morlaix. Il y avait grand'messe à 10 heures. Or voici que le prêtre invité arriva, mais ayant oublié qu'on comptait sur lui pour la messe ; il avait déjà dit la messe et déjeuné. Grand émoi dans le couvent ; on n'aurait pas de grand'messe ! quel malheur ! Or voici qu'une vieille Sœur s'avise de dire à l'aumônier : « il y a la Foire-Haute aujourd'hui à Morlaix, M. Le Teurnier doit être au marché aux vaches ; comme il est encore à jeun, qu'on lui demande de chanter la messe, sa piété bien connue lui fera accepter de nous rendre ce service ». On alla, en effet, place du marché, on aperçut bien vite M. Le Teurnier. On l'aborde, on lui fait part de la perplexité de la Communauté. Aussitôt l'excellent prêtre accepte de rendre ce service, et il chanta la messe ; grâce à lui, la fête de sainte Thérèse fut célébrée comme il le convenait.

Il ne se gêne guère pour faire la leçon à ses confrères. Il y avait à Saint-Melaine de Morlaix un recteur de mise un peu trop élégante, qui portait des souliers vernis avec boucles d'argent très larges. Un jour de foire, à Morlaix, M. Leteurnier vint vers onze heures demander à célébrer la messe. Ses souliers sont crottés, et il demande au recteur de lui prêter les siens « pour monter dignement au saint autel ». Le recteur acquiesce à sa demande. Mais, la messe dite, M. Leteurnier s'en va avec les beaux souliers vernis au marché aux vaches, et ne rendit les chaussures à son propriétaire que le soir, à 4 heures, et, Dieu sait, dans quel état : le vernis et les boucles disparaissaient sous de la bouse de vache !

C'est dans sa 90^e année que M. Bernard Le Teurnier s'éteignit dans sa propriété du Guervéan, après avoir reçu les derniers sacrements. Par testament il donnait à l'Evêché 1.200 francs de rente pour entretenir une œuvre pieuse au choix de l'Evêque, et cédait ses terres et maison du Guervéan à deux nièces, issues d'un

cousin germain, Mlle Marianne et Corentine Nayro, de Scrignac, avec cette clause que l'usufruit de ces biens leur appartiendrait tant qu'elles ne seraient pas mariées, la propriété devant à leur mariage ou à leur mort être employée pour œuvre pie.

Mlle Corentine Nayro s'établit au Guervéan. Après une attaque de paralysie, elle y appela les religieuses de Saint-Méen qui y établirent en 1898 un juvénat. Cet établissement religieux fut florissant jusqu'en 1903. La bourrasque qui supprima les Congrégations religieuses en France l'emporta à son tour. Et depuis la guerre, la Préfecture a disposé cet immeuble en sanatorium pour les tuberculeux du département du Finistère.

Le dernier aumônier du Guervéan fut M. l'abbé Fily, actuellement aumônier des Petits-Sœurs des Pauvres à Brest. La collection des dix parges de rectorat qu'il me montrait un jour à éveillé ma curiosité, et puisque le titulaire de tant de rectorats divers est, somme toute, une figure sacerdotale sympathique bien que très originale, elle peut servir à notre édification : elle nous incite à combattre l'originalité bien compréhensible que la solitude peut nous donner, mais qui diminue le rendement de notre ministère, on peut le voir par cet exemple.

Chanoine SALUDEN.

BIBLIOGRAPHIE

Chanoine PÉRENNÈS : **LA CHAPELLE DE N.-D. DU CRANN, EN SPÉZET.** — Quimper, Imprimerie Cornouaillaise, 1931. (En vente au presbytère de Spézet.)

Dans cette plaquette, extraite du *Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, l'auteur étudie la chapelle elle-même et son mobilier, ses vitraux, autels, statues, bénitier, cloche, les confréries, pardons, dévotions en l'honneur de N.-D. du Crann, le Calvaire et la Fontaine qui l'avoisinent. Des détails historiques et un cantique breton à N.-D. du Crann terminent l'ouvrage. De nombreuses et belles photographies illustrent le texte.

Les curieux d'archéologie et d'histoire bretonnes et tous ceux qui aiment nos vieux sanctuaires et nos vieux pardons ne peuvent manquer de s'intéresser à cette plaquette où une érudition très sûre s'allie à une forme et à une présentation agréables.

N.

×

Y.-M. Le MEN, curé-doyen de Callac : **SANCTUAIRE ET PÈLERINAGE DE N.-D. DU GUIAUDET, EN LANRIVAIN,** Guingamp, 1905.— Nouvelle édition augmentée, par M. le chanoine Besco, recteur de Lanrivain, 1931.

M. Besco complète l'aperçu historique de M. le chanoine Le Men, par la série des embellissements récents du sanctuaire, dus à son propre zèle, depuis qu'il gouverne la paroisse de Lanrivain. On y remarque notamment le carillon du Guiaudet, dont les 16 cloches peuvent donner tous les airs des cantiques populaires.

×

Abbé F. MÉVELLEC : **L'IMMORTELLE CARTHAGE ET LES MYSTÈRES DU BLED.** — Quimper, Imprimerie Cornouaillaise, 1931.

Écrit d'une plume rapide, émue, vibrante, ce volume, copieusement illustré, laissera une excellente impression à ses lecteurs, que nous souhaitons nombreux. L'archéologue y trouvera plusieurs documents intéressants l'histoire de l'ancienne Afrique.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

MAHALON

(Suite et fin.)

MONUMENTS ANCIENS

Mahalon ne possède plus aujourd'hui ni dolmen ni menhir intact. Tous ont été détruits ou par le temps ou par les hommes. Au siècle dernier, on voyait encore deux menhirs assez élevés, debout, dans un pré entre Kerétret et Lanavan. Ils furent renversés vers 1855 et l'on trouva, sous chacun d'eux, une petite hache en pierre polie.

Le baron Halna du Fretay (1835-1901) découvrit à Mahalon plusieurs haches en pierre dite fibrolithe. Elles furent vendues aux enchères à Paris, les 28 et 29 Juin 1920.

Il y a 4 ans, en défrichant une lande du Mene-Meur, on mit à jour un fragment de hache en silex d'une patine remarquable. Elle semble avoir été brisée intentionnellement, l'on voit encore sur le côté la trace du choc qui l'a brisée.

Aux environs de Woarem-Goz et de Kerouzinic, on rencontre un certain nombre de mégalithes informes,

disséminés dans les prés et le bois, qui peuvent être les restes d'un alignement de pierres druidiques. L'une de ces pierres porte gravée comme l'empreinte d'un sabot de cheval et d'une botte. Une légende curieuse s'y rattache :

Saint Magloire parcourait le pays pour délimiter sa nouvelle paroisse de Mahalon. Il allait à cheval, car il fallait se hâter ; il avait ouï dire, en effet, que les saints voisins, saint Vinoc, saint Demet, saint Justin, étaient entrés en campagne eux aussi, et, bien entendu, le terrain délimité appartiendrait au premier occupant. Arrivé non loin de Woarem-Goz, après avoir fixé les frontières de Mahalon du côté de Plouhinec et Plozévet, saint Magloire prit un tel élan pour se rendre à Lantujen que le sabot de la monture et la botte de l'illustre cavalier s'enfoncèrent dans la pierre et y laissèrent l'empreinte profonde que chacun peut voir encore aujourd'hui. Et la légende ajoute qu'après avoir occupé Lantujen, notre bon Saint arriva au Cosquéric, dans la partie du village la plus proche de Guiler. Il s'appropriait à s'approprier le hameau tout entier, quand il fit la rencontre inopinée de saint Justin dans la partie du village la plus éloignée de Guiler, et donc la plus proche de Mahalon. Et saint Justin signifia à notre saint patron qu'il ne lâcherait pas ce qu'il tenait. Voilà comment le Cosquéric se trouve partagé entre Guiler et Mahalon. Voilà qui explique aussi pourquoi Mahalon possède la partie la plus éloignée de ce village, tandis que la partie la plus proche de Mahalon appartient à Guiler...

Mais laissons là la légende, et revenons à l'histoire.

Vers 1855, existait sur les terres de Lanavan un tumulus haut de 2 mètres. Détruit à cette époque, il contenait cinq ou six cercueils en pierre hermétiquement fermés.

Non loin du même endroit, auprès de Stang-ar-Reun, un autre tumulus fut exploré, il y a une cin-

quantaine d'années, par M. Audran (1). Il abritait trois tombes formées de quatre dalles posées de champ et d'une cinquième servant de couvercle. Deux de ces coffres renfermaient des squelettes et une urne en terre.

En 1911, sur les dépendances de Bogodonou, à 150 mètres au Sud du village et à 400 mètres environ au Sud du chemin vicinal conduisant de Mahalon à Guiler, on découvrit une urne en terre ordinaire renfermant 145 haches en bronze à douille rectangulaire, bords droits et anneau sur le côté. Ce type, qui se rencontre à la fin de l'âge de bronze, est partout très commun, mais surtout en France, et particulièrement en Armorique.

×

Nombreuses sont aussi les traces que l'occupation romaine a laissées dans Mahalon.

En 1884, M. l'abbé Abgrall, professeur au Petit Séminaire de Pont-Croix, découvrit un souterrain, des substructions d'habitations et des tuiles au Nord de Lézivy. Près de cet ancien manoir passait une voie reliant la ville d'Is à Audierne.

Un autre chemin, dont l'origine ne paraît pas moins ancienne, est celui qui, partant du bourg de Kéridreu, passait auprès de Lanrin, suivait le plateau du Mene-Meur, puis atteignait Lestrogan, où l'on voit encore, à l'entrée d'une voie charretière, une grande borne à pans coupés. Au delà de Lesmahalon, le chemin, après avoir traversé le territoire de Guiler, allait rejoindre, à l'Est de Landudec, la voie romaine de la Pointe du Raz à Civitas Aquilonia.

Dans le champ dit Frescoat, tout près de Kerrest, des fouilles pratiquées en 1928 ont mis à jour des substructions de caractère nettement gallo-romain. Il

(1) *Bull. Soc. Arch. du Fin.*, 1880, p. 138.

semble qu'il y eût là une villa avec ses dépendances. Une seule salle a été délimitée et en partie déblayée. Elle mesure 3 mètres sur 3 mètres 50. Les murs, qui arrivent encore presque à fleur de sol, sont constitués par de petits moellons cubiques disposés en lits réguliers selon le système romain. Particularité étrange, l'un des murs est double, ou plus exactement il y a deux murs parallèles du côté Nord de la maison, séparés l'un de l'autre par un intervalle de 20 centimètres à peine. Ce double mur ainsi qu'une plateforme circulaire en briques, à quelques pas plus loin, semblent dénoter la présence d'un hypocauste, sorte de chauffage central de l'époque.

Un peu partout, dans ce champ, on trouve des morceaux de briques et de tuiles à rebord. Au rez-de-chaussée de la salle déblayée, de nombreux fragments de poterie, les uns rouges et grossiers, les autres blancs et fins, ont été mis à jour.

A deux kilomètres environ de cet endroit, dans la direction de Pont-Croix, et sur le même plateau dominant tout le pays environnant, d'autres vestiges ont été découverts dans une parcelle du Mene-Meur, en 1928 et 1929. Ici, pas de murs, tout est écroulé. Les pioches des défricheurs ont ramené à la surface du sol de grandes quantités de briques rouges, de tuiles à rebord et de poteries. Celles-ci sont plus variées et plus riches que celles de Kerrest. On y trouve des poteries anciennes très fines recouvertes d'une sorte de vernis.

On a ramené également à la surface deux meules à bras qui ont été transportées au musée de Penmarch.

Parmi les autres trouvailles, signalons quelques pendeloques, fusaïoles, galets-percuteurs, pierres tranchantes.

Signalons aussi un objet en bronze, découvert en 1926, tout près de la motte de Coatmorvan, quand on élargissait la route qui conduit à Kéréval. Cet objet,

en forme de fer de lance, reposant sur une base circulaire, mesure 25 centimètres. Le diamètre de la base est de 9 centimètres. Les membres de la Société Archéologique, à qui il fut présenté, croient que c'était une pointe à la fois décorative et offensive pouvant se visser sur un casque ou sur un bouclier. Quelques débris de tuiles à rebord, que nous avons trouvés au même endroit, semblent indiquer que ce cimier, aujourd'hui au musée départemental, appartient à l'époque romaine.

Enfin, deux jolies urnes ont été trouvées l'an dernier sous un talus, entre le bourg et Ranyéré. L'une a été brisée, l'autre est intacte.

Cette profusion de vestiges antiques démontrent que Mahalon fut habité dès les temps les plus reculés, et qu'à l'époque gallo-romaine son territoire fut fortement occupé. Le Mene-Meur surtout, qui n'est aujourd'hui qu'un plateau pierreux, aride et désert, paraît avoir été, depuis l'époque néolithique jusqu'à la période gallo-romaine, un centre important.

LA MARTYRE (1)

Le territoire de La Martyre, d'une superficie de 1702 hectares, fait partie d'un plateau qui, partant du pied des montagnes d'Arrée, s'étend jusqu'à l'extrémité de la presqu'île de Plougastel. Sur cette étendue, on voit beaucoup de terres incultes, ne rapportant qu'ajoncs et bruyères.

La paroisse compte un village de moins que la commune, celui du Krann, dépendant de l'église de La

(1) Cette monographie est composée par M. l'abbé Kerouanton, recteur de La Martyre. Il trouvera ici l'expression de notre gratitude.

Roche. Elle est limitée au Nord par La Roche, à l'Ouest par Pencran, au Sud par Tréflévéné et Le Tréhou, à l'Est par Ploudiry. Sur cette dernière limite se trouve le bourg, distant d'un kilomètre seulement du bourg voisin.

Assis à l'extrémité d'un promontoire, au-dessus de la vallée de l'Elorn, à 187 mètres d'altitude, son clocher et le bouquet d'arbres qui l'entourent s'aperçoivent d'assez loin.

Les plus grands villages de la paroisse sont : La Haie, Trégouchen, Kervern, Kerglouaran, Kerlavarec, Koat-Sessou, Poulbroc'h, Kann, Kergoffou, Spernot, Lilyvon, Boudougenvés.

Les maisons principales sont : les manoirs de Poulbroc'h, d'Irzi, de Kerfeunteun et de Kerlavarec.

Jusqu'à la Révolution, La Martyre n'était qu'une trêve relevant de Ploudiry, comme Loc-Eguiner, Pont-Christ, La Roche, Pencran et Saint-Julien de Landerneau. Sa population, qui devait être, au xvii^e siècle, de 2.500 habitants au moins, était de 1.500 à la Révolution, 1.000 en 1870 ; elle ne dépasse pas actuellement le chiffre de 700.

D'après le sieur d'Argentré, le nom de La Martyre vient de l'assassinat du roi Salomon commis en cet endroit : « au rapport de quelques-uns il fut tué près Brest, en un lieu nommé en breton Merzer-Salaun, c'est-à-dire le martyr de Salomon. C'est le lieu où est à présent la dévote église de Notre-Dame du Martyr, appelé par les Bretons *an Itroun-Mari ar Merzer*, en la paroisse de Plou-diri, diocèse de Léon, une lieue de la ville de Land-Ternox et cinq de Brest, et tient-on par tradition, de père en fils, que le grand autel de la dite église est posé sur le lieu où ce saint roy fut massacré » (1).

(1) D'argentré, III, 29.

Cette explication du nom donné à leur paroisse, recueillie par d'Argentré et adoptée par d'autres historiens, comme Albert Le Grand, Ogée, n'était pas celle qui avait cours parmi les habitants de La Martyre au xvii^e siècle.

En effet, dans un mémoire dressé en 1683 par les fabriques de La Martyre pour démontrer que les Seigneurs de Rohan, fondateurs incontestés de leur église, l'ont de tout temps déchargée de tout droit onéreux, on établit ainsi qu'il suit l'origine de la paroisse :

« ... La chapelle de La Martyre est construite du plus ancien tems, c'est-à-dire de celui des incursions et des ravages que les anciens Danois ou Normans ont exercés dans les 6^e, 7^e et 8^e siècles en plusieurs endroits de la province et du royaume, que ces barbares firent un grand massacre des habitants du pais dans la lande où fut tôt après construite la chapelle sous l'invocation de la Très Sainte Vierge, mais appelée du nom de La Martyre, *Merzer* en breton, parce que ce fut dans le même endroit où arriva ce carnage ou martire des chrétiens qui s'étaient mis en armes pour tâcher de se deffendre et de les repousser ; et cette chapelle fut bâtie pour y prier pour les âmes des martyrs » (1).

Cette opinion des fabriques du xvii^e siècle justifie mieux la traduction française du nom de La Martyre. On lit toujours sur les anciens registres : Notre-Dame de La Martyre, et non Notre-Dame du Martyr. Elle est de plus, conforme à une tradition locale. Un bosquet attenant au cimetièrre, au Nord-Est de l'église, est considéré comme l'endroit où furent enterrés les victimes des premiers pirates, et a gardé le nom de *veret goad*, « le cimetièrre ensanglanté ».

(1) Archives de La Martyre.

L'ÉGLISE

Extérieur de l'Église

LE CLOCHER

Moins élevé et plus sobre que les clochers de la cathédrale de Saint-Pol de Léon, le clocher de La Martyre a tant de points de rapport avec ces deux monuments qu'on peut le considérer, non seulement comme datant de leur époque, mais dessiné par leur architecte (1). Il offre, du reste, tous les caractères du XIII^e siècle. En voici la description : base carrée, contreforts peu saillants, porte basse à voussures en tiers-point, soutenues par des colonnettes auxquelles des têtes plates servent de chapiteaux ; au premier étage, grande baie ogivale et petites ouvertures longues ou carrées, toutes disposées en meurtrières ; au second étage, sur chaque face, deux fenêtres lancettes, encadrées de nombreuses colonnettes ; balustrade à arcatures trilobées ; flèche octogonale dépourvue de clochetons d'angle et de crossettes sur les arêtes, ajourée de multiples ouvertures, percée à sa base, sur chacun des côtés correspondant aux quatre faces de la tour, d'une fenêtre surmontée d'un fronton très aigu.

Deux des contreforts de la base du clocher portent gravée, à deux mètres environ de hauteur, une croix pattée inscrite dans un cercle. Ogée se basait sur ces signes, et après lui quelques archéologues, pour ranger l'église de La Martyre parmi les églises qui ont appartenu aux Templiers. Ils se sont trompés : ces croix ne sont pas échancrées comme les croix de Malte. On en voit de semblables au-dessus d'une porte romane aveuglée du collatéral Nord, des deux côtés du porche et près d'une fenêtre de la façade Sud. Ce sont

(1) Le portail Ouest, les clochers, la nef, le porche Midi de la cathédrale de Saint-Pol ont été construits entre 1237 et 1275.

probablement d'anciennes stations d'un chemin de croix. Nous savons qu'autrefois les stations de chemins de croix consistaient en de simples croix posées ou tracées contre les murs des églises, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur.

LE PORCHE

Le porche est fort remarquable par le style, la finesse et la richesse de ses sculptures, et doit dater de la seconde moitié du XV^e siècle. Les deux contreforts d'angle sont percés d'une série de petites niches ogivales qui ne renferment plus aucune statue.

Des deux côtés de l'entrée sont représentées en haut-relief les scènes suivantes : le mariage de la Sainte Vierge, l'Annonciation, la Visitation, l'ange apparaissant aux bergers, portant son message sur un phylactère, l'Adoration des mages, la Présentation au Temple.

Dans le tympan est figurée la Nativité : la Sainte Vierge couchée dans un lit bien drapé, saint Joseph assis à ses pieds ; au-dessus, vers le milieu, les têtes de l'âne et du bœuf ; au chevet du lit, détail amusant, un ange jouant avec un gland de l'oreiller sur lequel repose la tête de Notre Dame.

Il est à remarquer que dans ce tableau de la Nativité, l'Enfant Jésus n'existe plus. Exécuté en statuette détachée, placée entre les bras de la Sainte Vierge, comme dans le même sujet au Folgoët, il a disparu.

Dans les voussures, le personnage principal est un prince en manteau royal, avec sceptre et couronne. Près de lui, trois soldats brandissent des épées. Pour quelques-uns, ils représentent le roi Salomon et ses meurtriers. Il est plus simple d'y voir une autre scène de l'Enfance du Christ : le roi Hérode donnant des ordres pour le massacre des Innocents. Des personnages secondaires tiennent des écus.

Deux écus seulement portent des armoiries, celles de Kersauzon : *de gueules au fermail d'argent*. On voit de plus, dans ces voussures, un groupes figurant des personnes de différentes conditions, et des anges encensant.

Dans le fronton, deux anges très élégants et comme voltigeants tiennent des banderoles, deux autres encensent un groupe très gracieux du couronnement de la Sainte Vierge.

Dans la zone extérieure de l'entrée, on trouve nombre de petits personnages en sculpture méplate, parmi lesquels on reconnaît saint Antoine ermite, à sa cloche et à son chapelet, saint Fiacre à sa pelle, saint Laurent à son gril, saint Etienne à sa palme.

A l'intérieur du porche, se trouvent les statues des apôtres en assez petite dimension, dans des niches aux culs-de-lampe et aux dais délicatement sculptés (1). Au fond, deux portes géminées à arcatures trilobées, séparées par un trumeau très fin, auquel est adossée une grande et belle statue de Notre Dame de Bonne-Rencontre. Cette statue, qui peut n'être que du xv^e siècle, est dans le style des vierges du xiv^e siècle, type esquissé en 1230 sur la façade de la cathédrale d'Amiens. La taille est cambrée, avec un mouvement de hanche bien accentué vers le côté gauche. La Sainte Vierge, les cheveux ondes et flottants, la tête couronnée, a l'air majestueux et regarde droit devant elle. Elle porte sur le bras gauche l'Enfant Jésus tenant un livre ouvert et interrogeant des yeux sa mère : sur le bras droit est relevé un pan de son manteau aux larges plis.

Au-dessus des portes figurent deux grands écus à demi-martelés, surmontés de couronnes et de panaches, l'un portant le lion des princes de Léon, l'autre

(1) Il est à noter que les pierres du porche sont, en grande partie, désagrégées. La raison en est que ces pierres de kersanton sont très minéralisées.

les macles des Rohan. La clef de voûte du porche est également décorée du lion morné de sable. La voûte est couverte de peintures représentant les quatre évangélistes.

Dans un des angles est incrusté un bénitier mutilé, de style Renaissance, enlevé de l'ossuaire voisin, au-dessus duquel est sculpté un squelette ou image de la mort tranchant la tête d'un enfant. Ce bénitier, lorsqu'il était intact, devait être surmonté d'un lanternon, tout comme le bénitier de même style que nous trouvons dans l'église.

Le sol ayant cédé sous les murs du porche, la plate-bande de l'arc déprimé, qui est la forme de l'arcade d'entrée, a fortement dévié. La même constatation peut se faire, sous le porche du clocher.

La façade Sud est du xiii^e siècle ; mais toutes les ouvertures en ont été modifiées, excepté une porte en plein cintre à arcatures trilobées, où l'on voit, à la naissance d'une archivolté, des figures analogues à celles qui encadrent la porte du clocher.

Cette façade garde la trace d'autres constructions. Au haut était l'ancienne sacristie, dont la porte d'entrée aveuglée se voit à l'intérieur de l'église. Plus bas, contre un pignon, est une chapelle dont nous aurons l'occasion de reparler.

Le bas-côté Nord a été construit pour élargir l'église, vers le milieu du xvi^e siècle. Les fenêtres sont en style ogival flamboyant. Seule la porte est en style Renaissance. Elle est accostée de deux pilastres chargés de losanges et surmontés d'un fronton triangulaire. Dans le tympan, en guise de date, on voit le buste d'un homme, à l'air fanfaron, coiffé à la Henri II.

L'église se termine, à l'Est, par un chevet à trois pans coupés, chacun percé de hautes baies couronnées de frontons aigus, dans le style du xv^e siècle.

Intérieur de l'Église

ARCHITECTURE .

L'église, dépourvue de transept, compte six travées. Elle mesure à l'intérieur 35 mètres de longueur sur 18 m. 50 de largeur. Le collatéral Nord, plus récent, est bien plus large que le collatéral Sud.

Il est difficile de préciser l'époque de la construction ou de la réfection des différentes parties de l'édifice. Nous pensons qu'avec le clocher fut bâtie, au XIII^e siècle, une église complète. Du premier vaisseau subsistent seulement les piliers et le collatéral Sud remanié.

A la fin du XIV^e siècle ou au début du XV^e, pour se conformer à une manie de ce temps, une chapelle, dont on voit l'arcade aveuglée, fut ajoutée à la nef collatérale Sud. Elle fut bâtie en sous-œuvre ; une arcade, à moulures particulières, déplacée et établie en forme d'arc-boutant, en est la preuve.

La nef collatérale Nord était primitivement identique à celle du Midi. Elle a dû être dotée pareillement d'une chapelle. Les vestiges de ces anciennes constructions se constatent, à l'extérieur, sur le toit et, à l'intérieur, contre les arcades et les piliers.

En 1450, une tempête ayant démoli une partie de l'église, le chevet fut rebâti, avec de hautes baies, dans le style de l'époque. Pour tout remettre en harmonie, à l'intérieur de l'édifice, les arcades de la nef principale durent être renforcées et exhaussées, le toit surélevé et la voûte modifiée. Les fenêtres lancettes de la façade Est du clocher furent, par suite, bouchées.

Les petites arcades qui soutiennent la voûte du collatéral Sud, restées dans leur état primitif, n'ont que des moulures rectangulaires, simplement sculptées. Au contraire, les arcades du XV^e siècle sont fine-

ment ciselées : dans les moulures, les gorges sont bien évidées, et les tores munies d'une arête mousse.

Les piliers ont les caractéristiques de ceux qui étaient en usage aux XI^e, XII^e, XIII^e siècles. Ce sont des piliers courts, cantonnés de quatre colonnettes, engagées d'un tiers dans la pile centrale. Au bas de l'église, ces colonnettes sont accompagnées d'un retrait angulaire. Au haut, les colonnettes sont annelées ; trois des piliers ont des sections carrées, le quatrième est cylindrique, et ses colonnettes sont entièrement dégagées. Les deux piles centrales sont massives, garnies de colonnettes de diverses formes, et soutiennent un arc diaphragme.

Seuls les piliers du bas de l'église reposent sur un socle. Celui-ci est un monolithe carré. A ses angles sont disposées de petites bases polygonales pour recevoir les colonnettes.

Les chapiteaux de ces derniers piliers sont évasés, la plupart tapissés de feuillages, et leurs tailloirs sont de forme octogonale.

Au haut de l'église, les chapiteaux rappellent ceux de la dernière période romane et pour la forme et pour les ornements. Ils sont couverts de fleurs, en grande partie à pétales renversés, de têtes d'animaux, de monstres et de scènes de chasse.

Au XV^e siècle, dut être construit le chancel, ou clôture en colonnettes et petites arcades trilobées en kersanton, qui ferme les deux côtés d'un chœur avancé. Cette élégante clôture se prolongeait autrefois jusqu'aux murs du chevet, et courait sur le devant de la grande nef.

On voit dans l'église trois enfeus, l'un contre le mur du Midi, les deux autres contre le mur du Nord. Leurs arcades ont la même forme : elles sont en anse de panier. Le premier de ces tombeaux arqués est dépourvu d'ornementation ; les autres sont bien dotés de détails architectoniques de l'époque (XVI^e s.) et leur

arc surbaissé est surmonté d'un arc en accolade. Les blasons qui indiquaient leurs propriétaires ont été martelés, excepté ceux qui encadrent l'enfeu situé au haut du collatéral Nord. L'écusson placé au sommet de cet enfeu porte les armes de Botlavan : *d'argent à l'aigle de sable, accompagné en bande de trois cœurs d'azur*. Sur ces écussons latéraux sont les armes mi-parti de Botlavan, *et d'or à quatre tourteaux de sable, 3 et 1, au croissant de même en abyme*, qui est de Kergrist.

(A suivre.)

LANGUENGAR

Notes sur la vie et la mort d'une petite Paroisse.

(Suite.)

Le dernier recteur de Languengar fut Louis-François Rolland, né et baptisé à Plourin le 22 Mars 1743 ; il eut pour parrain Louis-Marie de Carné, et pour marraine Françoise-Marie de Carné de Kerannot. Il fut ordonné prêtre en 1769 et était curé — c'est-à-dire vicaire — à Plounévez-Lochrist quand il fut appelé au rectorat de Languengar ; il avait donc 39 ans d'âge et 13 ans de prêtrise.

Les premières années de son ministère à Languengar furent, semble-t-il, très calmes. Il ne fut jamais chanoine de la collégiale de Lesneven.

Bientôt, cependant, il dut sentir lui aussi, les premières agitations qui préparaient la Révolution. Comme tant d'autres, il en salua les premières heures avec joie, comme l'aurore de réformes que tout le monde réclamait.

A l'heure où se constituèrent les Municipalités, les paroissiens de Languengar ne trouvent rien de plus simple que d'élire leur recteur comme maire comme cela fut fait dans bien d'autres paroisses.

Pour suivre la vie municipale de Languengar — vie bien éphémère, comme nous le verrons — nous avons un Cahier de Délibérations qui commence par ces mots : « Registre contenant le nombre de cinquante folios, premier et dernier compris, pour servir à enregistrer les délibérations et autres affaires de la Municipalité de Languengar et a été chiffré et millésimé

par nous Louis-François Rolland, recteur et maire de la paroisse du dit Languengar. Fait au lieu ordinaire des assemblées municipales le premier jour du mois de Juin mil sept cent quatre-vingt-dix. — Signé : Rolland. »

Et le premier souci du recteur maire de Languengar et des braves gens qui l'entourent est de parer aux besoins de leur église.

« Le troisième jour de Juin mil sept cent quatre-vingt-dix, la municipalité de Languengar étant assemblée à la manière accoutumée, le maire a représenté que, pour l'usage décent du service divin, il manque des aubes, des nappes d'autel, un missel, deux processionnaires, un propre de Léon, et qu'il est nécessaire de faire raccommoder l'horloge, et requiert également qu'il soit fait une porte et une fenêtre au presbytère sur le côté septentrional. »

Et séance tenante, la municipalité décide à l'unanimité l'achat de quatre aubes, deux nappes d'autel, un missel, deux processionnaires, un propre de Léon et des cartes d'autel, et ordonne de raccommoder l'horloge.

Elle autorise aussi l'un de ses membres à toucher du sieur Brichet, à Lesneven, « les levées arréragées du constitut dû à la fabrique de cette paroisse par le clergé de France et de faire les réparations nécessaires au presbytère et d'y employer la somme qui lui sera confiée ».

Le 20 Juin, la municipalité, sur requête du procureur, décide « que le maître-autel soit réparé tout en neuf, ainsi que les crédences qui par vétusté sont tout pourries, et la table de communion », et elle autorise le procureur à abattre deux ou trois arbres du cimetière pour fournir le bois propre à cet objet.

Mais il y a autre besogne plus épineuse : c'est la levée de la capitation et autres impositions. La municipalité désigne comme « égailleurs » les gens « les

plus capables d'établir la juste proportion entre tous les contribuables ». Elle nomme aussi un garde-mesurier ou garde-champêtre qui sera reçu et assermenté par la municipalité.

Et nous arrivons au 14 Juillet 1790. Cette fête de la Fédération, qui souleva quelques difficultés à Saint-Pol et à Brest, se passa fort tranquillement à Languengar.

« Aujourd'hui quatorze Juillet mil sept cent quatre-vingt-dix, à l'heure de midi, nous maire et officiers municipaux soussignés de la paroisse de Languengar, d'après l'invitation à nous faite par la commune de Paris, avons rassemblé la commune de notre municipalité pour la cérémonie du pacte fédératif et de la sainte alliance qui se contracte, en ce jour mémorable, par tous les Français ; à laquelle cérémonie, après avoir chanté la sainte messe, nous avons promis par la prestation du serment civique, d'être fidèles à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout son pouvoir la Constitution sanctionnée par le Roi. La formule du serment a été lue à haute voix par le maire, qui a juré le premier et a reçu le serment que chaque officier municipal et le procureur de la commune, ensuite chaque membre de la commune de la municipalité, a prononcé devant le maire, et disant : Je le jure, et ont, les même jour, mois et an, les officiers municipaux signé, et avons terminé la cérémonie par le *Te Deum*. » — Signé : Rolland, maire ; Jean Le Beyon ; Y. Thomas ; Jean Queff ; D., procureur de la commune.

Et les soins de la municipalité se reportent aussitôt sur l'église : « Il convient qu'après avoir fait un autel neuf, on lui donne quelque teinture, — et l'on choisit sur-le-champ la couleur du marbre vert, — et que l'on fasse aussi un catafalque qui sera confié à François Lorléac'h, menuisier à Lesneven, qui a fait le maître-autel. »

Pour obéir aux décrets des 14 et 20 Avril 1790 et sur réquisition du procureur syndic du district de Lesneven, on fait « l'inventaire du mobilier, des titres et papiers dépendant du bien temporel de notre fabrique ».

Voici cet inventaire :

« ARTICLE 1^{er}.

» Nous avons trouvé : 1° cinq anciens ornements, un de chaque couleur, qui peuvent encore servir ;

» 2° Trois ornements propres pour les trois couleurs : rouge, blanc et vert ;

» 3° Une chape noire, une rouge, une verte, et deux blanches, déjà usées, mais qui serviront encore ;

» 4° Une chape neuve pour les trois couleurs, rouge, blanc et vert.

» ART. 2.

» Nous avons trouvé : 1° deux calices avec leurs patènes d'argent ;

» 2° Une croix d'argent et une de laiton ;

» 3° Un ciboire, un soleil, une custode, un encensoir, avec sa navette, le tout en argent ;

» 4° Deux burettes avec leurs cuvettes d'argent ;

» 5° Trois burettes avec la boîte pour les Saintes Huiles, et un petit ciboire pour la communion des malades, le tout aussi d'argent ;

» 6° Une coquille d'argent pour la cérémonie du baptême ;

» 7° Une image de la Sainte Patronne, en argent, où sont enfermées des reliques ;

» 8° Une petite croix d'argent, où sont enfermées les reliques de la Sainte Croix.

» ART. 3.

» Nous avons trouvé : 1° Un missel neuf, un autre ancien ;

» 2° Un rituel, deux processionnaires et un vespéral tout neuf ;

» 3° Les trois livres du lutrin, passablement bons pour durer encore longtemps.

» ART. 4.

» Nous avons trouvé : 1° Cinq aubes, autant d'amicts et de cordons, sept nappes d'autel ;

» 2° Deux paires de cartes d'autel neuves, et une autre paire déjà usée ;

» 3° Six chandeliers pour l'autel, et sept autres, tant bons que mauvais.

» ART. 5.

» Au Saint-Esprit (chapelle du Saint-Esprit), nous avons trouvé : 1° Un calice avec sa patène d'argent ;

» 2° Un ornement complet mais fort usé ;

» 3° Une aube avec son amict et son cordon ;

» 4° Un missel et quatre vieux chandeliers.

» Inventaire des titres relatifs à la propriété des biens immobiliers, revenus et rentes qui appartiennent à la fabrice de Languengar.

» ART. 1^{er}.

» Un rentier contenant le nombre de dix-huit articles.

» ART. 2.

» Au soutien de l'article 1^{er} du rentier concernant la propriété d'un parc (champ), *Parc-an-Ty-Coz*, et de deux autres parcs nommés *Corn-Jacq-Bihan*, et *Jacq-Bian*, près le bourg de Languengar, le nombre de neuf pièces de différentes dates.

» ART. 3.

» Au soutien des articles 2, 3 et 4 du rentier concernant les parcelles dans *Parc-ar-Pavé*, dans *Parc-Mesdu* et *Parc-Lost-Louarn*, deux baux à ferme des 31 Juillet 1775 et 27 Décembre 1785, date de l'inventaire.

— 188 —

» ART. 4.

» Au soutien de l'article 6 du rentier concernant une maison et dépendances au terroir de Pen-ar-Gosquer en Languengar, affermées à François Abily et à Paul Le Buguet le nombre de 6 pièces.

» ART. 5.

» Au soutien de l'article 8 du rentier concernant la propriété d'une montagne nommée Ménez-ar-Réas, de Parc-Tonguès et trois parcelles de terre dans Messiou-Huellah, au terroir de la Flèche, en Plouider, le nombre de 8 pièces.

» ART. 6.

» Au soutien de l'article 9 du rentier, relatif à la propriété des deux parcs nommés Parc-ar-Zantès, terroir près le bourg de Plouider, le nombre de 9 pièces.

» ART. 7.

» Au soutien de l'article 10 relatif à la propriété d'une maison et dépendances au terroir du Carpont en Plouider le nombre de 17 pièces.

» ART. 8.

» Au soutien de l'article 11 du rentier concernant une rente foncière de 13 livres 10 en argent et de deux poulets dus par Michel Arzur et femme sur leur lieu de Gourven en Plouider, le nombre de 4 pièces.

» ART. 9.

» Au soutien de l'article 12 du rentier concernant la propriété d'un parc nommé Coat-Tanguy et d'une garenne du même nom, au terroir de Coattanguy en Tréfléz, le nombre de 8 pièces.

» ART. 10.

» Au soutien de l'article 10 du rentier relatif à la

— 189 —

propriété de Parc-Pella au village de Rababuan en la paroisse de Goulven, le nombre de 8 pièces.

» ART. 11.

» Au soutien de l'article 14 du rentier concernant la propriété d'une parcelle de terre au terroir de Tré-gueiller en Plounéour-Trez, un bail du 10 Décembre 1785.

» ART. 12.

» Au soutien de l'article 15 du rentier relatif à une rente foncière constituée et annuelle de trente-neuf livres due par le sieur Duplessix-Bergott, de Lesneven, au nombre de 4 pièces.

» ART. 13.

» Au soutien de l'art. 16 du rentier concernant une rente foncière et annuelle de dix livres, léguée par testament du 13 Avril 1749 par Marguerite Cadour, épouse de Jean Grall, de Rodalvez en Plouider, une pièce.

» ART. 14.

» Au soutien de l'art 17 du rentier relatif à une rente constituée et annuelle de vingt livres au capital de 300 livres, suivant contrat du 20 Septembre 1776, par le clergé de France, une pièce.

» ART. 15.

» Au soutien de l'art. 18 du rentier concernant la rente constituée et annuelle de 39 livres 5 dus par le sieur Nouvel, suivant contrat du 26 Janvier 1787, au nombre de 16 pièces, et un parc nommé Parc-ar-Guevel au terroir de Lesgall, paroisse de Ploudaniel.

» ART. 16.

» Les aveux et déclarations relatifs à la propriété des biens mentionnés au présent inventaire et de différentes dates, au nombre de 44 pièces.

» ART. 17.

» Au soutien de la propriété du presbytère de Languengar, un aveu fourni au Roi, le 9 Juin 1726. — Le présent inventaire fait et conclu les dits jour, mois et an, et avons signé :

» ROLLAND, *maire* ;
Y. THOMAS ; Jean LE BEYOU. »

Le 1^{er} Octobre 1790, assemblée extraordinaire : visite de MM. Le Jeannic et Le Bras, administrateurs du district de Lesneven, qui remettent sur le bureau une instruction concernant les fonctions des municipaux.

Le 4 Octobre, c'est le Conseil général de la commune de Languengar qui se réunit pour entendre son maire lui déclarer : « Vous n'ignorez pas, Messieurs, qu'il est parvenu à votre connaissance la circulation d'une lettre de la part de Monsieur Le Guen, député à l'Assemblée nationale, pour engager toutes les municipalités du district de Lesneven, à demander la réunion de ce district à celui de Landerneau. Nous ne pouvons, Messieurs, que désapprouver la disposition de cette lettre, car l'intérêt commun des municipalités de campagne, dans la circonstance des choses présentes, semble plutôt exiger la proximité de leur district que son éloignement pour plusieurs raisons, mais surtout pour le versement des deniers publics. »

Et sur-le-champ, le Conseil général arrête « de faire parvenir ses vœux, par l'intermédiaire de Messieurs les Administrateurs du district de Lesneven, à Messieurs les Administrateurs du district tel que l'Assemblée nationale l'a établi ».

Le 5 Octobre, pour se conformer aux décrets de l'Assemblée nationale des 14 et 20 Avril 1790, art. 9, le recteur de Languengar communique à la municipalité le compte du revenu de la cure en l'année présente 1790.

« Le revenu provenant de la dîme et prémices de la cure, sur le pied du prix courant du marché de Lesneven, a été estimé monter à.....	318 l. 10
» Vu ensuite les frais d'exploitation qui montent à	49 10
» Total du revenu, les frais déduits, cy..	<u>269 l. 00</u>
» Procédant à l'examen du même compte, ils ont trouvé une donnée de 66 l. 14 provenant du tiers de la rente de l'église.	66 l. 14
» Vu ensuite les charges qu'il a à acquitter, qui sont :	
1 ^o Le loyer du presbytère.....	24
2 ^o Une imposition au rôle du supplément pour les dix derniers mois de l'année 1789	3
» Une autre imposition au rôle de capitation de l'année 1790	6
» Total des charges.....	<u>33</u>
» Le revenu de la cure, les frais d'exploitation déduits	269 l. 00
» Le tiers de la rente de l'église.....	66 14
» Total de tout le revenu.....	<u>335 l. 14</u>
» Les charges à déduire, cy.....	33 l. 00
» Total du revenu net, cy.....	<u>302 l. 14</u>
» Lequel compte, fait et conclu, ils ont délivré en double à Monsieur le Recteur, pour être vérifié et appuré par les assemblées administratives, ou leurs directoires, et ont les officiers municipaux signé. »	
Au 14 Novembre, nous avons une délibération absolument opposée à celle du 4 Octobre. Quelles influences ont agi ? — Nous l'ignorons. Il faut noter toutefois	

que le recteur-maire n'est pas là et ne signe pas. C'est le procureur de la Commune, Jean Queff, qui, en déposant les lettres de M. Le Guen, député à l'Assemblée nationale, a dit : « Messieurs, étant placés à la tête de la Commune, notre devoir est de veiller à son intérêt, or, nous ne pouvons mieux remplir ce devoir, qu'en déférant à l'avis que Monsieur Le Guen a bien voulu nous donner dans ses lettres des 6, 10 Octobre et 3 Novembre présent mois, cet avis tend, comme vous le verrez par la lecture de ces lettres, à nous faire réclamer contre le grand nombre de districts et de tribunaux, établis dans notre département, l'autant que leur entretien ne peut manquer que d'être trop onéreux au peuple, ainsi je requiers l'Assemblée de prendre cet objet en considération, et de délibérer en conséquence.

» L'Assemblée, ouï le procureur de la commune, arrête qu'il sera incessamment écrit à Monsieur Le Guen pour le remercier de la part qu'il veut bien prendre dans l'intérêt du peuple. Elle reconnaît bien, par la lecture de ses lettres, que l'entretien de tant de districts et de tribunaux doit causer au peuple une contribution au delà de sa force. Ainsi elle déclare que son vœu est qu'ils soient réduits au moindre nombre possible.

» Et ont les membres composant le Conseil général de la commune signé, à l'exception de Jacques Thomas et Claude Quitteur, qui ont déclaré ne savoir signer. »

En vertu de la loi, les officiers municipaux et les notables doivent être renouvelés par moitié chaque année, c'est pourquoi les citoyens actifs sont réunis à la sacristie de Languengar, le 14 Novembre 1790, le dimanche d'après la Saint-Martin.

Ils sont 20 citoyens actifs et parmi eux l'on en trouve 6 qui sont dans les conditions voulues pour être éligibles.

« L'assemblée ainsi constituée, avant de procéder à l'élection d'un président et d'un secrétaire, M. Rolland, recteur et maire, a représenté à l'assemblée que, par la proclamation du Roi du 24 Août 1790, sur les décrets de l'assemblée nationale, pour la Constitution civile du Clergé, titre 4, art. 6, sa fonction est déclarée incompatible avec celle de maire, qu'ainsi il fait sa démission entre ses mains, et après avoir complimenté l'assemblée sur le choix qu'elle avait fait de lui pour cette fonction sans aucun mérite de sa part, il a pris place parmi les membres de l'assemblée.

» Ensuite, voulant procéder à l'élection, par le moyen de scrutin, d'un président, et d'un secrétaire, toute l'assemblée a crié d'une voix unanime qu'il était inutile de recourir au scrutin, qu'elle n'eut nommé d'autres pour être président que M. Rolland, recteur, et pour secrétaire que Jean Queff, procureur de la commune, ainsi M. le Recteur est devenu président de l'Assemblée, et M. le procureur de la commune secrétaire.

» Après quoi le président a prêté serment de maintenir de tout son pouvoir la Constitution du Royaume autant qu'elle s'accorderait avec la loi de Dieu et de l'Eglise, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de choisir en leur âme et conscience les plus dignes de la confiance publique, et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront leur être confiées. Le secrétaire a fait le même serment, l'un et l'autre en présence de l'assemblée. Ensuite, les membres de l'assemblée ont individuellement fait le même serment entre les mains du président en disant : « Je le jure ». On a ensuite procédé par la voie du scrutin, à la nomination des trois scrutateurs, et ceux qui ont recueilli plus de voix, sont les dits Thomas, Meulouet et Queffeur qui, par conséquent, ont continué cette fonction.

» Procédant ensuite à l'élection d'un maire, par

scrutin individuel, et les voix recueillies, vérification faite des billets, Jean Prigent, cultivateur, a réuni onze voix, et ayant par conséquent la pluralité absolue des suffrages, il a été proclamé maire.

» Passant ensuite à la nomination d'un officier municipal, et le dépouillement du scrutin fait, Yves le Broch a réuni le nombre de treize voix, Jean Péron six et Paul le Borgne une, ainsi Yves le Broch a été proclamé officier municipal dans la place de Yves Thomas.

» Pour compléter le nombre des membres du conseil général, comme il ne restait plus que trois qui eussent les qualités nécessaires pour pouvoir y entrer, savoir Jean Péron, Hervé le Bouch et Paul le Borgne, Guillaume Roudault étant le gendre d'Yves Meulouet, qui était déjà du nombre des notables, les dit Jean Péron, Hervé le Bouch et Paul le Borgne ont été nommés pour devenir membres du conseil général dans la place de Jean Prigent, Jean Le Gall et Jean Roumier, morts, qui l'étaient auparavant.

» Après quoi, le corps municipal et le conseil général ainsi constitué, le maire, les officiers municipaux et les membres du conseil général ont chacun séparément et devant la commune, prêté le serment de maintenir de tout leur pouvoir, la Constitution du royaume autant qu'elle s'accorderait avec la loi de Dieu et celle de l'Eglise, d'être fidèles à la nation, à la loi, et au roi, et de remplir fidèlement leurs fonctions, et avons signé à l'exception de Jacques Thomas, de Claude Queffeur, Goulven Abiven et Michel Bergot et qui ont déclaré ne savoir signer. »

Et tous signent, la plupart traçant péniblement des majuscules. A partir de ce jour, M. Rolland ne signe plus au registre des délibérations, il cesse, pour un temps, de rédiger les procès-verbaux, et c'est le procureur Jean Queff qui prend la plume à sa place, mais

avec quelle orthographe fantaisiste ! Nous en donnons quelques spécimens :

« Ce jour tres mars 1791 après avoir été avertit personnellement huit jour avant par le sieur Regteur de notre paroisse Languengar pour nommer des Commisere pour le rolle fonciere suivans decret et instruction de lassemble nationale du 20, 22 et 23 novembre 1790 nous avons nomme et nous nommon pour commissere jean peron munié de Lansilin, jean le galle le jeune idem terroire guillomme Roudot item terroire jaque simmoun petit Lensilin jaque grall de trangurun pole Bagnet de penarcosquer ce dit sis commissere se trouveron le jour quil leur sera indiquée pour arpentage, mesurage et evaluâtion de bien font En foi de quoi nous signon jaque thomma et glode queffes qui sont notre conseille generale de commune pole Borgne malade ne savoir signer.

Leur grosse préoccupation sera la question des impôts, en établir l'assiette et en faire la perception.

Au décret qui leur dit de diviser, dans ce but, la paroisse en sections, ils répondent : « étant donnée la connaissance que nous avons de la « consistance » (étendue) du territoire de notre paroisse nous l'avons divisé en une seule section et encore elle ne sera pas grande ! » Et ils donnent la délimitation de la paroisse et de la section : « Au levant, l'eau relevant de Lescoët et coulant par la prairie jusqu'au moulin de Lansilin ; au nord, l'eau coulant depuis le dit Lansilin jusqu'à ce qu'elle se trouve avec l'eau revenant du moulin de Traongurun jusqu'à une prairie nommée Prat-ar-Roué ; au couchant depuis le dit Prat ar Roué jusqu'au premier bout d'une prairie appartenant au fermier de Traongurun, puis passant par le fossé de Parc an dour et traversant le chemin montant dans Parc ar Feunteun, puis dans Parc ar Vengleus et au nord du dit fossé se trouve le village de Pen ar

Valy, — et ledit levant, nord et couchant donnant tout sur la paroisse de Plouider ; au midi, la venelle dudit Pen ar Valy venant jusqu'à la fontaine et le pont de Ste Honoré et ensuite l'eau coulant jusqu'au moulin de Kergoniou et de là le chemin allant à Plouescat jusqu'au vivier de Lescoët. »

Le 26 Juin 1791, ordre est donné d'enlever les armoiries « tant des vitrages que des pierres ».

Le 14 Juillet 1791 se passe fort paisiblement à Languengar : « Ce jour quatorze juillet 1791, nous officier municipaux nous avons assisté monsieur notre Curée qu'il a célébré la sainte messe après laquelle nous prêté le serment civique conformément aux décret de l'assemblée nationale qu'il l'ordonne annuellement à pareille jour pour la confédération générale du Royaume à laquelle cérémonie ont assisté les sous-ignés. »

Au 7 Août, c'est le recteur qui reprend la plume et rédige la délibération, sans doute parce qu'il s'agit des dépenses faites pour l'église et le presbytère et qu'il fallait mettre à jour les comptes qui, pour ces braves gens, étaient un peu compliqués.

Le 13 Novembre 1791, arrivent de nouveau les élections, et les citoyens actifs de Languengar sont réunis à la sacristie pour élire de nouveaux officiers municipaux et de nouveaux notables. Le Recteur est là et rédige le procès-verbal, mais ne fait aucune mention de lui-même. On nomme le président, le secrétaire et les scrutateurs de l'assemblée. « Cela étant fait, le président a prêté le serment de maintenir de tout son pouvoir, en tout ce qui concerne le civil, la Constitution du Royaume. » Secrétaire et scrutateurs en font autant. Puis Jean Prigent, cultivateur, réélu maire, procureur et officiers municipaux élus, font de nouveau le serment de maintenir la Constitution, mais toujours avec la restriction : « *En tout ce qui concerne le civil* ». Et ils signent.

Le 27 Novembre 1791, la municipalité délibère « d'ôter du coffre-fort la somme de 93 livres et de les livrer aux mains de Jean Queff, procureur, pour payer les ornements, chappes, chasubles, dalmatiques et autres effets achetés des Récollets de Lesneven. » — Nous voyons, en effet, au registre des délibérations de la municipalité de Lesneven, qu'au 27 Octobre 1791 on a nommé une commission pour vendre le mobilier des Récollets.

Ainsi, à la veille de disparaître, la pauvre paroisse de Languengar s'enrichit aux dépens de ceux qui sont dépouillés avant elle.

En Décembre 1791, et en Janvier 1792, il est question du rôle des contributions foncières et mobilières à établir. L'enthousiasme n'est pas grand puisque le procureur de la commune écrit au 8 Janvier 1792 : « La municipalité ne veut rien délibérer... Je leur ai dit : « Songez bien que vous avez à faire ce rôle pour » dimanche prochain. » Et ce dit jour rendu, personne n'est venu autour de notre greffe municipal et *conséquemment je suis resté seul* » (sic).

Les remontrances viennent de Lesneven, et on finit par charger le procureur de faire la recette de ces contributions moyennant salaire.

En Juin, voici qu'un Aballéa, juge de paix, demande une maison pour son bureau et une autre pour la police correctionnelle. Et l'on délibère de demander à MM. les administrateurs du Directoire de Lesneven, « chef-lieu de notre canton », de céder un « portique » de l'audience ou quelque chambre à côté, tant pour le bureau que pour la maison demandés.

Le 7 Août 1792 et « *an quatre de la liberté*, M. Queff, procureur de la commune, présente une lettre dont il se chargea hier à Lesneven et adressée à la paroisse. Cette lettre dit que pour parfaire le paiement du rôle des dons patriotiques, le collecteur doit dix-huit livres, sans quoi il aurait des frais à son compte par-

ticulier... Sur ce chef, le procureur requiert que l'assemblée prenne un parti pour savoir si cette réclamation est fondée, car, autant qu'il s'en rappelle, il croit que toutes les déclarations patriotiques de la paroisse ont été satisfaites ; d'ailleurs, la vérification qui peut se faire au directoire du district peut prouver le fait. »

L'assemblée immédiatement arrête que le collecteur du rôle de la contribution patriotique, qui est Paul Le Borgne, se rendra au directoire du district pour vérifier si cette somme de 18 livres reste encore due, car l'assemblée se rappelle que cette même somme fait le troisième terme de la soumission du sieur Rolland, recteur, sur les paiements duquel on a retenu cette même somme, et l'assemblée nomme le sieur Queff pour seconder le dit collecteur.

Nous rencontrons ici encore le nom de M. Rolland, recteur, Etait-il encore là ? — Il est très probable que non, car un décret du Département, édicté le 1^{er} Juillet de cette année 1792, ordonnait à tous les prêtres qui n'avaient pas fait le serment de quitter immédiatement leurs paroisses et s'en tenir éloignés d'au moins quatre lieues. — M. Rolland était originaire de Plourin ; il s'était sans doute retiré dans sa paroisse natale et c'est de là que, pour obéir à une nouvelle loi de proscription, il partit pour l'exil : il s'embarqua à Roscoff pour l'Angleterre, le 3 Octobre 1792.

Dans cette même séance du 7 Août, « observe également le sieur Queff, que hier, à Lesneven, il apprit que des commissaires, aux termes de la loi, doivent descendre sur la paroisse pour fermer les portes de notre église comme étant dans la classe de celles supprimées ; en conséquence, il pense qu'il serait bon de faire un état de la situation des biens et dettes de notre église pour faciliter l'opération de Messieurs les commissaires. »

Cette mesure odieuse se préparait depuis longtemps.

En vertu de la Constitution civile du Clergé, en effet, l'administration civile s'arrogeait le droit de modifier la circonscription des paroisses et d'en supprimer, sans recourir en aucune façon à l'autorité religieuse.

La loi du 12 Septembre 1791 avait fixé les nouvelles délimitations paroissiales. Cette loi, adoptant le projet présenté par les administrateurs du district de Lesneven, supprimait, dans ce district, un grand nombre de chapelles et de paroisses et en particulier Languengar qui était rattaché à Lesneven.

Outre Languengar, la paroisse de Lesneven englobait encore Trégarantec, Guicquelleau ou Le Folgoët et Kernouès.

La municipalité de Languengar décide donc de « faire sur le champ un état précis des biens et dettes de l'église de Sainte-Honoré ; un double sera présenté à MM. les Commissaires qui descendront pour annoncer absolument que la circonscription des paroisses sera réalisée, et un double restera aux mains de Jean Queff, Jean Beyou, Jean Prigent et Yves Broc'h qu'ils nomment pour se tenir prêts pour la réception de ces Messieurs ; et pour à quoi parvenir, ouverture a été faite sur le champ de toutes les armoires et coffres-forts et tronc, et le dit état fini, il résulte que tous les ornements, meubles, effets, linge, cloches, dettes, argent trouvé dans le coffre-fort qui est la somme de quarante-deux livres quatorze sols et six deniers et absolument ce qui appartient à l'église de Languengar et à la Chapelle du Saint-Esprit, a été détaillé dans ledit état ». — On ne donne pas le détail de cet inventaire qui ne devait guère différer de celui que nous avons lu plus haut.

Mais voici que quatre jours plus tard, le 11 Août 1792, arrive à Languengar un commissaire extraordinaire du département. Il est envoyé pour contrôler l'administration des Directeurs du District, et les

questions qu'il pose le prouvent surabondamment. C'est lui-même qui écrit : « Du onze Août mil sept cent quatre vingt douze l'an quatre de la liberté — séance présidée par M. le Maire où étaient Yves Broc'h, Jean Péron, officiers municipaux, Hervé Le Bourc'h, Jacques Grall, Jean Beyou, notables, absents Jean Le Gall ancien, Guillaume Roudaut et Paul Le Borgne, notables, — présent M. le Procureur de la commune.

» S'est présenté Paul-Louis-Marie Testard, commissaire extraordinaire du Département du Finistère, lequel nous a présenté ses pouvoirs et nous a en conséquence posé les questions suivantes :

» 1° Si la loi du 20 Juillet relative à la police municipale et au maintien de l'ordre public a été exécutée dans notre municipalité.

» 2° Si la liste des biens des émigrés y est écrite et envoyée au district.

» 3° Si la loi du 8 Juillet dernier qui fixe les mesures à prendre lorsque la Patrie est en danger reçoit son exécution.

» 4° Si conformément à l'article 2 de cette loi les Conseils généraux des communes se tiennent en surveillance permanente, s'il y a toujours dans la maison commune un bureau municipal en activité, nous observant que dans la circonstance présente nous devons à notre pays et à notre patrie et nous nous devons à nous-mêmes des secours moraux et physiques.

» 5° Si lors du remplacement de notre municipalité à la Saint-Martin dernière les président, secrétaire et votants de cette assemblée ont prêté le serment requis.

» 6° S'il y a sur le registre un acte qui constate l'installation des maire, officiers municipaux et notables élus.

» 7° Si copie des procès verbaux de ces réélections et installations a été remise au District.

» 8° S'il y a dans notre municipalité un registre d'inscription pour les gardes nationales et si les offi-

ciers municipaux et notables y étaient inscrits avant leur entrée dans leurs places.

» 9° Si les trésoriers et les fabriques tant de l'église que des chapelles ont soldé et rendu leurs comptes, et les reliquats versés aux coffres-forts.

10° Si les rôles des contributions foncière et mobilière sont en recouvrement et rendus exécutoires.

» 11° Si la contribution patriotique est recouvrée.

» 12° Si tous ceux qui doivent des patentes ont fait leur soumission et les ont payées.

» 13° Combien il y a dans notre municipalité d'églises et chapelles supprimées aux termes de la Circonscription ; si elles sont fermées ; si les inventaires des effets, ornements et argenterie y sont faits, et envoyés au District, ordonnant sur le champ si cet objet n'est pas rempli, qu'il le soit sous quarante-huit heures au plus tard.

» 14° Le dit Testard en sa deuxième qualité a requis une liste exacte des cy-devant gentilshommes absents ou émigrés et de plus la note des fermes qui leur appartiennent.

» Nous enjoint le dit Testard de lui remettre dans la semaine une liste de tous les concitoyens en général depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 50, d'inviter par une publication authentique tous ces derniers à se rendre demain en huit au chef-lieu du canton, une heure après-midi ; nous enjoint enfin le dit Testard de prendre des délibérations et répondre à ces questions et demandes ci-dessus sous huit jours et a signé,

P. TESTARD fils,

Commissaire extraordinaire du Département. »

(A suivre.)

UN ÉVÊQUE BRETON

M^{gr} Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

M^{gr} de Léséleuc pensa à demander à son ancien élève de Plougouven, M. Le Saout, aumônier de Marine, de renoncer à ses longues campagnes de mer, et de l'accompagner. Mais M. Le Saout aimait cet apostolat du marin, auquel il avait donné son cœur : les commandants de vaisseaux appréciaient son zèle et son action sur leurs équipages, et avaient obtenu pour lui la croix de la Légion d'honneur. Au retour de ses courses lointaines, il viendrait jouir d'un repos bien gagné près de son ancien recteur, mais pour reprendre la mer au premier appel de ses chefs. Le prélat comprit cette vocation qu'il avait jusque-là favorisée, et il n'insista pas.

Il tourna son désir d'un compagnon de Bretagne vers le fils d'une famille amie, très honorée pour ses sentiments profondément religieux et ses larges aumônes. M. l'abbé Rossi, avait suivi à Rome les cours de l'Université grégorienne, et à son retour sollicita une place de vicaire dans une paroisse rurale, Loctudy, pour acquérir la connaissance de la langue bretonne. M^{gr} de Léséleuc fit des ouvertures à M. et Mme Rossi, les priant de faire connaître son désir à leur fils et de consentir à le lui accorder. L'abbé hésita longtemps, demanda conseil à M^{gr} Nouvel, et pria Dieu de lui indi-

quer la voie à suivre, puis, cédant aux instances de sa mère, qui l'aurait vu avec peine s'éloigner, il fit connaître à M^{gr} de Léséleuc, par une lettre du 29 Septembre 1872, sa résolution de rester en Bretagne. Pour un temps, le prélat se résigna à se passer d'un compagnon breton.

Le lundi 23 Décembre 1872 fut célébré le Consistoire, dans lequel le Souverain Pontife, en présence des Cardinaux de la Cour romaine, préconisa Evêque d'Autun M^{gr} Léopold-René de Léséleuc de Kerouara, chanoine et vicaire général de M^{gr} l'Evêque de Quimper, docteur *in utroque jure*. Ce jour-là aussi fut faite pour lui la demande du sacré *pallium*.

Le 29 Décembre, Son Eminence le Cardinal Antonelli conférait solennellement le *pallium* à l'Evêque élu d'Autun, par l'entremise de M^{gr} Bianchi, clerc national de Saint-Louis des Français, procureur de M^{gr} de Léséleuc.

M^{gr} de Léséleuc demanda à Son Eminence le Cardinal de Bonnechose, archevêque de Rouen, de venir à Quimper lui conférer la consécration épiscopale. Le Primat de Normandie, malgré son âge (74 ans) et la saison, accepta avec empressement cette mission. Ce fut le couronnement de l'amitié qui, depuis plus de 40 ans, les unissait à travers les circonstances si changeantes de leur vie.

Les prélats qui l'assistèrent furent M^{gr} Bécél, évêque de Vannes, le grand dévot à Sainte Anne d'Auray (la patronne des Bretons avait vu, dans son sanctuaire vénéré, Léopold de Léséleuc faire sa première communion), et M^{gr} Nouvel, évêque de Quimper, heureux de présenter à l'onction des pontifes son diocésain et vicaire général.

L'Evêque élu d'Autun, pour préparer son âme à la grâce de la plénitude du sacerdoce, alla se recueillir dans la retraite, à la maison Saint-Joseph, résidence des Pères Jésuites à Quimper. Les fils de Saint Ignace

l'avaient mené pour la première fois à la table sainte ; à eux il avait confié sa formation théologique à Rome ; maintenant, ils vont le conduire à son sacre. Bientôt, ils seront ses auxiliaires dans l'organisation et la direction des pèlerinages à Paray-le-Monial. En retour, il comblera leurs vœux, en les introduisant dans son diocèse, en autorisant la résurrection de la résidence qu'avait sanctifiée le Bienheureux de la Colombière, par la mission qu'il reçut de Dieu auprès de sainte Marguerite-Marie.

Cette retraite du sacre fut marquée par une pesée plus lourde de la couronne d'épines, dont nous avons parlé. Le divin Maître voulut que sa couronne de souffrance précédât sur la tête de son pontife la mitre épiscopale. On se rendit compte plus tard que cette aggravation de son mal ordinaire était un retour du mal qui l'avait saisi quelque temps auparavant, au sortir de chez son ami M. de Chabre. Il en restait quelque trace à la cérémonie et l'on remarqua que le prélat penchait un peu de côté.

Le 16 Février 1873, dimanche de la Sexagésime, la cathédrale de Saint-Corentin, à qui le zèle intelligent de Mgr Sergent avait redonné son incomparable parure de granit, rehaussée par les ors, les émaux, les onyx de ses autels, offrait un cadre de splendeur à la cérémonie du sacre, la première, semble-t-il, à travers ses six cents ans d'existence. La nef, les bas-côtés, les pourtours du chœur, les autels latéraux, les fidèles accourus en foules de toutes les paroisses du diocèse avaient tout rempli. A la porte du chœur, du côté où se dressait l'autel qui allait servir à son fils, assisté par les Evêques de Vannes et de Quimper, on avait ménagé un fauteuil pour Mme de Léséleuc, entourée de ses enfants et petits-enfants, qui formaient à ses quatre-vingt ans une brillante couronne, et elle pourrait suivre le déploiement des cérémonies qui allaient élever son fils à la plénitude du sacerdoce.

Une procession de quatre cents chanoines, curés, recteurs, d'autres dignitaires ecclésiastiques, et séminaristes, conduisit les évêques à l'autel du Saint-Sacrement, puis au chœur, où la pourpre du cardinal se détachait en splendeur sur l'or éclatant de l'autel. Aux stalles, le Chapitre avait mis à l'honneur les délégués envoyés par Autun au sacre de l'Evêque ; M. le chanoine Bezonquet, doyen du Chapitre, avec un autre chanoine titulaire, M. de La Roque, ancien vicaire général, et M. de Valence de la Ménardière, curé de Saint-Romain.

Les cérémonies de la Consécration d'un évêque sont les plus émouvantes de la sainte liturgie. Elles débudent par un dialogue serré entre le prélat qui consacre et celui qu'il va introduire parmi les chefs de l'Eglise. Il faut qu'il passe un examen détaillé, et qu'il fasse des promesses solennelles, sur les mystères de la foi et les grandes responsabilités du service des âmes et de l'Eglise. Tous les fidèles recueillis suivaient ce dialogue, auquel les énergiques réponses de Mgr de Léséleuc donnaient une expression qui faisait vibrer toutes les âmes. Voilà le futur évêque prosterné devant l'autel et le chant si émouvant des *Litanies*, puis le *Veni Creator*, et les onctions, puis la messe des deux célébrants ensemble, et la communion du consacré sous les deux espèces. Enfin, quand le consacré a reçu la mitre et la crosse, il descend à travers l'immense assistance, répandant sur tous sa première bénédiction. Mais avant de sortir du chœur, le voilà qui se dirige vers sa mère, lève la main qui tremble, et enveloppe dans son grand signe de croix celle qu'il aime désormais d'un amour plus puissant sur le cœur de Dieu.

Les rites sacrés se terminent par les trois genuflexions que fait le nouvel évêque, portant la mitre et la crosse, devant le cardinal qui l'a consacré, et chantant trois fois le souhait de sa gratitude : *Ad multos*

annos ! La procession du clergé, conduisant les Evêques et le Cardinal, traverse les rangs pressés des fidèles, se déploie sur le parvis, au son de toutes les cloches, et, dans la cour de l'évêché, remplie de fidèles, s'achève par la bénédiction solennelle des quatre prélats ensemble.

Les vêpres attirèrent l'affluence du matin, pour entendre le discours du cardinal de Bonnechose. Son Eminence, avec une éloquence qui, dès les premières paroles, captive tous les cœurs, nous fait adorer les vues de la Providence sur l'évêque à qui ce matin elle a communiqué l'onction des Pontifes. Dieu l'a appelé du barreau, où sa parole très remarquée n'aurait été qu'au service des causes terrestres, pour l'attacher au service des âmes. Pour cela, il le dirige vers Rome, où il puisera la science du ciel, il le met en contact avec Pie IX, qui selon sa propre expression « n'oublie ni un nom, ni un acte, ni un visage », et qui, lorsque le prêtre breton a imité le zèle des missionnaires de Bretagne, le choisira au moment opportun, pour l'envoyer au diocèse de Marguerite-Marie. Et l'orateur s'écria : « Ah ! Monseigneur, la foi de l'Eglise d'Autun, au contact de la foi de Bretagne, sera encore plus vivante et féconde en fruits de bénédiction pour consoler et réjouir votre cœur ». Le Cardinal s'adresse alors aux fidèles, et il leur explique que Jésus-Christ a fondé son église sur Pierre, que continue le Pape, et sur les apôtres qui sont perpétués par les évêques ; que la sainte hiérarchie assure l'unité de la foi, conserve et fait épanouir la sainteté par la prédication et les sacrements, étend le règne de Jésus-Christ par la catholicité, et que l'apostolicité assure l'adhérence avec Rome et le Souverain Pontife. Cette belle instruction du prince de l'Eglise, suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement, donnée par le Nouvel Evêque, couronne dignement la fête.

Mais Mgr l'Evêque de Quimper a fixé à ce jour l'ins-

tallation du Conseil diocésain des Conférences de Saint-Vincent de Paul. Les conférences du diocèse y avaient envoyé des délégués et, parmi eux, le président de la Conférence de Quimperlé, M. Théodore Hersart de la Villemarqué, heureux de représenter au sacre de son ami le Cercle Breton de Paris de 1835-1842.

Mgr Nouvel réunit cette élite d'une cinquantaine de membres dans sa salle synodale, et il invita à la présider Son Eminence le Cardinal de Bonnechose, entouré de Monseigneur Bécél et de Mgr de Léséleuc.

M. Perroy, directeur des Constructions navales à Brest, était à la fois président du Conseil diocésain et président d'une des conférences de Brest. Ce fut lui qui présenta, au nom de tous, les hommages au Cardinal et aux Evêques. Il s'acquitta de cette mission avec une éloquence chaleureuse et une rare distinction. Puis, s'adressant à Mgr de Léséleuc, saluant en lui un choix spécial de Pie IX, le prenant à la Bretagne en faveur de l'Eglise d'Autun, il se déclare avec fierté fils d'adoption de la Bretagne, mais sans diminuer en rien son amour pour le diocèse d'Autun dont il est fils par la naissance. Il proclame que sa foi et son amour de l'Eglise, il les a puisés au Petit Séminaire de Semur-en-Brionnais, et rappelle qu'alors c'était encore un Breton qui était évêque d'Autun, lequel a laissé dans tout le diocèse une mémoire vénérée, Mgr d'Héricourt.

Le Cardinal répondit en marquant combien l'Eglise est fière de trouver à la tête de ses œuvres des chrétiens solides et zélés, qui sont aussi les meilleurs serviteurs de leur pays.

Mgr de Léséleuc à son tour se lève. Les paroles si cordiales que M. Perroy lui a adressées ont soulevé dans son cœur les sentiments qu'il y refoulait. Ils débordent maintenant avec impétuosité. L'amour de la Bretagne, les charmes du foyer maternel, le contact si chaud avec les âmes des foules, que la langue si expres-

sive du pays rendait plus intime et plus pénétrant, la rupture avec ce passé où son âme délicieusement s'était plongée, tout cela déborde à flots tumultueux qu'il ne peut plus contenir, s'exprime dans un langage d'une énergie poignante, les mots font vibrer les cœurs des auditeurs, et chaque phrase s'achève en sanglot. Tous pleurent avec lui.

Mais il se ressaisit, et le tumulte intérieur s'apaise. La douleur a trempé son âme pour la rendre capable de tout sacrifier à l'amour de l'Eglise d'Autun qu'il a épousée et du peuple dont il est devenu le Père. Et c'est par des paroles sereines et par le sourire que s'achève sa causerie.

La blessure du cœur, nous savons que bientôt il l'unira à la blessure divine qui s'est révélée avec tous ses trésors à Paray-le-Monial, et, quand il aura présenté les foules priantes au sanctuaire de l'apparition à Marguerite-Marie, il pourra dire aussi qu'il aura rempli sa mission providentielle : *consummatum est !* et en Décembre prochain, le seize, comme aujourd'hui, sa tête se penchera dans la mort : *et inclinato capite, emisit spiritum.*

Mgr de Léséleuc avait fixé au dimanche de la Quinquagésime son entrée dans sa ville épiscopale et sa cathédrale. Ce fut ce jour-là même que, dans toutes les chaires du diocèse, le clergé donna lecture du mandement du nouvel Evêque. Nous avons déjà reproduit deux passages importants de cette lettre pastorale, ayant trait à la mère du prélat et à Pie IX. Nous en présentons ici une vue d'ensemble et des extraits caractéristiques.

La lettre débute par l'appel de Dieu à Isaïe et sa réponse : « *Et audivi vocem Domini dicentis : Quem mittam ? Et quis ibit nobis ? Et dixi : Ecce ego, mille me. (Isaï. vi, 8.)* »

« Et j'entendis la voix du Seigneur qui disais : Qui enverrai-je ? Et qui marchera à notre parole ? Et je dis : Me voici, envoyez-moi. »

Et l'évêque ajoute : « Nous ne pouvons choisir une autre formule à l'heure où, pour la première fois, nous tendons vers vous des mains désormais vouées à votre service. Ces mots nous semblent, en ce moment, les seuls qui puissent vous montrer l'origine et la nature du lien qui se forme entre nos âmes, et jeter sur notre visage une assez vive lumière pour que l'étranger de la veille soit reconnu par vous comme un membre à jamais consacré de votre famille. Oui, N. T. C. F., Dieu l'a voulu ; et c'est pourquoi nous avons courbé nos épaules sous un fardeau que toutes les voix apostoliques ont, depuis dix-huit siècles, proclamé redoutable, et dont les hommes et les choses de notre temps semblent, il faut le dire, aggraver chaque jour la pesanteur. Dieu l'a voulu ; et c'est pourquoi, lorsqu'il nous fut dit, il y a quelques mois, comme autrefois au Père des croyants : « Sors de ton pays, et de ta famille, et de ta maison, et va au pays que je te montrerai », nous nous sommes prosterné, au lieu de nous enfuir. Dieu le veut, et c'est pourquoi nous voici, N. T. C. F., vôtre par l'esprit et par le cœur, vôtre pour vous servir et pour vous aimer, vôtre pour le temps et pour l'éternité ».

Dans la seconde partie de la lettre, il prend pour lui la parole de Mgr Pie : « Evêque, rien que cela, mais tout cela. » Tout cela, c'est-à-dire : nous travaillerons de toutes nos forces à établir, et rétablir le règne de Jésus-Christ sur les âmes, sur les familles, sur les six cent mille baptisés que nous sommes chargés de conduire au ciel, sur la France si pleine encore de ressources chrétiennes, et que l'Eglise catholique aime toujours d'un si maternel amour. Tout cela, c'est-à-dire : nous aimerons l'Eglise, dans son Chef visible pour lui obéir comme à Dieu même ; dans ses membres, pour travailler avec eux et nous dévouer à eux sans réserve ; dans sa doctrine, pour la faire reconnaître en tout lieu comme la vérité enseignée de Dieu

même ; dans sa morale pour guérir enfin tant de maladies séculaires plus envenimées que jamais ; dans sa discipline, pour rendre aux grands et aux petits la notion et l'amour de l'ordre, de la subordination, du respect, sans lesquels il ne saurait y avoir ni paix, ni bonheur. — Rien que cela. Ah ! N. T. C. F., cette tâche n'est-elle pas assez belle pour absorber toutes les pensées, tous les désirs, toutes les aspirations du plus noble cœur ? N'est-elle pas assez vaste pour remplir tout entière une vie d'Evêque, que dis-je, toutes les vies d'Evêques que Dieu appelle au même travail les uns après les autres ? Donc, nous voulons uniquement, et nous ne demandons pas à Dieu d'autre grâce, vous aider tous à connaître Dieu, Jésus-Christ et son Eglise ; vous aider tous à aimer Dieu, Jésus-Christ et son Eglise ; vous sauver tous, N. T. C. F., par le glorieux et fier service de Dieu, de Jésus-Christ et de son Eglise ».

Il a confiance. Regardant vers les origines et le passé, il rappelle le cardinal Pitra, autrefois professeur au Petit Séminaire : « Un des plus dignes fils de votre grande famille, donné par vos écoles à l'ordre ressuscité de Saint-Benoît et à la pourpre romaine, redisait naguère au monde ce que fut notre grand évêque, le martyr saint Léger ; ce sont nos annales liturgiques elles-mêmes qui ont gardé, et qui présentent avec un saint orgueil aux hommages de l'univers les noms de vos Andoche et de vos Symphorien. Non, la terre qui fut cultivée par de telles mains ne saurait être devenue stérile ; Dieu ne permettra pas qu'une semence si généreusement arrosée cesse de produire des fruits pour la vie éternelle. Nous espérons en vous, N. T. C. F., parce que vous êtes la descendance des saints : *Filii sanctorum*. »

Il a confiance aussi en regardant le présent. « Ah ! nous saluons avec un amour qui est déjà mêlé de reconnaissance ce vénérable Chapitre qui est dès au-

jourd'hui « notre gloire et notre couronne », qui sera notre force et notre meilleur appui ; nous saluons ce clergé dont on nous a dit l'inviolable attachement à l'Eglise, la belle discipline, le zèle et le savoir ; nous saluons ces vénérables prêtres de Saint-Sulpice qui ont si bien conservé ailleurs, et qui affermiront dans notre Séminaire les antiques traditions de la piété, du travail, de la simplicité apostoliques ; nous saluons avec un vif sentiment de notre paternité ces deux fécondes et glorieuses écoles lévitiqes d'Autun et de Semur que nous aimerons comme le trésor de notre Eglise ; nous saluons ces dignes Oblats de l'Immaculée Conception, qui partagent entre les deux mondes leur infatigable sollicitude, et veulent bien se dévouer avec nous aux âmes qui nous sont confiées ; nous saluons ces fils, rendus aux besoins de notre pays, de Saint François d'Assise et de Saint Camille de Lellis ; nous vous saluons tous, et nous bénissons Dieu de vous avoir donnés pour amis et pour maîtres à nos enfants, prêtres de Saint-Bertin, chers Frères et chères Sœurs, qui faites si bien du même coup l'œuvre de Jésus-Christ et l'œuvre de la patrie, en redressant, par la pensée du ciel, les intelligences et les volontés. Nous vous saluons, vous le meilleur espoir de l'avenir, gardiens fidèles du dépôt confié à vos pères par les saints Evêques d'Autun, de Chalon et de Mâcon, familles chrétiennes dont notre Seigneur Jésus-Christ est resté le premier chef et le père, aimé, vénéré, obéi, parce que Lui seul donne « la vie pleine et abondante », parce que Lui seul « a les paroles de la vie éternelle ». Gardez votre chemin, c'est le chemin droit ; votre exemple y ramènera tous vos frères. »

Il compte sur la protection du patron de la cathédrale, si fière de posséder et d'honorer le chef de S. Lazare ; et il achève son premier mandement par Paray, sans voir encore dans l'avenir prochain ce que sera le sanctuaire de la Visitation pour son évêché.

« C'est encore cette voix divine, mais vivante, mais personnelle, qui, s'adressant à un membre de votre famille, à votre Sœur Marguerite-Marie, sur votre terre, dans votre cloître de Paray-le-Monial, lui rappelait, et par elle rappelait au monde que la source des miséricordes les plus inespérées est toujours le Cœur sacré de Notre Seigneur Jésus-Christ, « ce Cœur qui a tant aimé le monde ! » Vous avez donc entendu les premiers, N. T. C. F., cet appel suprême au repentir, à la réparation, à la confiance et à l'amour, qui aujourd'hui enfin semble être écouté à genoux aux quatre coins de l'univers. Non, non, pendant que toutes les Eglises, tous les diocèses catholiques vont puiser tant de ferme espérance au Sacré Cœur de Jésus, le « diocèse du Sacré Cœur » ne saurait manquer d'avoir sa large part dans les trésors de la miséricorde, puisque le Sauveur du monde a voulu qu'il en reçût le dépôt. »

Le départ de Mgr de Léséleuc pour son diocèse eut lieu le 20 Février. Il était accompagné de deux de ses frères, de MM. les chanoines Bezonquet et de La Roque, du Chapitre d'Autun, et de M. de Valence de la Ménardière, curé de Saint-Romain et, pour représenter le clergé du diocèse de Quimper, de M. le chanoine Thaéron, docteur en Théologie, professeur au Grand Séminaire, et M. l'abbé Robic, curé-doyen de Daoulas. A eux vint se joindre, à Paris, M. l'abbé Le Saout, aumônier de Marine, récemment revenu de campagne, chevalier de la Légion d'honneur.

L'entrée solennelle dans sa cathédrale est préparée pour le 23 Février, dimanche de la Quinquagésime, à 3 heures de l'après-midi.

Il arriva le samedi soir 22, et ce fut le Petit Séminaire qui le reçut. L'ancien professeur de l'Institution Poiloup à Paris fut heureux de donner sa première visite aux enfants qu'il devait un jour conduire au sacerdoce.

Le matin, il put de là admirer l'ensemble de sa ville épiscopale. Il avait en face de lui, continuant la hauteur dont le Petit Séminaire formait l'éperon, par de là le Grand Séminaire, son palais épiscopal flanqué de la grosse tour Saint-Léger qui lui faisait bastion, et plus loin sur la même ligne, sa magnifique cathédrale Saint-Lazare, dont la flèche imposante rappelle celles de Bretagne. A sa gauche, il admirait les futaies étagées du Mont Dru (druidique) qui lui semble être le Mont Frugy de Quimper. Aussi, quand il choisira dans son palais la place de son cabinet de travail, il indiquera une pièce d'où il aura vue sur le mont Dru. A droite, il aperçoit, derrière le quartier Saint-Jean, les ruines des monuments romains et la grande plaine que bordent, à l'horizon, les monts du Morvan, et qu'on appelle la mer d'Autun, parce que la buée qui la couvre le matin, éclairée par les rayons du soleil, donne l'illusion de flots argentés.

A deux heures, pendant que les rangs de la procession se forment, le maire avec son conseil, encadré par les gendarmes et les pompiers, pénètre dans l'enclos du Petit Séminaire, se présente à l'Evêque et lui adresse un discours de bienvenue aux pensées élevées et plein de cordialité. Monseigneur répond en rappelant l'origine celtique commune aux Bretons et aux Eduens. « Nous sommes de la même race, et je vous demande de me recevoir comme un frère ». Faisant ensuite allusion à de glorieux faits de l'histoire, il ajoute : « J'espère que Dieu me fera la grâce d'être toujours digne de mon ministère, de la Bretagne et de vous ».

Monseigneur entre à la chapelle pour se revêtir des vêtements pontificaux, et quand il paraît en chape, portant la mitre et la crosse, il se met sous le dais, et la procession s'ébranle.

On remarque l'expression de dignité et de majesté que porte toute sa personne, son visage aux lignes

fortement accentuées. Ses cheveux, partagés vers le milieu du front, presque blancs, sont longs et abondants. Le trait dominant est la gravité, l'énergie, tempérée lorsqu'il parle, par la douceur du regard. La voix est claire, sonore et agréable, le parler lent, le geste rare. Il rappelle la majesté de l'Evêque d'il y a vingt ans : Mgr Héricourt.

A la porte de la cathédrale, M. le Doyen prend la parole au nom du Chapitre et du clergé. Il est encore sous l'impression du sacre et des émotions dont il réveille le souvenir, rappelant avec une délicatesse exquise la vénérable mère de l'Evêque, et il termine en citant une phrase de Mgr de Léséleuc, parlant de la récompense éternelle réservée « à tous ceux qui ont su s'abandonner d'un cœur joyeux à la volonté de Dieu, à sa parole dans le glorieux et fier service de Jésus-Christ et de son Eglise ».

Monseigneur, touché des paroles si cordiales de M. le Doyen, et rappelant le souvenir de quelques grands évêques, ses prédécesseurs sur le siège d'Autun, s'efforcera de marcher sur leurs traces et compte sur la collaboration et les prières du Chapitre et du clergé pour l'aider dans la mission que Dieu, par son Eglise, lui confie.

Monseigneur entre dans sa cathédrale et est conduit à son trône, où il reçoit l'obédience de son clergé ; puis il monte en chaire et dit à ses diocésains une parole d'amour et de bénédiction ! Il commente la parole du Pontificat : *Episcopum oportet benedicere*. La bénédiction qui passe par ses lèvres et par son cœur vient du Ciel. C'est Dieu qui bénit par la main du Pontife.

La cérémonie se termine par le chant du *Te Deum*. Puis, le Chapitre et les autorités civiles conduisent Monseigneur à son palais.

Là ont lieu les réceptions officielles, depuis le sous-préfet et les magistrats, jusqu'aux membres de l'Uni-

versité et de l'enseignement. L'Evêque les conquiert tous par son affabilité et le charme de sa parole. Au sous-préfet, M. de l'Hermitte, il parle d'honneur et de courage, qui sont pour lui biens de famille, et il fait une allusion délicate à son parent le P. de Bengy, martyr de la Commune : « Je m'honore, dit-il, d'avoir été son ami ».

Enfin, M. le vicaire général Le Long lui présente les membres de la Conférence de S. Vincent de Paul. Il leur parle de leur compatriote M. Perroy qui, à Quimper, lui a montré son fidèle attachement à ses deux patries : Saône-et-Loire et Finistère. Il termine l'entretien en leur disant : « C'est surtout à vous, Messieurs, que je dis : « Nous travaillerons ensemble ».

Les jours suivants, après les visites officielles rendues, quel bonheur pour lui de voir son Séminaire et les maîtres vénérés qui le dirigent de porter sa première bénédiction à la maîtrise de sa cathédrale, au noviciat des Pères Oblats de Marie, dont la Congrégation compte beaucoup de jeunes Pères du diocèse de Quimper, puis aux maisons religieuses, foyers de sainteté rayonnant sur le clergé et tout le diocèse. Elles purent dès la première visite comprendre que l'Evêque serait pour elles un père dévoué et un saint conseiller.

Quelques jours après, il visitait sa deuxième ville épiscopale, Chalon-sur-Saône, où il passa huit jours, pour pouvoir satisfaire la piété des paroisses, des œuvres et des maisons religieuses. Il écrivait à son frère Adolphe que, pendant ces huit jours, il lui avait fallu parler au moins dix fois par jour. Ayant besoin de se reposer, il revint à Autun, remettant la visite de Mâcon et de sa troisième cathédrale.

Repos laborieux, car il gouverne un diocèse qui compte plus de six cent mille chrétiens. Pour l'aider, il choisit un conseil qui a toutes les sympathies et la confiance du clergé :

M. Le Long, vicaire général, qu'une longue expé-

rience a déjà formé, et qui après avoir continué le même dévouement auprès de Mgr Perraud, deviendra Evêque de Nevers, et laissera après lui des écrits qui seront des guides de vie sacerdotale, de vie religieuse ; M. Genty, vicaire général, dont la grande humilité ne pouvait cacher une vie d'une piété intense ; M. Picard, le vénéré supérieur du Grand Séminaire, et M. Bezonquet, l'éminent doyen du Chapitre. Et voici le tableau de cette activité, tracé par ses vicaires généraux, devenus vicaires capitulaires après sa mort : Nous l'avons vu se mettre à l'œuvre et y persévérer jusqu'à la fin avec un invincible courage. Nous l'avons vu travaillant jour et nuit à acquérir cette connaissance des lieux, des affaires, des personnes, absolument nécessaire à un Evêque pour accomplir le bien. Nous l'avons vu s'occupant de tous les détails de l'administration avec cette maturité de jugement, cette promptitude de conception, cette sûreté de doctrine, cette prudence jointe à cette fermeté qui révèlent une intelligence supérieure. Nous l'avons vu parcourir une partie de son vaste diocèse, dans une première visite pastorale, se multipliant pour accomplir tous les nombreux devoirs de cette importante fonction ; aimant surtout à catéchiser les enfants de la confirmation et le faisant avec la familiarité d'un père et la profondeur de science d'un docteur. Nous l'avons vu visitant nos établissements de charité, nos communautés religieuses, laissant partout après lui le parfum de sa noble parole et de sa condescendante bonté. Nous l'avons vu présider aux fêtes de famille de nos séminaires avec une ouverture de cœur qui paraissait sur son visage et montrait assez quelle satisfaction il éprouvait de se trouver avec ces enfants bien-aimés et ces jeunes lévites, espérance les uns et les autres de la société et du sacerdoce. Nous l'avons vu animer par sa présence et sa piété profonde les exercices de la retraite ecclésiastique et réchauffer par sa vibrante parole, dans le

cœur de ses prêtres, la flamme de ce double amour dont il vivait lui-même, l'amour de l'Eglise et l'amour de son cher diocèse. »

Dans les réunions de son Conseil, il était l'avocat de la bonté et de la mansuétude. Il disait que la crosse n'est pas un sabre. Les épaules du bon Pasteur doivent servir aux brebis à ramener au bercail. Son esprit de longanimité faisait l'édification de ses collaborateurs. Mais il était jaloux de la confiance dans le jugement de ses conseillers. Voici une anecdote qui marque qu'il n'aimait pas qu'on usurpât le rôle qu'il leur avait confié.

Un prêtre du diocèse vint un jour recommander avec une insistance indiscrette un collègue qu'il estimait oublié. Monseigneur, après l'avoir écouté, lui dit :

« Cher Monsieur l'Archiprêtre, connaissez-vous le livre rouge ?

— » Non, Monseigneur. Je serais désireux que vous me le fassiez connaître.

— » M. le vicaire général Le Long pourra vous le dire ».

Et l'Evêque, après une aimable diversion, congédia son visiteur qui, condisciple du vicaire général, l'interroge sur le mystérieux livre rouge.

« Tu ne le connais pas ? Eh ! bien, ce livre, célèbre dans les chancelleries d'un pays voisin, porte à la première page : « Occupez-vous de ce qui vous regarde ». Et à la seconde : « Ne vous occupez pas de ce qui ne vous regarde pas. »

L'interlocuteur changea de conversation.

Dans les visites pastorales de confirmation, l'Evêque était un charmeur près des enfants, captivés par le tour de ses interrogations et de ses explications. C'était sa manière de contrôler l'enseignement donné dans les paroisses. Aucun détail dans l'entretien des églises et la dignité des offices ne lui échappait ; et au presbytère, l'expérience acquise autrefois à Saint-Ylan et

à Plougonven lui rendait faciles les remarques et les conseils.

On raconte qu'un jour, la cérémonie de la confirmation terminée, comme il rentre dans la cour du presbytère, le curé lui dit que dans son étable il a une petite vache bretonne. Au mot, sans quitter camail et rochet, il se fait conduire à l'étable, se met à parler en breton à l'animal, et le caresse de la main. Comme si ces accents lointains réveillait des souvenirs, la vache bretonne dresse les oreilles et ne quitte pas de ses grands yeux le prélat, qui, avant de se retirer, lui baise le garrot.

Le cocher qu'il avait attaché à son service était fils du fermier de Kerouara, en Plouescat, pays d'élevage d'une race chevaline renommée. C'était aussi de ces parages que lui venaient ses deux beaux chevaux. Un ami de l'Evêque avait pris chez lui le garçon et les deux chevaux dont il aurait le soin, pour les former à la conduite de la voiture épiscopale. Un jour, le jeune homme prouva son courage et son sang-froid, en même temps que la vigueur de son bras. Mgr de Léséleuc alla visiter M. Desseligny, gendre de M. Schneider, du Creusot, qui venait d'accepter la charge de Ministre des Travaux Publics dans le premier ministère appelé par M. de Mac-Mahon, lorsqu'il prit la succession de M. Thiers, en Mai 1873. Sur la route qui ramenait l'Evêque à Autun, un détour de chemin contourne un ravin assez profond. Il fallut, à ce moment, de la part du jeune cocher, une attention et une vigilance plus appliquées. Tout à coup, il s'aperçoit que le cheval de droite n'obéissait plus aux rênes et entraînait la voiture vers le ravin. Il se précipite de son siège, par-dessus le cheval, réussit à saisir d'une main la crinière et de l'autre il peut se cramponner au mors qu'il tord de toutes ses forces. Le cheval se cabre, mais il est arrêté. L'Evêque et son compagnon peuvent descendre, et le cocher, réparant les rênes et

le mors, rétablit la voiture au milieu de la route. On partit avec des précautions plus accentuées, pour arriver sans encombre à l'évêché, où l'Evêque félicita chaleureusement son serviteur, et lui affirma sa confiance désormais pleinement acquise.

×

Adossés au palais épiscopal et séparés de la cathédrale par la rue, étaient les bâtiments occupés par la psalette. Là, sous la direction d'un dignitaire du Chapitre, le Grand Chantre, aidé de deux prêtres, l'un le maître de chapelle, l'autre faisant fonction de chantre aux offices de la cathédrale, 30 à 40 enfants étaient formés avec un grand art au plain-chant et à la musique polyphonique. Leurs soutanes rouges et leurs cottes brodées jetaient une note claire dans le chœur, occupé par les chanoines et les séminaristes. Pour les grandes fêtes et les messes pontificales, ils se joignaient à la schola du Grand Séminaire, dans des chœurs mixtes.

Leurs professeurs de chant leur faisaient suivre en outre le programme des études classiques, jusqu'à la quatrième inclusivement, et à partir de la troisième ils entraient au Petit Séminaire, sans aucune charge pour leurs familles. La psalette était une pépinière de choix pour les vocations ecclésiastiques, et Mgr de Léséleuc lui vouait une sollicitude pleine de tendresse, la même qu'il donnait à ses Petits Séminaires d'Autun et de Semur-en-Brionnais et une autre école ecclésiastique, celle de Rimont, en sorte que les vocations florissaient dans toutes les parties d'un diocèse qui dépasse le chiffre de 500 paroisses. Il se proposait d'imiter pour le recrutement sacerdotal le dévouement dont avait fait preuve pendant son si fécond épiscopat de vingt-trois ans Mgr d'Héricourt, de vénérée mémoire.

Mais l'ancien professeur du Grand Séminaire de Quimper devait surtout porter son cœur vers ceux que, dans le recueillement, les fils de M. Olier préparaient à la sainteté sacerdotale et initiaient à la science des Ecritures et de la Théologie. Dans la vie épiscopale de Mgr de Léséleuc nous ne mentionnerons que trois circonstances de ses relations avec son Séminaire.

Il présida lui-même aux examens de fin d'année scolaire qui étaient en même temps les examens d'ordination de la Trinité. Dans les questions qu'il posait, les ordinands remarquèrent que leur Evêque attachait une haute importance, comme il avait appris autrefois à la Grégorienne de Rome, à la discussion de la force probante des textes : *Quomodo probat ?* C'était ce qui manquait d'une manière générale aux auteurs classiques de l'époque.

Il revint de Paray-le-Monial pour le samedi des Quatre-Temps, l'âme toute transportée par la manifestation de piété dont il avait été témoin. C'est le Sacré-Cœur dont il communiqua les flammes à ses chers ordinands. Il se sentit son messager près d'eux. Il épingla lui-même l'insigne du pèlerinage sur la poitrine de chacun des nouveaux prêtres ; et il leur donna rendez-vous au Sanctuaire de l'Apparition à Paray-le-Monial pour le lundi suivant, où il voulait lui-même les consacrer, au Sacré-Cœur, et appeler sur le ministère qu'ils allaient inaugurer les bénédictions promises aux prêtres par Sainte Marguerite-Marie.

La dernière visite que fit Mgr de Léséleuc à son Séminaire fut celle du 21 Novembre, fête de la Présentation de la Sainte Vierge Marie au temple, célébrée avec tant d'amour et de pompe liturgique dans les Séminaires de Saint-Sulpice, et à leur imitation, dans tous les Séminaires. Jour aussi, où sous la protection de Marie, tous les prêtres aiment à renouveler leurs promesses cléricales. Dans les villes épiscopales, l'Evêque préside la fête, et autour de lui se groupent les

membres de son Chapitre et tout le clergé de la ville.

Ce fut la seule fois, hélas ! que Mgr de Léséleuc la présida. Car bientôt la mort allait mettre fin à son épiscopat qui débutait si pieusement et si triomphalement en voyant, à son appel, venir à Paray-le-Monial la France, par ses 200.000 pèlerins, conduits par plus de vingt-cinq Evêques, aux pieds du Sacré-Cœur.

Mais, ce jour-là, malgré les vagues inquiétudes que faisait naître dans son entourage une fatigue générale, Mgr de Léséleuc était tout à la joie de la fête de famille à laquelle il apporta sa chaude et brillante parole et son amour de ses séminaristes et de ses prêtres.

Après la messe pontificale qui, dans un Séminaire, à pareil jour, revêt toute la pompe d'une cathédrale, il monta sur la plate-forme de l'autel, en chape, avec la mitre et la crosse.

Alors, commentant l'oraison jaculatoire du serviteur de Dieu dans le Psaume 118, v. 94 : *Tuus sum ego, salvum me fac* : « Je suis à vous, sauvez-moi », il montra avec son éloquence prenante que c'est la prière de Jésus à son Père : obéissant jusqu'à la mort de la croix, il siège maintenant glorieux à la droite de son Père. Il l'a faite aussi en notre nom. Nous lui « sommes donnés par le Père, nous devenons ses membres, et participerons à sa gloire. C'est pour nous comme pour lui qu'il dit à son Père : *Tuus sum ego, salvum me fac.* »

Et alors, c'est à lui, fils de Dieu et notre Sauveur, que nous, à notre tour, nous adressons : *Nous sommes à vous, sauvez-nous !*

Mais nous ne pouvons séparer la Mère du Fils, Marie de Jésus. Pour nous sauver par la Croix, il a voulu que Marie soit corédemptrice, au pied de la Croix. Faisons comme le disciple que Jésus aimait ; il a été donné pour fils à Marie, et nous, par lui ; nous devons donc la prendre pour mère, et dire à Marie :

Tuus sum ego. Demandons qu'elle fixe sur nous ses yeux de miséricorde, qui sont, disait-elle à Sainte Gertrude, les yeux mêmes de son Fils, et qu'elle soit pour nous, et pour les fidèles dont nous avons la charge, la porte du ciel : *Janua coeli.*

Et l'émouvante cérémonie se poursuit : le Pontife d'abord, puis ses prêtres, puis les séminaristes à ses pieds viennent dire de tout leur cœur : *Dominus pars hereditatis meae.*

Puis tous se retrouvent à la table de famille que préside l'Evêque. Au jeune diacre breton qui l'interroge sur sa santé, il répond en souriant : « Je souffre du mal d'Hamlet ». Et comme cette réponse avait un sens caché pour son jeune interlocuteur : « Cela ne vous dit rien, mon enfant : Eh bien ! Hamlet ne pouvait plus dormir ». Et faisant diversion, il le félicita paternellement pour son *discours-de-diacre*, qu'il avait donné un des jours précédents devant les séminaristes, sur la *dévotion au Pape*. Ce sujet ne pouvait que plaire à l'ami de Pie IX.

Nous avons devancé le temps pour parler de cette dernière visite épiscopale au Séminaire. Remontons à la retraite ecclésiastique qui, pendant une semaine se donna à Autun, sous la présidence de l'Evêque.

Les événements de Paray-le-Monial ne furent pas l'objet direct de ses instructions pendant cette semaine de premier contact intime avec son clergé. Le Sacré-Cœur sanctifiait cependant par sa présence toutes les paroles prononcées, et ce fut un mot chanté là-bas par les foules de pèlerins qui servit de thème à l'Evêque : « Sauvez Rome et la France » : la France par sa fidélité à Rome.

La grande erreur qui a corrompu le XIX^e siècle et a porté ses fruits amers sur le XX^e, c'est le *libéralisme* voulant bâtir les sociétés en dehors de Dieu et de son Eglise. Le *libéralisme catholique* n'allait pas jusqu'à cette apostasie totale ; mais il trouvait que l'Eglise et

le Pape sont envahissants, que Dieu veut être le maître des sociétés comme des individus, et que par là il nuisait au progrès et à la civilisation. Ces erreurs sur la royauté du Sauveur du monde, sur son Eglise et sur le Pape à qui Jésus-Christ a confié « les paroles de Vie Eternelle », ont contaminé à des degrés variés les esprits, et Mgr de Léséleuc, devant ces chrétiens à convertir, qui trouvaient que la place prise par l'Eglise et le Pape est trop grande, consacra tous ses entretiens pendant la retraite au développement de la formule : « *Aimez l'Eglise* », que ses prêtres auront à prêcher autour d'eux.

Ce fut une émotion profonde. Cette éloquence nerveuse et lumineuse, et cette chaleur d'âme de l'Evêque que Pie IX avait choisi pour eux, les remua jusqu'au plus intime de l'âme. Le retentissement attira les jours suivants tous les prêtres de la ville et des environs, et en apporta les échos dans tout le diocèse.

Le clergé, qui avait souffert dans un silence respectueux l'opposition à l'infaillibilité au Concile du Vatican, se dilatait maintenant, et nous mêmes, un an après, en recueillions le témoignage à Paray-le-Monial de la bouche d'un pieux et savant prêtre du diocèse, M. Cucherat, nous disant l'immense regret que la disparition soudaine d'un évêque si éminent laissait dans le diocèse.

(A suivre.)

LAURÉATS DE L'ACADÉMIE

L'Académie des Sciences morales et politiques vient de couronner le bel ouvrage de notre éminent collaborateur, M. le chanoine Saluden : *La Révolution à Landerneau*.

M. Masseron, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Brest, a obtenu de l'Académie française, un prix de 500 francs pour son volume : *Aux Saints d'autrefois pour les hommes d'aujourd'hui*.

Que ces Messieurs veuillent bien agréer nos plus chaleureuses félicitations.

L'Académie française nous a décerné un prix de 500 fr. pour notre travail, *Le Père J.-F. Abgrall des Missions étrangères*.

H. P.

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCESE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

LA MARTYRE

(Suite.)

MOBILIER

Vitreaux.

Toutes les fenêtres de l'église de La Martyre devaient être garnies, autrefois, de vitreaux historiés. Ce qui reste des anciennes verrières a été réuni dans les grandes fenêtres de l'abside et du collatéral Nord. On y voit, dans des panneaux de dimensions différentes, parce que provenant de baies de diverses largeurs, quelques scènes complètes, plusieurs partielles, puis des fragments mal assortis d'autres tableaux.

Les vitreaux ont été remis en plomb neuf, en 1923, par les soins de la Commission des Beaux-Arts. Lors de la première restauration, une main plus experte aurait pu, semble-t-il, tirer un meilleur parti de tous les fragments encore subsistants. Tels qu'ils sont, ils constituent cependant un lot intéressant de verrières du XVI^e siècle.

FENÊTRE SUPÉRIEURE DU BAS-CÔTÉ NORD

Dans cette fenêtre nous trouvons trois scènes réparties en vingt panneaux, dans quatre baies : l'arbre de Jessé, le trépasement de la Sainte Vierge et le jugement général.

1. *L'arbre de Jessé*, déplacé d'ailleurs, est posé en équerre, à gauche de la fenêtre, interrompu par une scène étrangère au sujet. En numérotant les panneaux, à partir d'en bas et en allant de gauche à droite, l'arbre de Jessé occupe les numéros 3, 2, 1, 5, 13. Les rois de Juda sont vêtus de costumes très riches comme coloris et broderies. Ils portent des banderoles sur lesquelles nous lisons au n° 3 : EGREDIETUR... IESSE ; au n° 2 : ABIA — IOSSATA ; au n° 1 : ERECHIAS — AMON ; au n° 5 : ACHAS ; au n° 13 : ROBOAM... HAM — ASA. D'autres noms sont effacés ou illisibles.

2. *Trépasement de la Sainte Vierge*. — Cette scène, qui devait primitivement remplir tout le bas de la fenêtre, n'occupe plus que les panneaux n° 6, 7, 8, 9. Le panneau 9 où l'on voit tous les apôtres rassemblés devait être placé au n° 5.

La Sainte Vierge est couchée sur un lit à baldaquin. Une couverture bleue, semée d'étoiles, est étendue sur elle. Les apôtres l'entourent, quelques-uns à genoux, d'autres debout, les mains jointes. Un d'eux abaisse le voile posé sur la figure de Notre Dame, pour la regarder. Un autre tient un encensoir. Un troisième, saint Jean selon la tradition, a entre les mains la palme apportée par l'archange saint Michel à la Sainte Vierge, trois jours avant sa mort, pour être portée à son enterrement.

3. *Jugement dernier*. — Au sommet du tableau, Notre Seigneur, assis sur un arc-en-ciel (n° 19), lève la main droite pour bénir. A sa droite, tournée vers

lui (n° 18) est la Sainte Vierge couronnée, les mains jointes, entourée d'anges. Derrière Notre Dame, un personnage tient un livre ouvert, peut-être le livre de vie. A la gauche de Jésus, figure une grande croix, conformément à ces paroles de l'Evangile : « *tunc parebit signum filii hominis in caelo* ». Du même côté, saint Jean-Baptiste, tenant un livre, se reconnaît à l'agneau qui s'appuie sur ses genoux ; saint Jean l'Evangéliste à son calice ; saint Pierre à sa clef (n° 20). Plus bas (n° 16), un ange sonne de la trompette. Dans les autres panneaux (n° 10, 11, 12, 15, 16, 17) on voit pêle-mêle les morts ressuscitant : les élus exprimant la confiance, la joie, l'adoration ; les réprouvés dans des attitudes de terreur et de désespoir.

Le premier et le dernier sujet de la verrière portent la date de 1562.

Au tympan, dans les soufflets, les armoiries des donateurs ont été enlevées, pendant la Révolution. Il ne reste que les guirlandes qui entouraient les écussons.

FENÊTRES DE L'ABSIDE.

1. PAN CENTRAL. — *Crucifiement*. — Dans la zone supérieure de la fenêtre à trois baies est représentée la grande scène du crucifiement.

Au centre : Notre Seigneur en croix entre deux larrons ; saint Longin, à cheval, lui perce le côté de sa lance ; Marie-Madeleine, un genou à terre, embrasse l'arbre de croix, et lève les yeux vers son divin Maître. Élégamment coiffée, elle est vêtue d'une robe bleue et d'un manteau rouge. Au pied de la croix, un vase de parfums, le crâne d'Adam et deux os.

Sous le larron de droite, on voit la Sainte Vierge défaillante, à côté de saint Jean et d'une sainte femme ; à l'arrière plan, un juif debout, un pharisien et un soldat casqué, à cheval.

Sous le larron de gauche : un centurion au costume

très riche, monté sur un cheval magnifiquement caparaçonné, suivi de son chien. Au second plan : le prince des prêtres, un pharisien à cheval et deux juifs debout.

Au fond du tableau émergent les armes et les enseignes des soldats romains.

Cette scène du crucifiement est une réplique exacte du même tableau représenté sur les verrières de Saint-Mathieu de Quimper et de Tourc'h. Les trois vitraux ont dû sortir du même atelier et avoir été faits sur les mêmes cartons.

Dans le tympan, l'écu de supériorité, tenu par deux anges, porte une croix grecque à la place d'anciennes armoiries. Dans les soufflets de gauche, on voit un fragment de vitrail et une Annonciation. Dans les soufflets de droite : des écus, vides de leurs armoiries, sont entourés d'un collier d'un ordre ancien et de banderoles portant des devises difficiles à déchiffrer.

2. CÔTÉ DE L'ÉPITRE. — *Ensevelissement de Notre-Seigneur* (panneaux 1, 2). — A gauche du corps inanimé entouré de linges, Marie Madeleine à genoux, coiffée d'un bonnet noir à rebord de dentelle, vêtue d'un manteau rouge, tient un vase d'aromates. Près d'elle un second vase de parfums plus grand est posé à terre.

Au haut du tableau, la Sainte Vierge, debout entre saint Jean et une sainte femme, contemple son Fils. A droite Nicodème arrive avec sa mixture de myrrhe et d'aloès ; Joseph d'Arimatee, entre deux autres juifs, à genoux, baise la main de Jésus.

Notre-Seigneur aux limbes (panneaux 2, 4). — Jésus est descendu aux limbes, figurés sous les traits de l'enfer. Tout en ayant dans la main droite un drapeau, il prend des deux mains les mains tendues d'Adam, pour le tirer de l'abîme. Près du premier homme, attendant le même secours, se tient Eve. L'ouverture des limbes en plein cintre est grande ouverte. L'artiste s'est évertué à traduire dans son tableau

certain passages de l'Écriture. La porte de l'enfer, couleur de bronze, est renversée sur un démon. Une fracture, au bas de l'arcade d'entrée, atteste la violence exercée par le Divin Ravisseur pour forcer les serrures de la porte et l'arracher de ses gonds : « *convit portas aereas, et vectes ferreos confregit* » (Ps. CVI, 16). De tous côtés sortent des flammes. Des démons de couleurs et de dimensions différentes expriment leur fureur, en ouvrant des gueules armées de dents aiguës : « *liberasti me... a rugientibus praeparatis ad escam* » (Eccl., L I, 4). Partout règne le plus grand désordre : « *ubi nullus ordo, sed sempiternus horror* » (Job, X, 22).

Noli me tangere (panneaux 5, 7). Notre-Seigneur auréolé, vêtu d'un manteau rouge, tenant le drapeau de la Résurrection et une bêche de jardinier, apparaît à Marie Madeleine, qui est à genoux, richement vêtue, portant un vase de parfums.

Fuite en Egypte (panneau 6), provenant d'une autre fenêtre.

Saint Avertin (panneau 8), coiffé d'un tricorne, soigne la tête d'un homme, qui a un genou à terre (1).

Un tableau (panneau 9), où le même saint paraît pareillement coiffé, rappelle un épisode quelconque de sa vie. Ces deux scènes proviennent d'autres fenêtres.

La Sainte Vierge et deux apôtres contemplant *Notre-Seigneur montant au Ciel* (panneau 10). Le panneau où figurait le Christ manque.

Résurrection (panneau 11). Notre-Seigneur, un manteau rouge suspendu au haut du corps, laissant le buste découvert, sort du tombeau. Il tient en main un drapeau. La partie inférieure du tableau manque.

(1) Saint Avertin était autrefois en grande vénération à La Martyre. Une chapelle, aujourd'hui détruite, lui était dédiée au Prieuré d'Irzi. Jusqu'à ces derniers temps, on venait encore s'agenouiller sur l'emplacement de sa chapelle, pour lui demander la guérison de maux de tête.

Fragments disparates (panneau 12), parmi lesquels on distingue un juste endormi dans son dernier sommeil, probablement saint Joseph.

Dans un des soufflets du tympan est un ange portant une couronne d'épines ; dans un second : un ange tenant une aiguière sur un plateau ; dans les deux autres, il n'y a que des fragments de verres de couleurs.

3. CÔTÉ DE L'ÉVANGILE. — *L'agonie* (panneaux 9, 11). — *Le baiser de Judas* (panneaux 10, 12). — *Le couronnement d'épines* (panneaux, 6, 8). — *La flagellation* (panneaux 5, 7).

Dans le tympan sont deux écussons, vides de leurs armoiries, entourés du collier, qui encadre quelques écussons de la fenêtre centrale, et de banderoles portant les mêmes inscriptions.

Dans deux autres soufflets, le même sujet répété : un ange portant une colonne, symbole de la force. Enfin, dans le soufflet supérieur : un personnage, fragment d'un autre tableau.

Dans les premiers panneaux sont représentés, à genoux, le donateur (2, 4) et la donatrice (3).

Le donateur est agenouillé, les mains jointes, sur un prie-Dieu. Devant lui est ouvert un livre d'heures. Il a la tête découverte, et son casque à panache est posé à terre. Il est vêtu de l'armure de fer : brassards, cuisards, jambières, éperons à molettes d'or. Son armure est couverte d'une cotte armoriée de macles. Ce guerrier est René, vicomte de Rohan, premier de nom, fils d'Anne, vicomtesse de Rohan et de Léon. Cette princesse se maria en 1517 à son cousin Pierre, sire de Fontenay, qui fut tué à la bataille de Pavie en 1525.

René I, duc de Rohan, épousa Isabelle d'Albret, fille de Jean duc d'Albret et de Catherine de Foix, héritiers du comté de Foix et du royaume de Navarre. Il mourut à Metz, en 1552, laissant un fils, René II, qui embrassa

la religion réformée, et épousa Catherine de Parthenay, protestante des plus exaltées.

Le duc de Rohan est présenté par son saint patron saint René, évêque d'Angers. A ses côtés se tient un personnage de moindre dimension. Ses cheveux blonds et la couronne d'épines qu'il porte à la main le désignent comme étant saint Louis.

Le tableau de gauche, dans sa partie supérieure (panneau 3), représente la donatrice, Isabelle d'Albret ; mais on ne la voit que jusqu'à la ceinture. Elle paraît vêtue d'habillements de deuil : coiffure blanche, quadrillée, bordée de noir, en forme de capuchon ; corselet noir recouvrant une guimpe de dentelle et orné d'une chaîne d'argent ; manches violettes.

Sa patronne est vêtue d'un manteau rouge jeté sur une robe verte. Elle est coiffée d'une grande cornette blanche. Dans la main droite, elle tient une sorte de diadème, et dans la main gauche un livre recouvert d'une étoffe bleue, avec deux fermoirs d'argent. C'est probablement sainte Isabelle, sœur de saint Louis.

Le costume de deuil porté par la donatrice semble indiquer que son mari était récemment décédé, lorsque les vitraux furent peints. Ces vitraux dateraient donc de 1552 à 1555.

Le panneau n° 1 est un fragment de la Cène. Sur la table, dans un plat doré, se voient les reliefs de l'agneau pascal. Autour de la table : quelques apôtres dont Judas, reconnaissable à la bourse qu'il dissimule derrière le dos, dans la main gauche.

Autels.

Le coffre du maître-autel est de structure récente ; mais il est orné de trois anciens bas-reliefs.

Le premier tableau représente la Nativité. La Sainte Vierge contemple l'Enfant-Jésus emmaillotté, étendu à terre sur un pan de son manteau. Devant elle, dans

la même attitude, se tiennent saint Joseph et un ange. Auprès de ces derniers, on aperçoit les têtes de l'âne et du bœuf. Derrière la Sainte Vierge arrive un berger. Le deuxième tableau, à gauche, figure l'Annonciation : l'ange Gabriel offrant un lys à la Sainte Vierge. Le troisième tableau, à droite, représente la Visitation.

Le retable, qui complète l'autel, est ainsi formé : deux anges en chêne, ailes déployées, l'un à cheval, l'autre assis sur une roue, soutiennent, au-dessus d'un tabernacle ordinaire, un second tabernacle de forme ovale, destiné autrefois à recevoir l'ostensoir. Au-dessus de ce second tabernacle est étendu un baldaquin, surmonté lui-même d'une couronne.

Des deux côtés du maître-autel sont deux petits autels en kersanton à moulures gothiques.

Bénitiers.

A l'intérieur de l'église, on trouve quatre bénitiers à figures. Deux sont du xvi^e siècle, deux autres du xvii^e. Les deux premiers sont contre les murs des collatéraux Nord et Sud. L'un d'entre eux est formé de trois écussons en pierre de kersanton. Sur ces écussons, quoique martelés, on peut déchiffrer les armes de Huon de Kérézellec : *de gueules à cinq croisettes d'argent posées en croix.*

Les bénitiers du xvii^e siècle adossés aux piliers, près des portes du porche, sont plus distingués. L'un est surmonté de trois lanternons superposés. Sous le premier lanternon est agenouillé un ange tenant deux goupillons, sur le dernier est postée la statuette de saint Michel terrassant le dragon. Il porte cette inscription : 1601. IPIME.

L'autre bénitier a une vasque beaucoup plus grande, autour de laquelle on lit : HAEC : AQUA : BENE-DICTA : SIT : NOBIS : SALUS : ET : VITA : F : QUENTRIC : E : I : K : RAOUL : 1681.

Baptistère.

La cuve baptismale est en granit. Elle a dix pans et repose sur une grosse colonne et une double base cylindriques. Elle est abritée par un baldaquin en chêne, de forme hexagonale, posé sur six piliers corinthiens. La corniche de l'entablement est ornée de denticules, et sa frise couverte d'ornements divers, régulièrement séparés par des figures d'anges inachevées. Le dais est ajouré, sur chaque pan, par deux fenêtres cintrées encadrées de colonnettes d'ordre composite. Au-dessus de sa corniche règne une balustrade entourant la base d'un dôme. Celui-ci se termine par deux lanternons superposés. Le monument est surmonté d'une croix portant, au lieu d'un Christ, un cœur entouré d'une couronne d'épines. Au-dessous du premier lanternon on lit cette inscription : YVO NICOLAS ET C. MAUBIAN FABRICQ ONT FAIT FAIRE CE TABERNACLE PAR MRE IEAN MOING EN L'AN 1635.

Statues, boiseries et bas-reliefs anciens.

L'abside est décorée de quatre grandes niches formées par des colonnes soutenant des frontons arrondis. Elles contiennent les statues suivantes : 1^o Saint Salomon, patron de la paroisse, couronné, sceptre en main, une épée enfoncée dans le flanc gauche. — 2^o La Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus. — 3^o Sainte Catherine tenant sa roue. — 4^o Un saint Evêque.

Au-dessus des niches, dans quatre médaillons, sont représentés les quatre grands docteurs d'Occident : saint Ambroise, saint Grégoire, saint Jérôme et saint Augustin.

Au pied de quatre colonnes, les plus avancées, sont sculptés en fins bas-reliefs, les emblèmes de quelques vertus.

1. CÔTÉ DE L'ÉVANGILE. — 1^{re} colonne : *Vertus théologiques* : a) Femme portant un flambeau ; b) Femme portant une ancre sur l'épaule gauche ; c) Femme puisant de la main droite dans une poche, que l'autre main découvre sur le côté gauche.

2^e colonne : *Trois des vertus cardinales* : a) Femme tenant de la main droite un glaive, de la main gauche une balance ; b) Femme montrant élevée dans la main droite une croix, la main gauche posée sur un livre ; c) Femme tenant de la main droite un miroir, ayant un serpent enroulé autour du bras gauche.

2. CÔTÉ DE L'ÉPITRE. — 1^{re} colonne : *Trois actes de la vertu de religion* : a) Femme tenant dans une main un long bâton ; b) Femme tenant un encensoir ; c) Femme présentant un cœur élevé dans une main.

2^e colonne : *Trois vertus morales* : a) Femme tenant élevée une clef ; b) Femme allaitant un enfant ; un autre enfant est appuyé sur son épaule droite ; c) Femme les deux mains jointes.

Au-dessous des niches, l'abside est garnie de bas-reliefs encadrés de colonnettes de différentes dimensions, provenant les uns et les autres d'anciens retables. Le premier tableau représente la Cène. Lui faisant pendant : l'agonie. Derrière : le meurtre de saint Salomon et le sacrifice d'Abraham (1).

Au-dessus de l'autel du collatéral Sud est un retable Renaissance d'une grande simplicité, cachant une ancienne fenêtre. On y voit, posées sur des consoles primitives, la statue en bois de saint Paul, et celle de saint Jean l'Évangéliste tenant un calice d'où sort une vipère. Sur le gradin de l'autel sont finement sculptés différents supplices de martyrs : 1^o Martyr assommé (saint Étienne) ; 2^o Martyr percé de flèches (saint

(1) Ce dernier tableau est récent.

Sébastien) ; 3^o Un Evêque tenaillé (?) ; 4^o Un Evêque dans une chaudière (saint Jean) ; 5^o Un Evêque sur un chevalet : on lui ouvre les entrailles, on lui broie la tête et les pieds (saint Erasme, appelé par corruption saint Elmo ou Ermo, + 303, à Fourmies).

D'autres tableaux font suite à ces scènes : 1^o Le roi David jouant de la harpe ; 2^o La Sainte Vierge tenant l'Enfant Jésus, ayant le petit saint Jean à ses côtés ; 3^o Deux saints Evêques.

Sur l'ancien soubassement des colonnettes, qui fermaient autrefois le chœur, se dresse une sorte de petit jubé ou cintre en bois, porté sur huit colonnettes sculptées, restes d'un ancien retable. Le tout est surmonté de l'image de Notre-Seigneur en croix, entre la Sainte Vierge et Saint Jean.

Sur la sablière du mur Nord, on peut admirer de curieuses sculptures polychromes. Ce sont les sujets suivants, en allant de l'Ouest à l'Est : Baptême de Notre-Seigneur ; l'adoration des mages ; la visitation ; la nativité ; un enterrement ; un épisode de la vie de saint Isidore : un ange prenant sa place à la charrue, tirée par six chevaux conduits par un personnage, tandis que le saint est en prière, tenant de la main droite un calice d'où émerge une hostie, et de la main gauche un livre.

La sablière opposée est récente. Entre ces poutres longitudinales sont des tirants également couverts de dessins, que des monstres sortant des murailles tiennent dans leurs gueules grandes ouvertes.

D'autres boiseries méritent de retenir l'attention, comme l'armoire aux bannières, située au bas de l'église, datant de 1633 ; les portes du porche sur lesquelles on lit :

GABRIEL : SANCQUER : FRANÇOIS : LE : ROUX :
FABRIQUES : 1693 : M'ONT : FAIT : FAIRE.

Les panneaux de la chaire représentent les quatre évangélistes.

Les statues qui restent à considérer sont :

Dans le chœur, du côté de l'épître : un saint Evêque avec chape et mitre, en pierre de kersanton.

Du côté de l'Evangile : un saint Jean Baptiste (également en kersanton). Le précurseur est vêtu d'une peau de chameau ; il tient sur la main gauche un agneau qu'il désigne de la main droite, semblant dire : — « *ecce agnus Dei, voici l'agneau de Dieu* ». Pour que personne n'ignore que sa robe est en peau de bête, la tête d'un animal est pendante entre ses pieds, et deux pattes fourchues sont bien visibles à la ceinture.

Au-dessus de la porte de la sacristie : statue en bois de saint Marc. L'évangéliste est assis, tenant en mains une banderole, le pied droit posé sur un lion.

Contre le mur du collatéral Nord, on voit, en partant du haut : 1° Un évêque bénissant (statue en bois) ; 2° Le Père Eternel (statue en bois), coiffé de la tiare, vêtu d'une chape, tenant devant lui son Fils, dont les pieds reposent sur le globe du monde. La colombe qui était placée sur la tête du Christ n'existe plus. 3° Un saint Antoine (en granit) tenant une hostie au-dessus d'un calice, pour rappeler le miracle qu'il fit en commandant à une mule de se prosterner devant les saintes espèces, afin de relever le défi d'un hérétique ; 4° Personnage revêtu d'habits sacerdotaux (statue en pierre) ; 5° Un groupe de sainte Anne, de la Sainte Vierge et de l'Enfant-Jésus (statue en bois).

Dans la grande nef, se faisant pendants, contre les piliers : 1° Saint Côme et saint Damien, deux frères médecins (statues en bois). Ils sont coiffés, l'un et l'autre d'un tricorne. Saint Côme tient en main une ampoule de médicaments ; saint Damien une fiole à onguent. — 2° Sainte Barbe avec sa tour (statue en bois). — 3° Une sainte en bois, les bras en croix, ayant sur la tête une couronne royale surmontée d'un lys, portant un manteau, un scapulaire, une corde comme ceinture. Elle doit représenter sainte Jeanne de Valois,

mariée à Louis XII, fondatrice de l'Annonciation de la Sainte Vierge, ordre dont le costume répond à celui dont elle est vêtue. — 4° Deux saints personnages en pierre, dont l'un est un moine, chacun tenant un livre (1). — Saint Laurent avec son gril (statue en pierre). — 6° Sainte Marguerite à genoux sur un dragon monstrueux. Le monstre tient dans sa gueule le pan de la robe de la Sainte qu'il avait dévorée (statue en pierre).

Cloches.

La grande cloche, pesant 2.138 livres, fondue chez Viel, Grand'Rue, Brest, porte l'inscription suivante : « Faite à Brest, le 20 Mars 1825, pour l'église de La Martyre. M. Hamon desservant. Parrain : M. Pierre-Marie Saisi de Kerampuil, chevalier de Saint-Louis, maire de La Martyre. Marraine : Mme Marie-Gabrielle Clet de Penfenteuniou, marquise de Poulpry, M. Christophe Guéguen, président ».

Sur la petite cloche, d'un poids de 700 livres, on lit cette inscription : « Baptisée l'année du Jubilé 1875. J'ai été nommée Eulalie-Marie-Nicole, par M. Nicolas Coloignier, mon parrain, président du Conseil, et par Mme Eulalie Picquenard des Landes, née Coué, ma marraine. Maire : M. Guéguen. Fondue à Ploermel par F^r Fulbert. »

(1) Ces statues doivent provenir d'anciens calvaires. Il y a une collection de statues de même provenance dans le jardin du presbytère, ainsi que beaucoup de pierres sculptées et armoriées, tirées de l'église. La plus ancienne est une colonne octogonale sur laquelle on voit un calice avec le mot MISTVM. On sait que le Pape Léon IV, au IX^e siècle, recommanda d'établir près de l'autel un lieu où l'on pût jeter l'eau qui avait servi à laver les vases sacrés. *Locus in secretario aut juxta altare sit praeeparatus, ubi aqua effundi possit, quando sacerdos manus lavet post communionem.* A défaut de crédence, nous savons qu'on plaça près de certains autels des piscines percées dans une cuvette en pierre, avec un trou pour l'écoulement de l'eau qui avait servi à laver les mains du célébrant. Telle fut la destination de la colonne que nous signalons.

Trésor (1).

1° RELIQUAIRE. — « Cette petite châsse en argent est une des plus belles œuvres d'orfèvrerie de la Renaissance que possède notre pays. Elle a la forme d'une chapelle, dont la façade principale, les deux pignons et les quatre contreforts d'angles sont ornés de niches contenant les statuette des douze apôtres. Les niches de la façade et des pignons sont constituées par des culs-de-lampe en forme arrondie, puis par des cariatides qui soutiennent une arcade surbaissée ornée de feuillages en arabesques et d'un ruban en volute saillante formant clef centrale. Au-dessus règne une frise de feuillages et de rubans enroulés. Sur le côté du toit sont deux lucarnes, dans lesquelles se détachent les images de la Sainte Vierge et d'un saint Evêque. Ce toit est surmonté d'un lanternon à pans ornés de six niches, dans lesquelles la même figure de guerrier alterne avec une cariatide trois fois répétée. A la base de ce lanternon, est une décoration feuillagée dont on trouve des analogues dans les compositions des maîtres de la Renaissance.

Les mesures de ce précieux reliquaire sont : longueur, 0 m. 29 ; largeur, 0 m. 18 ; hauteur du toit, 0 m. 25 ; hauteur totale avec le lanternon, 0 m. 40 » (2).

2° STATUE DE L'ENFANT - JÉSUS. — Outre le reliquaire, l'église possède une œuvre de grande valeur : une statue en argent de l'Enfant-Jésus. Les connaisseurs admirent en elle la pose et l'exécution. Elle leur rappelle le *Bambino* de l'Italie. Du reste, elle a dû être exécutée par des artistes de ce pays. L'Enfant-Jésus porte dans la main gauche le globe du monde surmonté d'une croix, et de la main droite il tient un drapeau.

(1) Les pièces d'orfèvrerie composant le trésor se trouvent au presbytère.

(2) Chanoine Abgrall, *Bulletin de la Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, 1904, n° 1, p. 22.

La statue mesure 0 m. 38 de hauteur et, avec son socle en bois reposant sur des pieds et orné de lames d'argent, 0 m. 49. Sur le socle on lit l'inscription suivante :

1667

FAICT DU TEMPS DE H. BEON ET H. SAQUER
FABRIQUES

3° CALICE, datant de la fin du xvi^e siècle ou du commencement du xvii^e. Hauteur : 0 m. 28 ; diamètre du bord de la coupe : 0 m. 10 ; diamètre de la base : 0 m. 17 ; diamètre de la patène : 0 m. 16. C'est un travail de repoussé, finement ciselé. Autour de la coupe, du nœud et du pied ressortent, très en relief, trois têtes d'anges encadrées d'ailes bien déployées.

Entre les figures de la coupe et du pied sont représentés les instruments de la Passion, posés l'un sur l'autre, liés par des rubans.

Sur la coupe on voit : une échelle et une colonne, des verges et un fouet composé de quatre lanières, deux clous.

Sur le pied : 1° la croix, une éponge au bout d'une pique, et une lance ; 2° une échelle et une colonne ; 3° un roseau avec ses feuilles et le glaive de saint Pierre (cimenterre).

La surface est, par ailleurs, couverte de fleurs et de feuillages. Sur le pied, encadrant une tête d'ange, se trouvent deux écussons. L'un porte : *de gueules à six bezans d'or*, armoiries des seigneurs de Brézal ; l'autre : le *cor de chasse* de Chef du Bois.

Le calice est probablement dû à la munificence de ces deux seigneurs. Il doit être celui que nous mentionnerons comme donné à la paroisse, en compensation des objets volés à La Martyre, pendant la Révolution, par le curé constitutionnel de Ploudiry, Mocaër.

(A suivre.)

LANGUENGAR

Notés sur la vie et la mort d'une petite Paroisse.

(Suite et fin.)

Dans ce réquisitoire il y a un point qui touche particulièrement au cœur les braves gens de Languengar : c'est la fermeture de leur église qui « doit être faite sous quarante-huit heures au plus tard ».

Aussi dans la délibération du 15 Août — que l'on remarque cette date, c'est une des plus grandes solennités chrétiennes, et leur église reste fermée et déserte; le pasteur aimé a été obligé de les quitter et depuis quelques jours un assermenté a été installé à Lesneven — ; aussi dans cette délibération il n'est question que de l'église et on ne lira pas sans émotion la plainte touchante qui sort du cœur de ces braves gens : « Attendu que notre paroisse est supprimée, voyant que nous n'avons plus de paroisse, ni succursale, ni même un simple oratoire, touchés de pitié jusqu'au fond de notre cœur, les larmes dans nos yeux, nous vous demandons de recevoir la démission de notre municipalité. Nous vous prions, Messieurs, de nous accorder une grâce : celle de ne point fermer nous-mêmes notre église. Nous vous prions, s'il vous plaît, d'avoir la bonté de venir vous-même la fermer quand bon vous semblera et de mettre sous votre charge tous les biens et ornements de notre église et chapelle et de nous donner en même temps décharge entièrement de tout ce que dessus dit. Hors de tout cela, nous nous soumettons à la volonté de l'Assemblée Nationale, à

notre Roi François, au Département du Finistère, à notre district et pareillement à tous autres qui ont droit d'être nos supérieurs. » — Et ils signent péniblement, en majuscules ; ils ont du moins déchargé leur âme.

Après cela rien ne semble plus les intéresser. Ils attendent — et désirent — la suppression de la municipalité trouvant, sans nul doute, que la besogne qui leur est imposée est trop écœurante.

Cependant, le 21 Septembre 1792, ils sont encore obligés de se rendre au presbytère de Languengar « occupé jadis par ci-devant François-Marie Rolland, curé, dans l'intention de sequestrer et faire inventaire. Nous n'avons rien trouvé que deux armoires dans le salon au bas de la maison, attachées à la maison, de plus une autre armoire dans la chambre haute au-dessus de la cuisine, tout bois sapin, cette dernière attachée à la muraille couvrait l'escalier du grenier ; dans un petit cabinet au-dessus de l'escalier un bois de lit, mode de caserne, en bois de sapin, estimé trois livres ; une mauvaise table dans la cuisine et une mauvaise chaise estimées trois livres ; dans la cave des morceaux de bois estimés 1 livre ; deux étaux attachés à la cuisine appartenant au presbytère ; des morceaux de bois dans la chambre d'en haut estimés 12 sols ; un morceau de bois dans la cour estimé 5 sols ; avoir parcouru toutes les chambres, salons, cuisine, chambre d'en haut, toutes les crèches donnant sur la cour ; dans la grange donnant sur le pré un morceau de bois pour ramasser le blé, quatre râtaux de bois estimés une livre, — tout ci-devant enregistré sur notre cahier de délibérations dont nous comptons de donner copie à MM. les Administrateurs du Directoire du district de Lesneven ; dans les jardins plusieurs espaliers, plusieurs différentes plantes et quelques arbres dont les municipalités promettent de le garder à leur possible — en foi de quoi nous

« perlassons » à notre science et conscience, et nous signons. »

Cette dernière délibération ou plutôt cet inventaire fut fait lorsque Languengar n'existait déjà plus ni comme paroisse, ni comme municipalité.

En effet, la loi du 12 Septembre 1791 avait été appliquée.

A la promulgation de ce décret les municipalités intéressées avaient ordre de fermer les églises et de faire descendre les cloches. Ces églises elles-mêmes et tous leurs biens étaient mis en vente comme biens nationaux.

Nous voyons alors quelques oiseaux de proie s'abattre sur toutes ces dépouilles.

C'est un certain Renaud, de Brest, qualifié inspecteur principal des douanes, qui achète le presbytère et l'église de Languengar, et c'est quand il en vint prendre possession que fut fait l'inventaire relaté plus haut.

En Février 1793, on transporte à Lesneven les registres paroissiaux de Languengar. En Juillet on défend d'enterrer dans le cimetière.

Chassé par la loi de proscription, le recteur, M. Roland, s'est embarqué à Roscoff, le 3 Octobre 1792, pour l'Angleterre.

Il demeura en exil jusqu'à la fin de la tourmente révolutionnaire.

An Concordat (1802), il fut nommé recteur de Kerlouan, y exerça un fructueux ministère pendant 22 ans et y mourut en 1824.

A maintes reprises, il dut passer près de son ancienne église et avec tristesse il la vit peu à peu tomber en ruines.

La paroisse de Languengar, en effet, ne devait pas renaître comme tant d'autres paroisses supprimées par la Révolution. Au Concordat, on ne jugea pas à propos de la rétablir, sa réunion à Lesneven était défi-

nitive et les biens de la fabrique de Languengar qui n'avaient pas été aliénés — 289 livres 10 sols de rente — furent attribuées à la fabrique de Saint-Michel, le 7 Thermidor an XI (27 Juillet 1803). L'église elle-même fut démolie en 1832 et les pierres en furent dispersées.

La liasse B. 485 des Archives départementales contient un procès-verbal d'expertise dressé en 1782 pour déterminer le montant des réparations du chœur et du cancel de l'église, à effectuer aux frais de M. Tous-saint Le Floch, précédent recteur, qui venait de remplacer M. René Castel. Cette pièce décrit l'ancien édifice disparu d'un façon suffisamment précise.

L'église, nous apprend-elle, est une chapelle sans bas-côtés, mesurant 73 pieds de long sur 15 de large. Les murs latéraux ont 10 pieds de haut depuis le sol jusqu'aux sablières. Le chancel mesure 23 pieds de long et forme le tiers de l'édifice. Autrefois, il y avait à son entrée un mur portant un petit clocher ou campanier, avec une arcade fermée par une balustrade de bois, mais le tout a été démoli depuis une vingtaine d'années.

Le sanctuaire a 9 pieds de profondeur. Son autel, adossé au pignon oriental, est élevé sur une estrade à deux marches. Il consiste en un tombeau rectangulaire de menuiserie, portant un tabernacle surmonté d'une petite niche avec deux gradins. Sur les côtés, dans de fausses niches, se trouvent les statues de Notre-Dame et de saint Honoré (*sic*) ayant pour sou-basements deux crédences servant d'armoires. Le tout est garni de sculptures en relief dans les champs, pilastres et tympans, formant guirlandes et rinceaux de feuillage, peints à la colle en diverses couleurs. Les principaux reliefs et les moulures sont dorées en or mat.

A gauche, il y a un banc à accoudoirs et trois sièges avec agenouilloir pour les célébrants. Le sanctuaire

est éclairé par deux fenêtres dans les murs latéraux, garnies de verres en petit plomb, et d'une grande fenêtre en tiers-point, avec croisillon de pierre, protégée par un châssis de bois. Le chœur des prêtres avance de 2 pieds dans la nef. Il est garni de 2 bancs sur une estrade, d'un pupitre, de 3 escabeaux et un agenouilloir. Le chanceau n'est pas pavé, à l'exception d'une chaîne de pierres de taille formant une croix, et de trois pierres tombales dont deux armoriées.

An côté Nord du chœur est la chapelle prohibitive de Trogurun, où l'on entre par deux arcades en tiers-point percées dans le mur latéral. Du côté du Midi est la sacristie, où l'on entre par une porte pratiquée dans le mur du chanceau. Le Christ est placé sur un encorbellement de pierres de taille près du mur latéral Nord, en face de la chaire, à 8 pieds au dedans de la nef.

Le montant des réparations à effectuer est évalué à 484 livres (1).

La petite paroisse de Languengar n'a donc pas résisté au choc de la tempête révolutionnaire.

Aujourd'hui, la charrue passe et repasse là où fut l'église et le cimetière de Languengar.

Une simple croix en granit, au bord de la route, la fontaine toute proche, deux noms : *Languengar*, ar *Presbital Koz*, c'est tout ce qui reste de l'ancienne paroisse de Saint-Guengar et de Sainte-Azénor.

HERVÉ CALVEZ,

Chanoine honoraire, Curé de Lesnéven.

(1) Note de M. Le Guennec.

LES PRONES D'UN RECTEUR DE LANDUNVEZ au temps de Louis XIV

(Suite.)

Le 23 Mai 1688, 5^e dimanche après Pâques, messire Rannou recommande à ses fidèles de faire « abstinence de cher » et d'assister pieusement aux processions des Rogations, non seulement, dit-il, « pour nous préparer à la glorieuse Ascension de Nostre Seigneur » mais aussi « pour recommander nos nécessités à Jésus-Christ ».

Parmi ces nécessités, sans nul doute, se trouvait la guerre.

Vers ce même temps, Louis XIV recevait à Versailles le roi détrôné d'Angleterre. Il fit rendre au malheureux Jacques II tous les honneurs dus à son rang, lui offrit comme résidence le château de Saint-Germain, puis, sans perdre de temps, s'employa activement à lui préparer une armée et une flotte, pour l'aider à reconquérir son royaume. Le port de Brest avait été désigné pour le rassemblement des troupes.

Quelques mois plus tard, les ordres du roi parviennent à Landunvez et le Recteur lit en chaire :

« Le billet de Monsieur de Brescanvel pour enrôler des soldats et des matelots. » (3 Octobre 1688).

Le recruteur royal, « haut et puissant messire Guillaume Le Roux, sieur de Brescanvel (1), Créac'h-

(1) Brescanvel, manoir en la paroisse de Plourin-Ploudalmézeau, aujourd'hui en Brélès.

Gourio (1) et autres lieux », était capitaine de la milice garde-côtes (2) et, à ce titre, relevait directement du gouvernement de Bretagne. Il avait de hautes relations. L'un de ses enfants, Louis-Charles (3), eut pour parrain « très haut et très puissant seigneur Henry-Charles de Beaumanoir, marquis de Lavardin (4), lieutenant général de Sa Majesté au gouvernement de la Haute et Basse-Bretagne », et pour marraine : « très haute et très puissante dame Louise-Renée de Penancoët de Kéroualle (5), duchesse de Portsmouth, et d'Aubigny en France, comtesse de Farnham, baronne de Petersfield, et propriétaire de la terre et baronnie du Chastel-Trémazan, Keroualle, Mesnoalet, etc. ».

Nous ne savons si M. de Brescanvel trouva beaucoup de soldats à enrôler. Pour ce qui est des marins, il semble bien n'avoir guère eu de succès ; les inscrits maritimes en âge de partir préférèrent attendre l'appel de leur classe et, quelques semaines plus tard, le Recteur dut lire en chaire, comme il le faisait tous les ans à pareille époque, « le billet pour les matelots, la liste des appelés ». (21 Novembre 1688.)

Peu après, les jeunes marins s'embarquaient à Brest sur les vaisseaux que le roi faisait armer pour soutenir la cause de Jacques II : première et lourde contri-

(1) Créac'h-Gourio, manoir en Landunvez, aujourd'hui ferme.

(2) Milice organisée pour la défense des côtes de Bretagne par les ordonnances de la marine de 1678 et 1681 ; elle se recrutait dans les paroisses situées sur le bord de la mer ou à moins de deux lieues à l'intérieur, et comprenait tous les hommes valides de 18 à 60 ans.

(3) Baptisé à Plourin, le 3 Mai 1686, par noble et discret messire Joseph de Kersaint-Gilly, recteur de Plourin. (Registres paroissiaux de Plourin, année 1686.)

(4) En 1687, le marquis de Beaumanoir-Lavardin fut nommé ambassadeur de France à Rome ; — y resta jusqu'en Mai 1689 ; — fut chargé de soutenir, contre Innocent XI, les prétentions de Louis XIV dans la célèbre « Affaire des Quartiers », ce qui attira sur le roi de France « l'excommunication majeure ».

(5) La fameuse Louise de Kéroualle, maîtresse du roi d'Angleterre, Charles II, de 1670 à 1685. Nous retrouverons son nom dans les prônes du Recteur de Landunvez.

bution de guerre fournie par la paroisse de Landunvez. D'autres contributions devaient la suivre.

Entre temps, tout le long du front de mer, l'inquiétude grandissait. L'on y redoutait surtout une descente des Anglais. Depuis plusieurs années, c'était la grande préoccupation du Roi et de ses ministres, qui avaient ordonné de mettre les côtes en état de défense. En 1683, Vauban était venu à Brest arrêter le tracé des fortifications de la ville. Quatre ans plus tard (1687), les remparts de Brest étaient terminés. Du côté de Recouvrance, les travaux n'avançaient guère. Mais la Ligue d'Augsbourg, qui unissait contre la France les deux puissantes marines d'Angleterre et de Hollande, les fit pousser plus activement : deux mille ouvriers furent appelés, qui achevèrent l'enceinte en 1689.

Vauban avait en outre établi, de Brest à Dunkerque, une ceinture de batteries dont les feux, s'entrecroisant, pouvaient grandement gêner un éventuel débarquement. Ouvrages de défense, dont on voit encore les traces : épaulements et levées de terre avec l'emplacement des canons, au Guilliguy, près de Portsall, à Kerc'hoazoc et à Argenton en Landunvez, à Melon en Porspoder, etc. Le service des batteries était fait par des artilleurs des troupes royales, auxquels, en cas de danger, venaient s'adjoindre les miliciens gardes-côtes.

Dans le courant de Novembre 1688, des navires ennemis furent vus rôdant au large. Aussitôt, grand émoi (1) ; on organise des rondes de jour et de nuit et, d'ordre du Roi, messire Rannou convoque les hommes de sa paroisse :

« Monsieur le Capitaine, dit-il, a donné ordre de faire des gardes incessamment. » (21 Novembre 1688).

(1) D'une lettre de Louise de Kéroualle, duchesse de Portsmouth au sieur de Kernno, Alain Barbier, capitaine de Lesneven : « Je vous supplie d'ordonner ce qui est nécessaire pour la défense de la côte de Guissény... Nous sommes dans une émotion et une peur incroyable de l'alarme que M. du Poulpry nous a donnée. » (Arch. dép. E., fonds Barbier de Lescoët, Garde-côtes.)

Ce n'était qu'une fausse alerte. Les ennemis disparurent, et l'hiver se passa sans autre incident grave.

LES RÉQUISITIONS DE BLÉ ET D'ARGENT.

LA CONSCRIPTION MILITAIRE.

Le 7 Mars 1689, — le corps expéditionnaire de Jacques II, sous le commandement du comte (futur duc) de Lauzun, quitte Brest, faisant voile pour l'Irlande (1). Les habitants de Landunvez, postés sur les dunes d'Argenton ou les falaises de Saint-Samson et de Trémazan, regardent, le cœur serré, défilér les grands vaisseaux à trois ponts, les hautes frégates qui mènent à la bataille, peut-être à la mort, bon nombre de leurs fils ou de leurs maris.

Le dimanche suivant, le prône du Recteur ajouta encore à leur tristesse et à leurs angoisses : il leur annonçait que le roi, maître absolu des biens et de la personne de ses sujets, allait réquisitionner leur blé, leur argent, et même leurs fils, par la conscription militaire.

Tout d'abord un petit sermon inspiré des circonstances :

« Vous êtes souvent avertis, et je ne doute pas que votre religion ne vous oblige de croire que la colère de Dieu sur la paroisse puisse être détournée par les prières, les jeûnes et aumônes, mais particulièrement par une véritable conversion et pénitence... » (24 Avril 1689).

Continuant son prône, il dit :

« Et comme en ce temps de misère et de guerre... »

La phrase, sur le cahier, est restée inachevée. Mais les auditeurs l'entendirent jusqu'au bout, et il ne serait pas difficile de la reconstituer. Les vivres devenaient

(1) L'expédition échoua. Après quelques succès, Jacques II fut vaincu à Drogheda, en 1690, et dut se rembarquer pour la France.

rars. Depuis de longs mois, tout trafic, tout commerce était arrêté, et l'on ne voyait pas approcher la fin des hostilités. Par mesure de prudence ou dans un but de lucre, les cultivateurs dans les campagnes, les négociants dans les villes, gardaient soigneusement chez eux et cachaient les stocks de blé, de céréales panifiables ou autres denrées alimentaires dont ils étaient détenteurs (1). On n'envoyait plus rien aux marchés. Dans les villes, la disette se faisait sentir et le gouvernement royal dut organiser un service de ravitaillement. Il recourut à un moyen, qui sera plus tard — rien de nouveau sous le soleil, — employé par le gouvernement de la République : la réquisition. Il alla même plus loin que les gouvernants de 1914-1918, et réquisitionna non seulement le blé, mais l'argent. Les *Fabricques* ou marguilliers en charge reçurent l'ordre de nommer des assesseurs ou répartiteurs chargés, — rôle ingrat — de déterminer et fixer la quantité de blé et d'argent à fournir par chacun.

Devant les paroissiens attentifs et silencieux, le Recteur lut :

« Les Fabricques ont nommé pour l'assise des grains que le roy demande pour Brest, et pour l'assise de l'argent, et comprendre combien il faut lever à chacun, le fort aidant le faible... »

Suivaient les noms des répartiteurs :

« Pour le quartier de la montagne : pour les nobles, Hervé Calvez ; pour les roturiers, Pierre Lchou ;

Pour Argenton : pour les nobles, Mathieu Boul'h ; pour les roturiers, Ian Miry ;

Pour Kersent : Guillaume Miry et Simon Talarvéir. »

(1) En 1694, lors d'un enchérissement considérable du blé, des commissaires du roi parcoururent les campagnes : ils « trouvèrent partout, dans les fermes comme dans les villes, des blés vieux de plusieurs récoltes, qu'ils firent porter aux marchés les plus proches ». (Cf. Clément : *La police sous Louis XIV.*)

De l'argent et du blé, c'était la deuxième contribution de guerre fournie par les habitants de Landunvez. Ce n'était pas tout.

Sans laisser à ses paroissiens le temps de la réflexion, le Recteur leur annonça qu'on leur demandait un autre sacrifice, encore plus pénible que le précédent : donner l'un des leurs pour être soldat au service du roi.

Pour la première fois, dans toutes les paroisses de France, on allait appliquer la conscription militaire. La conscription, en effet, avait été établie l'année précédente par Louvois, ministre de la guerre. Les enrôlements volontaires ne suffisaient plus à combler les vides creusés dans les armées royales bataillant sur tous les fronts à la fois, et Louvois avait imaginé de demander aux paroisses du royaume de lui fournir un ou plusieurs soldats, selon l'importance de leur population (1).

Et messire Rannou lut :

« Les marguilliers et corporaux (chefs de quartier) se trouveront avec M. le Capitaine, à l'issue de la grand'messe, en la sacristie pour choisir un soldat pour le service du roy... »

Et, surcroît de charge, la paroisse devra payer son soldat, et l'équiper :

« Le soldat sera payé par la paroisse sur les fouages (2), à deux sols par jour quand il sera à la maison, et quatre sols quand il marchera... »

La paroisse lui fournira un fusil (3) et une épée, et des souliers. »

(1) Lanneuffret (200 hab.), un soldat ; — Ploudaniel (5.000 hab.), comprenant à cette époque les territoires actuels de Trémiaouézan et de Saint-Méen : 5 soldats ; — Landunvez, paroisse de moyenne importance (1.600 hab.) : un soldat seulement, parce que donnant déjà des inscrits à la marine.

(2) Fouage, redevance qui se payait autrefois par maison ou par feu.

(3) Sous Louvois, les armes furent perfectionnées ; au mousquet on substitua le fusil, auquel on adapta, en 1693, la baïonnette,

C'étaient de nouvelles dépenses en perspective (1).

Cette lecture dut déplaire très fort aux paroissiens. Ce qui, par dessus tout, leur déplaisait, ce dont ils ne voulaient à aucun prix, c'est que leurs jeunes gens fussent emmenés loin du pays, dans les armées du roi (2).

(1) En cette même année 1689, la paroisse de Ploudaniel eut à payer la grosse somme de 230 livres (environ 4.000 fr. d'aujourd'hui) pour l'équipement des soldats de la milice.

« Cy-après le rolle de la dépense faite par les marguilliers de la paroisse de Ploudaniel pour la levée des cinq soldats, armement et partye de l'habillement d'yeux :

Les fabriques ont donné aux 5 soldats : Pierre Moal, Ollivier et René Thomas, etc., pour 60 jours à raison de 2 sols par jour, à chacun d'eux 6 livres, faisant ensemble la somme de 30 livres.

Plus les dictes fabricques ont payé pour 10 chemises la somme de 15 l.

pour avoir fourni 5 paires de souliers, 15 l

5 ceinturons aux dictes soldats, 5 l.

5 espées, 20 l.

5 chapeaux, 12 l. 10 sols.

10 cravates et 10 mouchoirs, 12 l.

pour avoir fourni 5 fusils et les accomoder, 87 l., etc. etc.

(Cl. comptes de la paroisse de Ploudaniel, année 1689, Arch. du Fin., série G.)

D'après l'ordonnance royale, les soldats devaient, une fois leur service fini, rendre leurs armes. Ceux de Ploudaniel s'y refusèrent. Le compte de fabrique de 1690 porte : « Armes et espées : les nommés soldats de ladite paroisse ne les ont voulu rendre, quoique sommés par plusieurs fois de ce faire, tant au prosne de la grand'messe qu'autrement. »

(2) A propos de la conscription, que les gens de Pleyben avaient en horreur, voir les articles de M. l'abbé Montfort. (*Bulletin Diocésain*, 1923, p. 36 ss.)

Dans le Léon également, on cherche par tous les moyens à y échapper. Un « honorable homme » de Lanneuffret, Yves Kerdoncuff, de Kerantraon, écrit à un sien ami, 13 Mai 1751 : « Mon très cher ami, j'ai l'honneur de vous prier de me mander s'il est vrai que vous ayez eu le malheur de tirer le billet noir. Si cela est, venez me trouver incessamment et je feray en sorte vous mettre hors d'affaire. » (Papiers de famille de M. Le Bras, Lanneuffret.)

Pour vaincre la répugnance des Français à entrer par force dans ses armées, Napoléon I^{er} demanda à ses Evêques concordataires d'insérer dans les catéchismes diocésains une note sur le service militaire : « 4^e Commandement de Dieu, Leçon VII. — D. Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon I^{er}, notre Empereur ? — R. Les chrétiens doivent... et nous devons en particulier à Napoléon I^{er}, notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance et le service militaire. » (*Catéchisme à l'usage de toutes les églises de l'Empire français*, page 58.)

Le Recteur sentait la colère monter et le mécontentement prêt à éclater. Il voulut dégager sa responsabilité, montrer qu'il n'était en rien responsable de cette série de malheurs s'abattant sur ses ouailles, et que ces ordres si fâcheux venaient de plus haut. Sur son cahier, il écrit :

« Lire les mandements du roy. »

Devant cette apparition de la majesté royale, encore profondément révérée, sans doute les paysans gardèrent-ils un silence respectueux, et la messe put s'achever sans trouble.

Mais, le dimanche suivant, nouveau mandement, d'où nouveau sujet d'irritation :

« Je vous avertis des ordres du roy pour les bris. »
(1^{er} Mai 1689).

Ici, le Recteur parle des épaves rejetées sur la côte par les tempêtes.

Une ordonnance de 1681 avait mis « sous la sauvegarde du roi » les vaisseaux, leurs chargements et l'équipage, quand la tempête les jetait sur les côtes. En d'autres termes, il était interdit, en cas de bris ou de naufrage, de recueillir les objets que les flots rejetaient sur les rives. De là, grande fureur chez les habitants de la côte, pêcheurs et paysans, tous pillards d'épaves. D'après eux, toute épave abandonnée, tout objet rejeté par la mer leur appartenait de droit naturel, du droit de premier occupant. De cette théorie, ils ne voulaient point démordre, et malgré les efforts des douaniers et autres maltôtiers, l'ordonnance royale était restée à peu près lettre morte. Or, voici que le roi, de plus en plus besogneux, et qui fait flèche de tout bois, leur intime à nouveau, sous menace d'amende et de prison, l'ordre de ne pas toucher aux bris. C'en est trop. On leur enlève tout : leur blé, leur argent, leurs fils, même les épaves. C'est la ruine totale.

UNE TRAGÉDIE

Dans cette détresse, à qui recourir, où se tourner ? Les hommes semblent impuissants à les secourir ; le Roi, sourd à leur appel angoissé, ne cesse de les accablér de nouveaux fardeaux. Dieu seul leur reste.

Mais comment arriver jusqu'à Lui ? A l'église, il est vrai, tous les dimanches on l'invoque, de temps en temps même, au prône de la grand'messe, on ajoute une prière supplémentaire, un *Pater* et un *Ave* « pour le Roy », « pour sa conservation », « pour ses armes ». Mais qu'est-ce que cela ? Aux grands maux il faut opposer les grands remèdes. Pour mettre un terme à cette guerre calamiteuse il faudrait, pensent-ils, des prières plus solennelles, des supplications plus ardues qui puissent toucher le ciel et fléchir son courroux... Et voilà que l'idée leur vient d'organiser de grandes cérémonies, des prières publiques, à la manière des fameuses processions jadis imaginées et inventées par le Père Maunoir. Ces processions (1), Maunoir en avait fait un de ses grands moyens d'apostolat ; c'est par elles qu'il touchait les cœurs les plus endurcis, qu'il obtenait la conversion des plus rebelles.

(1) Voici comment M. Barthélémy Pocquet (*Histoire de Bretagne*, t. V, p. 590), parle de ces processions du P. Maunoir : « La procession, dit-il, était le couronnement des exercices de la Mission. Elle avait une solennité extraordinaire. Elle retraçait les scènes de la vie et de la Passion du Sauveur. En tête, un groupe d'hommes d'armes tiraient des coups de mousquets ; puis les bergers en veste blanche, les Mages en manteau royal, les Apôtres, les Evangélistes, les 72 disciples, la Vierge Mère des douleurs, le Sauveur des hommes représenté par un prêtre, portant la croix. Après lui, les Martyrs, les Saints ou les Saintes, et enfin le clergé, et le Recteur portant le Saint-Sacrement. Au-dessus des têtes, de grandes croix écarlates, de riches bannières, des oriflammes et des étendards portés par plusieurs centaines de personnes. Tous chantaient. La procession se rendait à un lieu consacré, et là, en plein air, le P. Maunoir parlait. Il était bien rare que les larmes et les sanglots ne répondissent pas à ses paroles enflammées. De toutes les paroisses voisines, 10.000, 20.000 personnes accouraient pour assister à ce spectacle émouvant et grandiose. » (Cf. *Lettre circul. de Mgr Duparc pour la Cause du P. Maunoir*, n° 45, 7 Juin 1913.)

Le Père Maunoir venait à peine de mourir (1). A Landunvez, son souvenir était toujours très vivant ; les paroissiens se rappelaient avoir assisté, beaucoup même d'entre eux avaient pris part comme acteurs ou figurants à la grande procession qui avait terminé la mission prêchée par lui, en 1668, en l'église collégiale de Kersaint : « Recourons, se dirent-ils, à ce même moyen ; il n'a rien perdu de son efficacité ; par là, nous obtiendrons la cessation du fléau, et la paix tant désirée ».

Hélas ! tout de suite, devant eux un obstacle se dresse : l'opposition du Recteur. Messire Rannou n'avait jamais aimé le P. Maunoir (2), ni approuvé ses méthodes d'apostolat. Les processions, — cette série de tableaux vivants où les fidèles tenaient le rôle des Apôtres, des saintes Femmes et autres personnages de l'Ancien ou du Nouveau Testament, — il les comparait à des « tragédies » de théâtre et les englobait sous la même réprobation et condamnation.

Les paroissiens, ne pouvant obtenir l'agrément de leur Pasteur, décidèrent d'agir en dehors de lui. Grâce à la complicité de quelques prêtres voisins, ils purent organiser des processions publiques. Elles eurent grand succès, au détriment, naturellement, des offices paroissiaux, bien vite désertés.

Le Recteur ne tarda pas à en être informé. Il résolut aussitôt d'agir énergiquement ; il y avait là un désordre qu'il ne pouvait tolérer : des cérémonies publiques organisées, malgré lui, sur son territoire, présidées par des prêtres étrangers à la paroisse et dépourvus de juridiction.

(1) Mort quatre ans auparavant, en 1685, à Plévin, près Carhaix.

(2) Quand le P. Maunoir, appelé par la duchesse de Cossé-Brissac, propriétaire du château et domaine de Trémazan, vint prêcher une mission à Landunvez, en 1668, le Recteur lui refusa l'usage de l'église paroissiale, et le Père dut donner ses prédications dans l'église collégiale de Kersaint, qui faisait partie du domaine de Trémazan et, de ce fait, ne relevait que de la Duchesse. (Cf. Séjourné, *Histoire de Julien Maunoir...*, II, p. 123.)

Le 15 Mai 1689, « 5^e dimanche après Pâques », il monte en chaire et commence son prône :

« Jean Perc'hirin et Barbe Pellen feront vente de leurs chevaux, charrettes, bestiaux et bleds, que je permets entre la grand'messe et les vespres, et aussi après les vespres. »

Ensuite quelques reproches à des cultivateurs négligents et imprudents :

« On m'a fait plainte qu'il y a des chevaux malades de maladie contagieuse, qu'on laisse parmi les autres. »

Puis il aborde la grave affaire du jour : la procession selon le rite du P. Maunoir :

« Je appris, dit-il, qu'on doit encore faire des tragédies en forme de procession dans ma paroisse, sans mon consentement. »

Ces paroles indiquent qu'on avait d'abord demandé au Recteur la permission, permission qu'il avait refusée.

« S'il y a des indulgences à gagner, ajoute-t-il, je ne manque pas de vous advertir. Mais je défends à qui que ce soit de l'étendue de cette paroisse d'assister à ces désordres, sous peine de privation des saints sacrements, et prétends entreprendre tous ceux qui sous ces prétextes empêchent ou divertissent mon office public. »

Le Recteur disait vrai : il y avait là un « divertissement » attrayant qui devait, sans nul doute, détourner les fidèles de l'office célébré dans l'église paroissiale et faire le vide autour du Pasteur.

L'avertissement était clair : Défense aux fidèles de prendre part, d'assister à la tragédie, sous peine de refus d'absolution ; défense à tous prêtres d'y prêter leur concours, sous peine d'être « entrepris », poursuivis devant l'Officialité diocésaine.

Malgré cette interdiction et ces menaces, la procession eut lieu, et obtint, on peut le croire, un grand succès.

Les prêtres téméraires qui avaient osé la présider, quels étaient-ils ? Les prônes subséquents nous les font connaître : c'étaient les chanoines de la Collégiale de Kersaint. Dès le dimanche suivant, « 29^e de May, feste de la Pentecoste », Messire Rannou inscrit sur son registre « l'assignation pour Kersent, pour la première fois ».

Trois semaines plus tard :

« Deuxième assignation à messieurs de Kersent » (19 Juin 1689).

Encore trois autres semaines et c'est :

« La troisième assignation pour les chapelains de Kersent » (10 Juillet 1689).

Comment se termina l'affaire ?

En sortant de l'enclos de la Collégiale, en déployant leur tragédie tout autour de la place du bourg et le long des rues de Kersaint, les chanoines avaient outrepassé leurs droits. Sans aucun doute, ils furent blâmés par M. l'Archidiacre et condamnés.

Quant aux paroissiens, ils obtinrent en quelque sorte satisfaction à leur désir. Le Recteur, en effet, se décida à organiser lui-même des processions, ou à donner plus de solennité à celles qui, déjà existaient. Dans le prône du dimanche 29 Mai, nous lisons :

« Demain, nous irons à Saint-Samson (1), pour les armes du Roy » (29 Mai 1689).

Un peu plus loin, ces autres lignes :

« Le samedi immédiatement après la feste de la Pentecoste est la feste de monsieur saint Herbot, on ira à Saint-Gonvel (2), et se trouvera pour la procession le plus de monde qui se pourra » (29 Mai).

(1) Chapelle à 3 km du bourg, non loin de Trémazan, sur une haute falaise abrupte surplombant la Manche.

(2) Chapelle à 4 km du bourg, près d'Argenton, sur une dune sablonneuse, d'où l'on a vue sur toute la ligne des îles jusqu'à Ouessant.

Ces processions, assurément, n'avaient point tout l'attrait des tragédies du P. Maunoir, point de tableaux vivants, point de gens costumés, de Christ portant sa croix. On y pouvait néanmoins acquérir des mérites. Par des chemins raboteux, brûlés du soleil, balayés par les grands vents du large, les fidèles s'en allaient derrière leurs prêtres, que précédaient les jeunes gens et les jeunes filles portant les enseignes, lourdes croix, pesantes statues, larges bannières que secoue la brise marine. On récitait à haute voix le chapelet, puis l'on chantait des cantiques bretons, les Litanies des Saints ou les Psaumes de la Pénitence. La route était longue et rude. Prêtres et fidèles pouvaient ainsi, en expiation de leurs péchés et en vue de la paix à obtenir, offrir à Dieu, avec leurs prières, la fatigue de leurs corps et la sueur qui ruisselait de leurs fronts (1).

L'ÉCOLE PAROISSIALE

Dans le prône du dimanche 8 Octobre 1690, nous lisons une note intéressante, et qui atteste l'existence à Landunvez d'une petite école à l'usage des pauvres.

La chose est d'importance, parce qu'elle prouve que, même sous l'Ancien Régime, les enfants du peuple pouvaient s'instruire. A lire certains manuels primaires, on en pourrait douter : presque personne, affirmement-ils, surtout dans les campagnes, ne savait lire ou écrire ; il n'y avait que les bourgeois et les nobles, c'est-à-dire les riches qui pussent acquérir l'instruction ; la grande majorité du peuple français était maintenue dans l'ignorance.

Autant d'affirmations, autant d'erreurs.

En 1694, le roi Louis XIV prescrivit d'ouvrir une école dans chaque paroisse de campagne. Mais bien

(1) Chaque année encore, depuis cette époque lointaine (1689), la procession paroissiale se rend aux chapelles de Saint-Samson et de Saint-Gonvel, d'où, après le chant des vêpres et un court repos accordé aux porteurs d'enseignes, elle revient au bourg.

avant cette ordonnance royale, l'Eglise s'était préoccupée de l'instruction du peuple. Dès l'année 1583, le Concile provincial de Tours avait enjoint aux Evêques de fonder des écoles, et chaque Recteur devait pourvoir à l'entretien des maîtres préposés à l'enseignement. Dans le diocèse de Léon, au temps de Louis XIV, les écoles paroissiales sont déjà nombreuses. On en rencontre, non seulement dans les grandes paroisses comme Brest, Guipavas, Plabennec, Plouguerneau, Ploudalmézeau, etc., mais aussi dans des localités de bien moindre importance, comme Trémaouézan (500 habitants) (1). Lanneuffret même, petite paroisse de 200 habitants, a son école, tenue par un prêtre, et les comptes de fabrique de 1689 signalent qu'on a payé deux sols à Vincent Le Guen, écolier (2), pour un service.

Landunvez, au point de vue de l'instruction, est plus favorisé que beaucoup d'autres paroisses rurales. On y trouve, en effet, au bourg tréviai de Kersaint, une école secondaire ou collège dont les bâtiments, de style gothique, existent encore en partie, et sont toujours appelés : « *Ar C'hollej* », le Collège (3). Là s'instruisaient les fils des nobles, des bourgeois et des riches paysans. Mais il y avait, en outre, au bourg paroissial de Landunvez, une petite école primaire qui, depuis plusieurs années, était tenue par un prêtre originaire de la paroisse, d'abord Dom Yves Jaouen, du manoir de Lanhalès, puis, après lui, Dom Yves Kérenneur (4), du manoir de Poullouarn.

(1) Cf. *Notice sur Trémaouézan*, par l'abbé Mével, p. 138.

(2) En breton : *scolaer*, c'est-à-dire : maître d'école.

(3) Il est fait mention du Collège de Kersaint dans divers aveux, notamment des 21 Mai 1729 et 1760, 20 Mai 1783, etc. (Archives paroissiales.)

(4) Le 25 Mai 1669, à Landunvez, Dom Yves Kérenneur bénit le mariage de sa sœur Marie Kérenneur, avec Ian, fils d'honorable homme Ian Guillard, mesnager (propriétaire), à Kerc'houlzel, paroisse de Porspoder. Ce Ian Guillard est, croyons-nous, un ancêtre de M. Guillard, décédé vers l'an 1900, maire de Ploudalmézeau, beau-père de M. Fortin, ancien sénateur, du Finistère.

L'école semble avoir été fréquentée et avoir produit des fruits car, en l'espace de vingt années, dans la période qui s'étend de 1669 à 1689, on constate un développement considérable de l'instruction. En 1669, sur les registres de baptêmes, on ne trouve que très peu de signatures de parrains et de marraines. Presque tous les paysans déclarent ne savoir signer. En 1689, par contre, non seulement les nobles et les bourgeois, mais la majorité des paysans, et même quelques paysannes signent leurs noms, et en fort bons caractères.

En 1690, le maître d'école, Dom Yves Kérenneur, vint à mourir. Il fallait, pourvoir à son remplacement. Aucun prêtre ne se présentant, le Recteur dut chercher un laïque, et, ne pouvant donner à ce laïque, en guise de rétribution, les chapellenies et fondations de messe qui formaient le gros du traitement du prêtre-instituteur, il lui fallut chercher pour le nouveau maître d'autres moyens de vivre. Messire Rannou songea à l'attacher en même temps au service de l'église. Au prône de la grand'messe du dimanche 8 Octobre 1690, il déclara donc le poste vacant, et demanda :

« Qui voudrait venir sonner les cloches, balayer l'église, accommoder la lampe, avertir les fabriques pour les affaires du roy, et faire escole aux enfants des pauvres. »

Les fonctions du nouveau maître, on le voit, étaient multiples et diverses. Mais le traitement, peut-être était-il néanmoins assez maigre. Pour y ajouter, le Recteur déclara :

« Je lui donneray permission de faire une quête dans la paroisse selon l'arrêt du roy et l'ordonnance de Monseigneur de Leon. »

Quelles matières étaient enseignées, et quelles méthodes suivies dans ces petites écoles rurales ? Nous ne le savons pas. Sans doute chaque maître suivait-il son inspiration propre et agissait-il à sa guise.

Dans un opuscule breton, édité vers la fin de l'Ancien Régime, et intitulé : « *Rudimant pe Grammair gallec en usaich ar scoliou var ar meaz* », nous lisons ces conseils à l'usage des maîtres :

1° Se servir de la méthode bilingue : « Dre langaich ar vam, eo e tleer commanç ar studiou, a lavare Rollin. Ar vugale a gompren aisoc'h ar principou eus ar Grammair, pa o guelont appliquet da ul langaich pini a intentent deja ».

(A en croire l'auteur, le Breton est une langue sans règle fixe, et stérile, qu'il s'agit de faire disparaître au plus tôt, pour la remplacer par le français : « Ar gallec, pini a felleur da ober fleurissa ha diminui ar varieté eus ar brezonec ».)

2° Ne pas surcharger la mémoire des enfants : « Red eo, quasi, ober antren en o speret an ideou unan-a-unan, evel ma laquear ul liqueur berat a berat ebars en ur fiolen eus a pini an antren a so moan. »

Inutile, nous semble-t-il, de traduire ces textes, qui ne sont que du français habillé en breton. D'ailleurs, l'auteur, candide, déclare que : « Al langaich gallec alies ne quet differant dious ar bresonec, nemet dre ar brononciation, rac meur a c'her gallec a so deut bresonec dre an usaich pini a rear aneso ».

(A suivre.)

UN ÉVÊQUE BRETON

M^{GR} Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

Du 12 Août au 3 Septembre, Mgr de Léséleuc fit une apparition en Bretagne. Il voulait se rafraîchir l'âme auprès de sa vénérable mère qui, n'ayant plus à Quimper le lien qui l'y avait fixée pendant dix-sept ans, s'était rapprochée de son fils aîné, le docteur Augustin de Léséleuc, en choisissant une demeure à Brest, en compagnie de sa fille, Mme Verguin.

Il s'arrêta à Quimper et fut reçu avec joie par Mgr Nouvel. Par entente avec l'Évêque de Quimper, il appela près de lui l'abbé Alfred Le Roy, de Concarneau, qu'il voulait attacher à son diocèse.

Dieu conduit ses enfants par des voies qu'il choisit.

Pendant la Semaine Sainte de 1872, le jeune abbé avait été désigné pour chanter à l'office des Ténèbres, à la cathédrale, le Vendredi-Saint, une des leçons des Lamentations du Prophète Jérémie. Il mit toute sa voix et tout son cœur dans le chant de la mélodie si touchante qui accompagne les paroles inspirées.

Après l'office, M. le chanoine de Léséleuc demande au cérémoniaire de lui conduire le chanteur, et il l'interpelle en ces termes : « Je vous tiens rancune, mon petit ami. J'ai à prêcher ce soir la *Passion*, à la cathédrale, et je me proposais de ménager ma gorge pendant l'office des *Ténèbres*. Mais vous avez chanté la

lamentation avec une expression si prenante que j'ai été entraîné, par vous, à donner au chant liturgique toute la participation que je pouvais. Si ce soir mon sermon s'en ressent et en souffre, je vous en rendrai responsable ».

Il mit dans ses paroles un tel accent du cœur, avec un sourire si aimable, que l'abbé en fut ému et reconnaissant.

Ce fut le début des relations, et quand le chanoine devint évêque, il se proposa d'emmener son nouvel ami, une fois prêtre, dans son diocèse.

Sachant que son chanteur du Vendredi-Saint de 1872 avait reçu le diaconat à l'ordination d'Août 1873, il lui fit part de son désir de l'ordonner lui-même à la prêtrise et, pour cela, il lui demandait de passer au Séminaire d'Autun, cette dernière année de préparation théologique.

Il fut donc convenu que l'abbé prendrait la route d'Autun, le 25 Septembre 1872.

La veille, pour pouvoir accomplir le pèlerinage de Sainte-Anne d'Auray et confier son départ à celle qui avait déjà facilité sa vocation, il quitta Concarneau, accompagné de son compatriote et ami M. Amand Gadon, nommé, il y avait quelques mois, professeur au Grand Séminaire de Quimper. Le 25 au matin, il lui répondait la messe à l'autel de l'image miraculeuse, et y communia de sa main. Le pèlerinage accompli, les adieux des deux amis eurent lieu à la gare de Sainte-Anne, où l'abbé Le Roy prit le train qui le conduirait à sa destination. Il arriva à Autun le lendemain, au brun de nuit.

Reçu avec les plus affectueuses marques de joie, il fut, le soir même, après le repas, présenté aux chanoines et membres du clergé qui aimaient les réunions du soir au salon épiscopal. Mais, fatigué du long voyage, on le conduisit bientôt à la chambre de la Tour Saint-Léger,

Le lendemain matin, à son réveil tardif, il admire le joli coup d'œil : en fond de tableau, le Petit Séminaire, dont le toit de briques en mosaïque, aux couleurs éclatantes, est éclairé par le soleil. L'abbé désirant saluer Monseigneur, on lui dit de se présenter sans cérémonie à son cabinet de travail.

C'était une pièce en longueur, éclairée à droite par deux grandes fenêtres ; au fond, une large baie donnait vue sur le mont Dru, qui avait pris une teinte mordorée, les premiers froids ayant commencé à jaunir le feuillage.

La bibliothèque garnissait la gauche, mise en pleine lumière. L'Evêque était appuyé sur un pupitre, à hauteur de poitrine. Il tenait, à ce moment, un cigare allumé : « Mettez un cadenas à vos lèvres, dit-il, au jeune Breton. C'est une vieille habitude de ma vie d'étudiant, connue des seuls intimes, et qui doit rester ignorée du dehors ».

L'Evêque questionna l'abbé sur son voyage, sur ses adieux à sa famille, sur son pèlerinage à Sainte-Anne pour lui confier sa nouvelle vie, lui recommanda d'aller dès le matin même au Scolasticat des Oblats de Marie, pour saluer un des Pères qui était Breton, et le pria de revenir pour midi.

En retournant du Scolasticat, l'abbé fit une première visite à la belle cathédrale.

Au repas, la conversation porta sur la Bretagne, et se continua dans les allées de la cour épiscopale, avec un entrain et un cœur à cœur charmant. Une réponse de l'abbé mit en joie l'Evêque : il s'agissait des goûts poétiques du jeune homme.

— J'aime beaucoup la poésie de la nature, peu les poètes.

— Et pourquoi ?

— Ceux-ci guident souvent leurs impressions. Pour traduire un beau sentiment venant du cœur, il faut

passer par bien des mots et des phrases où la recherche de l'effet défloré la spontanéité du sentiment.

Ce fut une occasion d'appréciations littéraires pleines d'intérêt.

Après cette récréation, où le cœur et la maîtrise de l'ancien professeur de lettres se complaisaient au grand profit de ses interlocuteurs, voici la voiture du Prélat. Il va se rendre à la gare. Il fait monter avec lui ses deux compagnons, recommandant au secrétaire de présenter au Supérieur du Séminaire et aux Professeurs leur nouveau disciple. Jusqu'à la gare, Monseigneur continue le même ton enjoué. Mais, arrivés, c'est l'étiquette. Le chef de gare vient au devant de l'Evêque, le conduit à un fauteuil de la salle d'attente, et les deux compagnons se tiennent debout, en face, et découverts, répondant brièvement aux paroles que leur adresse l'Evêque. Quand le train est arrivé, le chef de gare conduit l'Evêque à la place qui lui est réservé, et nous saluons, avant de reprendre la voiture qui nous dépose à la porte du Séminaire. Accueil cordial ; on conduit l'abbé à la cellule qui lui est réservée, et bientôt il a pris rang au milieu des condisciples. Ceux-ci, dès le contact, lui montrent une amitié qui ne se démentira jamais (1).

Monseigneur de Léséleuc eut un voyage à faire à Paris, et il profita de la circonstance pour confier un travail à M. Melléro, joaillier-orfèvre bien connu. Mgr d'Héricourt avait, en montant sur le siège d'Autun, un patrimoine de 50.000 livres de rente. Cette fortune, il l'employa aux œuvres de son diocèse, à assurer le recrutement de son clergé, et à la restauration de sa cathédrale. Il ne laissa à sa mort, à son légataire, M. le cardinal Mathieu, que 15.000 livres, avec charge de les consacrer aux bonnes œuvres. Tous les bijoux de

(1) Les pages qui précèdent sont à placer à la page 220 du *Bulletin*, avant le dernier alinéa.

sa mère servirent à orner la mitre pontificale qu'il légua à ses successeurs. Mgr de Léséleuc la porta à M. Melléro, pour en modifier la forme, tout en conservant les bijoux qui la couvraient.

L'orfèvre, en présence de son auguste client, enleva tous les diamants, perles et pierres précieuses, et les renferma dans un écrin qu'il remit à Mgr de Léséleuc. Il modifia la mitre suivant les indications fournies, y prépara les sertissures nouvelles et pria l'Evêque de revenir à son atelier. Il enchassa devant lui tous les bijoux. Ces précautions de l'orfèvre distingué donnent la mesure des scrupules professionnels de nos artistes.

Mgr de Léséleuc, aux offices pontificaux les plus solennels, particulièrement à la fête de S. Lazare, porta cette mitre, en même temps qu'une aube du Trésor antique de l'Evêché, faite par les Dames de la Cour de Louis XIV, et qu'on ne sortait que pour les grandes solennités liturgiques.

L'ancien clerc de la Chapelle Royale de Charles X avait un cœur fidèle, qui ne dissimula jamais son attachement à la cause de la légitimité, gardant ses espérances inébranlables à travers toutes les vicissitudes des pouvoirs politiques en France. Il voyait dans le Comte de Chambord le vrai continuateur de S. Louis pour rendre à la France l'éclat de son titre de fille aînée de l'Eglise, et lui conserver l'intégrité de sa foi et le flambeau de la civilisation chrétienne.

La boutade du Préfet de l'Empire, à Quimper, préparant le dossier de celui pour qui Pie IX demandait un siège épiscopal : « Si M. de Léséleuc devient Evêque, ses mandements se termineront par le cri de « Vive le Roi ! », constatait les convictions intimes du Vicaire général, sans pouvoir relever aucun acte de sa vie publique déformé par ses convictions.

Depuis qu'il avait renoncé au Barreau, pour aller à Rome suivre les cours de l'Université grégorienne

et monter au saint autel, toute sa vie prenait pour règle la sublime vocation à laquelle, Dieu l'avait appelé et sans se désintéresser des destinées de son Pays, il savait qu'en travaillant pour les âmes, il lui serait plus utile qu'en se laissant porter aux Chambres politiques, où de nombreux amis lui présageaient une haute influence à exercer (1).

Les malheurs de la France en 1870, l'effondrement de l'Empire, la Patrie envahie et vaincue, le bouillonnement de la lave révolutionnaire, d'où ne tarderait pas à sortir la Commune, effrayaient la population. Le besoin d'un relèvement national avait envoyé à la Chambre, de toutes les parties du pays, des hommes de dévouement, la plupart étrangers jusque-là aux remous politiques et ne voulant qu'une chose, sauver la France. Tous sentaient qu'il fallait un pouvoir fort et stable qu'ils seconderaient de toutes leurs énergies. Les catholiques formaient un groupe compact, et parmi eux, une élite de hautes intelligences et de grands caractères. Ils voyaient dans le Comte de Chambord, celui que Dieu préparait pour gouverner, un Roi selon son cœur, une France redevenue chrétienne. Monseigneur de Léséleuc suivait avec une attention pleine d'espoir le mouvement qui se dessinait sous l'influence des Lucien Brun et des Belcastel. Mais la vieille Ecole libérale avait à la Chambre un noyau important de membres actifs, plus habitués aux coulisses et aux manœuvres que ceux dont la droiture aime les solutions franches et qui, voyant dans le Comte de Chambord le salut de la France, ne pensaient qu'à hâter sa venue.

Les libéraux, au contraire, manœuvraient pour ajourner cette solution de bon sens, comptant bien imposer des conditions au Prince, qui, suivant les

(1) Le comte de Chambord, en 1871, constituant dans chaque département un comité, avait nommé M. l'abbé de Léséleuc comme devant faire partie de celui du Finistère.

expressions de M. de Falloux, « promulguait ses prédilections intimes les plus inopportunes ».

Ils préféraient M. Thiers, puis Mac-Mahon au Roi, pensant par là conserver le pouvoir : toujours déçus par Thiers qui travaillait pour une République ; et par eux-mêmes auprès du Maréchal, car par une pente irrésistible, ils descendaient vers la gauche. Et le secret de leurs manœuvres était l'espoir de dominer le Prince, quand l'opinion publique voyait en lui le sauveur, ou de l'écarter devant la branche d'Orléans. Le premier effort pour arracher des conditions au Comte de Chambord fut confié à Mgr Dupanloup, lequel, par sa lettre du 25 Janvier 1873, essayait des airs de sommation qui lui avaient, pendant le Concile, si peu réussi auprès de Pie IX :

« Si jamais un pays aux abois a demandé dans celui que la Providence lui a réservé comme sa suprême ressource des ménagements, de la clairvoyance, tous les sacrifices possibles, c'est bien la France malade et mourante. Se tromper sur cette question si grave, se faire, même par un très noble sentiment, des impossibilités qui n'en seraient pas devant Dieu, serait le plus grand des malheurs. »

Il était surprenant, remarque la *Vie de Dom Guéranger* par Dom Delatte, de voir la France malade et mourante faire des conditions à celui qui demeurait... la suprême ressource.

Pour obtenir ce qu'il demandait, l'Evêque d'Orléans avait voulu intéresser à sa démarche le Cardinal Antonelli, et le Souverain Pontife. Pie IX avait lu la lettre et écrit en marge : *Non responsione sed commiseratione digna* (*Vie de Dom Guéranger*, p. 408-409).

De la réponse du Prince, citons ce passage : « Je n'ai ni sacrifice à faire, ni condition à recevoir, j'attends peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu. Lorsque l'épreuve est trop amère, un regard sur le Vatican ranime le courage et fortifie

l'espérance. C'est à Pécole de l'auguste captif qu'on acquiert l'esprit de fermeté, de résignation et de paix, de cette paix accordée à quiconque prend sa conscience comme guide et Pie IX pour modèle. »

Cette réponse ne pouvait satisfaire le clan des libéraux et, Mgr d'Orléans avec eux, ils continuèrent leur campagne et leurs intrigues. Un programme s'élabora et un jour, au sortir d'une de ces réunions, Mgr Dupanloup, satisfait, exprimait le résultat des délibérations des meneurs, dans un langage digne des résolutions prises : « Nous tiendrons la dragée (il s'agissait du Gouvernement de la France) si haute qu'il (le Comte de Chambord) ne pourra l'atteindre » (1).

Dans ces manœuvres des libéraux, Dieu n'avait pas sa place. Le Prince, au contraire, cherchait lumière auprès de Dieu, de son représentant sur la terre, et auprès des Evêques les plus considérés. Il avait choisi comme son ambassadeur, son filleul, M. de Vanssay, qui écrivait à Mgr Pie, le 12 Février : « On redouble d'efforts en ce moment pour épaissir l'obscurité de la situation et dénaturer les sentiments du Prince... Si vous trouviez le joint de dire à Pie IX qu'un filleul du Prince va d'ici quelques jours se jeter à ses pieds, vous me rendriez un immense service. » Justement, Mgr Pie partait pour Rome le 14. Le 20, il était chez Pie IX et, au cours de l'audience, il lui parlait de M. de Vanssay, qui fut reçu par le Souverain Pontife avec une grande distinction, et qui remit entre les mains du Saint-Père l'offrande annuelle du Prince au Denier de Saint-Pierre, dix mille francs, avec ces mots écrits sur l'enveloppe : « Au vénérable captif du Vatican, l'obole du proscrit. » M. de Vanssay exposa au Pape les sentiments du Comte de Chambord sur la fusion qui était l'objet de sa mission, et le Saint-Père lui annonça qu'il lui confierait pour le Prince

(1) Rapporté par un témoin de la Chambre à M. Félix de Roquefeuil, conseiller référendaire à la Cour des Comptes.

une lettre autographe. Cette lettre, il la fit parvenir au Comte de Vanssay par Mgr Pie.

Jusqu'au 9 Mars, les entretiens entre l'Evêque et le Comte se multiplièrent ; l'envoyé du Prince faisait part du résultat de toutes ses visites et de ses heureuses impressions à l'Evêque, et c'est pendant ce séjour à Rome que l'Evêque rédigea des notes sur les conditions d'une monarchie chrétienne pour le Prince. Quelques jours après le départ de Rome, Mgr Pie était auprès de Mgr Mermillod, quand il y fut rejoint par le comte de Vanssay. Celui-ci remit au prélat une lettre du Prince, qui le remerciait chaleureusement de ses notes de Rome, dont il embrassait toutes les idées. Il ajoutait un mot du cœur à l'adresse de Mgr Mermillod.

C'est au retour de Rome, que M. de Vanssay vint de la part du Comte de Chambord voir Mgr de Léséleuc, à Autun, lui dire les sentiments du Prince pour lui et lui exposer la situation telle qu'il l'avait de la part du Roi exposée à Rome à un grand nombre de personnages ecclésiastiques, spécialement à Mgr Pie, et sur laquelle il lui demandait de la part du Roi son jugement.

Mgr de Léséleuc, profondément touché de la confiance que lui manifestait le Comte de Chambord, chargea le délégué d'offrir à celui qu'il considérait depuis longtemps comme son Souverain, tout son dévouement, et dans la circonstance, tout son bonheur d'être dans les mêmes sentiments que Pie IX et Mgr Pie. Il ajouta que comme Evêque, il le prévenait que dans son entourage, il y avait des sympathies pour les idées libérales dont il était bon qu'il fût averti. Le Comte de Chambord le remercia vivement de tout ce que M. de Vanssay lui avait dit de sa part et il ajouta qu'il en tiendrait le plus grand compte.

Une seconde visite, à Autun, de M. de Vanssay, eut lieu plus tard, et le Prince, uni de cœur aux pèlerins

de Paray-le-Monial, faisait remercier l'Evêque des paroles adressées aux députés et aussi de celles qui avaient salué la présence des héros de Loigny.

La prière nationale montait puissante vers le ciel dans tous les sanctuaires ; à Chartres, à Paray, et ailleurs, la piété des foules était la même. La piété publique était soutenue par l'élan des âmes cachées des familles religieuses et aussi des foyers plus chrétiens : le cantique des pèlerinages disait à tous les échos, comme pour amplifier l'appel à Dieu : *Sauvez Rome et la France !*

Un milieu se taisait : le milieu parlementaire, ou du moins ceux qui en prenaient la tête ; ceux-là pouvaient servir Dieu dans leurs demeures, mais pas dans leur vie publique, où ils se réservaient leur indépendance, tout à leur sagesse humaine si courte. La fusion ne leur avait apporté qu'un regret, que le Comte de Paris les eût livrés sans conditions. Ils allaient se charger d'en poser.

C'est alors que des propos se répandirent : d'ici au 15 Novembre, le Roi sera mis à même d'accepter ou de refuser la couronne.

D'Arnim écrivait : « Une intrigue orléaniste s'ourdit pour faire échouer la fusion, et écarter le comte de Chambord ». Le duc Decazes annonçait l'intention de peser sur le Roi, par une succession d'envoyés, et s'il ne cédait pas, de proposer la prorogation des pouvoirs du Maréchal. Le duc de Broglie écrivait, le 15 Octobre : « Toutes les précautions sont prises pour que le Gouvernement monarchique, s'il est rétabli, ne tombe pas entre les mains de la coterie étroite à laquelle le comte de Chambord a trop souvent prêté l'oreille ».

La machine était bien réglée et le jour, 22 Octobre, où le Roi fit paraître son manifeste, le mot lancé par le parti était que le Roi avait ainsi signé son acte d'abdication.

Les libéraux, par la permission de Dieu, avaient été plus forts que la prière nationale.

Mgr de Léséleuc a vu le triomphe, bien trompeur, de l'Ecole libérale. Il était de ceux qui avaient applaudi la sagesse royale aux côtés de Mgr Pie (1).

CHAPITRE XVI (2)

Les Pèlerinages de Paray-le-Monial en 1873.

Saint Paul, au chapitre septième de l'épître aux Hébreux, évoque la figure de Melchisédech, roi de Salem, qui veut dire paix. Ce personnage paraît dans l'histoire comme un météore, et après l'éclat d'un jour, disparaît, ayant accompli sa mission, qui était de bénir Abraham, père des croyants et du peuple juif d'où devait sortir le Messie ; et d'offrir le sacrifice du pain et du vin, image du sacrifice perpétué dans l'Eucharistie, pour appliquer à chaque homme le salut de celui qui est le prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech.

Cette page de saint Paul nous sert de comparaison pour expliquer l'œuvre de la Providence dans la destinée de l'« Evêque du Sacré-Cœur ». Lui aussi paraît pour une double mission : amener les foules là où le Sacré-Cœur s'est révélé à sainte Marguerite-Marie et ramener à Paray la famille spirituelle du Père de la Colombière, qui a été l'auxiliaire choisi par Dieu pour aider la Sainte dans sa mission sublime de faire connaître au monde « ce Cœur qui a tant aimé les hommes et qui en est si peu aimé, » et qui réclame un amour réparateur.

(1) Cf. DELATTE, *Vie de Dom Guéranger*, II ; BAUNARD, *Monseigneur Pie*, II ; Eugène VEUILLOT, *Louis Veillot*, IV.

(2) Le titre du Chapitre XV : « Le Sacre, l'Evêque dans son diocèse », serait à insérer à la page 203 du *Bulletin Diocésain*, premier alinéa.

Et une fois cette double mission terminée, il s'efface et disparaît pour aller recevoir la récompense du travail dont sa vie entière n'avait été qu'une longue préparation.

Nous avons lu sa lettre au Père Drévon, du 12 Décembre 1872. Elle indiquait la ligne à suivre, dont il avait vu les fruits à Sainte-Anne d'Auray et ailleurs : initiative prise, avec l'approbation de l'autorité religieuse, par les laïcs chrétiens, leurs comités assumant l'organisation matérielle ; l'Eglise par sa hiérarchie déversant sur le peuple accouru à leur appel ses trésors de grâces dont elle a la dispensation.

Le Père Drévon, à titre de directeur de l'*Œuvre de la Communion réparatrice*, dont le centre et le foyer était la chapelle des apparitions à Paray, pour remplir le programme tracé par Mgr de Léséleuc, trouva un concours empressé parmi les membres du Comité catholique de Paris, et à Paray même, des volontés généreuses. Il lança une circulaire qui, portant la date du 19 Janvier 1879, jour de la Fête du Saint Nom de Jésus, allait dans toute la France chercher et gagner des adhésions ferventes parmi les hommes d'œuvre.

Le Comité de Paris eut à sa tête des députés ardents pour les causes religieuses : Joseph de la Basillerie, Chesnelong, comte de Diérbach, Keller, de Bescatel ; auprès d'eux, le duc de Luyne, Dauchez, Baudon, Léon Cornudet, etc. ; et des Dames se font leurs auxiliaires, avec la duchesse de Chevreuse, etc.

Le Comité de Paray, qui aura la plus grande tâche, a pour président M. Henri de Sormain, secondé par M. le vicomte de Marguerye, secrétaire.

Le terrain ainsi préparé, l'Evêque publie une lettre pastorale qui, reproduite par toute la presse religieuse, va dans tous les diocèses et à travers le monde entier chercher les cœurs pour les tendre vers Paray. Voici cette lettre :

Lettre pastorale de Monseigneur l'Evêque d'Autun, de Chalon et de Mâcon, au sujet du pèlerinage qui doit avoir lieu au sanctuaire de Paray-le-Monial, en l'honneur du Sacré Cœur de Jésus, pendant le mois de Juin 1873.

Léopold-René de Léséleuc de Kerouara, par la grâce de Dieu et du Siège apostolique, évêque de la sainte Eglise d'Autun, de Chalon et de Mâcon, au clergé et aux fidèles de notre diocèse, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

Quelques semaines se sont à peine écoulées, Nos très chers Frères, depuis le jour où notre vie est venue se confondre définitivement avec la vôtre ; et déjà il nous semble que, la grâce de Dieu répandant entre nous une vive lumière, nous avons fait de part et d'autre le premier pas qui rapproche les âmes et les dispose à se connaître mutuellement et à s'aimer. Vos villes d'Autun, de Chalon et de Louhans ont accueilli le serviteur de Jésus-Christ avec un empressement avide, que vous apportiez, nous le comprenons à merveille, non pas à l'homme, mais au caractère sacré dont il est revêtu. Forcé, à notre immense regret, de renvoyer à un autre temps la visite que nous nous proposons de faire à Mâcon (1), à Cluny, à Charolles, à Paray-le-Monial, à notre petit séminaire de Semur-en-Brionnais, nous croyons pourtant avoir senti que là aussi nous avons cessé d'être un étranger, et que les cœurs répondraient comme ailleurs à l'appel du nôtre. Bénis soyez-vous, N. T. C. F., d'avoir si bien conservé l'intelligence de la langue chrétienne, et, sur toute chose, béni soit Dieu qui, voulant que vous soyez à lui, conserve et ravive en vous les salutaires préférences par lesquelles la foi élève les nations à leur plus grande hauteur.

Or, pendant que nous constatons avec bonheur la présence dans votre sol des plus admirables germes, nous voulons dire des œuvres les plus fécondes de la foi et de la charité catholiques, voilà qu'un chant d'espérance s'élève aux parties les plus lointaines de notre horizon ; un cortège de prières se forme et s'ébranle partout où l'on a senti les douleurs de l'Eglise et les douleurs de la patrie, partout où l'esprit chrétien fidèlement gardé continue, au

(1) Cette visite fut faite le 27 Avril.

milieu des obscurités humaines, de produire son fruit : la confiance et l'espoir en Dieu.

Au Nord en même temps qu'au Midi, à Lille et à Marseille ; sur les bords désolés et encore sanglants du Rhin, en même temps que sur les rives de l'Océan, à Strasbourg et à Brest ; à Paris aussi, à Paris surtout, où les entrailles si chrétiennes du pays de Clovis et de Geneviève ont été plus cruellement déchirées, un cri unanime et simultané d'espérance sort de toutes les poitrines à l'heure même où nous vous écrivons : « Allons au Sacré Cœur de Jésus ! Allons à Paray-le-Monial ! »

Oui, N. T. C. F., le nom de Paray-le-Monial est aujourd'hui dans toutes les bouches. Paray-le-Monial, l'humble ville à peine connue il y a cent ans des groupes privilégiés de la grande famille chrétienne, est devenue tout à coup un des phares qui rendent à notre ciel sa clarté perdue. Avec Fourvière, avec Lourdes et La Salette, avec Notre-Dame de la Garde et Notre-Dame de France, avec Saint-Martin de Tours et Sainte-Anne de Bretagne, comme tous ces sanctuaires, et plus qu'aucun de ces sanctuaires, voilà que votre Paray se met à répandre autour de soi des lueurs inespérées. La France veut venir prier là ; son armée apprenait à Patay ce que vaut l'étendard du Sacré-Cœur. La France, longtemps oublieuse et sceptique, ne se prosterne plus seulement, elle s'élance au Sacré-Cœur de Jésus. Le temple qu'elle a promis d'élever aux lieux mêmes où trôna la Commune ne lui suffit plus ; elle veut, à travers toutes les distances, venir s'agenouiller et demander miséricorde dans le sanctuaire obscur où Marguerite-Marie a reçu, pour les transmettre au monde épouvanté, les promesses de la miséricorde.

Des comités de pèlerinages s'établissent, des pourparlers s'engagent avec les administrations de chemins de fer, les adhésions et les demandes se multiplient dans le pays entier ; on se partage les jours du mois de Juin, depuis longtemps consacré spécialement au Sacré Cœur de Jésus, pour que ce mois devienne, en 1873, une longue fête célébrée par le grand peuple très chrétien au berceau de sa plus ferme espérance.

Et qu'est-ce donc que le peuple français vient demander à genoux à Paray-le-Monial ? Y a-t-il là, comme la haine

ou l'ignorance le proclamaient sur les chemins de Lourdes, comme la haine ou l'ignorance essayeront peut-être de l'insinuer encore, y a-t-il une de ces préoccupations mesquines qui font du temps où nous sommes un temps si tristement marqué par la division des volontés et des intelligences ? La prière, même quand les nations entières tombent spontanément aux pieds du Sauveur et lui crient d'une seule voix : « Seigneur, sauvez-nous, nous périssons », la prière est-elle devenue un des perfides moyens de la politique. Ah ! N. T. C. F., l'Assemblée nationale ne fit que suspendre pour un jour et féconder pour l'avenir ses travaux et ses recherches politiques, lorsque, réunie dans la chapelle de Versailles, elle substitua pendant une heure, qui fut la plus solennelle de son existence, le recueillement aux passions, la prière aux disputes, l'autel de Jésus-Christ à la tribune, et, rendant sa place à Dieu, lui offrit comme un vote d'honneur l'hommage vingt fois séculaire des nations baptisées : « Notre Père... que votre règne arrive ! ».

Ce que la France veut demander au Cœur de Jésus, ce que la chrétienté demande avec elle, est-il vraiment nécessaire de le dire, sous le poids des souvenirs d'hier qui nous écrasent, et des anxiétés pour le moins aussi poignantes que nous cause la prévision de demain ?

L'Eglise et la France traversent en ce moment l'une des périodes les plus douloureuses de leur histoire. Les deux cent millions d'âmes qui sont la Sainte Eglise Catholique, sont aujourd'hui plus que jamais, N. T. C. F., réunies dans un même sentiment et dans une seule pensée ; et ce sentiment est celui d'une immense douleur ; cette pensée, c'est que le remède à tous nos maux est exclusivement entre les mains de Dieu seul. Pour ne parler ici que d'une de nos angoisses, véritable cause, après tout, et résumé de toutes les autres, Pie IX est captif dans sa propre maison ; le Pape n'est déjà plus qu'un étranger dans Rome. Ah ! Dieu nous garde de désirer qu'une seule goutte de sang soit répandue dans le monde pour le rétablissement de la première, de la plus essentielle condition de l'ordre moral ! Mais ne pouvons-nous pas, ne devons-nous pas nous tourner vers Celui qui tient dans sa main et change quand il lui plaît le cœur des peuples et des rois : Notre tour n'est-il

pas venu de lui dire avec le Prophète : « O Dieu ! les étrangers se sont rués sur votre héritage, ils ont « profané » votre temple, ils ont fait de Jérusalem un monceau de ruines (Ps. 78). » Oui, c'est à Jésus-Christ tout seul, c'est à sa miséricorde, c'est à son Cœur que tous les chrétiens confient leur cause ; c'est au Seigneur qu'ils demandent de sauver encore une fois le monde en sauvant le Pape et la Papauté.

La France aussi, trop justement alarmée de voir s'aggraver chaque jour la cause de ses humiliations et de son épuisement, la France demande qu'un nouveau sang chrétien soit infusé dans ses veines. Mais à qui le demandera-t-elle, ce sang généreux qui seul donne la vie ou la restitue.

Certes, les voix apostoliques ne nous ont pas manqué depuis soixante ans ; nos chaires ont eu leurs grands prédicateurs de l'Évangile, aussi bien que la Chine et la Corée à qui nous avons envoyé nos fils. Nous avons eu nos Saints : et pendant que le jugement infailible du Souverain Pontife achevait les grandes causes de Benoît Labre et de Germaine Cousin, leurs admirables continuateurs vivaient de leur vie au milieu de nous, dans la pauvre bourgade d'Ars ou sur de plus éclatants théâtres. Ah ! nous avons eu nos martyrs aussi ; la France du dix-neuvième siècle ne peut plus envier aux âges de persécution cette gloire et cette source de vie.

Que te manque-t-il donc, ô pays des grands courages et des grandes fidélités ? Que te manque-t-il pour redevenir ce que tu étais hier, un peuple fort contre le mal et capable de tous les héroïsmes ? Chère France, il ne te manque que du sang chrétien ; et tu as raison, tu as cent fois raison, c'est au Sacré Cœur de Jésus, c'est à lui seul qu'il faut que tu le demandes.

Tout nous annonce, N. T. C. F., que cette grande résolution est prise, et que le pèlerinage national s'avancera dès les premiers jours de Juin vers vos heureuses contrées. Il nous reste un seul mot à vous dire, et c'est à ce mot que devait aboutir notre lettre. Quand vos frères de tous les points de la France, et peut-être des pays que des catholiques ne sauraient appeler étrangers, viendront demander pour leur foi l'hospitalité de la vôtre, soyez plei-

nement dignes d'eux. Vous aviez autrefois pour attirer les grands chrétiens chez vous les gloires de vos admirables abbayes, vous aviez Cîteaux et Cluny, ces dépôts de la grande science et de la grande sainteté. Rendez grâces à ceux qui viennent vous dire qu'à Paray-le-Monial vous avez encore la source du salut. Soyez dignes d'eux, en les accueillant avec une reconnaissance fraternelle, et en vous unissant pieusement à leur prière. Soyez aussi dignes de vous, dignes de votre passé si catholique, dignes des richesses intellectuelles et morales de votre présent, dignes, N. T. C. F., des bénédictions et des grâces que le divin Cœur de Jésus semble vous réserver et vous promettre pour l'avenir.

Ainsi soit-il.

Et sera notre présente lettre pastorale lue au prône dans toutes les églises de notre diocèse, le dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Autun, en notre palais épiscopal, sous notre seing, le sceau de nos armes, et le contre-seing du Chancelier de notre Evêché, le 20 Mars 1873, en la fête des Cinq Plaies de N. S. J.-C.

† LÉOPOLD,

Evêque d'Autun, de Chalon et de Mâcon.

Par mandement de Monseigneur :

POULY, *Ch. hon., Chancelier.*

La marche indiquée par Mgr de Léséleuc dans sa lettre de Quimper a été rigoureusement suivie. Le mouvement est parti d'en bas. L'armée s'est comme recrutée d'elle-même : l'évêque vient de la bénir.

Au Saint-Siège de lui donner sa dernière consécration.

Mgr l'Evêque d'Autun reçoit du Saint-Père le Bref suivant :

A notre vénérable Frère Léopold, évêque d'Autun, Chalon et Mâcon, Pie IX Pape.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction apostolique,

Nous nous réjouissons, Vénérable Frère, de voir tous les jours se développer davantage en France la pieuse dévotion envers le Cœur très-aimé de Jésus. Aussi, est-ce avec

une grande joie que Nous avons reçu la nouvelle du grand pèlerinage que, de tous côtés, l'on se prépare à faire à Paray-le-Monial, où a pris naissance l'exercice de ce culte particulier.

C'est pourquoi, désirant favoriser ce pieux dessein, non seulement Nous bénissons tous ceux qui s'associent à ce pèlerinage, mais nous leur accordons l'indulgence plénière, qui pourra être convertie en suffrages pour les âmes qui ont encore à expier par le feu, pourvu que, s'étant convenablement confessés et s'étant nourris de la sainte communion, ils prient dévotement, au jour fixé, et selon Nos intentions, pour l'exaltation de notre Mère la Sainte Eglise et pour l'extirpation des hérésies.

Plaise à Dieu qu'il entende ces supplications et ces vœux, et qu'il rende enfin la liberté à l'Eglise, au monde la tranquillité et à votre patrie la prospérité. Puisse de ces faveurs être le gage, la bénédiction que Nous donnons du fond du cœur à vous, Vénérable Frère, à tout votre diocèse et à tous ceux qui entreprendront ce pieux pèlerinage.

Donné à Rome, près Saint Pierre, le 1^{er} Mai de l'année 1873, de notre pontificat la 27^e

PIE IX, Pape.

Voilà toute la France alertée. L'appel du Sacré-Cœur s'est fait d'abord par l'*Œuvre de la Communion réparatrice* et son ardent et dévoué Directeur, puis la voix de l'Evêque, répétée par la presse catholique, a retenti partout ; la lettre de Pie IX a ouvert, d'autre part, les trésors spirituels de l'Eglise.

Maintenant il reste à créer un milieu propice pour recevoir les foules qui s'annoncent. Ce sera un travail immense, mais M. de Sormain a groupé des auxiliaires dans le Comité de Paray-le-Monial, qui vont tout prévoir, tout organiser, et les habitants vont eux-mêmes se prêter à accueillir, à loger et à nourrir ces centaines de pèlerinages qui s'annoncent. Tout se fera sans à-coups et le recueillement des masses qui vont envahir la petite ville ne sera pas troublé.

La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée sera par-

fois débordée, mais bien vite les services ferroviaires seront maîtres de leurs mouvements.

Le centre qui attirera ces milliers d'âmes sera la chapelle de la Visitation, lieu des révélations du Sacré-Cœur à sa servante, dont les reliques sont là exposées comme une prédication continuée des messages reçus. Mais dans les exercices qui rempliront ces journées, la chapelle ne pourra servir que comme une sainte Table où s'agenouilleraient de nombreux fidèles pour recevoir le dépôt divin et l'emporter dans leur cœur. Tout sera prévu et afin de recevoir les foules, la divine Providence, pour qui les siècles ne comptent pas, à inspiré, il y a 700 ans, aux moines qui ont passé, d'élever, là tout près, une admirable basilique qui semble faite tout exprès pour les dévots du Sacré-Cœur, avec des nefs vastes, des lignes d'architecture qui font monter les âmes, une sonorité merveilleuse pour la prédication et les chants des pèlerins, et comme il faut prévoir que le concours de fidèles débordera encore cette enceinte, Dieu a ménagé, en bordure pour ainsi dire des jardins du monastère de la Visitation, une allée large et abritée par de magnifiques arbres, où on dresse un autel pour les grandes cérémonies.

Il reste une question de la plus haute importance soumise à Mgr de Léséleuc : les Comités demandent instamment que les pèlerins puissent entrer dans la clôture du monastère pour adresser leurs hommages au Sacré-Cœur, là où il a souvent apparu à celle qu'il a choisie pour sa confidente. Ils s'appuient sur les autorisations accordées douze ans auparavant pour les fêtes de la Béatification.

Les religieuses de leur côté supplient Monseigneur de leur conserver leur solitude pendant les deux mois que vont durer ces manifestations de la piété du monde envers le Sacré-Cœur, assurant qu'elles demanderont au divin Maître, par leurs prières et les exercices de la vie religieuse, de compenser cette privation

qu'imposera aux pèlerins le respect de la clôture, par des grâces plus abondantes. Leurs appels à leur Père sont émouvants, et le cœur de l'Evêque est perplexe, demandant à Dieu de l'éclairer pour sa plus grande gloire et le bien des âmes. Ce fut l'objet de longues délibérations de son conseil. Enfin, nous trouvons dans la Circulaire des Religieuses de la Visitation, adressée à tous les monastères de l'Ordre, le 6 Novembre 1873, la solution donnée sur ce point.

« En vertu d'une autorisation extraordinaire, les processions ont traversé notre enclos pour vénérer les lieux consacrés par les manifestations du Sacré Cœur, savoir : le bosquet de noisetiers, la chapelle du jardin et la cour de la sacristie. Cette permission, ardemment sollicitée par les directeurs des comités, ne fut accordée qu'après les plus sérieuses délibérations... Monseigneur sut concilier ensemble les vœux des pèlerins et le zèle de la régularité. Il permit l'entrée des processions à heure fixe, sous la conduite du clergé ; mais en enlevant par cette autorisation générale toute entrée particulière, et à plus forte raison tout rapport avec la communauté.

» Avant le moment fixé, on sonnait la cloche pour avertir toutes les Sœurs de rentrer dans l'intérieur du monastère, on tirait les volets et on fermait à clef toutes les issues. Alors Monsieur notre aumônier entra pour ouvrir lui-même la grande porte, et la procession terminée, il fermait la clôture et sortait le dernier.

» Ferme à maintenir les limites posées, Monseigneur n'admit aucun motif d'exception par rapport aux entrées. Il n'y eut pas une seule messe célébrée dans la chapelle intérieure. Notre vénéré prélat lutta douloureusement, c'est son expression, contre les sollicitations les plus délicates pour son cœur, et les plus dignes de respect. »

(A suivre.)

NOTICES

SUR LES

PAROISSES DU DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

Par H. PÉRENNÈS.

(Suite.)

LA MARTYRE

(Suite.)

Annexes de l'Église.

OSSUAIRE

Dans l'angle formé par le porche et le bas de l'église est un ossuaire de style Renaissance, où deux ordres sont superposés. Le corps du bâtiment est d'ordre corinthien : fût couverts de cannelures à côtes, en partie rudentées, chapiteaux entourés de feuilles d'acanthes, d'hélices et de roses, corniche décorée de denticules. Au fronton, de date postérieure (1675), règnent les volutes de l'ordre ionien.

En façade, la porte en plein cintre, à triple voussure, est flanquée de deux colonnes qui reposent sur des plinthes carrées et des piédestaux couverts de l'ornementation habituelle des monuments de cette époque dans la région.

Cinq fenêtres en plein cintre s'ouvrent sur l'édifice. Au milieu du pignon, une belle niche monumentale abrite la statue de saint Pol Aurélien. Le Patron du

Léon a la main droite levée pour bénir ; la main gauche tient le dragon enchaîné au bout de sa crosse. Sur le socle de la statue on lit : S : PAOL.

La niche est encadrée d'un côté par une cariatide, de l'autre par un télamon supportant des chapiteaux ioniens et des entablements, sur lesquels reposent deux lanternes superposées. Le premier lanternon, renfermant un ange à genoux, forme le dais de la niche.

Au-dessus de la niche, au milieu de la façade, est un écusson martelé, entouré du cordon de l'ordre de Saint-Michel. A droite de l'écusson, le buste d'un homme exhibant dans une main un crâne, dans une autre deux os. Lui faisant pendant à gauche : le buste d'une femme, une main sur le cœur et semblant montrer de l'autre les restes humains exposés à droite.

Au-dessus de chaque personnage, un ange tenant une banderole. On lit sur la banderole de droite :

HAN : MARO : HAN : BARN : HAN : IFERN : IEN :
PA : HO : SOING : DEN : E : TLE : CRENA : FOL :
EO : NA : PREDER.

Sur celle de droite :

E : ESPERET : GUELET : EZ : EO : RET :
DECEDI : AN : 1619.

On peut traduire ainsi cette inscription, dont l'orthographe ne semble pas très correcte : « La mort, le jugement, l'enfer froid, quand l'homme y songe, il doit trembler. Il est insensé et son esprit insouciant, s'il ne voit pas qu'il est nécessaire de mourir ».

La clef de voûte en saillie, tapissée de feuilles d'acanthé, porte un autre écusson martelé, entouré, comme le premier, du cordon de l'ordre de Saint-Michel.

La disposition des bâtiments voisins de l'église gênant la circulation autour de l'ossuaire, le constructeur a fait disparaître l'angle par un pan coupé, et pour supporter la saillie supérieure, il a adossé à ce pan une cariatide, dont les jambes et la partie supé-

rieure du torse sont enveloppées de bandelettes, à la façon des momies égyptiennes. Sur sa tête repose un chapiteau, qui lui-même supporte trois consoles formant une avancée très saillante. Cette cariatide-momie se trouve également à la chapelle Sainte-Anne de Landivisiau et à l'oratoire de Notre-Dame de Lorette de Plougasnou.

SACRISTIE

A l'angle Nord-Est de l'église est la sacristie, construite en de belles proportions, dans le style moderne appelé style des Jésuites. Elle est en forme de croix et se termine par une grande coupole ronde, flanquée de quatre demi-coupoles, plus petites, qui font pénétration dans ses murailles et qui sont séparées par des contreforts saillants à l'extérieur et à l'intérieur, surmontés de lanternons. Cette sacristie a beaucoup de rapports avec celles de Pleyben et de Guimiliau. Les inscriptions suivantes se lisent sur le côté Sud :

FRANÇOIS : ABGRAL : E : IAN : POULMARCH :
LORS : F : 1697.

JEAN : BRAS : YVES : GOAVEC : F : LAN : 1699.

ARC DE TRIOMPHE

L'entrée du cimetière est formée par un arc de triomphe à triple arcade, celle du milieu beaucoup plus riche que les latérales. Cette arcade centrale à anse de panier est accostée de colonnettes prismatiques, qui se continuent en voussures profondes, encadrées par une accolade garnie de feuilles de chardon : le tout est surmonté d'une frise feuillagée et d'une balustrade à compartiments flamboyants.

Dans les deux contreforts des côtés, des culs-de-lampe portent les statues agenouillées de la Sainte Vierge et de l'ange Gabriel figurant le mystère de l'Annonciation. Auprès de la Vierge, au-dessus d'une

console formée par un ange portant un écusson avec les lettres de l'anagramme du Christ, est un prie-Dieu-pupitre recouvert d'une draperie sur laquelle un livre est ouvert.

L'arcade principale est surmontée d'un beau calvaire : au haut, Notre Seigneur en croix ; au pied de la croix, un ange recueillant dans un calice le sang du Sauveur mourant, et une tête de mort.

Plus bas, Notre Seigneur dans l'attitude du Jugement dernier, assis sur un arc dans les nuages, les mains étendues, entre deux anges qui sonnent de la trompette.

Au-dessous, contre la balustrade, le groupe de Notre Dame de pitié : la Sainte Vierge tenant sur ses genoux le corps de son fils ; à ses côtés Saint Jean et Madeleine.

Au milieu de l'arcade, un écusson martelé.

Au haut des deux contreforts sont plantées les croix des deux larrons. Aux pieds de ces derniers se tiennent un ange et un démon (1).

Au revers de la croix de Notre Seigneur, se voit le Sauveur sortant du tombeau, ayant à ses pieds deux anges en dalmatique, qui d'une main l'appuyent et de l'autre soutiennent les coins du saint suaire.

Plus bas, deux anges richement drapés portent des banderoles surmontées d'un écusson martelé, et, comme atlantes soutenant tout le groupe, deux sauvages velus armés de bâtons. Cet arc de triomphe est le plus ancien du pays, avec ceux de Saint-Jean-du-Doigt et de Notre-Dame de Châteaulin. D'après les caractères de ses différents détails, on peut le reporter aux premières années du xvi^e siècle. Il fut reproduit à Paris, au village breton, lors de l'Exposition de 1900.

Il est surmonté d'une galerie où l'on accède par un escalier, et dont les extrémités communiquent par des

(1) La tête du démon et un pied du mauvais larron manquent.

portes à deux maisons anciennes. La galerie ou chemin de ronde était autrefois un observatoire d'où l'on surveillait la foire. L'une des deux maisons, reconstruite en 1870, de nouveau en ruines, servait de corps de garde. La seconde eut, sans doute, plusieurs destinations. Au-dessus de sa principale porte d'entrée se voient les armoiries des princes du Léon.

CALVAIRES

1. A un kilomètre du bourg, au bord de la route qui mène au Tréhou, est une croix appelée *Kroas-ar-Priol* ainsi nommée parce qu'elle était dans le domaine du prieur-recteur de Ploudiry, à Irziri. C'est un monolithe en granit, mesurant 1 m. 50 de hauteur. Le fût et les croisillons sont de forme octogonale ; les croisillons s'élargissent un peu vers leurs extrémités. Au centre, sur chaque face, est sculpté un fleuron lancéolé.

Du moment que les Normands firent des excursions sur le plateau de La Martyre, nous pouvons supposer que cette croix fut érigée pour perpétuer le souvenir d'un combat livré contre eux.

2. Dans un terrain vague, au village de Kervern, se trouve une croix gothique. D'un côté, le Christ en croix, les pieds cloués l'un sur l'autre ; au revers, la Sainte Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Au sommet, un dais richement sculpté couronne les deux statues. Au bas du fût est une inscription gothique, où seul le mot *souvenir* se lit aisément.

3. A trois kilomètres du bourg, à la croisée des chemins qui mènent à Tréflévéné et au village de Kerglouaran, se dresse une croix du xvi^e siècle, restaurée en 1871. Tourné vers l'Ouest, le Christ en croix. Sur les croisillons, deux apôtres. Aux pieds de Notre Seigneur, entourant le fût, une couronne d'épines, sur laquelle repose un crâne. Au milieu du fût, Notre

Dame de pitié, sur une console formée par un ange. Cet ange tient en mains une banderole portant une longue inscription gothique, difficile à déchiffrer.

Adossé au Christ en croix est un *Ecce Homo* sur lequel descend, formant le sommet de la croix, un ange les bras étendus. Comme cet ange, de loin ressemble à une colombe, la croix est désignée, dans le pays, sous le nom de *Kroas-ar-pichoun*.

4. A deux kilomètres, au Sud du bourg, au carrefour de Ty-Kroas-Lanriguer, est une croix datant de 1565, chiffres qu'on lit à sa base. Sur les croisillons, on reconnaît d'un côté : Saint Jean et Sainte Madeleine ; adossés à ces statues : Saint François d'Assise, montrant ses stigmates, et Sainte Claire.

5. A 300 mètres, à l'Ouest du bourg, sur la route de Landerneau, se dresse *Kroas-ar-C'huré*, restaurée en 1871. Sur les croisillons : la Sainte Vierge et Saint Jean. Le long des bras de la croix court une banderole, tenue à chaque bout par un ange, sur laquelle on lit : *François Messenger*. C'est le nom du premier curé dont il est mention dans les archives. Il fit ériger cette croix en 1614, date figurant sur le socle.

6. Au milieu du placître, sur la route menant à Ploudiry, un long fût en pierre schisteuse, posé sur un piédestal de grande dimension, porte un petit Christ en granit. Sur le socle du Christ sont gravées les lettres F. M., initiales de François Messenger, le curé qui fit dresser la croix précédente.

On voit encore sur le territoire de La Martyre plusieurs fûts dépourvus de leurs statues.

FONTAINE DE NOTRE-DAME

A 800 mètres du bourg est une fontaine alimentant un lavoir, appelée « Fontaine de Notre-Dame ». Les murs qui l'entourent n'ont aucune valeur architecturale ; mais ils abritent, placée dans une niche romane,

une belle et vieille statue, en kersanton, de la Sainte Vierge portant l'Enfant-Jésus sur le bras.

Cette fontaine a hérité son nom et peut-être sa statue d'une fontaine miraculeuse qui se trouvait près de l'église. Elle devait être située, d'après la tradition et certains vestiges trouvés au siècle dernier, vis-à-vis d'une porte romane aveuglée du collatéral Nord, en dehors du cimetière. Elle fut comblée à cause, dit-on, des désagréments qu'y occasionnaient un trop grand nombre de pèlerins.

LA FOIRE DE LA MARTYRE

HISTOIRE DE LA FOIRE

Les œuvres d'art que nous venons d'admirer ne pouvaient être exécutées sans de grandes ressources. L'église de La Martyre en disposait ; elles lui étaient fournies principalement par une foire, qui se tenait dans ses dépendances, et qui fut longtemps la plus fréquentée de la province.

Une foire si profitable devait nécessairement exciter des convoitises. Les habitants de Landerneau désiraient la faire transférer dans leur ville. Les seigneurs de Rohan voulurent, à plusieurs reprises, leur donner cette satisfaction et favoriser le chef-lieu de leur principauté aux dépens d'un petit bourg.

Pour conserver leur foire, les tréviens de La Martyre durent souvent recourir aux tribunaux et même aux rois de France. Une requête adressée à Louis XIV, le 5 Août 1667, par les fabriens, nous mettra suffisamment au courant de l'activité qu'ils déployèrent pour avoir gain de cause. Elle nous fera connaître en même temps l'origine et l'importance de cette foire.

« Les fabriques de l'église de Notre-Dame de La Martyre demandent justice à votre Majesté, pour être restitués contre sentence du 6 Mai 1667 du Parlement

de Rennes, qui entérine des lettres de jussion obtenues par surprise de votre majesté, au mois d'Avril, par Dame Marguerite duchesse de Rohan, princesse de Léon, touchant la translation en la ville de Landerneau de la foire appelée de la Martyre, qui se tient de tout temps immémorial au bourg de La Martyre... C'est la ruine d'une des plus belles églises de la province, qui perdra plus de 2.000 livres de rentes, c'est l'abolition d'une des plus anciennes foires et des plus fréquentées du royaume... Dès lors de l'établissement de cette église en succursale, qui fut fait, il y a plus de trois ou quatre siècles (au XIII^e ou au XIV^e siècle), il s'y fit quantité de miracles qui appelèrent une si grande affluence de peuples que peu à peu il s'y établit une assemblée solennelle au temps de la Magdeleine qui, depuis fut convertie en l'une des plus célèbres foires du royaume, qui s'appelait la foire franche, d'autant qu'il ne s'y levait aucun péage ni subside » (1).

Une enquête faite en 1618, et dans laquelle les principaux marchands sont appelés en témoignage, constate, en effet, « qu'à la foire de La Martyre il vient des vendeurs et des acheteurs de Normandie, de Tours et d'Angers ». Un des témoins, Jean Bellec, maître orfèvre de Morlaix, qui « depuis 18 ans hante ordinairement la foire, trafiquant de vaisselles d'argent et autres orfèvreries », déclare qu'on y voit nombre de personnes de toutes qualités ; qu'il s'y trouve des marchands étrangers, d'Angleterre, d'Irlande et de Flandre, qu'on y trafique de toutes sortes de marchandises, spécialement de soieries, draps, merceries, chevaux et bestiaux de toutes sortes » (2).

On voit donc que les fabriciens de La Martyre n'exagéraient pas l'importance de la foire dans leur requête au roi, qui continue ainsi :

(1) Archives du Finistère, G. 245.

(2) *Ibid.*, G. 244.

« Un nommé Alain Le Goff, bâtard de la maison de Rohan, fermier ou receveur de la Seigneurie de Landerneau, qui vivait il y a deux cents ans environ (vers 1450) voulut exiger quelques devoirs sur les marchandises que l'on apportait à cette foire, prétendant la rendre patrimoniale à cette Seigneurie. La dévotion alors se refroidit, les marchands s'abstenant, les cloches furent brisées et partie de la chapelle fut emportée par la tempête, de manière qu'il semblait que le ciel même se voulait opposer à cette innovation ; ce qui obligea M^{re} Yvon Courtois, prêtre, fabrique, et gouverneur de cette église, de se plaindre de cette innovation et de remonter ce qui vient d'être dit à Jean vicomte de Rohan, lors puiné de Léon, qui assembla son conseil le 9^e d'Août 1476 et passa un acte par lequel il reconnaît que cette foire et assemblée s'est établie de soi-même, sans aucun don ni permission du prince et pour la grande dévotion qu'il y avait à la dite chapelle, et entretenement d'icelle. Ce sont les termes de l'acte ; il ôte pour jamais pour lui et pour ses successeurs le droit de devoir de plaçage et tous les autres subsides à la charge de quelques services et prières, et par autre acte postérieur, promet au trésorier de la fabrique de faire faire des caves qui sont comme des galeries aux lieux circomvoisins de la chapelle, pour y loger des marchands et pèlerins, pendant les foires et d'en prendre un devoir raisonnable. Depuis lequel temps les foires et assemblées en plus grands concours de peuples, et les marguilliers et les gouverneurs ont reçu des oblations considérables qui ont été employées pour l'augmentation de la chapelle, laquelle est aujourd'hui l'une des plus belles et des plus grandes églises de la province, dont tout la subsistence consiste dans le revenu des dites caves ou galeries et oblations du peuple ; elle serait ruinée si cette foire était transportée à Landerneau. »

« En l'an 1560, Charles IX accorda confirmation de

cette foire et érection de deux nouvelles, l'une qui commence le jour de Saint Marc et l'autre huit jours après la fête du Saint Sacrement ; elles ont été encore confirmées par Henri IV en 1607. Dès lors les officiers et habitants de Landerneau en conçurent jalousie et firent courir le bruit que N. S. le duc de Rohan avait obtenu des lettres de translation de l'ancienne foire de La Martyre à Landerneau, et pour divertir les marchands et pèlerins, ils firent semer des billets portant défense de se trouver aux dites foires, ce qui obligea les gouverneurs et les fabriques de prendre des attestations de tous les marchands et des paroisses circonvoisines que les dites foires ne se pouvaient transporter sans que le public et les particuliers en ressentent un très préjudiciable préjudice. »

De fait, un arrêt du Parlement du 8 Mars 1610 donne gain de cause aux fabriciens de La Martyre, et au mois de Juillet de la même année, Louis XIII confirma les trois foires.

Mais, continue le mémoire : « Comme les juges et habitants de Landerneau ont toujours conservé cet esprit de jalousie contre les dites foires et principalement contre la plus ancienne qui est celle de la Magdeleine, au mois de Mai 1642, ils firent une seconde tentative, et sous le nom de la dite dame de Rohan, ils obtinrent de Louis XIII des lettres pour la translation de la dite ancienne foire à Landerneau. Dès que ces lettres furent publiées, les fabriques et marguilliers de La Martyre ayant fourni leurs moyens d'opposition, obtinrent un arrêt du Parlement du 1^{er} Mai 1643, faisant défense de les troubler dans leurs droits. Depuis les dits fabriques ont fait pour plus de 20.000 livres de bâtiments au profit de la dite chapelle et pour la commodité des marchands qui fréquentent la dite foire.

» Après tous ces arrêts favorables, il est étonnant que ladame duchesse de Rohan, au mois de Juillet

1665, soit encore allée surprendre votre Majesté en lui supposant des choses tout à fait contraires à la vérité, jusqu'à dire que le lieu où se tient la dite foire est incommode, qu'il n'y a pas de logement pour mettre les marchands et les marchandises, qu'ils ne sont point à couvert, que les marchands sont obligés de se retirer dans des villages éloignés, que leurs marchandises sont exposées au pillage et au péril des voleurs, et sont rendues beaucoup plus chères en cette considération, qu'elle est obligée aussi bien que ses prédécesseurs de faire le guet par ses vasseaux, et enfin que les juges de Landerneau, en étant éloignés, ne peuvent y apporter l'ordre nécessaire. »

« Or, il est notoire que le lieu de La Martyre est tout à fait commode pour tenir la foire, qu'il y a des galeries très commodes pour les marchands et les marchandises, les marchands ne sont pas obligés de se retirer dans les villages éloignés, d'autant qu'il y a plusieurs hôtelleries dans le bourg capables de recevoir tous les marchands forains qui viennent y débiter ; ils sont à couvert des voleurs, d'autant que tous les habitants du canton font le guet toutes les nuits, et depuis l'ancien établissement de cette foire il n'a jamais été dit que les marchands y aient été volés de la moindre chose... »

Les requérants auraient pu alléguer à l'appui de leur dire l'enquête de 1618, citée plus haut, dans laquelle tous les témoins affirment que le lieu de La Martyre est très commode pour la foire, se trouvant sur le passage des routes de Léon, de Cornouaille et de Tréguier, que rien n'y a jamais été volé et que durant la foire c'est le sieur de Brézal qui en a la garde pour empêcher tout trouble.

Voici, en résumé, les différentes phases et l'issue du dernier procès. La duchesse Marguerite de Rohan, n'ayant pas réussi en 1642-1643 à transférer la foire de La Martyre à Landerneau, reprit son projet. En

Juillet 1665, des lettres patentes de Louis XIV lui accordaient cette translation. Le Parlement de Rennes refusa, le 11 Octobre 1666, l'entérinement de ces lettres, comme n'ayant pas reçu la publication requise.

Les marchands fréquentant les foires de Bretagne protestèrent contre la prétention de la duchesse par un acte du 17 Juin 1667. C'est à la suite de cette protestation que les fabriciens durent adresser une requête au roi, le 5 Août 1667. Cette requête n'ayant pas été prise en considération, les marguilliers firent, le 18 Février 1668, un inventaire des actes et procédures coicernant l'établissement de la foire et députèrent à Paris messire Nédélec, curé de La Martyre, muni de ces pièces pour plaider leur cause.

Le 10 Avril 1669, le Parlement de Dijon, confirmant l'arrêt du Parlement de Rennes, donna gain de cause à La Martyre, représenté par Hervé Le Sanquer et Hervé Le Béon, marguilliers, contre la duchesse de Rohan, veuve de messire Henri Chabot duc de Rohan. La duchesse ayant interjeté appel, le même Parlement confirma sa première sentence, le 26 Février 1678, en la condamnant elle, avec le duc son fils, à payer à la fabrique de La Martyre une amende de 12 livres.

La Martyre rentra en possession de sa foire, retenue par Landerneau pendant la durée du procès. Cependant, un jour de la foire restait acquis à cette ville, le samedi. Et ce samedi, le deuxième de Juillet, qui réunit à Landerneau toute la jeunesse des communes environnantes, s'appelle toujours : *Foar-at-merzer-vian*, « la petite foire de La Martyre ».

PROCÈS DU GUET DE LA FOIRE 1718-1723 (1).

Le marquis de Brézal, avons-nous vu, avait la garde de la foire. Ce privilège occasionna un autre procès qui mérite d'être raconté.

(1) Archives de La Martyre.

Si grande était l'affluence des gens qui venaient à la foire de La Martyre, qu'on avait établi une garde pour le maintien de l'ordre. Cette garde avait toujours été commandée par le marquis de Brézal.

Mais lorsque Louis XIV eut établi des charges de syndic et de capitaine dans toutes les paroisses, M. de Kersulguen, seigneur de Kerloreec, se disant co-seigneur et prééminencier de la paroisse de Ploudiry, dont dépendaient les trèves de La Martyre, La Roche, Lokrist, Pencran, Loc-Eguiner, Saint-Julien de Landerneau, acheta cet office, avec le privilège de l'exercer et d'en disposer.

Le 13 Juillet 1704, écuyer F. Douguet, seigneur de Saint-Dence, en prit possession « au nom du dit seigneur de Kerloreec, mais seulement pour Ploudiry proprement dit, car M. de Kersulguen ne se réservant que les droits de tutelle et de curatelle, faisant abandon à Pencran et à La Martyre des droits et émoluments de la charge, cette charge devant être exercée par les fabriciens des dites églises, sans qu'ils eussent rien à prétendre de leur chef. »

En conséquence, le seigneur de Brézal continua de prendre et d'exercer le commandement du guet de la foire. Mais lorsque en 1718, impliqué dans le complot de Cellamare, il fut obligé de s'expatrier, la garde, au lieu d'être faite par des hommes choisis par chaque cordelée, « fut composée de vagabonds et de gens sans aveu, en partie même domestiques du Seigneur de Brézal, qui, au lieu d'empêcher le désordre et de veiller à la sécurité des marchands, mettaient au contraire tout en usage pour les vexer et en exiger des droits excessifs, et qui surpassent au triple les droits que l'église doit percevoir ».

Les fabriques de la trève commencèrent par présenter une requête à ce sujet, en 1718, aux juges de Landerneau, par l'intermédiaire de maître Penvern « le vaillant avocat ». Puis le corps politique, après une

délibération le 25 Juin 1719, « fit démolir l'escalier en pierre du calvaire, boucher et maçonner les portes et fenêtres de la chambre de l'organiste de laquelle les soldats du guet prétendaient jouir en forçant les portes et fenêtres ». De plus ils assignèrent devant la cour royale de Lesneven messire François Joseph, marquis de Brézal et Jacques de Kersaint, seigneur de Coat-Nemprem, qui commandait la garde en l'absence du marquis.

Une ordonnance judiciaire de la cour royale de Lesneven, rendue le 23 Avril 1720, et un arrêt définitif en date du 14 Janvier 1723 furent défavorables au corps politique. Il fut établi devant la cour, d'après les enquêtes de 1608 et 1616 que « le marquis de Brézal était en possession par lui et par ses auteurs du droit de guet et de garde et du droit de choisir leurs archers, qui portaient des bandolières garnies de leurs livrées et armoiries desquelles du reste le corps politique était chargé ».

On fit état : 1°) des lettres patentes royales produites au premier procès, datées de 1644, 1610, 1607 et 1560, concernant la foire de La Martyre ; 2°) d'une transaction datée de 1677 entre mesdames de Rohan et de Brézal, transmettant à cette dernière le droit de guet et de garde, reconnu et confirmé à la duchesse par Louis XIV, cette même année 1677, conformément aux lettres primitives obtenues en 1486 du duc de Bretagne François II ; 3°) d'un aveu au roi de 1540 par René vicomte de Rohan, où lui est reconnu le droit de patronage de l'église et de la foire de La Martyre ; 4°) enfin, d'une copie de la donation précédemment faite en 1503, à l'église par les princes de Léon et les seigneurs de Rohan.

Sur quoi, la cour, reconnaissant le seigneur de Brézal commandant né de la foire, condamne la partie adverse à rétablir l'escalier en pierre, à remettre en état le corps de garde, à déboucher et à démaçonner

les portes et fenêtres de la chambre y attenant, et à payer une amende de vingt livres. La cour laissait au corps politique le droit de se pourvoir « par les voies de droit contre les soldats malfaiteurs ».

PHYSIONOMIE DE LA FOIRE

Les foires de La Martyre ne se passaient pas seulement en négoce, c'étaient des jours de grandes réjouissances. « L'on se souvient encore, écrit Pol de Courcy, de la munificence que déployait particulièrement à la foire de La Martyre le marquis de Tinténiac. Dès le matin, un fourgon, attelé de quatre magnifiques chevaux, transportait le service de bouche de Brézal à La Martyre. Des tables étaient dressées, sous des tentes, dans un petit bois attenant au cimetière, et tous les gentilshommes, réunis par l'attrait de cette joyeuse fête, venaient y prendre place. Ce jour, le valet du marquis déployait tout son savoir-faire..., et le lendemain, tous les conviés de la veille se réunissaient de nouveau pour une chasse à courre donnée par le marquis.

» Quoique tout abondât à la foire de La Martyre, écussons et écus sonnants, le cachet propre et distinctif de cette foire, empreint à toutes les pages de son histoire, c'est d'avoir été le rendez-vous de toute la noblesse du pays, attirée là par ses plaisirs, ses affaires et parfois la politique » (1).

Un événement politique peut être rapporté à l'appui de cette dernière assertion. Ce fut à la foire de La Martyre, en 1718, pendant la minorité de Louis XV, que les gentilshommes bretons se réunirent pour recevoir les premières ouvertures que leur fit faire le ministre espagnol, le cardinal Alberoni, par l'intermédiaire du prince de Cellamare, ambassadeur d'Espagne, à l'effet d'enlever la régence à Philippe d'Orléans,

(1) Journal l'Océan, 1843.

pour la conférer à Philippe V, son souverain, proche parent aussi de Louis XV. Cette intrigue, conspiration ou conjuration, comme on voudra l'appeler, ayant été découverte, vingt de ceux qui y avaient pris part furent condamnés à mort par contumace, dont quatre décapités à Nantes en 1720 : MM. de Guer Poncalec, ancien page de Louis XIV, de Talhouët, du Couëdic et de Mont-Louis.

Satisfait à ce prix, le régent accorda des lettres d'amnistie aux autres seigneurs compromis en cette affaire, qui s'étaient cachés ou avaient passé la mer. Du nombre de ces derniers, étaient le baron de Penmarc'h et le seigneur de Kersauzon, possesseur de Brézal avant les Tinténiaç.

Plusieurs des anciennes réjouissances prirent fin avec l'ancien régime ; mais elles furent remplacées en 1838 par une nouvelle, les courses. Tout à côté du champ de foire est le champ de courses, l'unique hippodrome du Finistère, il y a peu de temps encore. C'est par les courses que la foire débutait, et ce début était brillant, à en juger par ce tableau tracé par M. P. de Courcy en 1843. « Aujourd'hui l'établissement des courses départementales réunit sur le vaste hippodrome de La Martyre une société d'élite. Les femmes les plus distinguées du pays ajoutent par leur présence à l'agrément de cette réunion ; et le prix des dames, offert par les mains de l'une d'elles, au cavalier vainqueur de la lice, comme aussi l'harmonie d'une musique guerrière, rappellent la reine de la beauté couronnant, au bruit des fanfares, le paladin des anciens tournois, et font remonter la pensée au temps héroïque de la chevalerie. »

DÉCLIN DE LA FOIRE

La foire de La Martyre fut à son apogée aux xv^e et xvi^e siècles. Les tracasseries, suscitées par la duchesse Marguerite de Rohan et d'autres intéressés, pour trans-

férer la foire à Landerneau, et sa translation en cette ville pendant quelques années déroutèrent l'ancienne clientèle. Le déclin de la foire avait commencé. Il s'accroissait au siècle suivant. Dans une délibération du corps politique, en 1747, on résolut de supprimer une rangée de boutiques sur trois qu'on dressait. « parce que les marchands en gros ne venaient plus étaler leurs marchandises à la grande foire ».

La foire restait quand même importante et en 1794 Cambry pouvait écrire : « C'est à la célèbre foire de La Martyre que les Normands venaient surtout acheter des chevaux. On y voyait la plus curieuse exhibition de la race chevaline, un commerce de toiles, bestiaux, beurres, graisses et suifs, qu'on envoyait en abondance jusqu'à Bordeaux et Bayonne. » E. Souvestre assure qu'on comptait à la foire de La Martyre jusqu'à dix à douze mille chevaux.

Vers la fin de l'ancien régime, l'église louait sept à huit cents livres les droits d'étalage. Au cours de la Révolution, la foire restait même bien fréquentée, d'après une déclaration de la municipalité de Ploudiry, séance du 21 Messidor, an III de la République. « Le citoyen Yves Léon, procureur de la République, a dit : citoyens, mes frères, chargés spécialement du maintien de la police et de la tranquillité publique dans l'étendue de cette commune, nous ne saurions prendre trop de précautions pour déjouer les projets barbares des malveillants ; vous savez, nous savons tous que de tous les pays, de vingt, trente lieues à la ronde une foule innombrable de citoyens de tout état se trouve à La Martyre, et puisque cette foire célèbre dure trois, quatre jours, qui pourrait nous répondre qu'il ne se rendrait quelque peloton de brigands qui attenteraient à la tranquillité publique... » (1)

(1) Au début de la Révolution, le bourg et une partie du territoire de La Martyre avaient été incorporés à la commune de Ploudiry.

Le 10 Juillet 1865, M. Delannoy, recteur de La Martyre, écrivait dans le journal *l'Océan* : « Avant, pendant et après, la foire était une affaire d'une quinzaine de jours, dont cinq bien caractérisés autrefois comme aujourd'hui : un jour pour la foire aux chevaux, un jour pour les bestiaux, un jour pour la jeunesse et les gages d'Août, un jour pour le festin des domestiques servis par leurs maîtres, et l'autre jour pour la fête patronale, couronnant le tout, le jeudi, qui fut longtemps le grand jour, le jour par excellence de la foire... A la foire de La Martyre on accourait en foule de toutes parts et de fort loin pour chercher et acheter ce qu'on trouvait à peine ailleurs : orfèvrerie, argenterie, vaisselle plate, vases sacrés, ornements et autres objets d'églises, bijoux, tissus, draperies et dentelles. Le tout était étalé avec art pour la concupiscence des yeux, sous des auvents ou appentis à demeure longeant les maisons métamorphosées elles-mêmes en autant de riches magasins... Naguère encore en 1860, le bourg conservait un remarquable vestige de ces auvents ou appentis, où s'étalaient les marchands étalagistes. La plupart des boutiques étaient sous ces trois rangées parallèles de vieilles maisons basses, reliées par d'anviens pavés, et dont les murs délabrés laissent encore deviner les six files de piliers qui soutenaient ces halles provisoires. » (1)

A partir des dernières années du XIX^e siècle, la foire se borna à un jour et à un marché de chevaux. Ce marché lui-même devient de moins en moins important.

(A suivre.)

(1) Les anciennes maisons et boutiques, contrairement aux maisons actuelles, étaient perpendiculaires à la route qui traverse le bourg.

LES PRONES

D'UN RECTEUR DE LANDUNVEZ

au temps de Louis XIV

(Suite.)

LES QUÊTES

A toutes les charges provenant de la corvée et des impôts de toute nature, les habitants de Landunvez, comme tous les autres corvéables du pays de Bretagne, avaient à ajouter les quêtes.

Elles se faisaient en nature : beurre, viande (lard et andouilles), ou blé (orge, sarrasin, seigle, ou méteil, qui était un mélange de seigle et de froment). Le froment était rare, et ne se cultivait que dans les riches fermes ou dans les métairies dépendant des châteaux. C'était le pain des nobles et des bourgeois, tandis que le pain d'orge ou de seigle était celui des paysans et des marins-pêcheurs.

Les quêtes étaient nombreuses. En Septembre, dès la moisson terminée, arrivaient d'abord les prêtres de la paroisse, à savoir le vicaire et les deux sous-curés : chacun d'eux recevait, selon l'importance de la ferme, une ou plusieurs criblées de blé.

C'était ensuite le tour du bedeau ou sacristain, et des choristes, puis celui du maître de l'école paroissiale.

Après le clergé paroissial et ses auxiliaires, venaient les Religieux mendiants, à savoir les Récollets ou Capucins de Notre-Dame-des-Anges en l'Abervrac'h.

Landéda (1), les Dominicains de Morlaix, et les Carmes de Saint-Pol de Léon.

A quel titre ces Religieux venaient-ils quêter à Landunvez ?

1° Les Récollets, en souvenir de la fondation de leur couvent, en 1507, par Tanguy du Chastel, seigneur de Trémazan, patron et premier prééminencier de l'église de Landunvez.

2° Les Dominicains, en mémoire et reconnaissance de la Confrérie du Rosaire fondée par eux à Landunvez en 1653.

3° Les Carmes, par permission spéciale de l'Evêque de Léon.

Les Récollets des Angés faisaient trois quêtes par an : au début de l'année, une quête de viande ; au printemps, une quête de beurre ; en automne, une quête de blé.

Les Dominicains faisaient deux quêtes, de beurre et de blé.

Les Carmes, une seule quête de blé.

Certain jour de Septembre 1688, le Recteur eut à annoncer à ses paroissiens l'arrivée des quêteurs des trois Ordres à la fois.

A tous ces quêteurs du clergé séculier et régulier, il fallait encore ajouter tous les malheureux, de Landunvez ou des paroisses voisines, qui avaient été victimes d'un sinistre : incendie, perte de bestiaux, de barque de pêche, incapacité de travail par suite de

(1) Le couvent des Angés est aujourd'hui en ruines ; voici comment, en 1636, en parle Dom Albert Le Grand : « Descendant du hourc parochial de Landéda pour se rendre au port d'Aber-Crac'h, vous ne pouvez qu'admirer, en passant, la belle église et le dévôt monastère de Nostre-Dame des Angés, de l'ordre des Pères Cordeliers observantins. La fondation en fut faite le 1^{er} dimanche de May, le 4^e après Pasques, l'an du Seigneur 1507, à l'instance du seigneur Tanguy du Chastel et de dame Marie du Juch, sa compaigne... Ce saint lieu est visité du peuple de Léon par un grand concours qui s'y fait es festes de la Vierge, et pareillement le mardy de Pasques ». (Cf. *Vies des Saints de Bretagne*, par Albert Le Grand, édition Kerdanet, pp. 514 et 515.)

maladie ou d'accident. A cette époque, les Mutuelles-Bétails - Incendies - Accidents étaient inconnues dans nos campagnes. Mais les paroissiens, par solidarité chrétienne, donnaient volontiers leur aumône pour aider les malchanceux à se relever de leur ruine ou à réparer leurs pertes et, le Recteur, après leur avoir délivré un « mandat » ou permission de quêter, les recommandait, du haut de la chaire, à la générosité de ses fidèles.

Mais parfois, parmi ces pauvres gens, si dignes de pitié, se glissaient des simulateurs, des paresseux en rupture de travail, faux-pauvres qui cherchaient à exploiter la charité publique. A ceux-ci, Messire Rannou fait une guerre impitoyable :

« Ne donnez pas, ordonnait-il, à ceux qui n'auront point de mandat. »

En revanche, pour les prêtres de la paroisse, ses auxiliaires, il se montre très aimable...

« Je vous recommande vos prebstres qui vous servent continuellement... »

Il ajoutait, par contre, à l'adressé sans doute des vicaires et sous-curés de Plourin et de Porspoder, qui se permettaient parfois une incursion intéressée sur le territoire de Landunvez :

« Et vous pouvez refuser ceux des autres paroisses pour avoir liberté de mieux donner... » (29 Août 1688.)

Les Récollets, eux aussi, se voyaient toujours appuyés d'un mot chaleureux :

« Je recommande à vos charités les vénérables Pères religieux des Angés pour la quête de viande. » (1^{er} Février 1688.)

Le 30 Mai suivant :

« Je recommande à vos aumônes les Pères Récollets, les Capucins pour la quête de beurre. » (30 Mai 1688.)

Le 5 Septembre, même recommandation pour la quête de blé.

Quant aux Dominicains et aux Carmes, il se contentait de transmettre, sans plus, le « billet » par lequel ces Religieux lui annonçaient leur prochaine arrivée.

Ces quêtes indisposaient les populations. Des plaintes s'élevèrent et, vers l'an 1770, le Parlement de Bretagne résolut de les interdire toutes absolument. Le Parlement avait-il lui-même dépassé la mesure? Il est permis de le croire. Toujours est-il que l'antique usage, plus fort que tous les règlements civils, a subsisté, au moins en partie, jusqu'à nos jours. Aujourd'hui encore, à Landunvez, le Recteur et son Vicaire font tous les ans, en Septembre, une quête de blé, cordialement accueillis dans toutes les fermes de leur ressort ; et, dans un certain nombre de petites paroisses du Léon, Lanneuffret, Pencran, Saint-Méen, etc., les Recteurs, tout comme les Capucins et les Dominicains du temps jadis, font en outre une quête de viande ou de beurre.

(A suivre.)

UN ÉVÊQUE BRETON

M^{OR} Léopold de LÉSÉLEUC de KEROUARA

Évêque d'Autun, Chalon et Mâcon

(1814-1873).

(Suite.)

Un triduum de prédication et de prières a préparé les habitants de Paray au mois du Sacré-Cœur, qui s'ouvre par la fête de la Pentecôte. C'est un présage que des flots de grâces vont fondre avec impétuosité sur la ville et sur les pèlerins qui y afflueront de toute la France et d'au delà.

Le 31 Mai, vers l'heure de Vêpres à la Visitation, toutes les cloches de Paray saluaient l'arrivée en gare du train de Marseille. C'a été le premier diocèse du monde consacré au Sacré-Cœur, par son évêque, Mgr de Belzunce, pour obtenir la cessation de la peste, en 1720. Le miracle obtenu, les Echevins de la ville firent le vœu, en 1722, au nom des habitants et des générations à venir, de célébrer l'anniversaire, chaque année, par une procession solennelle.

Il leur revenait bien aux Marseillais de former l'avant-garde de cette armée qui venait se rallier sous l'Etendard du Sacré-Cœur. Ils étaient plus de six cents, conduits par un vicaire général qu'entouraient des prêtres de paroisses, des dominicains, des jésuites, des capucins, etc.

L'élan de leur foi, leur piété expansive, l'éclat et la vigueur de leurs chants, la crânerie de leurs démon-

trations faisaient sur la population une impression profonde.

Ils arrivèrent bannières déployées dans la magnifique église dont les voûtes sonores ajoutaient à l'ampleur de leurs voix. Le clergé paraudien les accueille avec la plus grande joie, et leur procession s'organise pour aller saluer et vénérer le sanctuaire des apparitions ; mais le mot d'ordre est d'y pénétrer en rangs de procession sans arrêt, de continuer dans l'artère principale de la cité, qui les ramènera à l'église pour le Salut final.

Cette procession fut une splendide manifestation de foi. « Quand les voûtes de notre chapelle, dit la Circulaire de la Visitation à toutes les maisons de l'Ordre, pendant l'heure silencieuse de notre exercice du soir, vibrèrent tout à coup au chant du *Miserere* et des invocations au Sacré Cœur, il se passa dans nos âmes quelque chose qui ne se rend pas !... le repentir, la confiance semblaient vouloir forcer le ciel et prendre d'assaut le Cœur miséricordieux de Jésus. »

Dans l'intervalle des exercices, et bien tard dans la soirée, le Sanctuaire des Apparitions se remplissait de pèlerins baisant la pavé, prosternés autour de la châsse de la sainte confidente du ciel, leurs cœurs brûlants, et assoiffés des grâces divines. Tous, le matin, communiaient à la chapelle, mais la quittaient aussitôt pour laisser les autres approcher de la Sainte Table, et se rendaient recueillis avec leur trésor divin continuer leur action de grâces à l'église paroissiale.

Le jour de la Pentecôte, Paray fut envahi par les pèlerins qui venaient de toutes les paroisses environnantes. La vaste église débordait pour les offices, et le chant des fidèles, surtout des Marseillais, transportait toutes les âmes.

Marseille avait apporté de riches offrandes à la chapelle des Apparitions, entre autres une splendide bannière et deux couronnes de lumières qui comptaient

trente-trois lampes en l'honneur des trente-trois ans que Jésus passa sur la terre. Dieu allait leur proposer un autre présent à lui faire pour sa plus grande gloire.

Ils demandèrent au P. Drevon, le grand ouvrier des pèlerinages au Sacré-Cœur, où était la résidence des Pères. Il leur dit que cette maison, sanctifiée par le Père de la Colombière, avait été vidée, il y avait plus de 100 ans, par la suppression des Jésuites, mais que leur générosité pourrait la faire revivre. Ils tinrent aussitôt à accomplir cette œuvre. Ils donnèrent la somme voulue pour les acquisitions nécessaires, et les actes furent préparés.

L'Evêque arrivant le soir même, ils sollicitèrent de lui l'acte canonique qui rétablira l'œuvre du P. de la Colombière. On ne pouvait toucher plus vivement et au plus intime le cœur de Mgr de Mgr de Léséleuc, et son approbation chaleureuse fut le glorieux couronnement des relations de toute sa vie avec la Compagnie de Jésus.

Après les vêpres solennelles et le sermon, les pèlerins de Marseille vont inaugurer la procession dans l'enclos du monastère, pour y vénérer les lieux sanctifiés par les apparitions du Sauveur, et la première chapelle érigée au Sacré-Cœur par sainte Marguerite-Marie. Quelles émotions pour leurs âmes, et quelle ferveur dans leurs cantiques et leurs invocations ! Mais une langue humaine ne peut trouver aucun accent aussi pur que celui de Jésus, et quand les pèlerins sont tous entrés, à un signe de celui qui préside, tous s'agenouillent, récitent ensemble cinq fois le *Pater* et l'*Ave*, comme ils ne les ont jamais dits. Ils se sentaient tout près du Ciel...

La procession quitte ces lieux bénis. Mais un dernier geste : les deux cœurs d'argent et de vermeil sont détachés du coussin que portaient quatre pèlerins. Ils sont remis à l'aumônier du monastère, mais on lui demande en retour une branche du noisetier qui prend

la place des deux cœurs sur le brancard. Cette branche ira à Marseille comme un souvenir offert par le Sacré Cœur.

A 7 heures, suivant le programme, chant des Complies. A peine est-il achevé, qu'une nouvelle procession se met en marche, encore plus compacte, plus longue, plus saintement animée que les précédentes. Les habitants de Paray paraissent s'étonner d'une telle ardeur religieuse qui ne connaît ni trêve, ni fatigues. Entraînés par le courant de l'exemple, beaucoup d'entre eux s'arment de cierges comme les Marseillais, et se mêlent à cette levée en masse de la foi. La foule se range sur l'avenue de la gare, tous les cierges sont allumés. Monseigneur arrive. Installé à Autun depuis quelques mois à peine, c'est la première fois qu'il visite cette ville privilégiée de son diocèse. Quelle entrée solennelle ! le zèle impétueux, les poitrines infatigables des Marseillais n'auront pas été pour rien dans l'éclat de la fête. Sa Grandeur est reçue et complimentée à la gare par M. de Chalonge, maire de Paray, au nom de la ville, et par M. de Sormain, au nom du comité et de tous les pèlerins. Mgr de Léséleuc répond en quelques mots du cœur qu'il est heureux de se trouver dans cette ville de Paray, qui, dès aujourd'hui, est devenue le centre de la France, grâce aux pèlerinages si splendidement inaugurés par Marseille.

Des acclamations enthousiastes accueillent ces paroles, et le cortège reprend le chemin de l'église au chant favori *Dieu de clémence*.

Monseigneur est ému jusqu'aux larmes au milieu de cette foule, de ces lumières et de ces chants.

A neuf heures, la procession rentre à l'église paroissiale. Le sanctuaire, la nef, les bas-côtés sont tout illuminés par les flambeaux des pèlerins, le spectacle est merveilleux.

A la porte de l'église, Monseigneur est complimenté par M. le Curé. L'humble prélat répond qu'il vient

moins comme Evêque que comme pèlerin : « De tout cœur, je m'unis à vous tous, a dit Sa Grandeur, pour répéter votre magnifique refrain :

« Dieu de clémence,
Dieu protecteur,
Sauvez Rome et la France,
Au nom du Sacré Cœur. »

C'était inviter les assistants à le reprendre encore ; ils l'ont fait d'une voix unanime et avec leur entrain habituel.

Avant le Salut solennel, donné par Mgr l'Evêque, M. le vicaire général Fourquier monte en chaire, et de cette voix vibrante et émue qui a retenti il y a quelques heures dans le jardin, il lit l'acte de consécration des Marseillais au Sacré Cœur. Que dire de cette dernière cérémonie ? Comment rendre l'émotion du spectacle qui s'offrit alors ? Aux versets de cet acte, c'est-à-dire à chaque promesse faite par M. le Vicaire général au nom des pèlerins, tous répondent par onze acclamations, répétées par trois fois et chantées sur un rythme musical d'une énergie saisissante : « Oui, nous le jurons, ô Cœur sacré de Jésus, O Cœur, seul espoir des mortels, etc... » Ces acclamations, exécutées pour la première fois sous la direction de leur auteur, M. Reynaud, maître de chapelle de Notre Dame du Mont, à Marseille, étaient le digne couronnement des fêtes de cette première journée.

Après le Salut, Mgr d'Autun veut bien recevoir le comité de Marseille. Encore tout ému de la procession aux flambeaux et des acclamations au Sacré Cœur, il se plaît à dire que les Marseillais ont mis le feu à Paray, ce feu divin que Notre Seigneur est venu allumer sur la terre : *Ignem veni mittere in terram...* Il les en félicite, et en félicite aussi son diocèse, et les remercie du bien que leur exemple a fait à la population.

Les trois villes épiscopales du diocèse avaient choisi la première semaine de Juin pour le pèlerinage. Mâcon avec Cluny et les paroisses d'alentour viennent le lundi, deux. Marseille était à la gare pour les recevoir, et la procession qu'ils formèrent groupa quatre mille personnes. Aussi leurs chants, nourris et puissants, mirent-ils la ville en fête. Aussitôt parvenus à l'église majeure, les Mâconnais et les autres pèlerins se présentèrent à la Sainte Table, et les prêtres dirent leur messe.

A 10 heures, fut célébrée la messe pontificale par Mgr de Léséleuc, et les chants furent exécutés par la maîtrise de Saint-Vincent de Mâcon.

A 2 heures, la procession se rendit à l'autel de l'avenue de Charolles ; après le chant de l'office et un sermon, la procession se reforme et l'on entre dans le jardin du monastère, sous la direction de l'Evêque, puis l'on revient à l'église majeure. Là, avec une éloquence émue, Monseigneur a félicité Marseille et Mâcon unis dans cette belle journée et les exhorte, en ces jours anniversaires de la Pentecôte, à se faire les ardents messagers de la bonne nouvelle. La bénédiction du T. Saint-Sacrement et la consécration des Mâconnais terminent la commune cérémonie.

Puis sur la demande des Religieuses de la Visitation, les Marseillais vont chanter dans la chapelle les acclamations qui ont si profondément remué les âmes la veille à l'église paroissiale.

Les Marseillais ont bien sanctifié ces trois jours. Ils doivent partir à 3 h. 30, et les messes seront célébrées à partir de minuit. Ils décident de préparer la communion du départ par une adoration nocturne générale dans la grande église. Pieuse nuit d'intimité avec le Sacré Cœur.

Le mardi 3 est la journée de Chalon. Ils sont quinze cents.

Le pèlerinage commence par la communion générale. A 10 heures, Monseigneur célèbre une messe pon-

tificale pour les pèlerins de sa deuxième ville épiscopale. Il préside encore les vêpres, suivies de la procession qui entre au jardin du monastère, et pendant que les Chalonnais goûtent la joie de prier et chanter dans l'enclos béni, l'Evêque entre au monastère pour bénir les saintes Religieuses. Nous leur empruntons le récit de cette visite :

« De prime abord, nos cœurs lui furent ouverts et subirent cet ascendant paternel et franc qui s'allie si bien avec l'humble affabilité de Sa Grandeur.

» Devant l'ancien tombeau de notre B^{ne} Sœur, placé dans un angle du cloître, Monseigneur se mit à genoux pour réciter avec nous une prière. En ce lieu, surmonté de ses armoiries, se trouve une petite décoration rappelant la pensée exprimée dans sa première lettre : son nom en lettres d'or sur le Sacré Cœur, et deux petits anges avec cette légende : *Il y était inscrit depuis longtemps*. Pendant qu'on était encore à genoux, quelques couplets complétèrent humblement la légende. Notre auguste Père parut touché. Il nous bénit, et nous pria de demander à Notre Seigneur d'avoir dit *vrai*, ajoutant que pour vérifier ce vœu, il était prêt à supporter l'écrasement de la charge redoutable sous laquelle il avait dû incliner son cœur, mais qu'il comptait trouver appui dans nos prières, et que le reliquaire de notre Bienheureuse qui lui était offert, serait placé dans sa chapelle, au milieu des souvenirs les plus chers, pour lui rappeler souvent ses filles de Paray.

» S'étant assis dans notre salle de communauté, toute obscure à cause des volets fermés, Monseigneur justifia paternellement ses raisons par rapport à l'entrée en procession, et fit ressortir avec une grâce charmante le zèle de notre Mère pour sauvegarder la clôture... Elle m'a écrit, dit-il en souriant, des lettres fort éloquentes et que j'ai bien comprises ; mais je crois pouvoir l'affirmer, S. François de Sales approuve ce

que nous avons fait. Si j'ai cédé à la pression extraordinaire des circonstances, c'est le Sacré Cœur qui en est responsable.

» Nous faisons alors remarquer tout ce qu'il y a d'admirable et de consolant dans le mouvement inouï de prières qui se manifeste, Sa Grandeur a dit ce mot lumineux : « Dieu n'inspire de prier ainsi que lorsqu'il veut exaucer. Il y a en ce moment un courant de prières qui attire un torrent de grâces. »

» Lorsque la procession passa devant la maison, Monseigneur sortit pour la rejoindre. »

La cérémonie se termina par l'Acte de consécration des Chalonnais au Sacré Cœur et la bénédiction du T. Saint-Sacrement.

Le mercredi 4 Juin, arrivent Lille, Cambrai, Douai. Ce n'est pas l'exubérance entraînante du Midi, les chants et la flamme de la Pentecôte. Le Nord, plus calme et plus recueilli, c'est l'adoration de Marie et Joseph à Noël. Ils débarquent après vingt-cinq heures de voie ferrée, mais la fatigue n'est rien pour qui aime, et les deux journées passées à Paray épanouissent leurs âmes. Aux saints exercices du jour, au contact du Sacré Cœur, ils ajoutent une procession aux flambeaux comme à Lourdes au chant des Litanies de la Sainte Vierge. Ils s'arrêtent devant la chapelle de la Visitation. Ils font entendre des acclamations au Sacré Cœur, à Pie IX, à la France, à Paray et ils se prosternent à genoux pour recevoir la bénédiction de l'ostensoir qui vient vers eux jusqu'au seuil de la chapelle.

Le quatre, Monseigneur fit une seconde visite dans le monastère : « Ayant eu la dévotion de vénérer la chapelle intérieure consacrée par le dernier soupir de notre Bienheureuse, et de visiter une chère Sœur infirme, Monseigneur daigna nous faire réunir encore dans la salle de communauté. C'était pour nous dire que les libéralités du Sacré Cœur dépassant en ce mo-

ment toute proportion, nous allions les recevoir selon une mesure extraordinaire. En dédommagement de l'entrée journalière des pèlerins, Sa Grandeur s'était résolue, de concert avec notre digne Mère, d'accorder la communion quotidienne, aussi longtemps que les processions entreraient, afin que le grand pèlerinage, qui forme un trait d'union entre le Cœur de Jésus et le cœur de la France, resserre nos liens directs avec Lui d'une manière plus intérieure. Pour prix de cette faveur, Elle nous recommande d'être très gracieuses, très dévouées, très ferventes pour le succès du pèlerinage. Nous tombons à genoux de joie et de surprise : toutes nos ambitions sont surpassées. Monseigneur nous bénit et nos cœurs répétaient en même temps : « Béni soit celui qui est venu au nom du Seigneur. »

5 Juin. — Les pèlerins de Charolles et des environs affluent à tout instant de toutes les routes. Il en arrive même de Charlieu (Loire), partis en 20 voitures depuis une heure du matin. A 8 heures, le train verse le flot des pèlerins d'Autun, que Cambrai va recevoir. Ils sont maintenant plus de 6.000. Impossible de réunir cette foule dans l'église paroissiale. Monseigneur va donc inaugurer l'autel de l'avenue de Charolles par sa troisième messe pontificale de la semaine à Paray. C'est le petit Séminaire d'Autun qui dirige les chants, et sa musique qui prend la tête de la procession, à l'aller et au retour. La cérémonie du matin achevée, voilà une pluie abondante qui force à célébrer les vêpres à l'église, où la maîtrise d'Autun préside aux chants liturgiques. A la fin du sermon, le soleil paraît, on va donc pouvoir aller à l'enclos du monastère. Mais avant de quitter l'église, Monseigneur, impuissant à contenir l'émotion de son cœur, remercie chaleureusement Paray, Autun et Lille des consolations que lui ont données ces jours de solennités, de prières et d'actions de grâces, auxquels il a eu le bonheur de prési-

der. Il retrouve ici la foi de sa Bretagne, éclatant en manifestations que ne dédaignerait pas Sainte Anne d'Auray !

Le lendemain matin, il faut que l'Evêque aille conférer le samedi des Quatre-Temps les saints ordres à ses séminaristes.

Avant de quitter le monastère, il laisse à la digne Mère cette pensée toute monastique : « Que les démonstrations solennelles sont le genre d'hommages que le Sacré Cœur demande en ce moment du monde qui l'a trop longtemps oublié ; mais que dans nos cloîtres il veut être glorifié d'une manière plus intérieure, par le recueillement, l'abnégation, la vie de prières, de silence et la fidélité. »

Ainsi s'achève la première semaine des pèlerinages, si remplie et si émouvante. Rappelé à Autun par l'ordination et la Fête-Dieu, Mgr de Léséleuc reviendra à Paray le 19, veille de la fête du Sacré Cœur. L'intervalle verra le mouvement vers Paray-le-Monial s'accroître et produire des fruits de sanctification toujours plus édifiants.

En 1873 parut, édité chez Desrosiers, à Moulins, un volume in-12 de 500 pages : *Paray-le-Monial, Le Pèlerinage au Sacré Cœur en 1873*. C'est un historique complet et très édifiant. Il nous sert de guide pour toute l'action exercée alors par Mgr de Léséleuc. Nous le complétons par des emprunts à la *Circulaire de la Visitation* de Paray aux couvents de son Ordre. Nous nous bornons pour le reste, à noter quelques circonstances qui cadrent avec l'ensemble de notre sujet.

La seconde semaine de Juin reçut deux beaux pèlerinages de Lyon, l'un de 1.280, l'autre de 1.000 ; puis Dijon 1.500 ; le Jura 800 ; et du diocèse, le canton de Chauffailles 1.200, celui de la Clayette 1.400 ; la ville du Creuzot 1.500. Le 9 au soir, arrivèrent les jeunes prêtres ordonnés à Autun : ils firent la veillée sainte dans la chapelle du monastère, et à partir de minuit.

ils se succédèrent aux trois autels, offrant au Sacré Cœur, sous la protection de Sainte Marguerite-Marie, les prémices de leur sacerdoce.

Les pèlerins de la Lorraine s'étaient annoncés le mercredi, à 11 heures du soir. Le maire avait convoqué la population pour recevoir ceux que la guerre avait séparés de la France. Il leur fit un accueil plein de cœur, et ce furent des acclamations chaleureuses qui les saluèrent. Ils portaient des vêtements de deuil, et la fraternelle réception qui leur fut faite leur arracha des larmes. Deux immenses haies de feu les encadrèrent jusque l'église, et le chant : *Pitié, mon Dieu*, puis le *Miserere* retentissent comme le cri de l'espérance. Les messes et les communions ne cessent pas cette nuit. C'est le jeudi de la fête du Saint-Sacrement. A la procession, les bannières de Lorraine sont en tête, celle de Metz est couverte de crêpe, les autres se groupent autour d'elle, marquées aussi par le deuil.

Tous sont émus, les larmes des 4.000 pèlerins de ce jour ajoutent à la puissance de la prière et des chants pour toucher le Cœur de Dieu.

Le dimanche de la Fête-Dieu fut le jour réservé au pèlerinage de Paray-le-Monial. Les habitants imitèrent les plus fervents qu'ils avaient admirés.

Le lundi, ce fut le tour de Vérosvre, où naquit la Bienheureuse Marguerite-Marie, et le canton tout entier donna 1.200 pèlerins.

Le mardi 10, Bourges inaugura les pèlerinages conduits par leurs évêques. Il convenait que l'exemple vint de Mgr de la Tour d'Auvergne, qui avait été le premier à chanter la messe de la Béatification à Paray.

Le mercredi, Mgr l'Evêque de Nevers arriva à la tête de plus de 1.000 de ses diocésains. Ce jour là aussi la Visitation reçut Mgr de Ségur, le saint aveugle qui leur prêcha le Triduum préparatoire à la fête du Sacré Cœur, avec l'onction de Saint François de Sales.

Enfin le jeudi, veille de la fête, Mgr de Dreux-Brézé

conduisit 1.200 de Moulins, avec son grand Séminaire. Déjà son petit Séminaire était venu, le jour des Lorrains avec ses 500 élèves. Forcé de rentrer à Moulins pour présider les fêtes, il put voir les premiers arrivés du grand Pèlerinage national du lendemain.

Déjà le général de Charette est là. Il a déposé près de la châsse de la Sainte du Sacré-Cœur, l'étendard arboré à Loigny, teint du sang de ses héros. Pendant plus de huit jours, ses soldats de Rome et de France pourront, avec lui, contempler leur glorieuse relique.

A la tombée de la nuit, on va en procession aux flambeaux à la rencontre de Mgr de Léséleuc. Les Parisiens, déjà arrivés, se montrent dignes des Marseillais qui, une première fois, il y a dix-huit jours, avaient fait pareille réception à Monseigneur. En même temps que le prélat, on acclame le général de Sonis, qu'on aperçoit à la gare. On l'a vite reconnu à sa jambe de bois gagnée par sa vaillance comme la plus belle décoration d'honneur, à l'ombre de l'étendard du Sacré Cœur, sur le champ de bataille de Patay. Il marche appuyé sur le bras de Charette, son digne émule dans le courage et dans la foi. Quand on acclame de tels hommes, on ne peut moins faire que d'acclamer Pie IX, et le nom du grand Pontife est salué par un enthousiasme indescriptible.

Les rangs se forment, des cierges innombrables s'allument et la longue procession s'achemine lentement au chant des hymnes et des cantiques jusqu'à la résidence de l'Evêque, où l'attend Mgr de Marguerie, le célébrant du lendemain.

Le vendredi 20 Juin, Fête du Sacré Cœur. — La circulaire de la Visitation note « une remarquable coïncidence de dates : le 20 Juin 1721, l'Eglise d'Autun célébrait pour la première fois la fête du Sacré Cœur, le 20 Juin 1873, son évêque, ses prêtres, ses lévites et ses fidèles la célébraient à Paray-le-Monial.

avec un concours de prêtres et de fidèles venus de toutes les provinces de France, de Belgique, de Pologne, de Hollande... »

Depuis minuit, un millier de messes se succèdent et la communion se distribue sans arrêt, et les communiantes sont contraints de quitter la chapelle pour céder le tour aux innombrables pèlerins dont les processions et les chants remplissent la ville. On évalue à 30.000, le groupe le plus nombreux venant de Paris.

Mgr de Léséleuc s'était réservé la messe de communion des zouaves à la Visitation, où ils se trouvaient plus de 150 réunis. Comme à la bataille, Charette s'est levé le premier, et après avoir reçu la sainte hostie, avant de regagner sa place, il est allé baiser l'oriflamme de Patay, déposé aux pieds de la Bienheureuse. Tous ses zouaves ont fait comme lui, et revenant à leur place, ils ont tous les larmes aux yeux. Leur émotion gagne les assistants qui versent aussi des larmes. A la charge de Loigny, le général de Sonis tomba à côté des zouaves, affreusement mutilé. Ici, il est bien à sa place aussi, agenouillé dans leurs rangs, à la Table Sainte.

Pour la messe pontificale que Mgr de Marguerie doit célébrer dans l'avenue de Charollés, la procession se met en marche de l'église paroissiale. En tête, les généraux, les zouaves de Charette, autour de la bannière du Comité catholique de Paris, puis celles de Lorraine et d'Alsace, couvertes de crêpe. On compte 150 bannières d'une inspiration et d'une richesse incomparables ; elles se rangent des deux côtés de l'allée, dessinant une immense nef, dans laquelle s'avancent les séminaristes d'Autun, puis 1.000 à 1.200 prêtres, et enfin l'Evêque d'Autun et son vénérable prédécesseur, le célébrant de la fête, et à côté d'eux Mgr de Ségur. Au premier rang des fidèles, les zouaves avec leur chef, Charette, et les généraux, dont le glorieux mutilé de Loigny. A la procession des vêpres,

Mgr de Léséleuc l'appellera à monter sur l'estrade, et en voyant le général de Sonis appuyé sur le bras de Charette, son compagnon de combat, sous les plis du Sacré Cœur, ce sera une immense acclamation des 30.000 pèlerins.

Le rendez-vous pour la procession dans l'enclos fut fixé à 2 heures. Le général de Sonis et le général du Frétay, un Breton, pendant le défilé des bannières et des pèlerins, se tinrent auprès du Noisetier des Apparitions, pour le protéger contre les pieuses indiscretions. Ce défilé dura deux heures, suivi des vêpres, et d'un admirable discours du P. Félix.

La consécration au Sacré Cœur a couronné cette splendide réunion. C'était l'acte le plus solennel. Il s'agissait d'engagements sacrés, du don absolu irrévocable de soi-même au Sacré Cœur de Jésus.

Mgr de Léséleuc, agenouillé sur l'estrade, a lu la formule avec sa voix grave, puissante et tout à la fois d'une admirable onction. Dans cet acte, il n'y a pas une infidélité qui soit omise, pas une promesse à faire qui soit oubliée.

Quelle ferveur dans le cri unanime de cette foule répétant du fond de l'âme après l'Evêque à la suite de chaque paragraphe, cette parole d'honneur : *O Jésus, vous serez à jamais notre roi.* Et le cri final : *Vive Jésus-Christ, Sauveur et Roi du monde ! Vive son Cœur adorable !*

Une réunion plus intime et doublement chère au cœur de Mgr l'Evêque va avoir lieu au monastère. Tout le Séminaire d'Autun se transporte à la chapelle des Apparitions pour le salut du T. Saint-Sacrement, où il va prononcer sa consécration. L'Evêque monte en chaire et recueillant tous les sentiments qui ont fait vibrer les cœurs à ce jour mille fois béni, il demande à ses futurs prêtres et aux religieuses que ces effluves du Sacré Cœur transforment toute leur vie en perfection et en progrès dans la sainteté. Et le Saint-Sacré-

ment étend sur cette assistance consacrée les bénédictions répandues ici même sur la Bienheureuse Marguerite-Marie.

Les séminaristes, portant la bannière du diocèse, conduisent processionnellement Mgr de Léséleuc à sa demeure et ne le quittent qu'après avoir chanté de tout cœur des acclamations de longue vie à Pie IX et à leur évêque bien aimé.

En cette fête si belle, voulant participer à l'allégresse des moniales, Mgr de Léséleuc et Mgr de Marguerite s'étaient réservé le bonheur de réunir au parloir la Communauté pour prodiguer aux Saintes depositaires des reliques et des exemples de la Bienheureuse Marguerite-Marie les marques de la plus paternelle bonté.

L'affluence des pèlerinages va se continuer désormais pendant des semaines, par des journées qui compteront jusqu'à dix mille fidèles. Le dimanche de la deuxième procession, ce fut Mgr Paulinier, évêque de Grenoble, qui porta le Saint-Sacrement. Il conduisait à Paray plus de mille de ses diocésains, parmi lesquels beaucoup d'officiers et de soldats, et une délégation importante d'enfants de troupe choisis par les Dames de S. Maurice.

Le mardi 24 vit quatre évêques réunis autour de Mgr de Léséleuc : trois venus à la tête de leurs diocésains, Mgr Magnien d'Annecy, Mgr Gros et Mgr Turnaz de Tarentaise (à eux s'était joint un groupe important de Genève) ; et Mgr Gignoux, le vénérable évêque de Beauvais.

300 Belges arrivèrent le soir et la journée du 25, par leur ferveur et leur discipline fut d'une grande édification pour les pèlerins français. Mgr de Léséleuc leur adressa dans ses adieux, les félicitations les plus cordiales pour les beaux exemples qu'ils venaient de donner à tous.

Vendredi 27 Juin : La Bretagne (Rennes, Nantes, Brest...), Laval, Troyes. — Ce jour appartient surtout à la Bretagne. Elle s'est montrée digne d'elle-même et ce n'est pas peu dire.

Dès cinq heures du matin arrivaient, au nombre d'environ neuf cents, les pèlerins de Rennes, de Laval et de Brest, auxquels s'étaient joints des représentants de plusieurs autres centres de la vieille Armorique. Nous voyons là des paysans au costume pittoresque et des gentilshommes, de grandes dames et des femmes du peuple à la haute coiffure, des soldats, de vieux marins, beaucoup de prêtres : c'est toute la société Bretonne. Ils avaient compté venir le jour même du Sacré-Cœur, mais au dernier moment l'encombrement des voies ferrées, qu'on redoutait avec raison pour ce jour-là, les avait obligés à remettre leur voyage : ils l'avaient remis à l'octave de la fête, ne pouvant choisir la fête même.

Plusieurs cependant étaient partis depuis huit jours, de Brest, de Vannes, de Saint-Malo, pour prendre le train à Rennes, et là seulement avaient appris le retard. Le dérangement ne les avait point découragés ; toutes les adhésions avaient été maintenues ; bien plus, les voilà plus nombreux qu'ils ne seraient venus la semaine précédente.

Les zouaves de Rennes, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, de la Mayenne accourent en bon nombre pour se joindre à ceux de Nantes arrivés la veille. Tous auraient été le 20 à Paray sans la difficulté dont nous venons de parler : du reste, Charette est toujours là pour les attendre, avec son drapeau du Sacré-Cœur.

Nantais et Troyens étaient venus à la rencontre du nouveau train de l'Ouest. Rennes et Nantes, les deux grandes villes de la Bretagne se donnent fraternellement la main. On s'avance en bel ordre et bannières déployées vers la chapelle de la Visitation, qu'on

salue en passant, et l'on se rend à la grande église, où déjà se presse la foule. Sous les antiques voûtes romanes, des milliers de voix font retentir et retentir encore ces mâles paroles qui se détachent, au milieu des chants, comme un cri de guerre et de chevalerie :

Catholiques et Bretons toujours !

Mgr de Léséleuc entre processionnellement, précédé de la Bannière de Quimper que portent des Bretons au costume national. C'est un honneur pour la Bretagne de voir un de ses fils gouverner en ce moment le diocèse du Sacré-Cœur.

L'évêque d'Autun monte en chaire. Il n'a pas oublié qu'il est, lui aussi, enfant de la Bretagne, et son cœur veut souhaiter la bienvenue à des compatriotes toujours chéris, les féliciter de leur inébranlable fidélité à la foi et du grand exemple qu'ils donnent à son nouveau pays.

Nous n'essayerons pas d'analyser ici ce beau discours. Nous signalerons seulement la grande et consolante pensée qui en fait le fond. « Ce qui se passe en ce moment, disait à peu près l'éloquent prélat, cet élan magnifique, ce religieux enthousiasme, ce n'est pas, comme on l'a prétendu, le moyen-âge renaissant ni le simple pardon de Bretagne, ni votre pieux et pacifique pèlerinage traditionnel à la bonne Sainte Anne, ou à quelque madone vénérée : c'est quelque chose de plus, c'est la foi ressuscitée ! Reprenant possession d'elle-même, cette foi ne se borne plus à des manifestations isolées, calmes, ordinaires, comme dans les pays et les siècles où elle ne connut pas d'éclipse ; elle a besoin d'éclater à la face du monde en protestations solennelles, qui témoignent de sa vitalité reconquise et plus puissante que jamais.

» Le moyen-âge suivait son courant, les croisés d'aujourd'hui remontent celui de leur siècle. »

N'est-ce pas là précisément le caractère propre des

Plus tard, on fit, comme tous les jours précédents, la procession dans le jardin du monastère. C'est une émotion toujours nouvelle ; on ne peut se lasser de parcourir ces allées bénies. M. de Charette était encore là, entouré d'une centaine de zouaves. A un moment donné, ils disparurent, fredonnant leur chant favori de Castelfidardo, de Rome et de Mentana. Ils allaient se grouper autour du tombeau de la Bienheureuse et de leur glorieux drapeau, et accomplir là une cérémonie toute de famille, solennelle cependant et sublime dans sa simplicité. Quand tout le monde se fut retiré de la chapelle, Charette, resté seul avec ses zouaves, se mit à genoux en tête du groupe ; puis, tenant d'une main le drapeau de Patay, l'autre levée vers l'autel en foi de son serment, il renouvela d'une voix forte et vibrante, mais où on sentait des larmes, l'admirable consécration de Rennes du 28 Mai 1871 :

« A l'ombre de ce drapeau, teint du sang, etc...
» Cœur de Jésus, sauvez la France ! »

Et tous, d'un même cœur, et d'une seule voix, répétèrent :

« Cœur de Jésus, sauvez la France ! »

Au départ, quand la procession des Bretons défila devant la chapelle de la Visitation, tous les pèlerins s'agenouillèrent en pleine rue, les bannières inclinées et le regard tourné vers la porte grande ouverte du sanctuaire pour adresser au Sacré-Cœur et à la Bienheureuse une suprême prière. Nous avons vu des indifférents subjugués par ce mouvement inattendu de la foi bretonne, s'arrêter et tomber aussi à genoux. Après quelques instants de pieux silence, on chanta à trois reprises l'invocation particulièrement familière aux Bretons : *Cor Jesu Sacratissimum miserere nobis !*... Puis on se dirigea lentement et comme à regret vers la gare du départ. « Adieu dignes fils de la Bretagne ».

Le dimanche 29 Juin, fête de S. Pierre et S. Paul. — Lyon envoie son troisième pèlerinage. Avec les deux premiers, c'est cinq mille pèlerins que N.-D. de Fourvière délègue au Sanctuaire du Sacré-Cœur. Voici Tours, avec son pieux Archevêque, accompagné de Mgr Baudichon, évêque titulaire de Basilide, de membres de son Chapitre et suivi d'un millier de ses fidèles, des représentants de plusieurs autres villes et la plupart des paroisses voisines de Paray. A sept heures, les représentants de la France arrivent au nombre d'une cinquantaine. Le clergé est venu en procession au devant d'eux, Mgr de Tours est resté à la gare pour les attendre. Mgr Dupanloup avait reçu de la Visitation d'Orléans des cœurs brodés en or sur soie rouge. Empêché de venir, il les avait confiés à M. de Belcastel, pour les distribuer à ses collègues. Et tous l'épinglèrent sur leur poitrine, ainsi que trois généraux et bon nombre d'officiers venus de Lyon, de Versailles, des camps de Sathonay et de Satory qui suivent les députés ; M. le comte de Champagne, de l'Académie française, et MM. les comtes de Ségur et de Chateaurénaud, conseillers d'Etat.

La bannière que porte d'abord le comte de Diesbach est un don de plus de 200 députés.

Mgr l'Evêque d'Autun attendait les députés à la chapelle de la Visitation, tandis que les autres pèlerins se rendaient en foule à l'église paroissiale. Quelques rares privilégiés ont pu garder une place dans l'étroit sanctuaire. Ce qui s'y est alors passé restera imprimé dans les précieux et les plus profonds souvenirs de leur vie.

La chapelle, étincelante de lumières, couverte, du pavé à la voûte, de bannières et de cœurs offerts en *ex-voto*, présentait un ravissant coup d'œil. Mais ce qui était plus beau que tout, c'était l'attitude recueillie et fervente du cortège officiel, ces yeux virils, mouillés de larmes, le silence pieux de la prière qui venait de succéder aux chants entraînants de l'en-

thousiasme. Les députés déposent leur bannière près du tombeau de la Bienheureuse, et la messe commence, célébrée par Mgr de Léséleuc. Dire ce qui se passait alors dans le cœur des assistants, on ne le pourrait : c'est le secret de Dieu. Mais quelles inspirations il y sut déposer, c'est ce que nous ne devons pas tarder à voir. Après la communion, à laquelle les députés avaient participé, et l'action de grâces, M. de Belcastel, cédant aux instances d'un de ses collègues, répondant aux sentiments de tous et obéissant aussi à un mouvement spontané, se lève, s'avance au pied de l'autel, et d'une voix émue mais ferme, pénétrée et pénétrante, il prononce l'acte sublime de consécration que voici :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

» Très Sacré-Cœur de Jésus, nous venons nous consacrer à vous, nous et nos collègues qui nous sont unis de sentiment.

» Nous vous demandons de nous pardonner tout le mal que nous avons commis, et de pardonner aussi à tous ceux qui vivent séparés de vous.

» Pour la part que nous pouvons y prendre, et dans la mesure qui nous appartient, nous vous consacrons aussi de toute la force de nos désirs la France, notre patrie bien-aimée, avec toutes ses provinces, avec ses œuvres de foi et de charité. Nous vous demandons de régner sur elle par la toute puissance de votre grâce et de votre saint Amour. Et nous-mêmes, pèlerins de votre Sacré-Cœur, adorateurs et convives de votre grand Sacrement, disciples très fidèles du Siège infail-
libile de Saint-Pierre dont nous sommes heureux aujourd'hui de célébrer la fête, nous nous consacrons à votre service, ô Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vous demandant humblement la grâce d'être tout à vous en ce monde et dans l'éternité. — Ainsi soit-il.

» Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il. »

C'est en ce moment que profondément ému lui-même, Mgr de Léséleuc, commentant ce grand acte avec son éloquence naturelle, a prononcé l'allocution suivante :

« MESSIEURS, —

» Obéissant à l'ordre de Mgr l'Archevêque de Tours, surtout aux sentiments de mon cœur chrétien et à mon devoir d'Evêque, je veux vous adresser quelques paroles. Je ne vous remercierai pas, on ne remercie pas des cœurs chrétiens comme les vôtres, de remplir leur devoir ; je ne vous féliciterai pas non plus, car vous savez que vous n'êtes que les instruments de la grâce qui vous inspire vous-mêmes ; et en suivant son impulsion, vous mettez votre gloire à proclamer que vous n'êtes que d'humbles serviteurs de Dieu et de la vérité.

» Ce que je ferai, ce que je dois faire, c'est de prendre acte au nom de la religion du grand acte que vous accomplissez au nom de la France, à la face du ciel et de la terre.

» Oui, vous représentez ici l'Assemblée nationale, nos députés catholiques en sont la tête et le cœur ; et il se trouve, en dépit de toutes nos apostasies sociales de toutes nos révolutions, de tous nos malheurs, que, somme toute, l'Assemblée vraiment française ne peut être que chrétienne et catholique. Soyez bénis de relever ainsi le drapeau de la vieille foi de nos pères...

» Bien des fois, depuis que vous êtes réunis à Versailles, vous avez demandé pardon à Dieu des crimes de la France ; bien des fois vous avez fait amende honorable au Cœur-Sacré de Jésus pour nos longues ingratitude accumulées surtout depuis quatre-vingts ans. Bien des fois aussi, vous vous êtes tournés vers Lui pour implorer sa protection en faveur de la patrie mutilée et sanglante. Tout cela est fait aujourd'hui avec plus d'éclat et aussi avec plus de confiance...

Pour moi, Evêque indigne d'un diocèse que la voix populaire appelle le diocèse du Sacré-Cœur, j'ai mon humble rôle à remplir dans cette solennité. Un de mes modernes prédécesseurs sur ce siège glorieux eut le malheur de trahir l'Eglise et de se faire l'homme de la Révolution. Divin Cœur de Jésus, pardon, pardon pour cet Evêque coupable ! » En descendant de chaire, l'Evêque, comme se parlant à lui-même, disait : « J'offre ma vie en expiation ! » Ces paroles furent comprises par les prêtres les plus voisins.

Dieu accepta l'offrande. Nous le verrons bientôt.

A ce moment, l'émotion de la foule grandit encore : elle est sur le point de faire explosion. C'est à grand'peine que les dévots pèlerins retiennent leurs applaudissements. Mais les yeux fondent en larmes, les prières redoublent et l'on touche du doigt, pour ainsi dire, l'influence de cette grâce vivante qu'un acte pareil ne manquera pas d'attirer sur la France.

La grand'messe fut célébrée pontificalement par Mgr l'Archevêque de Tours, à l'avenue de Charolles devant une assistance qui rappelait celle du 20 Juin. Les processions prirent un caractère de majesté et de recueillement qui émut tous les cœurs. Les bannières du 20 Juin firent un cortège de gloire à celle de l'Alsace, portée par M. Keller, à celle de la Chambre française, que portèrent successivement les députés, à celle de Lyon, à celle de Saint-Martin de Tours. Les vêpres furent chantées à l'autel de l'Avenue, tous chantant les psaumes avec un élan enthousiaste. Les députés et les officiers étaient autour des Evêques sur l'estrade. Le discours fut prononcé par M. l'abbé Besson, orateur célèbre, digne de la circonstance solennelle... et un moment où la parole de l'éloquent prédicateur avait soulevé une émotion plus vive, quelques battements de mains s'étaient fait entendre. Mgr de Léséleuc se levant et s'avancant sur le bord de l'estrade, avec ce geste d'autorité qui avait déjà répri-

mé l'autre jour pareille marque d'approbation adressée à lui-même : « Messieurs, dit-il, n'applaudissez pas. Ce n'est pas la langue de l'Eglise. Et d'ailleurs songez qu'il n'y a point de place ici pour les manifestations purement humaines, car nos cœurs sont plus haut ».

La journée finit par une conduite triomphale de toute la population qui accompagna les députés jusqu'à la gare, au milieu des acclamations répétées : Vive le Sacré-Cœur ! Vive Pie IX ! Vive l'Assemblée Nationale ! Vive la France !

Au dernier moment, M. Chesnelong déploie un télégramme du Pape bénissant les pèlerins du 29 Juin à Paray.

C'était un suprême bienfait qu'accordait le Sacré-Cœur.

M. de Belcastel, dans un récit très émouvant qu'il donna à *l'Univers*, dit ces paroles que nous citons comme conclusion : « Comment Mgr de Léséleuc, l'heureux Evêque du Sacré-Cœur, a reçu notre acte, vous l'avez dit ; mais nous, pèlerins, nous aussi, nous savons répéter combien nous avons été saisis par le noble accueil de l'apôtre et reconnaissants de ses frères leçons. »

Le jour de la fête de la Visitation, 2 Juillet, vit s'agenouiller au Sanctuaire du Sacré-Cœur les 700 pèlerins de Poitiers, les 4.000 du diocèse de Belley, conduits par leur saint Evêque, le futur Cardinal de Paris, Mgr Richard, un Breton, et les fidèles de N.-D. du Puy.

Le 8, Mgr Rousselot, Evêque de Séez, et Mgr de La Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, conduisent de nombreux pèlerins aux pieds de Jésus révélant son Cœur.

Après le 10, les processions n'entrèrent plus dans le monastère que trois ou quatre fois pour des raisons exceptionnelles que l'Evêque se réservait d'apprécier.

« Mes chères filles, nous disait Sa Grandeur, après avoir rétabli votre clôture religieuse, vous êtes enfin

rendues au calme de votre solitude et de la vie régulière. Je vous y garde bien, non sans difficulté il est vrai, mais avec d'autant plus de soin que la permission d'entrée s'est prolongée par la force des choses, au delà de ce que j'avais d'abord résolu. Je tiens à vous laisser maintenant à votre règle monastique telle que vos saints fondateurs vous l'ont tracée. Vous êtes dix-septième siècle, restez dix-septième siècle.

» Je veux, ajouta Monseigneur, que la Sainte Marguerite-Marie continue en votre personne la vie de prière et d'union à Dieu qu'elle menait autrefois au monastère, vous devez porter sa ressemblance non seulement par le même costume et la même demeure, mais surtout par la ferveur et la fidélité. Et pendant que les pèlerins continueront de vénérer les vestiges en quelque sorte extérieurs de sa vie et de sa mission pour la gloire du Sacré Cœur, il faut que de l'autre côté de la grille nous puissions leur montrer la continuation réelle de sa vie intérieure et religieuse. Je veux pouvoir leur dire : voilà les vraies sœurs de la Sainte Marguerite-Marie. »

La période des pèlerinages autorisés à entrer en procession dans l'enclos de la Visitation avait pris fin ; d'autre part, le Comité de Paray avait cessé ses travaux ; mais les pèlerins n'en furent pas découragés.

Le 20 Juillet, l'Archevêque de Reims, Mgr Landriot, un enfant du pays, fit une instruction aux religieuses à la Bénédiction du soir.

Le 1^{er} vendredi d'Août, le Cardinal Guibert, Archevêque de Paris, célébra la messe conventuelle. Il était venu à Paray confier au Sacré-Cœur sa grande et belle entreprise du Vœu National de Montmartre.

Le 13, Lyon vint pour la quatrième fois, ce qui éleva à 7.000 le nombre de ses pèlerins venus en groupes ; pour ces derniers, l'Evêque d'Autun accorda la faveur exceptionnelle d'entrer dans l'enclos comme les précédents.

Le mercredi 16, Valence (700) se rencontre avec le deuxième pèlerinage de S. Etienne (plus de 1.000) dont un grand nombre d'hommes.

Enfin, les 4 et 5-Septembre, le magnifique pèlerinage anglais, préparé par un appel de tous les Evêques d'Angleterre, a réuni sous la direction de Mgr Vaughan, évêque de Salford, futur Cardinal-Archevêque de Westminster, secondé par deux autres Evêques, une élite de catholiques anglais composée de 1.000 pèlerins. Ce fut comme un splendide coucher de soleil à cette journée qui dura 3 mois de continuels et si pieux hommages rendus au Sacré Cœur de Jésus.

Et en même temps que les pèlerins anglais, Paray vit affluer 4 à 5.000 pèlerins français autour de Mgr Plantier, Evêque de Nîmes, Mgr l'Evêque d'Oran, et l'illustre exilé de Genève, Mgr Mermillod, venu à Paray allumer son cœur à la flamme du Cœur de Jésus pour en propager la chaleur d'amour dans un apostolat qui embrassera toute la France.

Aussi, pour la journée du 5 Septembre, Mgr d'Autun accorda une dernière fois l'entrée dans l'enclos monastique des deux processions distinctes, anglaise et française qui se suivirent à 200 mètres d'intervalle.

La *Circulaire* de la Visitation de Paray-le-Monial nous a conservé un trait charmant du pèlerinage anglais. « Afin de souffrir pour venir au Sacré-Cœur, quatre jeunes hommes de noble famille voulurent passer la mer dans un petit bateau à rames. Partis d'Angleterre avant leurs compatriotes ils remontèrent le cours de la Seine jusqu'au canal de la Loire qui les amena à Paray le jour fixé pour la réunion du pèlerinage. »

Les grandes manifestations ont cessé, mais le courant a été créé, et les âmes aspirent de toutes parts vers ce centre de l'amour divin. On vient par petits groupes de fidèles à ce lieu béni où l'on dit aussi comme Pierre : « On est heureux ici ». On vient seul pas-

ser des jours de recueillement et d'intimité avec le divin Maître, et, à certaines circonstances, l'attrait est plus général. Aussi pour la fête de la Bienheureuse Marguerite-Marie la petite cité reprit une vie des grands jours. Le 17 Octobre, Mgr de Léséleuc était là. Il célébra pontificalement les vêpres, entouré d'un nombreux clergé, dont les chants liturgiques réveillaient les échos des plus belles fêtes ; et l'Evêque monta en chaire. Il développa magnifiquement ce texte : *Vraiment ce lieu est saint et je ne le savais pas*. Les religieuses de la Visitation en ont conservé l'analyse fragmentaire suivante :

« Il convenait que, le 17 Octobre 1873, ce sanctuaire fût rempli de fidèles venus de tous côtés ; car dans ces manifestations en l'honneur du Sacré Cœur, notre Bienheureuse avait la part que lui assignait la qualité d'Apôtre du Sacré-Cœur. Nous sommes venus aujourd'hui pour la remercier de nous avoir découvert le précieux trésor de miséricorde et le lieu où il a daigné se manifester est un lieu vraiment saint et nous ne le savions pas.

En effet, il y a à peine quelques années, que savions-nous de cet apostolat de Marguerite-Marie, et du projet de Dieu de sauver le monde par la dévotion au grand Cœur de Jésus ? On regardait tout cela comme une page presque effacée de la vie d'une pauvre religieuse, comme un souvenir dépourvu de réalité. Et l'apôtre elle-même que nous disait-elle ? Pendant longtemps, elle n'avait laissé entrevoir la vérité qu'à travers des ombres, et cependant Marguerite-Marie poursuivait sa mission, et le Cœur de Jésus était à l'œuvre. Ainsi, voilà que la lumière se fait, que dis-je ? Elle brille, elle fait explosion : on comprend enfin que le salut est dans ce cœur qui a tant aimé les hommes et que des milliers de pèlerins accourent des quatre vents pour adorer le Cœur d'un Sauveur dans le lieu où il s'était manifesté, et implorer miséricorde ; pour re-

mercier Marguerite-Marie d'avoir déployé à tous les regards cette bannière du salut et se mettre sous sa protection.

Sans doute, il n'y a pas ici comme à Lourdes des miracles de santé rendue aux infirmes. Mais il y a une santé plus précieuse que celle du corps : c'est celle des âmes et celle-là le Cœur de Jésus la prodigue en ce saint lieu. Le miracle de Paray, c'est la guérison des âmes, la résurrection de la foi et de la piété dans les âmes ; c'est le miracle qui procède du Cœur de l'homme-Dieu et qui opère dans le cœur des hommes. »

Arrêtons-nous : un pareil discours veut être entendu et non analysé, dit la *Circulaire* que nous citons. L'analyse complète aurait suppléé pour nous qui n'avons pas entendu.

Enfin, le 27 Octobre 1873, Mgr de Léséleuc fit sa dernière apparition à Paray-le-Monial. C'était pour recevoir Son Eminence Mgr Chigi, nonce du Pape en France. En revenant de Rome, ce prélat voulut faire son pèlerinage au Sanctuaire du Sacré-Cœur, comme pour apposer le sceau du Souverain Pontife sur l'œuvre sainte qui depuis le Jour de la Pentecôte, 17 Juin 1873, amenait au pied du trône royal du Sacré-Cœur les hommages de la France et du monde.

Le 28, à trois heures du matin, toutes les cloches de la ville saluèrent son arrivée. Et aussitôt conduit au monastère de la Visitation, il célébra la sainte messe à l'autel où le Sacré Cœur était apparu à la Bienheureuse Marguerite-Marie. Il prolongea longtemps son action de grâces, agenouillé auprès de la châsse de la Bienheureuse. C'était la prière de Pie IX, la prière de la Sainte Eglise, la prière aussi de la France, par l'illustre ambassadeur auprès du Sacré Cœur.

Mgr de Léséleuc présenta au Nonce : 1° le Maire de Paray et son conseil, rendant hommage à leur sollicitude pour le succès de l'œuvre sainte accomplie, et la coopération cordiale et empressée à toutes les manifestations de foi de ces foules qui s'étaient succédé.

2° M. de Sormain, président du Comité des Pèlerinages et ses auxiliaires, dont le zèle admirable s'est dépensé à la gloire du Sacré Cœur.

3° Le clergé de la ville qui, nuit et jour, a assuré les confessions des foules, les communions, a pourvu aux nombreux autels réclamés par l'affluence des prêtres dirigeant les divers groupes de pèlerins.

Faut-il dire le bonheur des Moniales de recevoir du représentant du Souverain Pontife des paroles d'édification et de se prosterner sous la main bénissante ?

Et celui que tous appellent désormais « l'Evêque du Sacré-Cœur ? » ; il semble que, sa tâche providentielle accomplie, et la maison du P. de la Colombière canoniquement reconstituée à Paray, il entende par la bouche de son Nonce, le Vicaire de Jésus-Christ, lui dire la parole de l'Evangile : « *Euge, serve bone et fidelis* » : « c'est bien ! Bon et fidèle serviteur ! » et que Dieu achèvera lui-même de prononcer bientôt, en l'appelant à la récompense éternelle : « *Intra in gaudium Domini tui !* »

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

Chanoine SALUDEN: **LA PAROISSE DE SAINT-MARTIN DE BREST.** — Presse Libérale, Brest, 1931.

Le dimanche 18 Novembre 1931, la paroisse de Saint-Martin de Brest célébrait, par de grandes fêtes, le cinquantenaire de la consécration de son église. A cette occasion, M. le chanoine Saluden, lauréat de l'Académie Française et de l'Académie des Sciences morales et politiques, a fait paraître une élégante plaquette de 67 pages, dans laquelle, avec le talent que chacun connaît, il raconte la curieuse histoire du quartier et de la paroisse Saint-Martin.

Etouffant dans ses remparts, Brest se décide à en sortir vers 1859. Deux ans plus tard, la banlieue dépendant de Lambézellec est annexée à la commune de Brest. Une question se pose immédiatement, celle du service religieux. La paroisse de Saint-Martin est fondée et l'on décide de construire une nouvelle église. Commencé en 1869, l'édifice, muni de son clocher, s'achève en 1877, et est consacré le 30 Mars 1881. En 1913, la paroisse de Saint-Michel est détachée de celle de Saint-Martin.

Gracieuse sous sa claire couverture, illustrée d'une aquarelle de M. Julien Helgoualch, la plaquette de notre distingué collaborateur se présente fort bien. Solidement documentée, elle vient à point pour nous dédommager de la maigre Notice consacrée à Saint-Martin de Brest par le *Bulletin Diocésain d'Histoire et d'Archéologie*, et, volontiers, nous faisons nôtre la prédiction de M. le chanoine Barvet, curé de Saint-Martin, qui écrit à l'auteur : « Votre livre, par la manière dont il est conçu et écrit, se présente avec un intérêt qui ne manquera pas d'assurer son succès ».

* * *

Abbé CORENTIN PARCHEMINOU : **UNE PAROISSE FINISTÉRIENNE : MAHALON, Notice.** — Quimper, Imprimerie Cornouaillaise, 1931. — Prix : 4 francs, chez l'auteur, à Mahalon.

En dépit d'une santé qui n'est pas des plus brillantes, M. Parcheminou poursuit vaillamment ses travaux d'histoire locale. Hier, il nous donnait une élégante plaquette sur *Saint-Nic*, sa paroisse natale ; aujourd'hui, c'est une *Notice sur Mahalon*, où il est vicaire, qui sort de sa plume.

L'auteur passe successivement en revue les monuments religieux, l'histoire de Mahalon pendant la Révolution, les vieux manoirs et les monuments anciens.

Le chapitre de Mahalon, au cours de la tourmente révolutionnaire, est particulièrement intéressant. On y voit saillir de curieuses figures d'ecclésiastiques : les abbés Rochedreux, Le Guellec, Charlès. En ce qui touche Alexandre-Guillaume Le Guellec, il convient de noter que les documents récemment exhumés des Archives du Finistère confirment pleinement ce que dit à son sujet le *Manuscrit de M. Boissière*. Le portrait de l'abbé Charlès est brossé de main de maître, et l'on y voit comment ce prêtre énergique mourut prématurément, à l'âge de 55 ans, « usé par ses années d'exil et le travail formidable que lui donnèrent Mahalon, Meilars et Guiler ».

Irréprochable au point de vue typographique, le travail de M. Parcheminou repose sur le roc de l'histoire. Il témoigne, en effet, d'une information copieuse et sûre, puisée aux meilleures sources : traditions locales, et archives du Département, de l'Evêché et de Mahalon.

Cet ouvrage se recommande à ceux qui aiment l'histoire de notre chère Bretagne. Comme le tirage en a été restreint, on voudra bien se hâter d'en faire l'acquisition.

* *

GILBERT-H. DOBLE : SAINT SYMPHORIEN, MARTYR,
PATRON OF VERYAN, CORNWALL, 1931.

SAINT PERRAN, SAINT KEVERNE, SAINT KERRIEN,
1931.

Deux jolies plaquettes illustrées, de 36 et 68 pages. Dans la première, M. le chanoine Doble retrace la vie de Saint Symphorien et l'histoire de son culte en France et en Cornwall. Dans la seconde, l'auteur montre que Saint Peran, bien connu en Cornwall et en Bretagne armoricaine, n'a rien à démêler avec le Saint irlandais Kyaran. Quant à Saint Kerrien ou Kéran, il est connu chez nous, par exemple à Locquéran, en Poulgoazec, tout comme en Cornouaille d'Outre-Manche.

TABLE DES MATIÈRES

DU

BULLETIN DIOCÉSAIN

POUR L'ANNÉE 1931

	PAGES
H. PÉRENNÈS : <i>Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon :</i>	
Mahalon	1-57-113-169
La Martyre	173-225-281
<i>Chapelle de N.-D. du Crann, en Spézet...</i>	22
<i>Un grand poète breton, Jean Guillou, recteur de Penmarc'h (1830-1887)</i>	43
Chanoine A. LE ROY : <i>Un évêque breton : Monseigneur Léopold de Léséleuc de Kerouara, évêque d'Autun, Chalons et Mâcon.....</i>	202-261-303
Chanoine CALVEZ : <i>Languegar. Notes sur la vie et la mort d'une petite paroisse</i>	77-140-183-240
Abbé GUÉGUEN, recteur du Folgoat : <i>Les prônes d'un recteur de Landunvez au temps de Louis XIV</i>	91-245-299
ANNA-LOUISE DU PARSCAU DU PLESSIS : <i>Extraits de son journal pendant les années 1792-1797 et 1800</i>	34
Père ARMEL : <i>Mission prêchée à Quimper par le Père Honoré de Cannes, capucin, en 1686.</i>	98
Chanoine SALUDEN : <i>Douze places en 28 ans..</i>	150
DIVERS :	
<i>Nécrologie : L'abbé François Quiniou, recteur de Penmarc'h</i>	112
<i>Lauréats de l'Académie Française : MM. les chanoines Saluden et Pérennès, M. Masseron, avocat</i>	224

BIBLIOGRAPHIE :

	PAGES
Max. COURTECUISSÉ, archiviste du Var : <i>Tables capitulaires des Frères Mineurs de l'Observance et des Récollets de Bretagne (1476-1780), avec une introduction.....</i>	56
Chanoine PÉRENNÈS : <i>La chapelle de N.-D. du Crann, en Spézet. — Y.-M. LE MEN : Sanctuaire et pèlerinage de N.-D. du Guiaudet, en Lanrivain, 1905. Nouvelle édition augmentée, par M. le chanoine Besco, recteur de Lanrivain, 1931. — Abbé F. MÉVELLEC : L'immortelle Carthage et les Mystères du Bled, 1931</i>	168
Chanoine SALUDEN : <i>La paroisse de Saint-Martin de Brest, 1931</i>	333
Abbé C. PARCHEMINOU : <i>Une paroisse finistérienne : Mahalon, Notice, 1931</i>	333
Gilbert-H. DOBLE : <i>Saint Symphorian, Martyr, Patron of Veryan, Cornwall, 1931. — Saint Perran, Saint Keverne, Saint Kerrian, 1931.</i>	334